



SENATE

SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:
The Honourable DENNIS GLEN PATTERSON

Tuesday, February 25, 2014
Wednesday, February 26, 2014
Tuesday, March 4, 2014
Wednesday, March 5, 2014

Issue No. 4

Tenth meeting on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada

PEUPLES AUTOCHTONES

Président :
L'honorable DENNIS GLEN PATTERSON

Le mardi 25 février 2014
Le mercredi 26 février 2014
Le mardi 4 mars 2014
Le mercredi 5 mars 2014

Fascicule n° 4

Dixième réunion concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence

Première, deuxième et troisième réunions concernant :

Les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations

First and second (final) meetings on:
Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts

First, second and third meetings on:
The challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves

INCLUDING:
THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-16)

WITNESSES:
(See back cover)

Y COMPRIS :
LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-16)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Dennis Glen Patterson, *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Beyak	Moore
* Carignan, P.C. (or Martin)	Ngo
* Cowan (or Fraser)	Raine
Lovelace Nicholas	Sibbeston
Meredith	Tannas
	Wallace
	Watt

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Watt replaced the Honourable Senator Dyck (*March 3, 2014*).

The Honourable Senator Champagne, P.C., was removed from the membership of the committee, replacement pending (*February 28, 2014*).

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator Watt (*February 27, 2014*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Boisvenu (*February 27, 2014*).

The Honourable Senator Champagne, P.C., replaced the Honourable Senator Martin (*February 27, 2014*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Champagne, P.C. (*February 26, 2014*).

The Honourable Senator Watt replaced the Honourable Senator Cordy (*February 25, 2014*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Tannas (*February 25, 2014*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Greene (*February 25, 2014*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Moore (*February 24, 2014*).

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator Tannas (*February 24, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Dennis Glen Patterson

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck
et

Les honorables sénateurs :

Beyak	Moore
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Ngo
* Cowan (ou Fraser)	Raine
Lovelace Nicholas	Sibbeston
Meredith	Tannas
	Wallace
	Watt

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Watt a remplacé l'honorable sénatrice Dyck (*le 3 mars 2014*).

L'honorable sénatrice Champagne, C.P., a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 28 février 2014*).

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénateur Watt (*le 27 février 2014*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 27 février 2014*).

L'honorable sénatrice Champagne, C.P. a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 27 février 2014*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénatrice Champagne, C.P. (*le 26 février 2014*).

L'honorable sénateur Watt a remplacé l'honorable sénatrice Cordy (*le 25 février 2014*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 25 février 2014*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 25 février 2014*).

L'honorable sénatrice Cordy a remplacé l'honorable sénateur Moore (*le 24 février 2014*).

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 24 février 2014*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, February 12, 2014:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Raine, seconded by the Honourable Senator Gerstein, for the second reading of Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Raine moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, February 25, 2014:

The Honourable Senator Patterson moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare:

That the Standing Senate Committee Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves, including, but not limited to:

- (a) housing;
- (b) community infrastructure (such as water and wastewater treatment, schools and other community buildings); and
- (c) innovative opportunities for financing and more effective collaborative strategies;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee during the Second Session of the Forty-first Parliament, as part of its study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada, as authorized by the Senate on November 21, 2013, form part of the papers and evidence received and taken for the purposes of this study; and

That the committee submit its final report no later than December 31, 2015 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after the tabling of the final report.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 12 février 2014 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Raine, appuyée par l'honorable sénateur Gerstein, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Raine propose, appuyée par l'honorable sénatrice LeBreton, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 25 février 2014 :

L'honorable sénateur Patterson propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations, notamment :

- a) le logement;
- b) l'infrastructure communautaire (comme le traitement des eaux et des eaux usées, les écoles et autres bâtiments communautaires);
- c) les possibilités novatrices de financement et de stratégies de collaboration plus efficaces;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet durant la deuxième session de la quarante et unième législature dans le cadre de son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada, que le Sénat a autorisée le 21 novembre 2013, fassent partie des documents reçus et des témoignages entendus dans le cadre de la présente étude;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2015 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 25, 2014
(12)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:34 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Glen Patterson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Cordy, Dyck, Greene, Lovelace Nicholas, Meredith, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston and Wallace (11).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: Shauna Troniak and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 12, 2014, the committee began its consideration of Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts.

WITNESSES:

Sioux Valley Dakota Nation:

Vincent Tacan, Chief;

Bruce Slusar, Tribal Attorney.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Stephen Peltz, Senior Negotiator, Negotiations — Central;

Blake McLaughlin, Senior Director, Negotiations — Central.

Department of Justice Canada:

Lee Webber, Legal Counsel, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada Legal Services.

Mr. Tacan and Mr. Slusar each made a statement.

Mr. McLaughlin made a statement and, together with Mr. Webber, Mr. Tacan, Mr. Slusar and Mr. Peltz, answered questions.

At 11:33 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 25 février 2014
(12)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd’hui, à 9 h 34, dans la salle 160-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Dennis Glen Patterson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Cordy, Dyck, Greene, Lovelace Nicholas, Meredith, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston et Wallace (11).

Autre sénateur présent : L’honorable sénateur Watt (1).

Également présentes : Shauna Troniak et Martha Butler, analystes, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 février 2014, le comité entreprend l’examen du projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l’accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence.

TÉMOINS :

Nation des Dakota de Sioux Valley :

Vincent Tacan, chef;

Bruce Slusar, avocat tribal.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Stephen Peltz, négociateur principal, Négociations — Centre;

Blake McLaughlin, directeur principal, Négociations — Centre.

Ministère de la Justice Canada :

Lee Webber, conseiller juridique, Services juridiques, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

M. Tacan et M. Slusar font chacun un exposé.

M. McLaughlin fait un exposé et, avec M. Webber, M. Tacan, M. Slusar et M. Peltz, répond aux questions.

À 11 h 33, il est convenu que le comité s’ajourne jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, February 26, 2014
(13)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:53 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Glen Patterson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Boisvenu, Dyck, Martin, Meredith, Ngo, Patterson, Raine, Sibberson, Wallace and Watt (11).

In attendance: Julie Cool and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 12, 2014, the committee continued its consideration of Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee began in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during in camera portions of the meeting.

It was agreed that the chair pose the agreed upon questions to the witnesses on behalf of the committee.

At 7:35 p.m., the committee suspended.

At 7:38 p.m., the committee resumed in public.

WITNESSES:

Sioux Valley Dakota Nation:

Bruce Slusar, Tribal Attorney.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Stephen Peltz, Senior Negotiator, Negotiations — Central.

Department of Justice Canada:

Lee Webber, Legal Counsel, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada Legal Services.

Mr. Slusar, Mr. Peltz and Mr. Webber answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

OTTAWA, le mercredi 26 février 2014
(13)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 53, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Dennis Glen Patterson (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Boisvenu, Dyck, Martin, Meredith, Ngo, Patterson, Raine, Sibberson, Wallace et Watt (11).

Également présentes : Julie Cool et Martha Butler, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 février 2014, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle pendant la partie de la réunion à huis clos.

Il est convenu que le président pose les questions approuvées aux témoins au nom du comité.

À 19 h 35, la séance est suspendue.

À 19 h 38, la séance publique reprend.

TÉMOINS :

Nation des Dakota de Sioux Valley :

Bruce Slusar, avocat tribal.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Stephen Peltz, négociateur principal, Négociations — Centre.

Ministère de la Justice Canada :

Lee Webber, conseiller juridique, Services juridiques, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

M. Slusar, M. Peltz et M. Webber répondent aux questions.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

It was agreed that clause 3 carry.

With leave, it was agreed that clauses be grouped by five's.

It was agreed that clause 4 to 9 carry.

It was agreed that clause 10 to 15 carry.

It was agreed that clause 16 to 21 carry.

It was agreed that the schedule carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 8:29 p.m., the committee suspended.

At 8:37 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 25, 2014, the committee began its consideration of the challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to finalize the workplan for the study and to develop a draft budget for consideration by the committee.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to consider the possibility of the committee doing a parallel study of Inuit housing at the same time as this study.

At 8:58 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, March 4, 2014
(14)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:40 a.m., in room 160-S, Centre Block.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Meredith, Moore, Ngo, Raine, Sibbeston, Tannas, Wallace and Watt (9).

In attendance: Julie Cool and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Avec la permission des membres du comité, il est convenu de former des groupes de cinq articles.

Il est convenu d'adopter les articles 4 à 9.

Il est convenu d'adopter les articles 10 à 15.

Il est convenu d'adopter les articles 16 à 21.

Il est convenu d'adopter l'annexe.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que la présidence fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 20 h 29, la séance est suspendue.

À 20 h 37, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos pour que le comité puisse étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 février 2014, le comité entreprend son étude sur les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations.

Il est convenu d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à terminer le plan de travail pour l'étude et à préparer un budget provisoire qui sera examiné par les membres du comité.

Il est convenu d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à envisager la possibilité que le comité mène une étude parallèle sur les logements des Inuits en même temps que cette étude.

À 20 h 58, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 4 mars 2014
(14)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 40, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Meredith, Moore, Ngo, Raine, Sibbeston, Tannas, Wallace et Watt (9).

Également présentes : Julie Cool et Martha Butler, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The clerk informed the committee of the unavoidable absences of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Moore moved:

That the Honourable Senator Tannas be the acting chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The acting chair took the chair.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 25, 2014, the committee continued its consideration of the challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves.

WITNESSES:

BMO Financial Group:

Jason M. Cameron, Director, Aboriginal Banking, Ontario Regional Division.

RBC Royal Bank:

Harry Willmot, Senior Manager, Aboriginal Market Development.

Mr. Cameron and Mr. Willmot each made a statement and, together, answered questions.

At 11:23 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, March 5, 2014
(15)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day in camera at 6:49 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Glen Patterson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas, Wallace and Watt (10).

In attendance: Julie Cool and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 25, 2014, the committee continued its consideration of the challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière informe le comité de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente et procède à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénateur Moore propose :

Que l'honorable sénateur Tannas soit nommé président suppléant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant assume la présidence.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 février 2014, le comité poursuit son étude sur les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations.

TÉMOINS :

BMO Groupe financier :

Jason M. Cameron, directeur, Services bancaires aux Autochtones, Division régionale de l'Ontario.

RBC Banque Royale :

Harry Willmot, premier directeur, Expansion du marché autochtone.

M. Cameron et M. Willmot font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 23, il est convenu que le comité s'adjourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 5 mars 2014
(15)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à huis clos à 18 h 49, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Dennis Glen Patterson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas, Wallace et Watt (10).

Également présentes : Julie Cool et Martha Butler, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 février 2014, le comité poursuit son étude sur les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain.

It was agreed that Senator Tannas would assume the chair, later in the meeting, upon the departure of Senator Patterson.

At 7:14 p.m., the committee resumed in public.

The Honourable Senator Sibbeston moved:

That the following special study budget application (challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves) be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Activity 1: Western Canada 144,470

Activity 2: Ontario 149,190

Activity 3: Quebec 4,790

Activity 4: Eastern Canada 60,610

TOTAL \$ 359,060

And that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make final edits and to approve the final budget submission.

The question being put on the motion, it was adopted.

WITNESSES:

Ontario First Nations Technical Services Corporation:

Bob Howsam, Executive Director;

Wes Bova, President.

First Nations of Alberta Technical Services Advisory Group:

Vaughn Paul, Chief Executive Officer.

At 7:15 p.m., Senator Tannas took the chair and made an opening statement.

Mr. Howsam and Mr. Paul each made a statement and, together with Mr. Bova, answered questions.

At 8:41 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle.

Il est convenu que le sénateur Tannas assume la présidence plus tard au cours de la réunion, lorsque le sénateur Patterson devra s'absenter.

À 19 h 14, la séance publique reprend.

L'honorable sénateur Sibbeston propose :

Que le budget suivant pour l'étude spéciale (les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations) soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Activité 1 : Ouest du Canada 144 470

Activité 2 : Ontario 149 190

Activité 3 : Québec 4 790

Activité 4 : Est du Canada 60 610

TOTAL 359 060 \$

Et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à apporter des modifications définitives et à approuver la version finale du budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

TÉMOINS :

Ontario First Nations Technical Services Corporation :

Bob Howsam, directeur exécutif;

Wes Bova, président.

Groupe consultatif sur les services techniques des Premières Nations de l'Alberta :

Vaughn Paul, président-directeur général.

À 19 h 15, le sénateur Tannas assume la présidence et fait une déclaration.

M. Howsam et M. Paul font chacun un exposé puis, avec M. Bova, répondent aux questions.

À 20 h 41, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, February 27, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

SECOND REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, February 12, 2014, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

DENNIS GLEN PATTERSON

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 27 février 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 12 février 2014, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 25, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 9:34 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Dennis Glen Patterson (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, either here in the room or via CPAC or the Web. I'm Dennis Patterson from Nunavut, Chair of the committee. Our mandate is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. This morning, we will begin consideration of Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other acts.

This morning we'll hear from two groups of witnesses representing the Sioux Valley Dakota Nation, and Aboriginal Affairs and Northern Development Canada.

Before proceeding to testimony, I would like to go around the table and ask the members of the committee to please introduce themselves, beginning with our deputy chair.

Senator Dyck: I'm Lillian Dyck from Saskatchewan.

Senator Watt: Charlie Watt from Nunavik.

Senator Cordy: I'm Jane Cordy from Nova Scotia.

Senator Lovelace Nicholas: I'm Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Meredith: Senator Don Meredith, Ontario.

Senator Raine: Senator Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Wallace: John Wallace from New Brunswick.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak from northwestern Ontario.

Senator Ngo: Senator Ngo from Ontario.

The Chair: Thank you. Members of the committee, please help me welcome our witnesses. From the Sioux Valley Dakota Nation, we have Chief Vincent Tacan, and Bruce Slusar, Tribal Attorney. From the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development, we are joined by Stephen Peltz, Senior

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 25 février 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, saisi du projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la Nation des Dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Dennis Glen Patterson (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je tiens à souhaiter la bienvenue à mes collègues et aux personnes qui suivent cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, qu'elles soient ici, ou qu'elles nous écoutent sur CPAC ou Internet. Je suis Dennis Patterson, président du comité, et je suis du Nunavut. Le mandat du comité est d'examiner les lois et les questions relatives aux peuples autochtones du Canada. Nous commençons ce matin l'examen du projet de loi C-16, Loi portant mise en œuvre de l'accord sur la gouvernance de la Nation des Dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence.

Nous recevons ce matin deux groupes de témoins, qui représentent la Nation des Dakota de Sioux Valley et le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord.

Avant d'entendre les déclarations des témoins, je demanderais à mes collègues de se présenter à tour de rôle, en commençant par notre vice-présidente.

La sénatrice Dyck : Je suis Lillian Dyck, de la Saskatchewan.

Le sénateur Watt : Je suis Charlie Watt, du Nunavik.

La sénatrice Cordy : Je suis Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je suis la sénatrice Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Sibbeston : Je suis Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Meredith : Je suis le sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

La sénatrice Raine : Je suis la sénatrice Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Wallace : Je suis le sénateur John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Beyak : Je suis la sénatrice Lynn Beyak, du nord-ouest de l'Ontario.

Le sénateur Ngo : Je suis le sénateur Ngo, de l'Ontario.

Le président : Merci. Chers collègues, accueillons tous ensemble nos témoins. Nous recevons le chef Vincent Tacan et Bruce Slusar, avocat tribal, de la Nation des Dakota de Sioux Valley. Nous accueillons des représentants du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord. Stephen

Negotiator, Negotiations-Central. Welcome, Mr. Peltz. We also have: Mr. Blake McLaughlin, Senior Director, Negotiations — Central, and Lee Webber, Legal Counsel.

Witnesses, we look forward to your presentations, which will be followed by questions from the senators. We'll do this as a panel. We'll hear first from the Sioux Valley Dakota Nation. Please go ahead.

Vincent Tacan, Chief, Sioux Valley Dakota Nation: Good morning. Thank you for this opportunity to speak before you. The Sioux Valley Dakota Nation began the process toward self-government in 1988. The idea of self-government was presented to us by our late then-chief Robert Bone. At first, the community wasn't too sure what to think about self-government, but, as the years rolled on, we started to embrace the idea and saw that this was something that the community wanted to do.

Following that, the agreement to negotiate a self-government arrangement for Sioux Valley Dakota Nation was signed in 1991. In 1992, the Province of Manitoba joined in, and a tripartite arrangement was signed as well with the province.

Since that time, we've had successive chiefs and councils who have consistently supported the self-government negotiation initiative.

A Comprehensive Agreement-in-Principle was achieved in 2001. Negotiation of the Sioux Valley draft agreement began in January 2005. In concert with our negotiator, Mr. Bruce Slusar, we consulted with our community and our elders and developed a final draft agreement, which was signed in June 2011, representing the completion of the negotiation of the agreements.

We took the agreements to the Sioux Valley Dakota Nation for a four-month period of discussion and information sharing. We relied on our elders to provide guidance and maintain communication with our community members. Our young people were instrumental in getting this agreement passed, which indicates that they want positive change for the community. After this discussion period, the people of Sioux Valley Dakota Nation voted overwhelmingly in favour of accepting the agreements.

These agreements provided the opportunity to emerge from under the Indian Act. For Sioux Valley, this is important based on our experience, and represents the driving force to attain self-government.

Historically, we were independent, successful farmers. I remember growing up and hearing stories about how our community was thriving and it seemed to be going well for the community. Somewhere along the way, things changed for us. That was in the late 1800s. We were then known as the Oak River Dakota Reserve.

Our elders recounted the information we've learned over the years in that Indian agents successfully imposed departmental policies and brought in a permit system which controlled

Peltz, négociateur principal pour les Négociations du centre. Bienvenue, monsieur Peltz. Nous avons aussi M. Blake McLaughlin, directeur principal, Négociations — Centre, et Lee Webber, conseiller juridique.

Nous avons hâte d'entendre vos exposés qui seront suivis par les questions des sénateurs. Nous vous écouterons les uns à la suite des autres en commençant par la Nation des Dakota de Sioux Valley. Vous avez la parole.

Vincent Tacan, chef, Nation des Dakota de Sioux Valley : Bonjour. Merci pour cette occasion de vous parler. La Nation des Dakota de Sioux Valley a commencé le processus vers l'autonomie gouvernementale en 1988. L'idée de l'autonomie gouvernementale nous a été présentée par feu notre ex-chef Robert Bone. Au départ, la communauté ne savait trop quoi penser de l'autonomie gouvernementale, mais au fil des années, nous avons adopté cette idée, vu que c'était quelque chose que voulait la communauté.

Ensuite, l'accord de négociation de l'autonomie gouvernementale pour la Nation des Dakota de Sioux Valley a été signé en 1991. En 1992, la province du Manitoba s'est jointe aux négociations, et un accord tripartite a été signé avec elle aussi.

Depuis, les chefs et conseils qui se sont succédé ont toujours appuyé l'initiative de négociation de l'autonomie gouvernementale.

Une entente de principe globale a été conclue en 2001. La négociation de l'accord provisoire pour Sioux Valley a commencé en janvier 2005. Avec notre négociateur, M. Bruce Slusar, nous avons consulté la communauté et nos aînés pour rédiger un accord final qui a été signé en juin 2011 et qui est l'issue des négociations de ces textes.

Nous avons présenté ces textes à la Nation des Dakota de Sioux Valley pour une période de consultation et d'information de quatre mois. Nous nous sommes tournés vers nos aînés pour qu'ils nous guident et assurent la communication avec les membres de la communauté. La participation des jeunes a été essentielle dans l'adoption de l'accord, ce qui montre qu'ils veulent des changements positifs pour la communauté. Après cette période de discussion, les membres de la Nation des Dakota de Sioux Valley ont voté en très grande majorité pour les accords.

Ces accords nous permettaient de ne plus être régis par la Loi sur les Indiens. Pour la Nation de Sioux Valley, c'était important, étant donné notre expérience, et c'était le moyen d'obtenir l'autonomie gouvernementale.

Historiquement, nous étions des producteurs agricoles indépendants et prospères. Dans mon enfance, on m'a raconté comment notre communauté était prospère et à l'aise. Mais à un moment donné, cela a changé. C'était à la fin du XIX^e siècle. On nous appelait alors la Réserve Dakota de Oak River.

Nos aînés nous ont raconté ce qui a été confirmé depuis, soit qu'au fil des ans, les agents des Indiens ont imposé avec succès des politiques ministérielles et un système de permis avec lequel toutes

everything we did. I still remember stories of how our people used to be under the thumb of the Indian agent and it was very difficult to do anything. In hearing the stories it was difficult, in this day and age, to understand how such an arrangement could have been in place — permission to leave the community, permission to sell grain products that they had grown. As well, they usually didn't receive the best price for product. It seemed things were not in favour of the community at that point.

The departmental policies restrained people from purchasing better equipment, kept them from handling their own financial affairs, which involved buying and selling equipment, obtaining financing to purchase equipment, livestock and whatever they felt they needed to improve their situation.

Today, I am a farmer and rancher, and I understand how such activities can be so crippling. I recall that when I initially got going in farming, we still had some remnants of the Indian Act in place; I had to use a voucher to purchase equipment and those sorts of things. This is not the way other people do business. It doesn't give you any bargaining power. I could see some of the things that our farmers experienced when they were trying to create a future for themselves.

These policies, combined with the experience of the Indian residential schools, contributed to social dysfunction and disharmony in our community, which our community has struggled with and struggles with today.

In October 1898, three of our leaders travelled to Ottawa to meet with the Indian Affairs minister and discuss the permit system and the troubles faced as a result of the constraints of the Indian Act. It is this spirit of political engagement where we can go forth in order to create change, which has driven our efforts to attain self-government.

Today, our community has worked hard to improve in the areas of health, education, assisting our families with improving their social positioning, strengthening our language and cultural awareness, and building a strong economy that will lead to self-sustaining and benefits for our community.

Knowing our Dakota history from the time of contact through to the time of attaining our reserve lands and our foundation of agricultural enterprise, before the imposition of the Indian Act permitting system, allows us to understand our present circumstances. It illustrates why the self-government agreements are so important to the future of our Sioux Valley Dakota Nation.

As the chief of the last four years, I've seen how difficult it is to work under the Indian Act. Safe drinking water is always a concern for the community. I remember this past year putting in requests for funding to buy water trucks. When it takes eight months to get the resources to purchase those essential items, it makes things difficult and hard for community members at large

nos activités étaient contrôlées. Je me souviens encore d'histoires selon lesquelles nous étions sous la férule de l'agent des Indiens et qu'il était très difficile de faire quoi que ce soit. De nos jours, il est difficile en écoutant ces histoires de comprendre comment les choses ont pu en venir là. Il fallait demander la permission pour quitter la communauté, pour vendre les céréales que nous produisions. En outre, on n'avait pas toujours le meilleur prix pour nos produits. À cette époque, tout ne se faisait pas en faveur de la communauté.

Les politiques ministérielles empêchaient les gens d'acheter du meilleur matériel, de gérer leurs propres affaires financières, notamment la vente et l'achat de matériel, d'obtenir du crédit pour l'achat de matériel, de bétail et de tout ce qu'il fallait pour améliorer leur situation.

Aujourd'hui, en tant qu'agriculteur et éleveur, je comprends l'effet dévastateur que cela pouvait avoir. Quand je me suis lancé en agriculture, il restait encore des vestiges de la Loi sur les Indiens. Il me fallait employer un bon pour acheter du matériel, par exemple. Ce n'est pas ainsi pour les autres, quand ils font des affaires. On n'avait pas de pouvoir de négociation. Je peux comprendre certaines difficultés qu'avaient nos agriculteurs alors qu'ils essayaient de se construire un avenir.

Ces politiques, assorties de l'expérience désastreuse des pensionnats ont contribué à la dysfonction et au manque d'harmonie de notre communauté, un problème que nous essayons encore de surmonter aujourd'hui.

En octobre 1898, trois de nos dirigeants sont allés à Ottawa pour rencontrer le ministre des Affaires indiennes, afin de discuter du système des permis et des difficultés découlant des restrictions de la Loi sur les Indiens. C'est dans ce même esprit d'engagement politique que nous voulons changer des choses, que nous déployons des efforts pour obtenir l'autonomie gouvernementale.

Notre communauté travaille beaucoup pour améliorer les choses en santé, en éducation, pour changer la situation sociale de nos familles, pour renforcer notre sensibilisation à notre langue et à notre culture et pour bâtir une économie robuste qui permettra l'autonomie et qui sera avantageuse pour notre communauté.

On peut bien comprendre la situation actuelle quand on connaît l'histoire des Dakota depuis l'époque des contacts avec les gens venus d'ailleurs jusqu'à la création des terres des réserves, la fondation de nos entreprises agricoles, et avant l'imposition du système de permis de la Loi sur les Indiens. On comprend alors pourquoi les accords d'autonomie gouvernementale sont si importants pour l'avenir de la Nation des Dakota de Sioux Valley.

Je suis chef depuis quatre ans. J'ai vu combien il est difficile de travailler dans le cadre de la Loi sur les Indiens. L'eau potable est toujours une préoccupation pour notre communauté. L'année dernière, j'ai présenté des demandes de financement pour l'achat de camions-citernes afin de transporter l'eau. Quand il faut attendre huit mois pour obtenir les ressources nécessaires à l'achat

when they don't understand what we have to deal with as leaders in our community to get these things working and have safe drinking water.

That's an example of some of the things that create difficulties for us in trying to provide a better life for our community members on reserve.

With the recognition and passage of the self-government agreements, this will provide us with a host of opportunities: for recognition as a Sioux Valley Dakota Nation Government; for improving and strengthening our relationship with Canada and the Province of Manitoba so we can move forward together as equals; to manage our Sioux Valley Dakota Nation by making laws in over 50 substantial areas of jurisdiction as the federal and provincial governments do; by providing for a Sioux Valley Dakota Nation constitution with processes to develop Sioux Valley Dakota Nation laws for Sioux Valley Dakota Nation lands; and for people to organize Sioux Valley Dakota Nation without having to seek the permission of the department and its ministers.

In my travels and the rare opportunities to meet with other chiefs, one of the common things I hear is that it's too difficult to get the consent and agreement to move on with projects that chiefs feel are worthwhile in their communities. That is one of the things that I hear time and again. As I've moved along as chief of the community, I start to see more and more how much we need to get out of the Indian Act so we can start to do the things that make sense for us.

One of the things that will also happen as a result of putting the agreement into effect is that we would be able to manage our finances and be accountable to our Sioux Valley Dakota Nation band members. This seems to be one of the more important things for us, in the last little while, as a community going into self-government. We recognize the need to manage our finances in a responsible way so that our community members can receive the most benefits.

These agreements build upon what was the historical relationship between Sioux Valley Dakota Nation and the Crown of Great Britain, now represented by the Crown in right of Canada. They will provide a foundation for a renewed nation-to-nation relationship which will recognize our role as a self-governing Dakota Nation, and move forward in a spirit of cooperation with the Governments of Canada and Manitoba.

Of importance is that the self-government agreements also allow Sioux Valley Dakota Nation the opportunity to continue to pursue our claim for additional lands and redress for the damages we suffered by departmental policies and representatives of the past. Sioux Valley Dakota Nation commenced a claim involving these issues that it continues to pursue and which, through a lot of hard work and dialogue, has achieved a memorandum of

de biens essentiels, les choses sont bien pénibles pour les membres de notre communauté, qui ont du mal à saisir pourquoi il en est ainsi, à comprendre les difficultés que doivent surmonter nos leaders pour que les choses fonctionnent et que nous ayons de l'eau potable.

Ce n'est qu'un exemple des difficultés que nous éprouvons à améliorer la vie de notre communauté, dans la réserve.

Avec la reconnaissance et l'adoption des accords de gouvernance, nous aurons toutes sortes de possibilités. On reconnaîtra le gouvernement de la Nation des Dakota de Sioux Valley. On pourra améliorer et renforcer notre relation avec le Canada et le Manitoba, pour que nous avancions ensemble, d'égal à égal. On gérera la Nation des Dakota de Sioux Valley en légiférant dans 50 domaines de compétence importants, comme le font les gouvernements fédéral et provincial. On donnera à notre nation une constitution et le pouvoir d'adopter des lois faites par nous, pour notre territoire. On pourra organiser notre nation sans obtenir de permission du ministère et de ses ministres.

J'ai eu l'occasion, en voyage, de rencontrer, mais pas trop souvent, d'autres chefs. Ils se plaignent qu'il est trop difficile d'obtenir le consentement ou la permission pour des projets qui, aux yeux des chefs, semblent être valables pour leur communauté. C'est ce qu'ils me répètent souvent. En gagnant de l'expérience comme chef de ma communauté, je vois de plus en plus combien il faut échapper à la Loi sur les Indiens pour que nous puissions faire ce qui nous semble bon pour nous.

L'entrée en vigueur de l'accord nous permettra aussi de gérer nos finances et de rendre des comptes aux membres de la bande de notre nation. Pour nous, c'est l'une des choses les plus importantes, surtout dernièrement, comme communauté qui s'apprête à devenir autonome. Nous reconnaissons que nous devons gérer nos finances de manière responsable afin que les membres de notre communauté en tirent le plus d'avantages possible.

Ces accords tablent sur les relations historiques entre la Nation des Dakota de Sioux Valley et la Couronne britannique, maintenant représentée par Sa Majesté du chef du Canada. Ils jettent les bases d'une relation renouvelée de nation à nation, qui reconnaît notre rôle de nation dakota autonome et qui nous permettra d'aller de l'avant dans un esprit de collaboration avec les gouvernements du Canada et du Manitoba.

Chose importante, les accords de gouvernance permettent aussi à notre nation de continuer ses revendications territoriales pour corriger les torts subis en raison des politiques ministérielles et des représentants ministériels du passé. Nous avons entamé une revendication relative à ces questions, et grâce à de vaillants efforts et à un bon dialogue, nous avons pu conclure un protocole d'entente avec le Canada aux fins de discussion d'un processus

understanding with Canada for the purpose of discussing the development of a process to achieve an enduring reconciliation with the Crown. Those discussions will begin immediately.

These self-government agreements are an important step towards building, creating and ensuring an enduring reconciliation.

The agreements also provide opportunities to continue negotiations, to broaden law-making powers, to enter into further agreements that strengthen the relationship with Canada and Manitoba, to resolve disputes as they may arise, and to build a Sioux Valley Dakota Nation economy to sustain the education, training, employment and health of members for today and for the future.

One of the things that happened in the last little while was that we experienced flooding in 2011, and it was a difficult time. It seems like every time I'm elected as chief, there's always a flood or something happening in our community. So I thankfully had a little bit of experience in this area as a councillor before.

One of the things I found really upsetting was that I really had no authority in the community. In terms of national disasters, the power rests with the province. I attended a meeting recently with the people who are charged with handling the jurisdiction over natural disasters. I was told that they don't recognize the chief and councils of the communities; they recognize the department, because the department, overall, is responsible for natural disasters.

So we really didn't have a voice in that situation. With these agreements, I believe we're in a better position to respond in a timely manner to some of the issues that come up. We hope bad things don't happen, but in the event that they do, we'd be in a better position to deal with them. Therefore we've had different experiences with not only the federal side of things but the provincial side as well.

Another thing is that we can't seem to attract outside business investments. Before the information sessions, when we were meeting with our community members, I happened to run into an individual who was looking for skilled people to run a third shift in a manufacturing facility that made tanks for the oil field industry. He was looking for a night shift.

He was in a location where there was insufficient housing, and it was quite a distance from our community. I offered the use of a building and training dollars to subsidize the hiring of skilled people to take over what was basically a third shift for him. I also told him that the housing wouldn't be an issue; we had people there, and they were skilled. I couldn't seem to entice him to come to my community to set up a third shift for his business.

It makes it difficult. No one will come right out and say, "Your reserve isn't stable as a result of lack of laws, policies, leases and those sorts of things," but I knew that was the reason things didn't turn out at that point.

menant à une réconciliation durable avec la Couronne. Ces discussions commencent immédiatement.

Ces accords de gouvernance sont une étape importante vers l'élaboration, la création et le maintien d'une réconciliation durable.

Les accords donnent aussi la possibilité de poursuivre des négociations, d'élargir les pouvoirs de légiférer, de conclure d'autres accords qui renforceront notre relation avec le Canada et le Manitoba, de régler les litiges éventuels et de renforcer l'économie de notre nation afin de soutenir nos efforts dans le domaine de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de la santé de nos membres, maintenant et pour l'avenir.

Tout récemment, nous avons eu des inondations, en 2011, et ce fut une période difficile. On dirait qu'à chaque fois que je suis choisi comme chef, il y a une inondation ou autre chose qui affecte notre communauté. Heureusement, j'avais un peu d'expérience, puisque j'avais été auparavant conseiller.

Ce que j'ai trouvé troublant, en cette occasion, c'est que je n'avais aucun pouvoir. Pour toutes les catastrophes nationales, le pouvoir relève de la province. Je suis allé récemment à une rencontre avec les personnes responsables des interventions en cas de catastrophe naturelle. On m'a dit que les chefs et les conseils des communautés ne sont pas reconnus. On reconnaît le ministère, puisque le ministère est responsable en cas de catastrophe naturelle.

Nous n'avions donc vraiment pas notre mot à dire. Avec ces accords, je pense que nous serons mieux en mesure d'intervenir de manière opportune en cas de problème. Nous espérons qu'il n'y aura pas de tels problèmes, mais s'il en survient, nous serons mieux en mesure d'agir. Nous avons eu donc des expériences différentes, non seulement dans nos relations avec le fédéral, mais aussi avec la province.

Par ailleurs, nous n'arrivons pas à attirer des investissements de l'extérieur. Avant nos séances d'information, lorsque nous rencontrions les membres de notre communauté, je suis tombé sur quelqu'un qui cherchait des travailleurs qualifiés pour un troisième quart de travail dans son usine, où l'on fait des réservoirs pour le secteur des hydrocarbures. Il voulait des travailleurs pour un quart de nuit.

Il n'y a pas suffisamment de logements autour de son usine, qui est aussi assez loin de notre communauté. J'ai offert l'utilisation d'un immeuble et des budgets de formation pour subventionner l'embauche de travailleurs qualifiés qui pourraient prendre ce troisième quart de travail. Je lui ai aussi dit que le logement n'était pas un problème. Nous avions les gens qu'il faut ici, des gens qualifiés. Je n'ai pas réussi à l'attirer dans ma communauté, pour créer ce troisième quart de travail au sein de son entreprise.

Ce n'est pas facile. Personne ne dit ouvertement : « Il n'y a pas de stabilité dans vos réserves à cause des lois, des politiques, des baux, et cetera », mais je savais que c'était là les raisons pour lesquelles il n'était pas attiré.

That was one experience; however, to date, I can't recall a flood of people coming to the community looking to set up business enterprises in my First Nation. It's really difficult to attract business.

We value and welcome the opportunity of the self-government agreements. We're hoping they will provide, create and build the Sioux Valley Dakota Nation, in a vision consistent with our membership and citizens, for their benefit.

In closing, I want to acknowledge late Chief Robert Bone, who managed to secure the table around which we have had an opportunity to present our thoughts and feelings on this path to self-government. His experiences are probably similar to mine. He had been a chief for a number of years, and I'm pretty sure he had experienced the frustration that exists today, as have most chiefs.

When I initially looked at self-government, I was a little bit skeptical. But having had the opportunity to work with the Indian Act, the policies and the information that's required today from the department, as well as all the reporting and all the different things that have to go on to make a community work, I now see the need to find a new arrangement, something that will make it easier for us to provide the services that our people need.

Everyone is familiar with the issues in the community, and I believe that Chief Robert wanted to address all the problems that persisted then and persist today. When we had the community information sessions, it was encouraging that the young people were showing up in force. They were engaged; they really wanted to look at a new vision for the community. They want a chance for employment and a chance for housing, like every other Canadian. They want a chance to be able to showcase their talent and they want a chance to participate in the economy.

It was really encouraging when they came out and supported the agreement. To this day, they're still hopeful. They seem to have optimism now. It's not as gloomy as it was when we didn't seem to have any sense of a future for our community. That's one of the things that motivates me to stay on this path and talk about the agreements, and then hopefully see some of the positive benefits as a result of this agreement.

I also want to thank the elders for their participation. They've provided a lot of oversight as well, and they've provided support and encouragement. They've been involved in the process since day one. Some of the elders have been involved for over 20 years, sitting at the table, listening to the discussions and making sure that things were done in a way that would only better our situation. To date, I think they're happy for the most part with the way things are going. They're also encouraged about what to expect in the future, so they're remaining optimistic as well.

We always have a small handful of people, however, who may disagree with what is new and unfamiliar to them, but I think this is something that's left over from the residential school

C'est une expérience. Mais jusqu'ici, je ne peux pas dire qu'on se bouscule à la porte de ma communauté pour mettre sur pied des entreprises dans ma Première Nation. Il est très difficile d'attirer des investisseurs.

Nous faisons bon accueil à ces accords de gouvernance qui nous ouvrent des possibilités. Nous espérons qu'ils nous permettront de créer et de renforcer la Nation des Dakota de Sioux Valley qui correspondra à la vision qu'en ont nos membres et citoyens, dans leur intérêt.

En terminant, je veux reconnaître le travail de feu notre ex-chef Robert Bone, qui a réussi à obtenir ces négociations au cours desquelles nous avons pu présenter nos idées et nos sentiments, dans ce processus vers l'autonomie gouvernementale. Ses expériences étaient sans doute semblables aux miennes. Il a été chef pendant des années, et je suis convaincu qu'il était lui aussi frustré comme la plupart des chefs le sont aujourd'hui.

Quand j'ai d'abord entendu parler d'autonomie gouvernementale, j'étais un peu sceptique mais, après avoir eu l'occasion d'examiner la Loi sur les Indiens, les politiques et les exigences d'information du ministère, les rapports à produire et tout ce qu'il faut pour faire fonctionner une communauté, je vois qu'il nous faut un nouvel accord, qui nous permettra de donner plus facilement à notre peuple ce dont il a besoin.

Tout le monde connaît les problèmes de notre communauté, et je crois que le chef Robert voulait les régler, ces problèmes qui existaient alors et qui existent toujours. Quand nous avons tenu les séances d'information communautaires, j'étais content de voir des jeunes s'y présenter. Ils sont mobilisés, ils veulent vraiment une nouvelle vision pour notre communauté. Ils veulent des possibilités d'emploi et de logement, comme tout autre Canadien. Ils veulent pouvoir mettre en valeur leur talent et participer à la vie économique.

C'était très encourageant de les voir appuyer l'accord. Ils ont encore de l'espoir aujourd'hui. Ils ont maintenant un certain optimisme. La situation n'est pas aussi sombre qu'à l'époque où nous pensions n'avoir aucun avenir dans notre communauté. C'est l'une des choses qui me motivent à poursuivre ce travail et à discuter des accords. Nous verrons sans doute plus tard les avantages qui découlent de cet accord.

Je tiens également à remercier les aînés de leur participation. Ils ont fait beaucoup de supervision, en plus de nous soutenir et de nous encourager. Ils ont participé au processus dès le début, certains pendant plus de 20 ans, siégeant aux réunions, écoutant les discussions et veillant à ce que les choses soient faites de façon à améliorer notre situation. À l'heure actuelle, ils sont en grande partie satisfaits de la façon dont les choses se déroulent. Ils sont également encouragés par les perspectives d'avenir et demeurent également optimistes.

Toutefois, il y a toujours parmi nous une poignée de gens qui s'opposent à ce qui est nouveau et à ce qu'ils connaissent peu, mais à mon avis, c'est un reliquat de l'expérience des pensionnats

experience. There's a real need for healing in the community on that front. Hopefully that's one of the things that we'll work on in the community in the next little while.

Thank you for listening. I look forward to answering any questions you may have.

The Chair: Thank you for an excellent presentation, Chief Tacan.

Mr. Slusar, did you wish to add some comments?

Bruce Slusar, Tribal Attorney, Sioux Valley Dakota Nation: I was just going to briefly supplement what the chief had spoken about.

Thank you for the opportunity to present to you this morning. Further to Chief Tacan's comments and information, I wanted to mention that, from both a legal and a negotiating perspective, there are several things that are important about the Sioux Valley Dakota Nation self-government agreements. Hopefully this will facilitate some of our discussion to come this morning: First, these agreements are not a treaty.

That's very important from the perspective that they're not like the numbered treaties on the Prairies and they are unlike the modern-day treaties that are emerging in British Columbia. The Sioux Valley Dakota Nation has not exchanged, given up or modified its rights with respect to either Aboriginal title and/or rights and/or treaty rights. That's an important point, because the second important element of these arrangements is that they have left open the opportunity for the purpose of continuing discussions and negotiations with respect to settling outstanding issues that have been an issue for some time.

Thankfully, as a result of a lot of hard work, there is a process. As late as last week, the Sioux Valley Dakota Nation chief and council signed a memorandum of understanding that will facilitate discussion towards ultimately seeking a mandate to negotiate some of these outstanding issues; and then for that purpose, seeking a pathway to an enduring reconciliation of those issues.

What we have here is a self-government agreement; and that self-government agreement, therefore, was negotiated in a spirit of being rights-neutral, if we can call it that. Hence, clauses 5 and 6 are significant disclaimers indicating that this is not a treaty and will not affect or impact the Aboriginal and/or treaty rights of Sioux Valley Dakota Nation.

Of course, central to the self-government agreements, as Chief Tacan has indicated, is the recognition of Sioux Valley Dakota Oyate Government as a government according to its constitution and, of course, recognition by Canada, and pursuant to the tripartite agreement by the Province of Manitoba. Studies have shown that First Nations that have the ability to design their governments consistent with their cultural values and traditions do much better than those that have another form of government or governance imposed upon them through legislation such as the Indian Act. Sioux Valley Dakota Nation can take advantage of

autochtones. Il faut vraiment travailler à guérir la communauté à cet égard. C'est en tout cas l'un des dossiers auquel nous allons prochainement travailler.

Merci de m'avoir écouté. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Le président : Merci de cet excellent exposé, chef Tacan.

Monsieur Slusar, avez-vous quelque chose à ajouter?

Bruce Slusar, avocat tribal, Nation des Dakota de Sioux Valley : Je vais simplement faire un bref ajout à ce dont le chef a parlé.

Merci de nous avoir invités à témoigner devant vous ce matin. Pour ajouter aux commentaires et à l'information fournis par le chef Tacan, je dirais que, du point de vue juridique et du point de vue de la négociation, les accords d'autonomie gouvernementale de la Nation des Dakota de Sioux Valley contiennent des éléments importants. J'espère que cela pourra faciliter notre discussion de ce matin. Premièrement, ces accords ne sont pas des traités.

Il est très important de comprendre qu'ils ne sont pas comme les traités numérotés des Prairies, ni comme les traités des temps modernes que l'on commence à voir en Colombie-Britannique. La Nation des Dakota de Sioux Valley n'a pas renoncé à ses droits en ce qui a trait à ses titres autochtones, à ses droits ancestraux ou à ses droits issus de traités, et elle ne les a ni échangés ni modifiés. C'est un élément important, car le deuxième élément important de ces accords, c'est qu'ils laissent la porte ouverte à la poursuite de discussions et de négociations en vue de régler des enjeux qui posent problème depuis un certain temps.

Au moins, grâce à tout le travail accompli, il y a maintenant un processus en place. La semaine dernière encore, le chef et le conseil de la Nation des Dakota de Sioux Valley ont signé un protocole d'entente qui facilitera les discussions en vue d'obtenir un mandat de négocier pour régler certains de ces problèmes non résolus; et dans le cadre de ces négociations, on essaiera de trouver un moyen de réconcilier de façon permanente ces enjeux.

Ce que nous avons ici, c'est un accord d'autonomie gouvernementale; cet accord d'autonomie gouvernementale a donc été négocié dans l'optique d'une neutralité quant aux droits, si l'on peut dire. Par conséquent, les articles 5 et 6 de l'accord sont des avis importants de ce que le document n'est pas un traité et qu'il n'aura aucun effet sur les droits ancestraux ou issus de traités de la Nation des Dakota de Sioux Valley.

Bien sûr, comme le chef Tacan l'a indiqué, le pivot des accords d'autonomie gouvernementale, c'est la reconnaissance par le gouvernement du Canada et par la province du Manitoba, selon l'accord tripartite, de ce que le gouvernement de l'Oyate Dakota de Sioux Valley est un gouvernement selon sa constitution. Les études révèlent que les Premières nations qui peuvent se doter de gouvernements adaptés à leurs valeurs culturelles et à leurs traditions sont mieux en mesure de prospérer que celles à qui ont imposé, au moyen d'une loi comme la Loi sur les Indiens, une autre forme de gouvernement ou de gouvernance. La Nation des

this opportunity to create its laws, regulations, policy and design its government for the purpose of governing and operating Sioux Valley Dakota Nation according to its vision based upon its historical traditions.

Sioux Valley Dakota Nation has the opportunity to legislate in a significant number of areas, probably around 50 or so. This is very important because not only is it in a position to legislate under what is typically known as section 91 British North America Act federal jurisdictions but also under areas of provincial jurisdiction listed in section 92 of the British North America Act. It can do so with recognition by both the federal government and the provincial government with the accompanying tripartite agreement. This provides Sioux Valley Dakota Nation with a comprehensive opportunity to legislate and to build in standards, for example with education, to meet or exceed provincial standards; to enter into agreements with provincial departments, such as child and family services, for example, and to harmonize the Sioux Valley Dakota Nation laws with off-reserve service providers subject to those provincial laws. As well, these agreements provide an opportunity to work with Health Canada officials and their counterparts in the Manitoba health department and systems to coordinate and integrate Sioux Valley Dakota Nation laws for the purpose of enhancing health services to be provided on Sioux Valley Dakota Nation lands.

All of the above translates into the necessity for the three governments to work together at a very high level of coordination. The hope is that this high level of coordination and cooperation should translate over time into a stronger and healthier relationship at all levels; and this should begin to close the gaps of disparity as all three levels of government move forward to create a more prosperous and healthy society within Canada.

Those are my comments. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Chief Tacan and Mr. Slusar. With the committee's agreement, we should go right into hearing from AANDC, if you'll hold your questions. I will just mention that our clerk, on the advice of steering, invited the Government of Manitoba to come today. Communication from them indicated that their legal counsel had been in touch with his counterparts in Ottawa on this matter. If the witnesses from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada can enlighten us a bit on any of those communications this morning, it might be helpful.

I understand Mr. McLaughlin will be the sole presenter for the department this morning.

Dakota de Sioux Valley peut profiter de cette occasion qui lui est offerte d'élaborer ses lois, ses règlements et ses politiques, ainsi que de concevoir son gouvernement aux fins de gouverner et de régir sa nation en fonction de sa vision, qui est axée sur ses traditions historiques.

La Nation des Dakota de Sioux Valley a la possibilité de légiférer dans un nombre important de domaines, une cinquantaine environ. C'est très important parce qu'elle peut ainsi non seulement légiférer dans les domaines de compétence fédérale aux termes de l'article 91 de la Loi de l'Amérique du Nord britannique, mais aussi dans des domaines de compétence provinciale aux termes de l'article 92 de la Loi de l'Amérique du Nord britannique. Grâce à l'accord tripartite, les lois dont elle se dotera seront reconnues tant par le gouvernement fédéral que le gouvernement provincial. Ainsi, la Nation des Dakota de Sioux Valley aura la possibilité globale de légiférer et de se doter de normes correspondantes aux normes provinciales ou supérieures à celles-ci, par exemple dans le domaine de l'éducation, de signer des accords avec des ministères provinciaux, par exemple les services à l'enfance et à la famille, et d'harmoniser ses lois en fonction des fournisseurs de services hors réserve assujettis à ces lois provinciales. En outre, ces accords rendent possible une collaboration avec les représentants de Santé Canada et leurs homologues du ministère de la Santé du Manitoba en vue de coordonner et d'intégrer les lois de notre nation dans le but d'améliorer les services de santé qui sont offerts sur notre territoire.

Cela signifie que les trois ordres de gouvernement doivent travailler de concert avec un degré très élevé de coordination. On espère que cette coordination et cette coopération produiront à long terme des relations plus fortes et plus saines à tous les niveaux, et cela devrait contribuer à aplatiser les disparités, puisque les trois ordres de gouvernement travailleront ensemble à créer une société plus prospère et plus saine au Canada.

Voilà mes commentaires. Merci beaucoup.

Le président : Merci, chef Tacan, monsieur Slusar. Avec la permission du comité, nous pourrions entendre maintenant les représentants de AADNC, si mes collègues sont prêts à attendre avant de poser leurs questions. Je signalerai simplement que, sur les conseils du comité de direction, notre greffière avait invité les représentants du gouvernement du Manitoba à comparaître aujourd'hui. Dans la réponse, on a indiqué que le conseiller juridique du gouvernement du Manitoba a communiqué avec ses homologues d'Ottawa sur ce sujet. Il pourrait être utile que les témoins du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord puissent nous dire quelques mots ce matin au sujet de ces communications.

Je crois savoir que M. McLaughlin sera le seul à témoigner pour le ministère ce matin.

Blake McLaughlin, Senior Director, Negotiations — Central, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you, Mr. Chair, and good morning. It's a pleasure to appear before the committee, and we thank you for the opportunity to discuss Bill C-16 with you.

As honourable senators are aware, the bill will give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation. The Sioux Valley Dakota Nation Self-Government Agreement is the twentieth agreement dealing with self-government signed by the Government of Canada involving a total of 34 Aboriginal communities. Most self-government arrangements are part of a land claim agreement. Some, like this one with Sioux Valley, are stand-alone agreements. This is the first self-government agreement in any of the Prairie provinces. This historic legislation shows that positive results can be achieved through partnership and dialogue. At its most basic, the proposed legislation will enshrine in the laws of Canada a new government-to-government relationship between Sioux Valley Dakota Nation and Canada. It will establish Canada's recognition of the Sioux Valley Dakota Oyate Government. This will allow the people of Sioux Valley Dakota Nation to have a government of their own design free from the paternalistic constraints imposed by the Indian Act — a government accountable not to the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development but rather to its own people. With this agreement in place, decisions that affect Sioux Valley Dakota Nation will be made by Sioux Valley Dakota Nation without the Government of Canada looking over its shoulder.

The community will set its own course based on its needs and priorities. It will make and enforce its own laws, which will operate together with federal and provincial laws and within the Canadian constitutional framework. The community will have full authority to manage its economy. It will be able to establish, license and regulate businesses on reserve lands. It will control natural resource development on its reserve lands, including environmental assessment processes for potential projects. Decisions on subjects ranging from housing and water to education and health services will be made by Sioux Valley Dakota Nation. In other words, and it was expressed by Sioux Valley Dakota Nation Chief Tacan at the ceremony where the agreement was signed last August, it will be able to do the things that other people and governments take for granted.

Those are some of the things that this agreement will do, Mr. Chair. However, other important matters will not change. The self-government agreement is not a treaty or a land claim agreement. It will not alter any constitutionally protected rights that Sioux Valley Dakota Nation might have to lands or natural resources or other benefits; and it will not create or recognize any such rights for Sioux Valley Dakota Nation. The people of Sioux Valley Dakota Nation will continue to be recognized as status

Blake McLaughlin, directeur principal, Négociations — Centre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Merci, monsieur le président. Bonjour. C'est un plaisir de comparaître devant votre comité, et nous vous remercions de nous donner l'occasion de discuter avec vous du projet de loi C-16.

Comme le savent les honorables sénateurs, ce projet de loi aura pour effet l'entrée en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la Nation des Dakota de Sioux Valley. Cet accord d'autonomie gouvernementale est le vingtième que le gouvernement du Canada a signé avec un total de 34 communautés autochtones. La plupart des mesures relatives à l'autonomie gouvernementale sont intégrées aux ententes de revendications territoriales. Dans certains cas, comme dans celui de Sioux Valley, il s'agit d'accords distincts. C'est le premier accord d'autonomie gouvernementale dans les provinces des Prairies. Ce projet de loi historique démontre que, grâce au partenariat et au dialogue, on peut obtenir des résultats positifs. Au niveau le plus fondamental, le projet de loi inscrira dans les lois du Canada une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement entre le fédéral et la Nation des Dakota de Sioux Valley. Ainsi, le gouvernement du Canada reconnaîtra le gouvernement de l'oyate Dakota de Sioux Valley. Cela permettra à la Nation des Dakota de Sioux Valley de se doter d'un gouvernement conçu par elle-même, sans les contraintes paternalistes imposées par la Loi sur les Indiens — un gouvernement qui rendra des comptes non pas au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord, mais bien à sa propre population. Une fois cet accord mis en place, la Nation des Dakota de Sioux Valley pourra prendre des décisions pour sa population sans la supervision du gouvernement du Canada.

La communauté décidera de ses orientations en fonction de ses besoins et de ses priorités. Elle rédigera et appliquera ses propres lois, qui seront compatibles aux lois fédérales et provinciales, dans le cadre constitutionnel canadien. La communauté aura le pouvoir de gérer son économie. Elle pourra établir, autoriser et régir des entreprises sur ses terres de réserve. Elle pourra diriger la mise en valeur des ressources naturelles sur ses terres, y compris en ce qui a trait aux évaluations environnementales de projets éventuels. C'est la Nation des Dakota de Sioux Valley qui prendra les décisions dans des domaines qui vont du logement à l'eau potable en passant par l'éducation et les services de santé. Autrement dit, et comme l'a dit le chef Tacan de la Nation des Dakota de Sioux Valley lors de la cérémonie de signature de l'accord en août dernier, elle pourra faire ce que d'autres peuples et d'autres gouvernements tiennent pour acquis.

Voilà quels seront certains des effets de cet accord, monsieur le président. Cependant, il y a d'autres éléments importants qui ne changeront pas. L'accord d'autonomie gouvernementale n'est pas un traité ni une entente de revendication territoriale. Il ne modifie en rien le droit protégé par la constitution que la Nation des Dakota de Sioux Valley peut avoir sur des terres, des ressources naturelles et d'autres avantages, et l'accord ne crée ni n'octroie de tels droits à la Nation des Dakota de Sioux Valley. Les gens de la

Indians under the Indian Act. This will ensure their continued access to the wide range of programs and services offered to status Indians by federal agencies.

The governance agreement sets out the Sioux Valley Dakota Nation jurisdiction in over 50 areas, but they will not be required to exercise all jurisdictions immediately. As Sioux Valley Dakota Nation exercises its jurisdictions, corresponding Indian Act provisions will cease to apply on their lands. This will ensure that there are no gaps in the law. At all times in each area of jurisdiction covered by the Indian Act, either an Indian Act provision or a Sioux Valley Dakota Nation will apply. The Canadian Charter of Rights and Freedoms will apply, and other laws such as the Criminal Code will continue to apply. This will ensure that the interests of all people on Sioux Valley Dakota Nation land are protected.

I emphasize, Mr. Chair, that these and other provisions of the agreement that will be brought into effect by the passage of this bill are the product of extensive negotiation and consultation. Sioux Valley Dakota Nation and the Government of Canada began the negotiations that culminated in this agreement in 1991. The Province of Manitoba joined them at the table in 1993. In 2001, these negotiations led to a comprehensive agreement in principle between Canada and Sioux Valley Dakota Nation. At the same time, a corresponding tripartite agreement-in-principle was signed to reflect Manitoba's interest and participation.

These agreements-in-principle represented a key step forward. They set out a foundation for the negotiation of the final self-government agreement. Working from this foundation, negotiators arrived at draft agreements that were initialed by all three parties in June 2011.

Although Manitoba is not party to the governance agreement, the province participated in the negotiation of that agreement. By signing the tripartite governance agreement, Manitoba indicates that the governance agreement will apply to it as if it were a party. Manitoba will enact legislation to give effect to the governance agreement as Canada is doing. With regard to consultations, Mr. Chair, I note that the people who would be most affected by the self-government agreement — the more than 2,400 members of the community — were engaged throughout the process, especially in the latter stages, by the Sioux Valley Dakota Nation leadership. In December 2010, when it became apparent that the parties were drawing close to an agreement, Sioux Valley Dakota Nation began a new and wide-ranging communications effort to ensure that members of the community would have the information they needed to make an informed choice during the approval process.

Nation des Dakota de Sioux Valley continueront d'être reconnus comme des Indiens inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens. Cela garantira que cette population pourra continuer de se prévaloir d'un vaste éventail de programmes et de services offerts aux Indiens inscrits par des organismes fédéraux.

L'accord de gouvernance établit le pouvoir de la Nation des Dakota de Sioux Valley dans plus de 50 domaines, mais ces pouvoirs n'ont pas besoin d'être tous exercés immédiatement. Au fur et à mesure que la Nation des Dakota de Sioux Valley exercera ses pouvoirs, les dispositions correspondantes de la Loi sur les Indiens cesseront de s'appliquer sur leurs terres. De cette façon, il n'y aura pas de vide juridique. En tout temps, dans chaque domaine de compétence visé par la Loi sur les Indiens, une disposition de la Loi sur les Indiens ou une disposition d'une loi de la Nation des Dakota de Sioux Valley s'appliquera. La Charte canadienne des droits et libertés continuera de s'appliquer, de même que d'autres lois, dont le Code criminel. Ainsi, on protégera les intérêts de toutes les personnes qui vivent sur les terres de la Nation des Dakota de Sioux Valley.

Je souligne, monsieur le président, que ces dispositions de l'accord, entre autres, qui entreront en vigueur quand ce projet de loi sera adopté, sont le résultat de négociations et de consultations étendues. La Nation des Dakota de Sioux Valley et le gouvernement du Canada ont entrepris en 1991 les négociations qui ont mené à cet accord. Le gouvernement du Manitoba s'est joint aux négociations en 1993. En 2001, ces négociations ont abouti à un accord global de principe entre le Canada et la Nation des Dakota de Sioux Valley. Parallèlement, les parties ont signé un accord de principe tripartite correspondant pour tenir compte de l'intérêt et de la participation du Manitoba.

Ces accords de principe représentaient un grand pas en avant. Ils jetaient les bases de la négociation de l'accord final d'autonomie gouvernementale. À partir de ces bases, les négociateurs ont produit des projets d'accords qui ont été initialés par les trois parties en juin 2011.

Même si le Manitoba n'est pas partie à l'accord de gouvernance, la province a participé à la négociation de cet accord. En signant l'accord tripartite de gouvernance, le gouvernement du Manitoba indique que ce texte s'appliquera comme s'il y était partie. Le Manitoba adoptera une mesure législative pour faire entrer en vigueur l'accord de gouvernance, tout comme le gouvernement du Canada le fait. En ce qui a trait aux consultations, monsieur le président, je signale que les dirigeants de la Nation des Dakota de Sioux Valley ont invité les personnes qui seraient le plus touchées par l'accord d'autonomie gouvernementale — soit les plus de 2 400 membres de la communauté — à participer à tout le processus, surtout aux dernières étapes. En décembre 2010, lorsqu'il est apparu que les parties étaient sur le point de conclure une entente, la Nation des Dakota de Sioux Valley a entrepris une nouvelle vaste campagne de communication afin que les membres de la communauté disposent de toute l'information nécessaire pour faire des choix informés à l'étape de l'approbation.

The staff developed a wide variety of plain-language communication products, which were posted on the website and also distributed as printed material. As well, a number of open house events were organized. These brought members of the community together in small groups, giving them an opportunity to ask questions of the people involved directly in negotiations in an informal and unintimidating setting. The leaders of Sioux Valley Dakota Nation are to be congratulated for their efforts to ensure that the approval vote held in October 2012 was an informed vote. In that vote, the self-government agreement was approved by a clear majority, a majority of nearly two-to-one.

In August 2013, the Honourable Bernard Valcourt, Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, had the pleasure of joining Chief Tacan and Minister Robinson of Manitoba on Sioux Valley Dakota Nation land to sign the agreements. Technically, there are two, Mr. Chair.

First, is the governance agreement between Sioux Valley Dakota Nation and Canada. This sets out the bulk of the self-government arrangements, and it is this agreement that would be given effect by the bill that is before you. The second agreement is a short tripartite governance agreement amongst Sioux Valley Dakota Nation, Canada and Manitoba. In this other agreement, the province recognizes and concurs with the governance agreement.

We are now at the final stages of this process as we seek approval of the proposed legislation to bring the self-government agreement into effect. This will assure the people of Sioux Valley Dakota Nation of a governance regime that is more transparent and responsive to community needs and direction than anything allowed by or possible under the Indian Act. It will enable the Sioux Valley Dakota Nation to set its own goals and pursue them on its own terms without having to turn to Ottawa to ask prior to each and every decision, "May I?" In a very real sense, Mr. Chair, self-government agreements like this one are among the most meaningful ways to show our commitment to reconciliation, to give action to our words, to realize the promise of a new, more respectful and trusting relationship between Canada and Aboriginal people.

Studies conducted by the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development have found employment in these communities has increased an average of well over 13 per cent since self-government came into effect. With this agreement in effect, Sioux Valley Dakota Nation will have the tools and authority to realize its potential, to build a more self-sufficient and prosperous future.

Thank you, Mr. Chair. We would be pleased to answer any questions honourable senators may have. Perhaps I can turn to my colleague from the Department of Justice to speak to the question you posed regarding our communications with Manitoba on the legislation.

The Chair: Thank you; I appreciate that. Mr. Webber?

Le personnel a élaboré divers produits de communication rédigés en langage clair, les a affichés sur le site web et en a distribué des copies papier. De plus, plusieurs journées portes ouvertes ont été organisées. Elles ont permis aux membres de la communauté de se réunir en petits groupes et de poser des questions directement aux participants aux négociations, et ce, dans un cadre décontracté. Les leaders de la nation doivent être félicités de leurs efforts pour garantir que le vote de 2012 serait un scrutin éclairé. Dans ce scrutin, l'accord d'autogouvernance a été approuvé par une majorité écrasante de deux 2 à 1.

En août 2013, l'honorable Bernard Valcourt, ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord, s'est joint au chef Tacan et au ministre Robinson de la Nation des Dakota Sioux Valley, au Manitoba, pour signer ces accords. Car en fait il y en a deux, monsieur le président.

Le premier accord est l'accord de gouvernance signé entre la nation dakota et le Canada. On y trouve l'essentiel des dispositions sur l'autogouvernance, et il s'agit de l'accord qui sera habilité par le projet de loi dont vous êtes saisis. Le deuxième accord est une brève entente tripartite de gouvernance signée par la nation dakota, le Canada et le Manitoba. En vertu de cet accord, la province reconnaît et confirme l'accord de gouvernance.

Nous en sommes maintenant aux dernières étapes du processus d'obtention des lois habilitantes pour que l'accord d'autogouvernance puisse entrer en vigueur. Cela fera en sorte que les gens de la Nation des Dakota de Sioux Valley auront un régime de gouvernance plus transparent et adapté à ses besoins et à son orientation que la Loi sur les Indiens. Cet accord permettra à la nation dakota d'établir ses propres objectifs et de les poursuivre à sa façon sans devoir constamment demander la permission à Ottawa. Bref, monsieur le président, des accords d'autogouvernance comme celui-ci sont la meilleure façon de faire preuve d'un engagement envers la réconciliation, de joindre le geste à la parole et de construire des relations plus respectueuses entre le Canada et les peuples autochtones.

Des études menées par le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord ont démontré que, dans ces collectivités, les taux d'emploi ont augmenté de 13 p. 100 depuis le début de l'autogouvernance. Grâce à cet accord, la nation dakota sera désormais dotée des outils et de l'autorité nécessaires pour réaliser son plein potentiel et assurer un avenir autonome et prospère.

Merci, monsieur le président. Nous serons heureux de répondre aux questions des honorables sénateurs. Mais permettez-moi d'abord de demander à mon collègue du ministère de la Justice de vous parler de la question de nos communications avec le Manitoba au sujet de ce projet de loi.

Le président : Merci. Je vous en suis reconnaissant. Monsieur Webber.

Lee Webber, Legal Counsel, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada Legal Services, Department of Justice Canada: Excuse me a moment, honourable senators. I would like to confer with my Aboriginal Affairs colleagues.

The Chair: While you're doing that, I'll just mention to the committee that our clerk did invite the Government of Manitoba to appear before us, this being a tripartite arrangement, and a representative of the government did contact the clerk with an email communication indicating that the government will provide a written brief outlining their concurrence with the proposed legislation and an intention to introduce provincial legislation during the spring 2014 session of the Manitoba legislature. That's probably not an official communication, but I wanted to pass that on to the members of the committee. As I said, they have indicated that they've been in touch with their counterparts in Ottawa. So that was the purpose of my question. Mr. Webber, can you provide any further information on that, please?

Mr. Webber: Yes, a little bit, Mr. Chair. As I believe was mentioned during one of the presentations, Manitoba, along with Sioux Valley, was consulted during the drafting of the federal legislation. Now it's time, in a sense, to have the mirror side of that process. With the federal legislation approaching the completion of the legislative exercise, Manitoba has produced a first draft of its legislation and has provided that draft to Sioux Valley and to Canada, and Manitoba is awaiting comments from Sioux Valley and from Canada on that draft legislation. We expect that, if Sioux Valley and/or Canada do have any substantial comments on the Manitoba legislation, there will be discussion among the three parties to deal with those comments. There may be a further draft of the Manitoba legislation, a further round of comment and discussion among the parties. All of this is hopefully going to happen fairly swiftly. As you've mentioned, reading from the communication from Manitoba, the Manitoba legislative session starts early in March, and I believe that the target for the province is to introduce their bill with respect to Sioux Valley governance fairly early in the legislative session. We hope to complete the back and forth communication between Manitoba, on the one hand, and Sioux Valley and Canada, on the other hand, about the draft legislation — we hope to complete that in fairly short order.

The Chair: That's helpful. Thank you very much.

I'm going to open the floor to questions from the committee. I would like to point out that our witnesses, some of whom have come from afar, are available to us for just over an hour, so I strongly recommend to committee members that you keep your questions to the point. There will be time for speeches when we go through clause-by-clause, so, please, I want everybody to have a chance. I'll begin with our Deputy Chair, Senator Dyck.

Senator Dyck: Thank you for your presentations this morning. I'm going to follow up on the information regarding Manitoba. My global question is: Without Manitoba having initiated

Lee Webber, avocat, Affaires autochtones et Développement du Nord, Services juridiques, ministère de la Justice du Canada : Excusez-moi un instant, honorables sénateurs. Je souhaiterais consulter mes collègues d'Affaires autochtones.

Le président : Entre-temps, permettez-moi d'informer le comité que notre greffière avait bel et bien invité des représentants du gouvernement du Manitoba, puisqu'il s'agit d'une entente tripartite, et un représentant de ce gouvernement a répondu à la greffière par courriel que son gouvernement fournirait un mémoire pour signaler son adhésion au projet de loi et son intention d'adopter une mesure législative analogue à la session du printemps. Ce n'est pas une communication officielle, mais je voulais néanmoins en informer les membres du comité. Comme je l'ai dit, ils ont été en communication avec leurs homologues à Ottawa. C'était l'objet de ma question. Monsieur Webber, pouvez-vous compléter?

M. Webber : Oui, un petit peu, monsieur le président. Comme il a déjà été dit au cours d'un des exposés, le Manitoba et la nation de Sioux Valley ont été consultés tout au long du processus de rédaction de la loi fédérale. Il est maintenant temps de passer au pendant de ce processus. La loi fédérale touche aux termes du processus législatif, et le Manitoba a déjà produit la première version de la loi et l'a fournie à la nation de Sioux Valley et au fédéral, attendant leurs observations. Si la nation de Sioux Valley ou le fédéral ont des observations de fond à faire sur la mesure législative du Manitoba, les trois parties se pencheront sur celles-ci. Il se peut fort bien qu'ils faillassent remettre la loi manitobaine sur le métier, lancer une autre série de consultations et de négociations. Tout cela devra se produire assez rapidement. Comme vous l'avez dit, à la lecture de la communication du Manitoba, la session législative de cette province commence au début du mois de mars, et je crois que la province vise à déposer le projet de loi sur la gouvernance de la nation de Sioux Valley dès le début de la session. Nous espérons avoir terminé assez tôt les communications entre le Manitoba, d'une part, et la nation de Sioux Valley, d'autre part, sur notre projet de loi.

Le président : C'est très utile. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre les questions des membres du comité. N'oublions pas que nos témoins, certains desquels sont venus de très loin, ne sont disponibles que pendant une heure. Alors, j'encourage fortement les membres du comité à poser des questions brèves. Nous pourrons intervenir plus longuement pendant l'étude article par article, et j'aimerais que tous aient le temps de poser une question. Commençons par le vice-président, la sénatrice Dyck.

La sénatrice Dyck : Merci de vos exposés. Je vais poser une question sur le Manitoba. La province n'a pas encore lancé son processus législatif, et on s'attend à ce qu'elle le fasse d'ici un

provincial legislation — and it likely will do so within the next month or so — what impact does that have on this bill? How critical is it for that legislation to be passed before this bill is passed, or is it critical to have it passed before this bill is passed?

Mr. Webber: Thank you, senator. It is stipulated in the governance agreement, and I believe in the tripartite agreement, as well, that, in order for the agreements to come into effect, there has to be federal implementing legislation and Manitoba implementing legislation. At the end of the day, those two pieces of legislation — the federal and the provincial — have to be in place.

The fact that the Manitoba legislation is not in place as the federal legislative process is unfolding is not a problem.

You'll note in Bill C-16, in clause 21 regarding coming into force, that with the bill structured as it presently is, the federal legislation will not come into force until a date to be named by the Governor-in-Council.

The idea is that once the federal legislation has been enacted and assented to, essentially the federal process will be put on hold for a period of weeks or months, waiting for the Manitoba legislation to achieve a similar stage or, in other words, waiting for the Manitoba legislation to be adopted by the provincial legislature and to be given Royal Assent in the province. When we've brought the two pieces of legislation into place, the federal government and the provincial government in concert with Sioux Valley will identify a date for the coming into force of the two pieces of legislation. The expectation is that it will be the same date for the federal legislation and the provincial legislation. When those two pieces of legislation are brought into effect, presumably on the same day, that will be the day on which the governance agreement and tripartite agreement come into force.

Senator Dyck: I'm going to move on to more specific questions. The intention of the agreements and the bill is to move away from being under provisions of the Indian Act and from what I could gather in the schedule, the initial provisions are dealing mostly with land. Could you give us some indication of which provisions will no longer apply and whether there are still a large number of Indian Act provisions that will apply?

Stephen Peltz, Senior Negotiator, Negotiations - Central, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you, Mr. Chair, and greetings, honourable senators. On the effective date, 35 provisions of the Indian Act will cease to apply to Sioux Valley Dakota Nation or on Sioux Valley Dakota Nation lands. Those provisions mostly concern what I would describe as matters of core governance. The expectation is that Sioux Valley Dakota Nation will already have their own constitution in place, they will have their own elections Act, their own Financial Administration Act, those kinds of core governance matters. Another one of particular importance to the community concerns membership or citizenship in Sioux Valley Dakota Nation. Those sorts of things change immediately.

mois. Est-ce que cela peut avoir des répercussions sur le projet de loi? Est-il essentiel que la loi provinciale soit adoptée avant que la loi fédérale puisse l'être?

M. Webber : Merci, sénatrice. L'accord sur la gouvernance stipule, et je crois que c'est le cas également pour l'accord tripartite, que l'entrée en vigueur nécessite des lois habilitantes au fédéral et au provincial. En fin de compte, ces deux lois — fédérale et provinciale — sont nécessaires.

Le fait que la loi fédérale soit plus avancée que la provinciale ne pose pas de problème en soi.

Vous constaterez que, aux termes de l'article 21 du projet de loi C-16 sur l'entrée en vigueur, la loi fédérale entrera en vigueur à la date choisie par le gouverneur en conseil.

L'idée étant qu'après l'adoption et la sanction de la loi fédérale, le processus législatif fédéral peut être mis en veilleuse en attendant le processus équivalent au provincial. En d'autres mots, on peut attendre l'adoption et la sanction de la loi provinciale. Une fois les deux lois entrées en vigueur, le gouvernement fédéral, de concert avec la province et la nation de Sioux Valley, choisira la date d'entrée en vigueur de ces deux lois. On s'attend à ce que ce soit la même date. Lorsqu'elles seront toutes les deux entrées en vigueur, probablement le même jour, l'accord de gouvernance et l'entente tripartite entreront en vigueur.

La sénatrice Dyck : Je vais passer maintenant à des questions très précises. L'esprit de l'accord et du projet de loi est d'affranchir les Premières nations de la Loi sur les Indiens et, d'après ce que j'ai compris dans l'annexe, les dispositions régissant les terres. Pourriez-vous me dire lesquelles de ces dispositions seront caduques et s'il restera encore un grand nombre de dispositions de la Loi sur les Indiens qui s'appliqueront?

Stephen Peltz, négociateur principal, Négociations-Centre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Merci, monsieur le président, et bonjour aux honorables sénateurs. À la date d'entrée en vigueur, 35 dispositions de la Loi sur les Indiens cesseront de s'appliquer à la Nation des Dakota de Sioux Valley et aux terres sous leur contrôle. Ces dispositions concernent essentiellement ce que l'on appelle la gouvernance de base. L'on s'attend à ce que la nation se soit déjà dotée de sa propre constitution, de sa propre loi sur les élections, de sa propre loi sur l'administration financière, bref, toutes ces lois de gouvernance de base. Autre loi particulièrement importante pour la nation, celle sur l'admissibilité à la bande ou la citoyenneté. Ces lois seront tout de suite touchées.

The status of the government changes immediately. This is also a significant aspect of the agreement coming into force. Chief Tacan was talking about, on the occasion of the flood, dealing with an emergency situation and being told that his government was not recognized as the entity to speak to that situation, they would have to go through the department. On the effective date, the legal status will no longer be an Indian Act band; it will be a self-governing First Nation. That answer could not be given to Sioux Valley. They would be recognized as the spokesmen for their own community. Those are important considerations. Similarly, accountability arrangements, as were mentioned in the Sioux Valley presentation, will shift from the Minister of Aboriginal Affairs and the government will become accountable to its own people. Those 35 provisions, something in that neighbourhood, all deal with those core governance matters.

There are a number of other things relating to lands and matters that control lives with Sioux Valley Dakota Nation and at the time of their own choosing, they can pass Sioux Valley Dakota Nation laws and those other Indian Act provisions will fall away. They can have their own priorities, they can move forward when they feel they have the capacity to move forward. Eventually the goal is that they would be almost entirely out from under the Indian Act.

In particular, the provisions around Indian status would continue to be controlled by the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development but in all other respects Sioux Valley, by passing its own laws, would be able to move step-by-step away from the Indian Act and into a governance regime of its own.

Senator Dyck: Thank you for that clear answer. You said that Sioux Valley has its own governance or elections act ready to go. Did I hear that correctly?

Mr. Slusar: Yes. Sioux Valley Dakota Nation has actually functioned out from under the Indian Act with respect to its elections, I believe sometime since the early 1990s. The opportunity was provided for First Nations, as we know, to create their own election codes. Sioux Valley Dakota Nation has had an election code since the 1990s. In fact, I believe they've had several. The latest code that they operate under was developed in 2003. That code will continue to function up until this year, when there will be another election. But in the interim, Senator Dyck, there has been an undertaking to create a Sioux Valley Dakota Nation election act. Of course, that would be a law of Sioux Valley Dakota Nation upon the effective date. That has undergone a process that is in keeping with the Sioux Valley Dakota Nation contemplated process pursuant to its constitution, such as mirroring to some extent what we're doing here today, council appointing a committee to take a look at it.

Ultimately it will be brought before the community, and then passed through three readings and voted upon. That is in the works, yes. But Sioux Valley has, for all intents and purposes, not

Le statut du gouvernement autochtone changera immédiatement. C'est en fait un aspect important de l'entrée en vigueur de cet accord. Par exemple, le chef Tacan disait qu'au moment d'une inondation, en pleine crise d'urgence, il s'est fait dire que son gouvernement n'était pas reconnu comme porte-parole et qu'il fallait passer par le ministère. À la date d'entrée en vigueur, le statut légal de la nation ne sera plus une bande en vertu de la Loi sur les Indiens. Elle sera une Première Nation autonome. L'on n'aurait pas pu traiter la nation de Sioux Valley de la sorte si cette loi avait été en vigueur. Le chef aurait été reconnu comme porte-parole de sa communauté. Ce n'est pas rien. Par ailleurs, la reddition des comptes, comme les représentants de la nation de Sioux Valley l'en fait valoir, n'incombera plus au ministère des Affaires autochtones. Elle relèvera du gouvernement de la Première Nation. Ces 35 dispositions, plus ou moins, traitent toutes de ces questions de gouvernance de base.

Plusieurs responsabilités liées aux terres et régissant la vie quotidienne de la Nation des Dakota de Sioux Valley relèveront désormais de celle-ci, et, lorsqu'elle se sentira prête, elle pourra adopter de nouvelles lois qui remplaceront les dispositions de la Loi sur les Indiens. Elle pourra établir ses propres priorités et aller de l'avant dès lors qu'elle se sentira capable de le faire. L'objectif ultime étant de s'affranchir complètement de la Loi sur les Indiens.

Notamment, les dispositions concernant le statut d'Indien continueront d'être appliquées par le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord, mais à part cela, la nation de Sioux Valley, en adoptant ces lois, pourra s'éloigner de la Loi sur les Indiens afin de la remplacer par un cadre réglementaire qui lui est propre.

La sénatrice Dyck : Merci de cette réponse très claire. Vous avez dit que la nation de Sioux Valley s'est déjà dotée de lois sur la gouvernance et les élections. Ai-je bien compris?

M. Slusar : Oui. La Nation des Dakota de Sioux Valley s'était déjà soustraite de la Loi sur les Indiens par rapport aux élections dès le début des années 1990. Comme vous le savez, on avait offert aux Premières nations de se doter de leurs lois électorales. C'est pourquoi la Nation des Dakota de Sioux Valley suit sa propre loi électorale depuis les années 1990. En fait, elle a eu plusieurs lois successives, la dernière datant de 2003. Cette loi continuera de s'appliquer jusqu'à cette année, lorsque se tiendra une autre élection. Dans l'intervalle, sénatrice Dyck, la Première Nation de Sioux Valley s'est engagée à se doter d'une nouvelle loi électorale. Bien entendu, ce serait une loi propre à cette nation. Elle a suivi un processus qui était prévu par sa constitution et qui est à peu près le même que celui envisagé aujourd'hui, à savoir que le conseil nomme un comité d'examen.

Le document sera présenté à la communauté. Il fera l'objet de trois lectures et d'un vote, comme ici. Mais la nation de Sioux Valley n'est plus sujette à la Loi sur les Indiens et à ses règlements

operated pursuant to the Indian Act provisions and regulations. It has always had, at least since the beginning of the opportunity, an election code.

Senator Dyck: One more question and I'll go wait for the second round. To follow up on the custom code election that you currently have and an election law which is in the works, there have been a number of bills passed in the last couple of years and there is one currently before us now on First Nation elections, Bill C-9. If we pass this bill now, will the provisions in Bill C-9 still apply? Currently you don't have your own election law, you have custom code and under custom code, Bill C-9, which affects elections — a basic right of a First Nation — will then still be subject to the powers of the minister to intervene.

Mr. Slusar: Thankfully, in looking at the various pieces of legislation that are being introduced from time to time, and the First Nation election act being one of those, there has been the foresight to insert clauses in these pieces of legislation that indicate a self-governing First Nation would be excluded from their operation. So we don't see Bill C-9 or the First Nation election act as applying to Sioux Valley Dakota Nation.

Having said that, there certainly has been a lot of thought put into that legislation and that was a consideration in terms of developing the future Sioux Valley Dakota Nation election act. There are some provisions that one might want to take advantage of, for example, the four-year term and things of that nature, but it would not be applicable.

Senator Dyck: Is the term self-government defined in Bill C-9 or does the definition of self-government mean the same thing in all different bills? This is a self-government agreement bill, but there are various types of self-government, some of which are much more fleshed out, as it were. Many more agreements are already in place, whereas this is kind of just the beginning. Is there a danger that this self-government could be interpreted as not a true self-government when it comes to application of other laws that mention self-government?

The Chair: Who are you directing your question to?

Senator Dyck: Mr. Slusar or the Justice people.

Mr. Slusar: I was going to defer to my colleague Mr. Webber in that regard. I'm sure Mr. Webber may wish to make some comments.

In terms of the self-government aspect, this agreement, of course, has been developed post-Canada's recognition of the inherent right towards self-government, which I believe came into effect in 1995. It's very clear in terms of Canada's policy and its recognition of the ability of First Nations to be self-governing, and that it is an existing Aboriginal right, that these agreements were negotiated within that context and within that spirit.

d'application depuis belle lurette. Elle a toujours eu son propre code électoral.

La sénatrice Dyck : Une dernière question, et ensuite j'attendrai le deuxième tour. C'est au sujet de l'élection tenue dernièrement en vertu du code coutumier et la loi électorale qui est sur le métier. Ces deux dernières années, plusieurs projets de loi ont été adoptés, y compris le projet de loi C-9 sur les élections des Premières nations. Si nous adoptons ce projet de loi maintenant, les dispositions du projet de loi C-9 s'appliqueront-elles toujours? Vous n'avez pas actuellement votre propre loi électorale, mais vous avez votre code coutumier et, en vertu de celui-ci... Le projet de loi C-9, qui porte sur les élections — un droit fondamental des Premières nations — donnera au ministre le pouvoir d'intervenir.

M. Slusar : En fait, les lois qui sont déposées dernièrement, y compris la loi électorale des Premières nations, font preuve d'une grande prévoyance en soustrayant les Premières nations de leur application. Ainsi, je ne crois pas que le projet de loi C-9 ou la loi électorale des Premières nations s'appliquera à la Nation des Dakota de Sioux Valley.

Cela dit, cette loi est bien pensée, et on en a tenu compte dans la rédaction de la loi électorale de la Nation des Dakota de Sioux Valley. Il y a certains aspects de cette loi dont on voudra profiter, par exemple les mandats de quatre ans, mais elle ne serait pas applicable automatiquement.

La sénatrice Dyck : La notion d'autonomie gouvernementale est-elle définie dans le projet de loi C-9 ou existe-t-il une définition généralement acceptée dans tous les projets de loi? Il s'agit d'un projet de loi sur l'autonomie gouvernementale, mais l'on sait qu'il y a plusieurs sortes d'autonomie gouvernementale, certaines étant beaucoup plus évoluées. Un grand nombre d'accords sont déjà en place, alors que ce genre de loi en est à ses premiers balbutiements. Craint-on que la notion d'autonomie gouvernementale puisse être interprétée comme ne s'appliquant pas dans le cadre d'autres lois qui en parlent?

Le président : À qui posez-vous votre question?

La sénatrice Dyck : À M. Slusar ou aux fonctionnaires de Justice Canada.

M. Slusar : J'allais permettre à mon collègue, M. Webber, de répondre. Je suis sûr qu'il aurait des observations pertinentes.

En ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, cet accord a bien entendu été élaboré après la reconnaissance du fédéral du droit inhérent des Premières nations à ce chapitre, c'est-à-dire à partir de 1995. Le Canada a toujours été très clair dans sa reconnaissance de la capacité des Premières nations à se gouverner. L'on reconnaît qu'il s'agit d'un droit inhérent des Autochtones, et ces accords ont été négociés dans ce contexte et cet esprit.

Having said that, and given their very comprehensive nature in terms of Sioux Valley and largely as a result of having that tripartite support involving the Province of Manitoba, I would, in a sense, think that these agreements, if any, potentially set the standard with respect to self-government, as that term will come to be known. In that sense, I'm not sure I see any downside with respect to this — or potentially any inherent issue that might be posed — that somehow Sioux Valley's self-government arrangements are somehow less than some of the others.

As far as I can tell, these are the most comprehensive arrangements that have been negotiated thus far. A provincial tripartite agreement, particularly when you have agreements such as these that are simply stand-alone self-government and do not involve the settlement of a land claim, I would think is as comprehensive as exist anywhere thus far.

I'll defer to Mr. Webber at this point.

Mr. Webber: My first remark would be to second what Mr. Slusar has said.

I should point out by way of disclaimer that I'm not intimately familiar with the various pieces of federal legislation that do refer to self-government, to self-governing First Nations or to First Nations or Aboriginal groups with self-government agreements. That said, as far as I'm aware, in any of the pieces of legislation that do include such references to self-government, there is no definition of "self-government," "self-government agreement" or "comprehensive self-government agreement." I will repeat that I'm talking through my hat to some extent, because I'm not intimately familiar with all those pieces of federal legislation.

If you have in some other piece of federal legislation a reference to "self-governing First Nation," a First Nation with a "self-government agreement" or a First Nation with a "comprehensive self-government agreement," one of the First Nations that is most likely and most clearly going to fall within that terminology is Sioux Valley Dakota Nation. As Mr. Slusar has pointed out, this is a very comprehensive arrangement.

Senator, the concern that you raise might conceivably be an active concern vis-à-vis some self-government arrangements, but I don't think it's at all likely to be a concern vis-à-vis this self-government arrangement.

Senator Watt: I have a supplementary question that I would like to put forward, and follows along the lines of what Senator Dyck has already indicated. The rights are recognized under section 35 of the British North America Act, 1982; the rights do exist within that section.

If I understand correctly, the ramifications of this legislation we're dealing with today in connection with section 35 seem to ignore the recognition that is already in the highest order of the land. I believe the legal counsel for Dakota has indicated this is only the beginning, and the door seems to be wide open to further

Cela dit, étant donné la nature très exhaustive de l'accord avec la nation de Sioux Valley et étant donné la participation de la province dans l'accord tripartite, je pense que ces textes pourraient établir une nouvelle norme d'autonomie gouvernementale, comme ce concept a été baptisé. Ainsi, je ne vois aucun inconvénient à cette loi, et je ne crois pas que les dispositions sur l'autonomie gouvernementale de la nation de Sioux Valley puissent être interprétées comme étant inférieures aux autres.

À ce que je sache, ces ententes sont les plus exhaustives qui aient été négociées jusqu'à maintenant. Surtout lorsqu'existent des accords comme ceux-ci qui portent tout simplement sur l'autonomie gouvernementale, sans régler de revendications territoriales, une entente tripartite avec la province, est, à mon avis, ce qui existe de plus exhaustif.

Pour le reste, je laisserai M. Webber vous répondre.

M. Webber : En premier lieu, j'appuie ce qu'a dit M. Slusar.

Permettez-moi de souligner, à ma décharge, que je ne connais pas à fond les diverses lois fédérales qui font référence à l'autonomie gouvernementale, aux Premières nations autonomes ou aux groupes autochtones des Premières nations qui ont conclu des accords d'autonomie gouvernementale. Cela étant dit, il n'existe, à ce que je sache, dans aucune de ces lois, de définition de ce qu'est « l'autonomie gouvernementale », un « accord d'autonomie gouvernementale » ou un « accord global sur l'autonomie gouvernementale ». Je répète que, dans une certaine mesure, je ne parle pas en connaissance de cause, parce que je ne connais pas à fond toutes ces lois fédérales.

S'il existe, dans une quelconque autre loi fédérale, une référence à une « Première Nation autonome », à une Première Nation qui a conclu une « entente d'autonomie gouvernementale » ou un « accord global sur l'autonomie gouvernementale », la Nation des Dakota de Sioux Valley serait certainement parmi les premières à être assujetties à ces définitions. Comme l'a dit M. Slusar, c'est une entente très exhaustive.

Sénatrice, la crainte que vous avez soulevée pourrait très certainement être valable relativement à certaines ententes d'autonomie gouvernementale, mais je ne crois pas que ce soit le cas pour celle-ci.

Le sénateur Watt : J'ai une question à vous poser, dans le même ordre d'idées que celle de la sénatrice Dyck. Les droits sont reconnus par l'article 35 de la Loi sur l'Amérique du Nord britannique de 1982; ils existent donc.

Si je vous comprends bien, les ramifications du projet de loi dont nous traitons aujourd'hui, en ce qui concerne l'article 35, semblent faire fi de quelque chose qu'a déjà reconnu le plus haut tribunal du pays. Je pense que le conseiller juridique de la nation dakota a déclaré que ce n'est qu'un début, et la porte semble être

discussions with the nations, along with the Government of Canada and the provinces, “to undertake” — I believe what you meant to say is “to define” — what’s under section 35.

Looking at Bill C-16 — the legislation we’re looking at for Dakota — it’s not a self-government but rather “self-government to be,” if I can phrase it that way. It’s sort of a framework, if I understood correctly what that means.

What Senator Dyck is highlighting here is that it’s fine. If there’s going to be a checkerboard across the country in terms of recognition to the Aboriginal people within the Constitution that is a danger. One nation has a certain kind of understanding, and it is accepted by the government what they are, what they can do and what they cannot do. That’s putting the Aboriginal perspective to the point where you are taking a risk; namely, damned if you do, damned if you don’t.

I’d just like to highlight the fact that there is a bit of a problem there that will not be rectified immediately. We might need to have a constitutional expert brought in to spell out exactly the relationship of this new concept. I’m not disagreeing with the new concept. I think it’s a good idea, but we have to know what we’re dealing with here. At this point, I don’t have a clear understanding, even though I understood what you were saying. There are some grey areas that need to be revisited in detail by the legal people.

The Chair: That’s a significant observation, Senator Watt. Do any of the witnesses wish to comment? Mr. Peltz?

Mr. Peltz: You raised several important points, Senator Watt, and I appreciate the question raised. The question of section 35 rights is extremely important. In terms of the way this agreement is structured, what has been negotiated and what has not been negotiated, none of that would denigrate the importance of section 35 rights to First Nations people or to the Government of Canada, for that matter.

This is not a completely novel agreement; I should perhaps respond to that point. This agreement is essentially the same structure as the agreement we have in place with Westbank First Nation in British Columbia that was concluded in 2003. That one is a bilateral agreement between Westbank First Nation and the Government of Canada. This is a tripartite arrangement, so there’s that distinction. But like this agreement, the Westbank agreement is a stand-alone self-government agreement.

By a stand-alone agreement, we mean this: The agreements people are most familiar with in recent years have been the land claims that have been concluded in British Columbia and in other parts of Canada. Those land claims agreements have self-government provisions, but they also deal with lands and resources — matters that would come into this category of section 35 rights, meaning that whatever rights those First

grandes ouvertes à d’autres discussions entre les nations, le gouvernement du Canada et ceux des provinces, en vue « d’entreprendre » — je crois que vous vouliez dire « de définir » — la teneur de l’article 35.

Si l’on regarde bien le projet de loi C-16, celui qui porte sur la nation dakota, il ne s’agit pas d’autonomie gouvernementale, mais de « gouvernement autonome en devenir » si je peux m’exprimer ainsi. C’est une espèce de cadre, si j’ai bien compris de quoi il s’agit.

La sénatrice Dyck fait remarquer que c’est acceptable. Si, par contre, la reconnaissance des peuples autochtones au sens de la loi constitutionnelle varie partout au pays, c’est là un danger. Une nation a une certaine perception, et le gouvernement accepte ce qu’elle est, ce qu’elle peut faire et ne peut pas faire. Cela pourrait mettre en péril la perspective autochtone. Alors, quoi qu’on fasse, on est perdant.

Je veux juste souligner qu’il y a un petit problème, dans tout cela, qui ne sera pas corrigé dans l’immédiat. Il se peut qu’il faille faire appel à un spécialiste du droit constitutionnel qui puisse expliquer exactement les tenants et les aboutissants de ce nouveau concept. Ce n’est pas que je suis contre ce nouveau concept. Je pense que c’est une bonne idée, mais il faut savoir exactement ce qu’il en est. Pour l’instant, je m’y perds un peu, même si j’ai bien compris vos propos. Il faudrait faire la lumière sur certaines zones grises avec des spécialistes juridiques.

Le président : Ce que vous dites là est important, sénateur Watt. Est-ce que les témoins ont une réponse à donner? Monsieur Peltz?

Mr. Peltz : Vous avez soulevé des éléments importants, sénateur Watt, et je suis heureux que la question ait été posée. La question des droits reconnus à l’article 35 est extrêmement importante. Pour ce qui est de la structure de l’accord, ce qui a été négocié ou non, rien de cela ne réduirait l’importance des droits reconnus à l’article 35 pour les Premières nations ni, d’ailleurs, pour le gouvernement du Canada.

Cette entente n’est pas entièrement nouvelle. Je devrais peut-être en parler. En fait, elle est structurée de la même manière que l’entente bilatérale qui a été conclue en 2003, entre la Première Nation Westbank de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada. La différence, ici, c’est qu’il s’agit d’une entente tripartite. Mais comme dans ce cas-ci, il s’agissait d’un accord d’autonomie gouvernementale indépendant avec la nation Westbank.

Permettez-moi d’expliquer un accord distinct. Les ententes les plus connues sont celles qui ont été conclues ces dernières années en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada et visant des revendications territoriales. Elles comportent des dispositions relatives à l’autonomie gouvernementale, mais traitent aussi des terres et des ressources — des éléments qui seraient visés dans les droits reconnus à l’article 35, ce qui signifie que les droits que

Nations have with respect to ownership and use of lands and resources would be protected under section 35 of the Constitution Act, 1982.

Those agreements deal not only with self-government but also with lands and resources. As a result, those rights over lands and resources are constitutionally protected. That's a consequence of those modern land claims agreements.

This being a stand-alone agreement, like the agreement with Westbank First Nation, it doesn't have provisions related to lands and resources. It is certainly, however, a true self-government arrangement. That part of the agreement is every bit as valid as it would be in the context of a land claim.

What happens here is that there are negotiated powers and jurisdictions, which mean the power and authority to make a law. These 50-odd jurisdictions, which have been mentioned a couple of times, are included in the agreement. As of the effective date, Sioux Valley Dakota Nation will have those self-government powers. There's no ambiguity about that. There's no question about whether it's legally valid, to my mind.

The Sioux Valley agreement is like the Westbank agreement insofar as it's a stand-alone agreement. It's also like the Westbank agreement in that neither will be protected under section 35 of the Constitution Act, 1982. The Westbank agreement has exactly the same status: It has self-government provisions; it is not a treaty, and it does not give any change to whatever section 35 rights Westbank First Nation may or may not have. Similarly, with Sioux Valley Dakota Nation that's how this bill and the agreement that it gives effect to will be.

The question of section 35 rights, if I may speak in a broader policy perspective for a few moments, is very contentious. The need for negotiations in British Columbia is precisely because there is uncertainty — there's a lack of clarity around what section 35 rights First Nations may or may not possess. Those things are not self-evident. They have to be worked out in those agreements and be resolved to the mutual satisfaction of the Government of Canada, the Province of British Columbia and the First Nations involved.

With Sioux Valley, when Mr. Slusar makes reference to a future process, it touches on this issue of section 35 rights. There's a long-standing dispute not only with Sioux Valley but also with other Dakota nations and a Lakota First Nation in Canada over whether they have Aboriginal title and other Aboriginal rights and, if so, what the extent of those rights is. We have not attempted to resolve that particular dispute through this negotiation. That decision was made in the course of the negotiations. However, we have a process in place that would lead to, hopefully, productive discussions, as Mr. Slusar expressed, to seek an enduring reconciliation between the Government of Canada and Sioux Valley Dakota Nation. In all, nine First Nations would be implicated in those discussions: eight Dakota First Nations and one Lakota First Nation, which is

détiennent les Premières nations en matière de propriété et d'utilisation des terres et de ressources seraient protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Ces ententes ne traitent pas que d'autonomie gouvernementale, mais aussi de terres et de ressources. En conséquence, ces droits sur les terres et les ressources sont protégés dans la loi constitutionnelle. C'est là une conséquence des ententes modernes relatives aux revendications territoriales.

Comme il s'agit ici d'un accord distinct, comme celui qui a été conclu avec la Première Nation Westbank, il ne comporte aucune disposition relative aux terres et aux ressources. Cela n'est pas moins un véritable accord d'autonomie gouvernementale. Cet aspect de l'entente est tout aussi valide que dans le contexte d'une revendication territoriale.

La différence, ici, c'est qu'il y a des pouvoirs et compétences qui sont négociés, notamment le pouvoir d'adopter des lois. Cette cinquantaine de pouvoirs dont on a déjà parlé sont prévus dans l'entente. À la date d'entrée en vigueur de celle-ci, la Nation des Dakota de Sioux Valley jouira de ses pouvoirs d'autonomie gouvernementale. Il n'y a là pas la moindre ambiguïté. À mon avis, c'est tout à fait légalement valide.

L'entente de Sioux Valley est comme celle de Westbank, dans la mesure où c'est un accord distinct. Cependant, ni l'une ni l'autre n'est protégée par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Celle de Westbank est exactement dans la même situation : elle comporte des dispositions d'autonomie gouvernementale; ce n'est pas un traité; elle ne change en rien les droits que concède ou non l'article 35 à la Première Nation Westbank. Il en sera de même pour la Première Nation de Sioux Valley en vertu de cette loi et de l'accord qui en découle.

Si vous me permettez de m'attarder un moment sur une perspective plus large, la question des droits reconnus par l'article 35 est très litigieuse. C'est justement parce que les droits que confère ou non l'article 35 aux Premières nations manquent de clarté qu'il faut ces négociations, en Colombie-Britannique. Il n'y a rien de très évident. Il faut définir ces droits dans les ententes et résoudre les points litigieux de façon satisfaisante pour le gouvernement du Canada, celui de la Colombie-Britannique et les Premières nations touchées.

Lorsque M. Slusar parle de processus futur pour la nation de Sioux Valley, il est question des droits garantis par l'article 35. Il existe un différend de longue date avec la nation de Sioux Valley, mais aussi avec d'autres nations dakotas et d'autres Premières nations lakotas au Canada, à savoir s'ils ont des titres ancestraux ou d'autres droits ancestraux et, s'ils en ont, quelle est la portée de ceux-ci. Nous n'avons pas tenté de résoudre ce différend particulier au moyen de cette négociation, une décision qui a été prise au cours des négociations. Toutefois, nous avons établi un processus qui, nous le souhaitons, entraînera des discussions fructueuses, comme M. Slusar l'a dit, afin d'en arriver à une réconciliation durable entre le gouvernement du Canada et la Nation des Dakota de Sioux Valley. En tout, neuf Premières nations prendraient part à ces discussions : huit Premières nations

similarly situated. All of these First Nations are in the provinces of Manitoba and Saskatchewan. There is some unfinished business there, to be sure; but insofar as this bill and this agreement are concerned, there's no ambiguity. This will be a self-governing First Nation on the effective date of the agreement.

The Chair: I have eight honourable senators who wish to ask questions. I would remind senators to get to the question, please, so everyone has a chance.

Senator Cordy: Thank you very much for your presentations this morning.

Chief Tacan, I was taken by the amount of consultation you had done, in particular with the elders in the community, considering the discussions started in 1991. Their input was extremely important; so congratulations to you and to the leadership of your community.

Chief Tacan, you spoke about the challenges of attracting new businesses to your community. I've heard this not only from you, but I've also read a lot about the challenges that a number of First Nations communities have in bringing businesses to their communities. I'm from Nova Scotia, where Membertou has been doing a great job of bringing business to their community and signing labour agreements with businesses outside the community. I wonder whether this agreement will be positive. Do you believe it will be positive and allow your nation to attract businesses more easily than it currently can?

Mr. Tacan: Thank you for your question. One thing we need to do is show the business community that there will be a stable business environment for anyone who wishes to come to Sioux Valley. We have a very good workforce nearby in the city of Brandon, so we have people who commute back and forth. We have everything that would indicate that something could be successful, whether it's a big chain store or manufacturing. However, the only thing we don't have in terms of stability is the ability to give a business the comfort of having a long-term lease. We don't have the ability to attract financing at this time because we don't have the authority to work on those things.

The agreement will answer some of those questions for the business community. Already we have information out there in the surrounding community with the work that we've done. With some of the research that some of the business community has undertaken, we've received inquiries as to how this will work. We've purchased land at the intersection of highways 1 and 21. We have some partners lined up with some commitments from them, even though we haven't converted it to reserve status. They're optimistic we can do that with the help of the agreement.

We're seeing some good indications that people want to do business with us. It's just a matter of getting to the point where we can pass the laws that will give comfort to the business community.

dakotas et une première nation lakota, dont la position est semblable. Elles se trouvent toutes dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan. Il demeure certainement des questions en suspens, mais en ce qui concerne ce projet de loi et cette entente, il n'y a aucune ambiguïté. Cette Première Nation jouira d'une autonomie gouvernementale dès la date d'entrée en vigueur de l'entente.

Le président : Il y a huit honorables sénateurs qui souhaitent poser des questions. J'aimerais leur rappeler d'être brefs afin que tous aient la chance d'intervenir.

La sénatrice Cordy : Je remercie les témoins pour leurs exposés ce matin.

Chef Tacan, j'ai été surprise par la quantité de consultations que vous avez menées, en particulier auprès des aînés de la communauté, quand on pense que les discussions ont commencé en 1991. Leurs conseils se sont avérés très importants. Donc, félicitations à vous et aux leaders de votre collectivité.

Chef Tacan, vous avez dit qu'il est difficile d'attirer de nouvelles activités commerciales dans votre collectivité. J'ai entendu d'autres dire la même chose et j'ai beaucoup lu à propos des difficultés auxquelles certaines Premières nations sont confrontées quand elles veulent attirer des activités commerciales dans leurs communautés. Je viens de la Nouvelle-Écosse, où la Première Nation Membertou a bien réussi à cet égard, signant des ententes relatives au marché du travail avec des entreprises de l'extérieur de la collectivité. Je me demande si cet accord aura des retombées positives. Croyez-vous qu'il permettra à votre collectivité d'attirer des activités commerciales plus facilement?

M. Tacan : Merci de votre question. Nous devons montrer au milieu des affaires qu'il y aura un environnement stable à Sioux Valley pour ceux qui souhaitent y investir. Dans la ville voisine de Brandon, il y a une excellente main-d'œuvre, et certains font l'allier-retour. Nous avons tout ce qu'il faut pour que les projets réussissent, que ce soit la franchise d'un grand magasin ou une usine de fabrication. En ce qui concerne la stabilité, tout ce qui nous manque, c'est de pouvoir offrir aux entreprises des baux à long terme. Nous n'avons pas la capacité d'attirer du financement en ce moment parce que nous n'avons pas de pouvoir à ce chapitre.

L'accord permettra de répondre à certaines de ces questions pour le milieu des affaires. Nous avons déjà donné des renseignements à propos des travaux effectués dans la collectivité. Certaines entreprises ont déjà commencé à faire des recherches, et nous recevons des questions sur le fonctionnement. Nous avons acheté des terrains à l'intersection des routes 1 et 21. Certains partenaires ont pris des engagements, même si le terrain ne fait pas encore partie de la réserve. Ils sont optimistes et pensent que nous pourrons y arriver grâce à cet accord.

Nous avons de bonnes raisons de croire que les gens veulent faire affaire avec nous. Il s'agit maintenant de faire adopter les lois qui donneront confiance au milieu des affaires.

Senator Cordy: This agreement will allow Sioux Valley to provide for direct taxation. Have you given thought as to how that will work? Your leadership within the community will tax the people directly. What will be the positive benefit of this? How will it work?

Mr. Tacan: We already pay some tax, as you know, but we're not benefiting from that in its entirety at this time. Everything that comes into the community is purchased outside the community. There are other examples of communities that tax their members and are starting to reinvest those revenues in their communities. We're starting to see all these examples. Whitecap Dakota First Nation has already improved their situation with better roads, housing and infrastructure. They seem to have a system in place whereby they're benefiting greatly from a tax base. That's something we need to do right away. The community is looking forward to better things. We understand that a system has to be put in place for us to see those benefits.

Senator Meredith: Thank you so much for your presentation.

Chief, congratulations on fighting on behalf of your people and serving as councillor to ensure that proper legislation is brought in. You talk about finance, education, economic development, jobs for youth, which resonates with me, and that they have bought into this new vision because they see hope and something at the end of the tunnel. You talk about the support of the elders and about those who object to this agreement. My question is: Do you foresee them putting forth a court challenge in any way? Is that a possibility? How are you dealing with trying to resolve some of their concerns?

Mr. Tacan: One thing we're constantly doing is communicating with people. Even though the consultation period is over, we still feel that it's important to educate the membership on what the agreement is. We also have processes in place to hear the different viewpoints of people. We're constantly in talks with all members and constantly updating. It's nearly impossible to get consensus from everyone. You will always have people who object, for one reason or another. I don't foresee that being a problem going forward because right now that group has taken a wait-and-see attitude. The more we demonstrate positive things in the community, they eventually won't help but see some of the positive things that are going on. We've done a lot in terms of education. We've done a lot in terms of infrastructure in the community. This is still working within the Indian Act. I can only imagine what would happen if we were allowed to go even further. I think we will be able to win the critics over eventually, but we are still respectful in terms of listening to their point of view. We won't be able to please everyone, naturally, but we're always putting that effort forward. We have a website now that we're constantly updating. We have meetings where finances are put out to the community. We have reporting. We have open houses. All we can do is give them information, and, if they don't agree with

La sénatrice Cordy : Cet accord permettra à la nation de Sioux Valley de mettre en œuvre l'imposition directe. Avez-vous pensé à la façon dont cela fonctionnera? Les dirigeants de la collectivité imposeront directement les membres. Quelles en seront les retombées positives? Comment cela fonctionnera-t-il?

M. Tacan : Comme vous le savez, nous payons déjà des taxes, mais à ce moment-ci, nous n'en profitons pas pleinement. Tout ce qui entre dans la collectivité est acheté à l'extérieur de celle-ci. D'autres collectivités prélevent des taxes auprès de leurs membres et commencent à réinvestir ces revenus dans leurs collectivités. Nous commençons à remarquer tous ces exemples. La Première Nation Whitecap Dakota a déjà amélioré son sort grâce au meilleur état de ses routes, de ses logements et de son infrastructure. Il semble qu'ils ont mis en place un système leur permettant de tirer largement profit de cette assiette fiscale. C'est ce que nous devons faire dès maintenant. La collectivité est impatiente de voir des améliorations. Nous comprenons qu'un système doit être en place afin que nous puissions profiter de ces avantages.

Le sénateur Meredith : Merci de votre exposé.

Chef, félicitations pour avoir défendu votre peuple bec et ongle et pour avoir servi à titre de conseiller afin de veiller à ce qu'on propose un projet de loi adéquat. Vous parlez de finance, d'éducation, de développement économique, d'emplois pour les jeunes, ce avec quoi je suis d'accord, et vous dites que la communauté a adhéré à cette nouvelle idée parce qu'elle leur donne de l'espoir et qu'elle voit une lumière au bout du tunnel. Vous parlez de l'appui des aînés et de ceux qui se sont opposés à cet accord. Voici ma question : Croyez-vous qu'on pourrait contester l'accord devant les tribunaux? S'agit-il d'une possibilité? Quels moyens prenez-vous pour essayer de dissiper certaines de leurs inquiétudes?

M. Tacan : Nous sommes constamment en communication avec les gens. Même si la période de consultation est terminée, nous croyons qu'il est important d'informer les membres sur le contenu de l'accord. Nous avons également des processus en place pour entendre les différents points de vue. Nous sommes toujours en communication avec tous les membres et nous faisons constamment le point. Il est presque impossible d'obtenir un consensus. Il y a toujours des gens qui s'opposent, pour une raison ou pour une autre. Je n'entrevois pas de problème à l'avenir parce qu'en ce moment le groupe a adopté une approche attentiste. Si nous faisons la démonstration de plus en plus de retombées positives dans la collectivité, ils finiront par se rendre à l'évidence. Nous avons transmis beaucoup d'information. Nous avons investi beaucoup dans l'infrastructure de la collectivité. Nous travaillons encore dans les limites de la Loi sur les Indiens. Je ne peux qu'imaginer ce qui se produirait si nous avions la possibilité d'aller plus loin. Je pense que nous pourrons finir par convaincre les sceptiques, mais nous agissons de manière respectueuse et nous écoutons leurs points de vue. Évidemment, nous ne pourrons pas faire plaisir à tous, mais nous continuons d'aller de l'avant. Nous avons créé un site web que nous mettons à jour régulièrement. Nous tenons des réunions au cours desquelles

it, there's nothing more that we can do. I think we've done our part, though, in trying to get the most information out that we can.

Senator Lovelace Nicholas: My question is for the chief. It says here that the governance agreement will provide jurisdiction to enact laws with respect to a variety of matters, including citizenship. Could you elaborate on that?

Mr. Tacan: We had meetings initially, when the discussions first started, dealing with citizenship, so we do have some thoughts behind that. In recent times, we've focused on maybe five or six jurisdictions. The citizenship issue has been on the shelf for a little bit. As you know, things come up in the community, and our attention seems to focus on different areas. We are starting now to look broadly at all the jurisdictions that are there and at the potential for us to take those jurisdictions over, citizenship being one of them.

We now have people from other First Nations wanting to apply for membership, so we have to act quickly on getting our citizenship discussions going and having a concrete idea as to what we need to do. I'm guessing that that's a good indication of maybe other people's perception of the path that Sioux Valley is going on. I certainly like it when other people from other First Nations want to apply to join our community, but, at this point, we don't have the resources, the facilities or the housing to accommodate those kinds of things. We recognize that there's a need to work on those areas.

We're still a little bit surprised — and I think others are as well — that Sioux Valley has gotten this far. I don't think it was expected for us to succeed, but we're pretty resilient. We try to do things in a way that will be beneficial to us. We're kind of the underdogs in some of the things we do. We are going to look at citizenship in the next little while. We're still grappling with issues surrounding childcare and policing. Those are two of the main things that have come to our attention recently, and the membership is expressing a desire for us to hurry and work on those jurisdictions because those are the ones that seem to be creating the most problems for us right now. People want us to work on those, as well as on education.

Senator Lovelace Nicholas: This is part two of that question, and then I'll be done. I should have asked this question in the first place: There were women who were eligible to become band members through the Indian Act, like Bill C-31 women. Were these women all accepted back into the band?

Mr. Tacan: From what I understand, if there's a connection to the community, we've accepted those members back into our community. We've recently had ex-band members, if I can use that term, who married into other communities and transferred out. I know, in one case, one person passed away, and the family had asked us to bring that person back to our community, which

les aspects financiers sont exposés à la collectivité. Nous produisons des rapports. Nous organisons des portes ouvertes. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de leur fournir des renseignements et, s'ils ne sont pas d'accord, nous ne pouvons rien faire de plus. Je pense que nous avons fait notre part en essayant de transmettre le plus de renseignements possible.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Ma question s'adresse au chef. Prenons l'accord de gouvernance. On dit que vous aurez le pouvoir de promulguer des lois dans divers secteurs, y compris la citoyenneté. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Tacan : Dès les premières réunions, nous avons discuté de citoyenneté et nous avons réfléchi à la question. Plus récemment, nous nous sommes concentrés sur cinq ou six domaines de compétences. Nous avons un peu délaissé la question de la citoyenneté. Comme vous le savez, des événements surviennent dans la collectivité, et nous nous attardons à autre chose. Maintenant, nous commençons à réfléchir à l'étendue de tous les domaines de compétences et à la possibilité d'en obtenir la responsabilité, et la citoyenneté en fait partie.

Certains membres d'autres Premières nations souhaitent déposer une demande pour devenir membres de la nôtre. Donc, nous devons discuter de citoyenneté très bientôt pour avoir une idée concrète de ce que nous devons faire. J'imagine que c'est une bonne indication de la perception des autres concernant la voie adoptée à Sioux Valley. Je suis heureux que des membres d'autres Premières nations souhaitent se joindre à notre communauté. Toutefois, en ce moment, nous n'avons pas les ressources, les installations ou les logements pour les accueillir. Nous savons qu'il faudra y travailler.

Nous sommes un peu surpris — et je pense que d'autres le sont aussi — des progrès à Sioux Valley. Je ne pense pas qu'on s'attendait à nous voir réussir, mais nous sommes plutôt résilients. Nous essayons de travailler pour arriver à des résultats positifs. Nous sommes parfois défavorisés. Nous allons bientôt nous pencher sur la question de la citoyenneté. Nous sommes toujours en train de surmonter les difficultés relatives au service de garde et au service policier. Voilà deux des principaux points qui ont été portés à notre attention récemment, et certains membres nous ont demandé de mettre l'accent rapidement sur ces responsabilités parce qu'il semble que ce soit les points qui posent le plus problème en ce moment. Les membres souhaitent aussi qu'on se concentre sur l'éducation.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Voici ma deuxième et dernière question. J'aurais dû commencer par elle : certaines femmes étaient admissibles à une bande en vertu de la Loi C-31, qui a modifié la Loi sur les Indiens. Ces femmes ont-elles toutes été réadmises dans la bande?

M. Tacan : Je crois savoir que, si elles avaient un lien avec la collectivité, nous acceptions qu'elles redeviennent membres. Récemment, des anciens membres, si je peux m'exprimer ainsi, s'étaient mariés à des membres d'autres communautés et ne faisaient plus partie de la nôtre. Je suis au courant d'un cas où il y a eu un décès, et la famille nous a demandé d'accueillir à nouveau

we did, even though she was not a band member. We try to look at women's issues and put that to the forefront. I know that, with my council, I have two women on whom I rely heavily to give us perspective with issues there. We've done a lot of work, I believe, in moving not only membership issues but also child and family issues forward. We also have a policy for our housing where, if there's a family breakup, typically the house goes to the woman and the children. We actually had a non-band member who was given a house because her children were from the community, even though she was not a member of the band. The house was turned over to her instead of the band member from our community. We recognize that we need to work closely with women and to make sure that they're taken care of, and we address the needs as they come up.

The Chair: Mr. Peltz, did you have something to add?

Mr. Peltz: Yes. Thank you, Mr. Chair. An important issue was touched on there, and it's an issue from a federal policy perspective as well, not simply limited to people who have acquired membership via Bill C-31. In general, people want to know that they're not going to lose their membership as a consequence of this self-government agreement. One of the basic protections we build into all of our self-government agreements is that whoever is eligible to be a member the day before this agreement comes into effect will not be denied membership after the agreement comes into effect. This would certainly include people who had acquired membership as a consequence of Bill C-31.

If I may also cast back to the earlier question that was asked about citizenship, I wanted to clarify that we were talking about citizenship in the Sioux Valley Dakota Nation. In terms of citizenship in Canada, that continues to be controlled by federal laws. In some agreements, we use the term "membership" in the First Nation. In other agreements we've used the term "citizenship." This is not the first time, but we are talking about citizenship in Sioux Valley Dakota Nation.

The Chair: Thank you. I think we're fortunate in this committee to have, in Senator Watt and Senator Lovelace Nicholas, champions of Aboriginal rights who've been involved with the discussion of the implications of section 35 right from the beginning. Thank you for those questions.

Senator Sibbeston: Chief Tacan, I know that you come before our committee in support of this agreement with a lot of hope for your people. I want you to know that the federal government, in the past, has not done very well in terms of implementing any agreement of this sort. Our committee has dealt with this issue of the federal government not implementing agreements that they've signed, particularly in financial areas and renegotiations. The Auditor General, a number of years ago, commented, on one hand

la personne survivante dans la collectivité, ce que nous avons fait, même si elle n'était pas membre. Nous essayons de mettre les femmes au premier plan. Au sein de mon conseil, il y a deux femmes que je consulte pour obtenir une opinion sur ces questions. Nous avons travaillé très fort, je crois, pour faire avancer non seulement les questions d'appartenance mais aussi les questions relatives à l'enfance et aux familles. Nous avons également une politique sur le logement. Si une famille éclate, habituellement la femme et les enfants gardent la maison. Nous avons l'exemple d'une femme non-membre qui a conservé la maison parce que ses enfants appartiennent à la communauté. C'est elle qui a conservé la maison plutôt que le membre de notre bande. Nous savons que nous devons travailler de près avec les femmes pour nous assurer qu'elles sont bien prises en charge et nous réglerons les problèmes au fur et à mesure.

Le président : Monsieur Peltz, vous avez quelque chose à ajouter?

M. Peltz : Oui. Merci, monsieur le président. Nous venons d'aborder un point important, et c'est un point important d'un point de vue de la politique fédérale aussi et qui ne touche pas seulement les personnes qui ont acquis le statut de membre en vertu du projet de loi C-31. En général, les gens veulent savoir qu'ils ne perdront pas leur statut de membre à la suite de cet accord sur la gouvernance. Nous intégrons des protections de base dans tous nos accords de gouvernance selon lesquels les personnes admissibles à l'appartenance avant l'entrée en vigueur de l'accord ne se verront pas refuser le statut de membre après l'entrée en vigueur de celui-ci. Ces mesures protégeront certainement les personnes ayant acquis le statut de membre en vertu du projet de loi C-31.

J'aimerais aussi revenir sur la question de la citoyenneté que nous avons abordée plus tôt. J'aimerais préciser que nous parlions de la citoyenneté de la Nation des Dakota de Sioux Valley. La citoyenneté canadienne, elle, continue d'être assujettie aux lois fédérales. Dans certains accords, nous utilisons le terme « membre » de Première Nation. Dans d'autres accords, nous avons utilisé le terme « citoyenneté ». Ce n'est pas la première fois que nous le faisons, mais nous parlons ici de la citoyenneté de la Nation des Dakota de Sioux Valley.

Le président : Merci. Je pense que nous avons de la chance d'avoir, à notre comité, le sénateur Watt et la sénatrice Lovelace Nicholas qui sont des spécialistes des droits autochtones et qui ont participé aux discussions sur les conséquences des droits garantis par l'article 35. Merci pour vos questions.

Le sénateur Sibbeston : Chef Tacan, je sais que vous comparaissiez devant le comité en appui à cet accord rempli d'espoir pour votre peuple. J'aimerais que vous sachiez que le gouvernement fédéral n'a pas un très bon bilan quant à la mise en œuvre des accords de ce genre. Notre comité a entendu des cas où le gouvernement fédéral n'a pas mis en œuvre les accords qu'il a signés, particulièrement dans les domaines financiers ou concernant les nouvelles négociations. Le vérificateur général, il

claim agreement in the North, that the government tried to get out of the agreement and was not living up to the spirit of the agreement.

I know that there is a land claims coalition group consisting of about 24 land claimants from throughout the country who meet regularly because the federal government doesn't implement the agreements that they sign. These agreements have the strength of section 35; they're constitutionally protected. Yet despite this, the federal government does not live up to the agreements they have signed.

How do you propose, in the implementation aspect of this, to ensure or try to force the federal government to live up to the agreement that you have made with them?

Mr. Tacan: My experience has been that good honest dialogue and a willingness to sit down and discuss goes a long way. We've also demonstrated that we're willing to participate in any discussions that will further resolution of any issues we may have, whether it's with the province or the federal government. So far, we seem to be having sufficient success in dealing with a lot of things. We've been pretty lucky in dealing with Manitoba and the federal government. We are probably the only First Nation right now that has paid for our issues surrounding flooding, and we haven't incurred any debt or bills owed as a result. It's a good relationship we've maintained with the province in that regard.

With the federal government, we've always used good communication as a means to resolve our difficulties and I think how we present ourselves with the federal government has resulted in positive things for us. We don't take a confrontational approach. We like to take the approach where we have information and facts to make our case, and that's what we do. That seems to work for us for some reason. I don't want to jinx myself, but we've been pretty lucky in our encounters with both levels of government.

Senator Wallace: Chief Tacan, I'm wondering if there are any financial consequences or commitments that would follow the benefit of the Sioux Valley Dakota Nation as a result of entering into this self-governing agreement, both at the time of signing and are there any financial consequences that would follow year to year as time goes on?

Mr. Tacan: We're hopeful that in the minister's statements, when the agreement was first signed in August, that the number over the life of the agreement would be \$130 million as a result of going into the agreement. That would give the First Nation the ability to do things differently as opposed to what we're doing now under our current funding. I know we finance a lot of things, such as insurance, and the costs are higher if you go month-by-month. If we can pay something in one lump sum up front at a

y a quelques années, a observé que, dans le cas d'un accord sur une revendication territoriale dans le Nord, le gouvernement avait tenté de rompre l'accord et n'en avait pas respecté l'esprit.

Je sais qu'il y a une coalition sur des revendications territoriales qui regroupe environ 24 parties provenant de partout au pays qui se réunissent régulièrement parce que le gouvernement fédéral ne met pas en œuvre les accords qu'il signe. Ces accords sont assujettis à l'article 35; ils sont protégés par la constitution. Malgré cela, le gouvernement fédéral ne respecte pas les accords qu'il a signés.

Sur le plan de la mise en œuvre, quel moyen envisagez-vous pour veiller à ce que le gouvernement respecte l'accord que vous avez conclu, ou pour le forcer à le respecter?

M. Tacan : Selon mon expérience, un dialogue honnête et une volonté de se réunir et de discuter peut produire de bons résultats. Nous avons aussi fait montre de notre volonté de participer à toute discussion qui permettra de résoudre des problèmes qui feraient surface, que ce soit avec le gouvernement provincial ou fédéral. Jusqu'à maintenant, il semble que nous ayons réussi à régler de nombreux problèmes. Nous avons de bonnes relations avec le gouvernement du Manitoba et avec le gouvernement fédéral. Nous sommes probablement la seule Première Nation en ce moment à avoir reçu une indemnisation des dommages causés par les inondations, et par conséquent, nous n'avons accumulé aucune dette ou facture impayée. Nous avons maintenu une bonne relation avec la province à cet égard.

Avec le gouvernement fédéral, nous avons toujours bien communiqué et réussi à dénouer nos difficultés, et je pense que notre attitude à l'égard du gouvernement fédéral a entraîné des retombées positives pour nous. Nous n'optons pas pour l'affrontement. Pour faire valoir nos arguments, nous nous appuyons sur des renseignements et des faits. Voilà ce que nous faisons. Il semble que ça fonctionne bien pour nous. Je ne voudrais pas jeter un sort, mais je pense que nous avons eu de la chance lors de nos rencontres avec les deux ordres de gouvernement.

Le sénateur Wallace : Chef Tacan, je me demande si quelques conséquences financières ou engagements viendraient bénéficier à votre nation à la suite de la conclusion de cet accord d'autonomie gouvernementale, au moment de la signature. Des conséquences financières s'ensuivraient-elles d'année en année au fil du temps?

M. Tacan : Nous sommes confiants quant au fait que, dans les déclarations du ministre, lorsque l'accord a été signé initialement en août, le chiffre pour la durée de l'entente serait de 130 millions de dollars à la suite de sa conclusion. Cela donnerait à la Première Nation la capacité de faire les choses différemment de ce qu'elle fait actuellement selon la méthode de financement. Je sais que nous finançons beaucoup de choses, comme des assurances, et les coûts sont beaucoup plus élevés si l'on fonctionne de façon

savings to the bank, those are things that will help us down the road, I believe.

Again, I haven't looked in great detail at what the actual benefits are going to be. I know that anything is better than what we have right now. We supposedly have money with the department, but there's a lot of difficulty in accessing that money. The first thing to benefit us is that we're going to be able to access capital, leverage loans and that sort of thing.

Senator Wallace: The governance agreement would give the Sioux Valley Dakota Nation authority over a number of important items, as you pointed out, health, education and housing, and I'm wondering if there are any conditions attached to that? Are there any standards that would have to be met by the Sioux Valley Dakota Nation in terms of housing standards being put in place, and the same with health and education? Would that in any way be tied to the ongoing financial arrangements or commitment that the federal government would make to the nation?

Mr. Tacan: We would welcome bringing in standards to deal with certain things, such as housing, for example. We recently reviewed our policies and one of the things that stood out for us is that because of the lack of standards, we have a lot of poor housing in our community. There is always the issue of contractors and businesses that come in and set up substandard housing, which causes us to have problems in a short period of time. We have new houses that were delivered and five years later they're falling apart. That's a result of not having standards in place.

We are now seeing that those need to be looked at. In my work as a school board member, for example, for 10 years I've been working with Sioux Valley. One of the things we started to look at is that we have to attract teachers with the right qualifications. We always need to have people who are going to ensure success. There are standards that need to be implemented in different areas as well. In the agreement, the one phrase that sticks out for me is "comparable or better." Those are the things that I'm hoping, as we go along, are developed and followed.

Mr. Peltz: We walk a fine balancing act in terms of these agreements, in not wanting to impose requirements on the First Nations. They're supposed to be self-governing, so to the greatest extent possible we want to give them the flexibility to design programs, reallocate funds according to the priorities of the First Nation. On the other hand, as you can imagine, these standards have important consequences and they're rightly a federal policy issue as well. In terms of health, for example, we would want immunization in the First Nation community to be at the same standard as immunization off-reserve. We wouldn't want First Nations to be treated with substandard health care; that would be a bad result. Also, recognizing that some diseases are communicable, we wouldn't want to have a pocket where

mensuelle. Si nous pouvons payer quelque chose de façon forfaitaire et que cela permet à la bande de réaliser des économies. Il s'agit là de choses qui nous aideront au final, je pense.

Une fois encore, je n'ai pas examiné en détail les avantages qui en découleraient. Je sais que rien ne peut être pire que ce que nous connaissons maintenant. Nous sommes censés recevoir des fonds du ministère, mais c'est très difficile d'y avoir accès. La première chose qui nous avantage, c'est le fait que nous allons avoir accès au capital, à des prêts, notamment.

Le sénateur Wallace : L'accord d'autonomie gouvernementale donnerait à votre nation compétence sur un certain nombre de domaines importants, comme vous l'avez indiqué, à savoir la santé, l'éducation et le logement, et je me demandais si cela était assorti de conditions. Y a-t-il des normes que devra respecter votre nation en matière de logement, de santé et d'éducation? Cela serait-il de quelque façon que ce soit associé à la méthode de financement continu ou aux engagements pris par le gouvernement fédéral envers la nation?

M. Tacan : Nous accueillerions à bras ouverts la mise en place de normes dans certains domaines comme le logement. Nous avons revu nos politiques récemment, et il en est ressorti que, en raison de l'absence de normes, le logement dans notre communauté est de mauvaise qualité. Il y a toujours le problème des entrepreneurs et des entreprises qui viennent pour construire des logements de piètre qualité, ce qui entraîne des problèmes à court terme. De nouvelles maisons ont été construites et, cinq ans après, elles tombent en morceaux. C'est le résultat du fait de ne pas avoir de normes en place.

On tente maintenant de s'assurer que l'on répond à ces besoins. Dans le cadre de mes fonctions en tant que membre de la commission scolaire, par exemple, cela fait 10 ans que je travaille à Sioux Valley. Nous avons commencé notamment à examiner la nécessité d'attirer des enseignants qualifiés. Nous devons constamment nous assurer d'avoir les gens nécessaires pour assurer la réussite. Il y a des normes qui doivent être mises en place dans différents domaines. Dans l'accord, ce qui ressort à mes yeux, c'est l'expression : « comparable ou de meilleure qualité ». Il s'agit là de ce qui, je l'espère, verra le jour.

M. Peltz : Pour ce qui est de ces accords, il s'agit de trouver un équilibre délicat, car nous ne voulons pas imposer d'exigences aux Premières nations. Elles sont censées être autonomes, et par conséquent, nous souhaitons leur laisser la plus grande souplesse pour concevoir les programmes, réaffecter des fonds selon leurs priorités. D'un autre côté, comme vous pouvez-vous en douter, ces normes ont des conséquences importantes et elles sont assujetties à juste titre à une question politique fédérale. Pour ce qui est de la santé, par exemple, nous souhaiterions que les taux d'immunisation chez les Premières nations répondent aux mêmes normes que ceux qui sont en place à l'extérieur des réserves. Nous ne voulons pas que les Premières nations aient accès à des soins de santé de moindre qualité; cela serait une conséquence fâcheuse.

communicable diseases could arise. In a situation like that where there are important federal policy considerations, we require standards.

With respect to education, what's in the agreement is quite similar to what's being proposed with the new First Nations Control of First Nations Education Bill, which acknowledges first of all that there are no federal regulations with respect to education. So right now with Sioux Valley operating under its own schools, there are no regulations that control the number of hours of attendance a student has to do, for example, or controls around curriculum. When this new proposed act comes into place, the First Nation will be required to meet provincial standards and that's exactly the same provision we have in the governance agreement with Sioux Valley Dakota Nation. With respect to education, they have to meet or exceed the standards that apply elsewhere in the province, the goal being that a student would be able to move from a reserve school to off-reserve and they would be at the same educational level as they are off-reserve or conversely come back find they're at the same sort of level.

With respect to funding, there is no additional funding that flows as the jurisdictions themselves are exercised, but it's important to say that the Sioux Valley government is clearly taking on some additional responsibilities that it has not had to discharge as an Indian Act band. Accordingly, increased funds are being made available to Sioux Valley Dakota Oyate Government commensurate with the new responsibilities they're assuming.

To be more specific on a few details, there is one-time implementation funding of \$750,000 that would come in year one to help with the transition to self-government. They need financial support to get some of those core governance components, laws and policies in place. The three quarters of a million dollars is one-time funding.

There is approximately \$2 million in new funding for the costs of operating a government. That's a very broad category. Again, we're not trying to be prescriptive of what Sioux Valley has to do with that money, but costs of operating a government obviously include things like heating your buildings, having salaries paid to staff, having office equipment and those sorts of things.

If you're going to pass a Sioux Valley Dakota Nation bill, you're probably going to want to consult some lawyers. It would include that. You may want to talk to other self-governing First Nations and get some best practices from them.

All these sorts of activities come out of the additional money that's being made available for operating a government.

En outre, en tenant compte du fait que certaines maladies sont transmissibles, nous ne voudrions pas voir apparaître des zones où se développent des maladies transmissibles. Dans des situations comme celles-ci, où il faut tenir compte de politiques fédérales importantes, il nous faut des normes.

En ce qui a trait à l'éducation, ce qui est dans l'accord est relativement semblable à ce que l'on propose dans le nouveau projet de loi sur le contrôle par les Premières nations de l'éducation des Premières nations. On reconnaît tout d'abord qu'il n'y a aucune réglementation fédérale en matière d'éducation. Donc, à l'heure actuelle, le fonctionnement des écoles de Sioux Valley s'effectue en l'absence de réglementation pour contrôler, par exemple, le nombre d'heures de cours que les élèves doivent suivre ou concernant le programme scolaire. Lorsque ce nouveau projet de loi entrera en vigueur, la Première Nation devra répondre aux normes provinciales, et c'est exactement la même disposition que nous avons dans l'accord de gouvernance conclu avec la Nation des Dakota de Sioux Valley. Pour ce qui est de l'éducation, elle doit atteindre ou dépasser les normes qui s'appliquent ailleurs dans la province, l'objectif étant de permettre à un élève de passer d'une école située dans la réserve à une école située à l'extérieur de celle-ci, ce qui lui permettrait d'être au même niveau à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve.

En ce qui a trait au financement, d'après la façon dont les compétences sont exercées, il n'y a aucun financement supplémentaire, mais il est important d'indiquer que l'administration de Sioux Valley assumera des responsabilités supplémentaires qu'elle n'assumait pas auparavant à titre de bande aux termes de la Loi sur les Indiens. Par conséquent, des fonds supplémentaires sont mis à la disposition du gouvernement de l'oyate dakota de Sioux Valley, proportionnellement aux nouvelles responsabilités qu'il assume.

Pour être plus précis, on prévoit un financement ponctuel pour la mise en œuvre de 750 000 \$ versés sur un an pour faciliter la transition vers l'autonomie gouvernementale. Il leur faut de l'aide financière pour se doter d'un certain nombre de composantes de gouvernance essentielles, de lois et de politiques. Ce financement de trois quarts de million est ponctuel.

On prévoit environ 2 millions de dollars de nouveaux fonds pour assumer les coûts de fonctionnement du gouvernement. C'est une catégorie très vaste. Une fois encore, nous ne tentons pas de dicter ce que la nation de Sioux Valley doit faire de cet argent, mais les frais d'administration d'un gouvernement comprennent de toute évidence des choses comme le chauffage des installations, les salaires versés au personnel, l'acquisition d'équipement de bureau, entre autres choses.

Avant d'adopter un projet de loi sur la Nation des Dakota de Sioux Valley, vous souhaiterez probablement consulter des juristes. C'est quelque chose qui serait prévu. Vous pourriez vouloir aussi entrer en contact avec d'autres Premières nations autonomes afin de vous inspirer de leur pratique exemplaire.

Toutes ces activités sont prévues dans les fonds supplémentaires consacrés à l'administration d'un gouvernement.

In that additional \$2 million, part of the formula is to acknowledge that there should be some functions consistent with a school board function, basically, in terms of establishing curriculums and that sort of thing. So that has been taken into account in determining that \$2 million of additional funding. That's over and above about \$900,000 in funding that Sioux Valley currently receives for the costs of operating an Indian Act government. So total funding for the cost of operating a government would be about \$2.9 million.

Senator Raine: It's hard to ask a question at the end of the round, because I've been listening to the earlier questions and they have been good.

I have one question I would like to ask Chief Tacan. In going through this process for 25 years, you've obviously been in close contact with your neighbours. Could you explain the reception that you've received in the neighbouring communities where your people work and where some of them live? Has everybody been understanding? Have you been communicating with them, and what is their reaction to this?

Mr. Tacan: We have a pretty good relationship with our neighbours. We participate in different events in and around the community. We also recently put on a large winter festival in the City of Brandon. We worked closely with the city council to access the motel accommodation task that they have there.

Hosting that event every year has helped to build a friendship with the city, and as a result of that, there are good indications of a willingness to partner on different things. We've managed to purchase a high school in Brandon. We have developed partnerships with the Assiniboine Community College in Brandon. We've developed partnerships with Brandon University; we utilize their facilities and they utilize ours at times. So there are good indications of a willingness to partner on different things with the city.

We also have a presence in some of the small towns. We have people who are working outside the community, and there seems to be good feedback from them as well. We recently brought our economic development board together with the Rural Municipality of Sifton. We sat down as a board and are meeting with them in the next while. They seem to agree that we could get further ahead by partnering and promoting our area and developing, as a start, tourism-type activities and discussions.

An indication of how well we get along with our neighbours is that, during the opening ceremonies of the winter festival, we got calls from even the newly elected MP for Brandon—Souris to participate.

So we have some pretty special friends in and around the area who like to attend these things when we host them, and we are happy to promote our community. We take advantage of any

Dans le cadre de ces 2 millions de dollars supplémentaires, la formule prévoit que certaines fonctions doivent être celles d'une commission scolaire, en gros, pour ce qui est de mettre sur pied des programmes scolaires, notamment. C'est donc quelque chose dont il a été tenu compte dans la détermination de ce montant supplémentaire de 2 millions de dollars. Cela s'ajoutera aux quelque 900 000 \$ que la nation reçoit pour assumer ses coûts associés à une administration fonctionnant en vertu de la Loi sur les Indiens. Donc, le financement total consacré à l'administration du gouvernement serait d'environ 2,9 millions de dollars.

La sénatrice Raine : C'est difficile de poser une question vers la fin, parce que j'ai écouté les questions précédentes qui étaient toutes très pertinentes.

J'ai une question que j'aimerais poser au chef Tacan : étant donné que vous assistez à ce processus depuis 25 ans, il est évident que vous êtes en contact étroit avec vos voisins. Pouvez-vous nous expliquer quel accueil vous avez reçu dans les communautés voisines, là où travaillent et là où vivent un certain nombre de vos membres? Tout le monde a-t-il fait preuve de compréhension? Avez-vous communiqué avec eux, et quelle est leur réaction?

M. Tacan : Nous avons d'assez bonnes relations avec nos voisins. Nous participons à différents événements dans la communauté et autour de celle-ci. Nous avons aussi récemment mis sur pied un grand festival d'hiver à Brandon. Nous avons collaboré étroitement avec le conseil municipal pour avoir accès au motel dont il dispose.

L'organisation de cet événement chaque année nous a aidés à tisser des liens d'amitié avec la ville et, par conséquent, on a de bonnes raisons de croire qu'elle désirera s'associer à nous dans le cadre de différentes choses. Nous sommes parvenus à faire l'acquisition d'une école secondaire à Brandon. Nous avons créé des partenariats avec le Collège communautaire Assiniboine de Brandon. Nous avons tissé des partenariats avec l'Université de Brandon; nous utilisons ses installations et elle a parfois recours aux nôtres. La ville fait donc preuve d'une certaine volonté à établir des partenariats dans le cadre de différentes choses.

Nous sommes aussi présents dans un certain nombre de petites villes. Nous avons des membres qui travaillent à l'extérieur de la communauté, et ce qu'ils ont eu à nous dire à ce sujet est assez positif. Notre conseil de développement économique s'est récemment associé à la municipalité rurale de Sifton. Le conseil a siégé et a décidé de les rencontrer sous peu. Il semble être d'accord avec le fait que l'on pourrait aller plus loin en établissant des partenariats afin de promouvoir notre région et développer, pour commencer, des activités de type touristique et d'autres possibilités.

Pour vous donner un exemple de nos bonnes relations avec nos voisins, au cours des cérémonies d'ouverture du festival d'hiver, nous avons reçu un certain nombre d'appels dont un du député récemment élu de Brandon—Souris, qui souhaitait y participer.

Nous avons donc des amis très spéciaux dans notre région et autour, qui aiment participer aux événements que nous organisons, et il nous fait plaisir de promouvoir notre

chance we get to work with the municipality, the City of Brandon or the MP for our area. As a result of that, our neighbours now want to work with us and they now have a better understanding of what our issues are in the community. In turn, we've benefited by knowing what their issues are, so there are good cross-cultural things happening there.

We've recently invited some of the neighbouring schools to participate in our War of 1812 commemorations coming up this week. There has been such a good response: There has been more than double the number of students we were expecting, so now we are scrambling to accommodate all the schools that are showing an interest in coming to that planned event this week.

Our relationship with nearby communities is a positive one.

Senator Raine: I see this, and I know this is very special.

Are you looking forward to sharing with other First Nations across the Prairies how you got where you are in order to help them move forward?

Mr. Tacan: We had some of the leaders of the different organizations attend the signing ceremony. Because I don't focus too much on other First Nations and other organizations — I focus on my own community — I wasn't really aware of what their viewpoint was.

I did speak to the chief of the FSIN, and he said, "This is great. You're paving the way for other First Nations." And I guess that statement didn't impact me until later on. I've been working on this so long that I did not really see the full scope of work that has happened as a result of the community's hard work. It's nice to have someone from another First Nation recognize the work we've done.

People are starting to notice what we're doing. I've had several calls from some of the chiefs in Manitoba asking me about it. I tried to answer some of the questions, and there seems to be an interest in getting out from under the Indian Act.

Senator Raine: Thank you, and congratulations.

The Chair: First on the Prairies.

Colleagues, we have less than 10 minutes left. I have Senator Watt and Senator Meredith on my list, but I want to defer to Senator Dyck who has an important question she wants to get on the record.

Senator Dyck: My apologies to the other senators.

I wanted to go back to the issue of whether or not this bill is actually a self-government bill. We looked at the Westbank bill that was passed some years ago. In that bill, it actually mentions the fact that we're enacting legislation to give Westbank First Nation self-government. In Bill C-16, the word "self-government" does not actually appear. In the Westbank agreement with

communauté. Nous profitons de toutes les occasions qui s'offrent à nous de collaborer avec la municipalité, la ville de Brandon ou le député de notre circonscription. Par conséquent, nos voisins veulent maintenant collaborer avec nous et comprennent mieux nos enjeux dans la communauté. En retour, nous bénéficions du fait de connaître leurs enjeux. Il y a donc de bons échanges interculturels.

Nous avons récemment invité un certain nombre des écoles voisines à participer à nos commémorations de la guerre de 1812 qui aura lieu cette semaine. Cela a été bien accueilli : nous recevrons plus du double du nombre d'étudiants que nous attendions, et nous avons maintenant de la difficulté à répondre aux besoins de toutes les écoles intéressées à venir participer à cet événement.

Nos relations avec les communautés voisines sont positives.

La sénatrice Raine : C'est ce que je vois, et je sais que c'est très spécial.

Avez-vous hâte de faire connaître aux autres Premières nations des Prairies la façon dont vous vous êtes rendus là afin de les aider à avancer?

M. Tacan : Les dirigeants de certaines organisations sont venus participer à la cérémonie de signature. Étant donné que je ne mets pas trop l'accent sur les autres Premières nations et les autres organismes — je m'intéresse principalement à ma propre communauté —, je ne suis pas vraiment au courant de leur point de vue.

J'ai parlé au chef de la FSIN, qui m'a dit : « C'est excellent. Vous ouvrez la voie à d'autres Premières nations. » Et je pense que ce n'est que par la suite que j'ai vraiment compris ce qu'il m'avait dit. Cela fait tellement longtemps que je travaille à cela que je ne mesurais pas l'ampleur de ce qui a découlé du travail acharné de la communauté. C'est bien d'entendre quelqu'un d'une autre Première Nation reconnaître le travail que nous avons fait.

Les gens commencent à remarquer ce que nous faisons. J'ai reçu plusieurs appels de certains chefs au Manitoba qui souhaitaient m'interroger à ce sujet. J'ai tenté de répondre à un certain nombre de leurs questions, et il semble y avoir un intérêt à se soustraire au régime de la Loi sur les Indiens.

La sénatrice Raine : Merci et félicitations.

Le président : Une première dans les Prairies.

Chers collègues, il nous reste moins de 10 minutes. J'ai les sénateurs Watt et Meredith sur ma liste, mais je souhaite donner la parole à la sénatrice Dyck qui a une question importante et qu'elle souhaite voir figurer dans le procès-verbal.

La sénatrice Dyck : Toutes mes excuses aux autres sénateurs.

J'aimerais revenir à la question de savoir si ce projet de loi est effectivement un projet de loi sur l'autonomie gouvernementale. Nous avons examiné le projet de loi sur la Première Nation de Westbank qui a été adopté il y a quelques années. Dans ce projet de loi, on indique qu'il s'agit d'un projet de loi destiné à donner à la Première Nation de Westbank l'autonomie gouvernementale.

Canada, there is a clause that says it is implementing “... the inherent right of self-government by Westbank First Nation . . .”

Within your agreement with Canada, which we don't have a copy of and haven't seen, is there a statement of fundamental principles that says the Sioux Valley Dakota Nation is implementing the inherent right of self-government and it's agreed to by Canada? Is there anything in the language of your agreement with Canada that says self-government and inherent rights are recognized?

Mr. Slusar: Senator Dyck, perhaps I'll respond to that, because of course this is a very important question. The preamble with respect to the Sioux Valley Dakota Nation self-government agreement states basically that the Government of Canada recognizes and affirms that the right of self-government is an existing Aboriginal right. That's in the preamble. You mentioned that you don't have a copy of the agreement, so that may answer some of the questions.

Further to that, Bill C-16 mentions in the first clause, and this goes back to a comment made earlier by Senator Watt, I believe, about the ignoring of section 35, we would respectfully take issue with any ignoring of it because Bill C-16 says right up front that the governance agreement, and by the agreement, the parties intend to provide for a government-to-government relationship within the framework of the Constitution of Canada, of course, inclusive of section 35.

The agreement then goes on in clauses 5 and 6 to indicate that it's not a treaty and there is no defining of the Aboriginal and/or treaty rights, which of course is very important. If we were going to define those and we had the opportunity to make this a treaty, we would still be negotiating the definition. It's but for the parties' agreement that we're not defining what those are but, in fact, allowing Sioux Valley to develop its governance structures such that ultimately the definition will become clear in terms of Sioux Valley's governance with respect to Sioux Valley Dakota Nation lands, if that makes sense.

To try to demystify potentially the agreement, as my friend and colleague Mr. Peltz said, the agreement is not being prescriptive. Clause 18 relates to education, clause 19 to health and clause 20 to child and family services. To demystify the agreement, the approach is: first, a broad statement of the jurisdiction, in the case of education, Sioux Valley has jurisdiction, i.e. power and authority to make laws in relation to education; second, specific examples of what that law may include, and in this case it may include matters pertaining to everything from preschool to elementary, secondary, post-secondary, and matters involving curriculum pertaining to Dakota culture and language, et cetera; third, an opportunity to set a standard in that it says that a Sioux Valley law in relation to education must provide for comparable

Dans le projet de loi C-16, le terme « gouvernement autonome » n'apparaît nulle part. Dans l'accord entre le gouvernement fédéral et la Première Nation de Westbank, une disposition indique qu'elle met en œuvre : « ...le droit inhérent de la Première Nation de Westbank à l'autonomie gouvernementale... ».

Dans votre accord avec le fédéral, dont nous n'avons pas copié et que nous n'avons pas vu, énonce-t-on les principes fondamentaux qui indiquent que la Nation des Dakota de Sioux Valley met en œuvre son droit inhérent à l'autonomie gouvernementale avec l'accord du Canada? Y a-t-il quoi que ce soit dans le libellé de votre accord avec le fédéral qui mentionne le fait que l'autonomie gouvernementale et les droits inhérents sont reconnus?

M. Slusar : Madame la sénatrice Dyck, je pourrais peut-être répondre à cette question, car elle est effectivement très importante. Le préambule de l'accord d'autonomie gouvernementale de la Nation des Dakota de Sioux Valley indique que le gouvernement du Canada reconnaît et affirme le fait que le droit à l'autonomie gouvernementale est un droit ancestral existant. Cela figure dans le préambule. Vous avez indiqué que vous n'aviez pas de copie de l'accord. Cela pourrait donc répondre à un certain nombre de vos questions.

En outre, le projet de loi C-16 indique, dans son premier article, et cela revient à ce qui a été dit plus tôt par le sénateur Watt, je crois, concernant le fait que l'on fait fi de l'article 35... C'est quelque chose qui nous poserait problème parce que le projet de loi C-16 indique d'emblée qu'en vertu de l'accord de gouvernance, les parties ont l'intention d'entretenir des relations d'égal à égal dans le cadre de la Constitution canadienne, y compris, bien sûr, aux termes de l'article 35.

Ensuite, aux dispositions 5 et 6, l'accord indique qu'il ne s'agit pas d'un traité et il n'y a aucune définition des droits ancestraux et/ou issus d'un traité, ce qui, bien sûr, est très important. Si nous avions eu l'intention de les définir, et nous avons eu l'occasion de faire de cet accord un traité, on serait encore en train de négocier sur la définition. Nous ne les avons pas définis afin de permettre l'accord des parties, mais on permet, en fait, à la nation de Sioux Valley d'élaborer ses propres structures de gouvernance afin qu'au final cette définition soit claire pour ce qui est de la gouvernance qu'exerce cette nation sur ses terres, si vous me suivez.

Afin de tenter de dissiper les malentendus sur l'accord, comme mon ami et collègue M. Peltz l'a indiqué, l'accord ne se veut pas normatif. L'article 18 traite d'éducation, l'article 19 de santé et l'article 20 des services à la famille et à l'enfance. Je poursuis dans mes explications. L'approche est la suivante : tout d'abord, on donne un énoncé large du domaine de compétence. Dans le cas de l'éducation, c'est la nation de Sioux Valley qui a compétence, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de légiférer en matière d'éducation. Puis, on fournit des exemples précis de ce que la loi pourrait inclure, dans ce cas, toutes sortes de choses relevant de l'éducation préscolaire, élémentaire, secondaire, postsecondaire et des questions ayant trait aux programmes scolaires en ce qui a trait à la culture et à la langue dakota, entre

standards that are at least equal to comparable standards under provincial laws; and fourth, in the case of education, it's simply a question of if there is an inconsistency with respect to laws, say with applicable federal and/or provincial laws, which law would prevail? In the case of education, it would be the Sioux Valley Dakota Nation law. That's the case in most areas.

However, the exception to where a federal and/or provincial law would apply in accordance with constitutional legal principles would be where those laws and that inconsistency pertain to matters of peace, order and good governance of Canada, if we look at it in that case — in the matter of health, for example, the same criteria jurisdiction in relation to specifically the promotion of health, public health and health services. However, it then talks about what the laws may include, such as regulating the practice, for example, of practitioners and traditional medicine. Ultimately, if there is an inconsistency, and this is a bit of a hybrid in organizational structures of health care facilities on Sioux Valley lands, Sioux Valley law would prevail. However, if there is an inconsistency with other applicable federal or provincial laws, federal and provincial laws would prevail, such as in matters involving the national health of the country.

With respect to child and family service matters, there are the same criteria. The jurisdiction is described ultimately as what the law may provide for and ultimately cases of inconsistency. The interesting thing here in the case of child and family services, we have on-reserve and off-reserve structures. This jurisdiction would not apply until Sioux Valley entered into an agreement with the comparable provincial and/or federal authorities.

With respect to clauses 18, 19 and 20, you have the overall structure of the governance agreement. Therefore, further to what Senator Watt had suggested, does this mean Sioux Valley is a self-governing First Nation or about to become one? Ultimately, the opportunity is there for Sioux Valley to develop at its own pace to evolve laws that make it ever more self-governing as it displaces the Indian Act. Ultimately, the objective is to retain only two provisions of the Indian Act. As we discussed, one is the provision pertaining to the registry. Canada has stated they want to keep the registry and who has status and doesn't have status pertaining to the registry. The other opportunity and advantage is with respect to the exemption of taxation, which provides under section 87 the opportunity for some advantages with respect to tax-free status for transactions on reserve.

Ultimately, the balance of the Indian Act can be displaced. That's going to take time and a lot of hard work, but therein lies the opportunity so that first, section 35 is not ignored, and second, Sioux Valley is not initially self-governing but is recognized to have that opportunity. However, Sioux Valley must develop that.

The Chair: That's helpful. I understand that the agreement between Sioux Valley and Canada is online. It's voluminous, but it's available on the departmental website.

autres. Ensuite, il y a une occasion d'établir une norme en ce sens que l'article indique qu'une loi de la nation de Sioux Valley en ce qui a trait à l'éducation doit prévoir des normes comparables au moins égales aux normes provinciales. Enfin, dans le cas de l'éducation, s'il y a une incohérence législative, l'article indique lesquelles des lois fédérales et/ou provinciales prévalent? Dans le cas de l'éducation, ce serait la loi de la Nation des Dakota de Sioux Valley. C'est ainsi dans la plupart des domaines.

Toutefois, et c'est une exception, la loi fédérale ou provinciale s'appliquerait, conformément aux principes juridiques constitutionnels, lorsque cette loi et la non-concordance relèvent de la paix, l'ordre et la bonne gouvernance du Canada. En santé, par exemple, les mêmes critères de compétence s'appliquent en particulier à la promotion de la santé, à la santé publique et aux services médicaux. Cependant, l'accord précise la portée des lois, par exemple, en matière de réglementation des praticiens et de la médecine traditionnelle. Au final, en cas de non-concordance — les établissements de santé sur les terres de Sioux Valley reposent sur une structure hybride —, c'est la loi de Sioux Valley qui aurait préséance. S'il y a toutefois non-concordance avec d'autres lois fédérales ou provinciales applicables, ces lois auraient préséance, par exemple en matière de santé nationale.

En matière de services à l'enfance et à la famille, les critères sont les mêmes. La compétence dépend finalement de ce que prévoit la loi, et il peut y avoir non-concordance. Fait intéressant, dans le cas des services à l'enfance et à la famille, on compte des structures dans les réserves et hors réserve. La nation de Sioux Valley n'aurait la compétence que si elle concluait un accord avec les autorités provinciales ou fédérales comparables.

Dans les articles 18, 19 et 20, il est question de la structure générale de l'accord de gouvernance. Je reprends les propos du sénateur Watt : Cela veut-il dire que la nation de Sioux Valley est une Première Nation autonome ou est en voie d'en devenir une? La nation de Sioux Valley a l'occasion de se développer à son rythme et de légiférer pour augmenter son autonomie, de façon à supplanter progressivement la Loi sur les Indiens. À terme, l'objectif, c'est de ne conserver que deux dispositions de la Loi sur les Indiens. Comme nous l'avons dit, la première concerne l'enregistrement. Le Canada a déclaré vouloir garder l'enregistrement et distinguer les inscrits des non-inscrits. La deuxième est l'article 87, qui prévoit que les transactions à l'intérieur de la réserve sont exemptées de taxes.

À terme, on peut jouer sur l'importance relative de la Loi sur les Indiens. Il faudra du temps et beaucoup de travail. D'abord, il faut veiller à ce que l'article 35 soit maintenu et que la nation de Sioux Valley, bien que non autonome au départ, ait la possibilité de développer son autonomie. Il lui revient de le faire.

Le président : Cela nous est utile. Je crois savoir que l'accord entre la nation de Sioux Valley et le Canada est en ligne. Il est volumineux, mais on peut le consulter sur le site web du ministère.

I also understand that Westbank was a comprehensive claim and a self-government agreement. As Mr. Slusar explained, this bill we're discussing today is not a modern treaty or a claim, if that's helpful.

Mr. Webber: If I could just pick up on one bit of language. You said you understand that Westbank was a comprehensive claim and a self-government agreement. Westbank has a comprehensive self-government agreement, but it does not deal with ownership of lands and resources, so it's not a land claim agreement.

The Chair: Okay, comprehensive self-government agreement. Thank you for correcting that.

Colleagues, we've canvassed a lot of issues. We have been requested by the chief to participate in a photo op, just before we break, for the community newsletter.

I would ask Senator Watt and Senator Meredith to be concise with their questions. We have to be out of here for reasons beyond our control, so could you be quite brief, please?

Senator Watt: I guess we're not going to have another opportunity with the same witnesses.

The Chair: We are scheduled to discuss this important bill at our meeting tomorrow, but I don't believe the witnesses, at least all the witnesses, are available.

Senator Watt: In that case, I'll go quickly on three points I would like to mention. One is the general laws of application, which is provincial. How is that going to be dealt with during the transitional period while you are still negotiating in order to shore up the self-government? If the general laws of application are going to apply, at what point will it be cut off for negotiation purposes?

The second one is on timing of your negotiations. When are you going to get into actual negotiations in terms of fulfilling the framework?

Third, I believe the representative from the Department of Justice highlighted the fact that there is a letter of undertaking. I would like to have that tabled if we haven't already got it.

The Chair: I think that was an MOU as it was described. Is that something the committee could see, Mr. Webber, the MOU on the next steps?

Mr. Webber: The signing of the MOU is not yet complete. We are doing what's known as signing in counterparts, which is to say that the First Nation has signed, back in Manitoba, and now the MOU will be submitted to the Minister of Aboriginal Affairs for his signature in Ottawa-Gatineau. Once that second signature has been effected, then we will have a completed MOU. It would be premature to share the MOU with you at this stage.

Sauf erreur, la nation de Westbank avait présenté des revendications globales et négocié un accord d'autonomie. Comme l'a expliqué M. Slusar, le projet de loi à l'étude aujourd'hui n'est ni un traité ni une revendication, si cela peut vous être utile.

M. Webber : J'aurais besoin d'une simple précision. Vous avez dit que la nation de Westbank avait présenté des revendications globales et négocié un accord d'autonomie. Elle dispose d'un accord d'autonomie globale, mais cet accord ne traite pas la propriété des terres et des ressources. Donc, ce n'est pas un accord de revendications territoriales.

Le président : Très bien, un accord d'autonomie globale. Merci de votre précision.

Chers collègues, nous avons traité un grand nombre de questions. Le chef nous a demandé de participer à une séance photo pour le bulletin communautaire.

Je demanderais au sénateur Watt et au sénateur Meredith d'être concis. Il faut qu'on quitte les lieux pour des raisons indépendantes de notre volonté. Donc, je vous demanderais d'être le plus succinct possible.

Le sénateur Watt : Je suppose qu'on n'aura pas l'occasion de poser d'autres questions à ces témoins.

Le président : Il est prévu qu'on discute de cet important projet de loi demain, mais je ne crois pas que les témoins soient disponibles, en tout cas pas tous.

Le sénateur Watt : Dans ce cas, je voudrais brièvement soulever trois points. Le premier, c'est les lois d'application générale, qui sont provinciales. Comment allez-vous traiter cette question pendant la période de transition pour étayer l'autonomie gouvernementale? Si les lois d'application générale doivent s'appliquer, à quel moment seront-elles suspendues à des fins de négociations?

Le second point porte sur le calendrier des négociations. Quand est-ce que vous allez entamer de véritables négociations pour suivre le cadre établi?

Troisièmement, je crois que le représentant du ministère de la Justice a souligné l'existence d'une lettre d'engagement. Je voudrais que cette lettre soit déposée si ce n'est déjà fait.

Le président : En fait, je crois que c'est un protocole d'entente. Monsieur Webber, le comité pourrait-il consulter ce protocole d'entente sur les prochaines étapes?

M. Webber : Le protocole d'entente n'a pas encore été signé. La signature se fait en deux temps, c'est-à-dire que la Première Nation l'a signé au Manitoba et le protocole sera maintenant soumis au ministre des Affaires autochtones en vue de sa signature à Ottawa-Gatineau. Le protocole d'entente sera complet après la signature du ministre. À l'heure actuelle, il est trop tôt pour vous présenter ce protocole d'entente.

Also, I'm not 100 per cent sure — and perhaps my colleague Mr. Slusar can help me on this — what arrangements we have in the MOU regarding confidentiality. If the parties have not stipulated that the MOU is confidential, I would think that the MOU will be posted on the Aboriginal Affairs website.

The Chair: Senator Watt had two other questions.

Senator Watt: Those are the three that I highlighted because of the tightness of our schedule. I believe you mentioned that there will be more witnesses on this issue tomorrow or tonight.

The Chair: No. We are going to discuss the bill tomorrow, but I don't think that at least some of the witnesses are going to be available. That's the situation.

Does anyone have any further comments on Senator Watt's other questions?

Mr. Slusar: We can try to answer them quickly, Mr. Chair. I might indicate, given the importance to Sioux Valley Dakota Nation, that, if necessary, I'm sure we could make ourselves available if that would be helpful. I want to make that point.

I think, Senator Watt, you indicated the provincial section 88 of the Indian Act and the applicability of that provision. Section 88 talks about provincial laws of general application applying. That doesn't change until, of course, effective date, and effective date doesn't come about until the Act of Parliament, and, ultimately, the province, as we've seen through the Governor-in-Council, becomes effective and is proclaimed.

Section 88 makes reference then to provincial laws applying, subject to any Act of Parliament. So we can see how through the Act of Parliament. Then, ultimately, it also makes reference to provincial laws and provincial acts. They would then, in a sense, prevail with respect to section 88. Section 88 can ultimately become inoperative because it's displaced by the governance arrangements, the bilateral and trilateral agreement, which then allows Sioux Valley to make its laws. The laws vis-à-vis applicable federal and/or provincial laws will be dealt with subject to the agreement. They continue to apply; it's just that Sioux Valley has an opportunity to displace them. As we've seen, either Sioux Valley law will prevail, determining if there's an inconsistency, and/or the provincial or applicable federal law will.

The cut off, to answer your question pointedly, is simply the effective date in that regimen.

The Chair: Quickly, please.

Mr. Slusar: What was your second question? You talked about the negotiation for the framework. That's a separate process that really has nothing to do with this. We would add that this is not the first MOU. The minister has already signed an MOU, in excess of a year ago, with some other Dakota nations, and that process has been taking place. It's just that Sioux Valley has made this a priority. Now, it wants to logically continue with the off-reserve issues. Hopefully, that will start here within the next week or so. I think that's it, isn't it, Senator Watt?

De plus, je ne suis pas certain — peut-être que mon collègue M. Slusar peut m'aider — des dispositions sur la confidentialité. Si les parties n'ont pas stipulé que le protocole d'entente est confidentiel, je pense bien qu'il sera affiché sur le site web d'Affaires autochtones.

Le président : Le sénateur Watt avait deux autres questions.

Le sénateur Watt : Ce sont les trois questions que je voulais soulever étant donné le peu de temps qu'il nous reste. Sauf erreur, je crois qu'il y aura plus de témoins ce soir ou demain.

Le président : Non. Nous allons examiner le projet de loi demain, mais je ne crois pas que tous les témoins soient disponibles.

Auriez-vous d'autres commentaires sur les questions du sénateur Watt?

Mr. Slusar : Nous pouvons essayer d'y répondre brièvement, monsieur le président. Étant donné l'importance de ce dossier pour la Nation des Dakota de Sioux Valley, nous pourrions nous rendre disponibles à nouveau si cela vous était utile. Je tenais à le dire.

Sénateur Watt, je crois que vous avez évoqué l'article 88 de la Loi sur les Indiens sur les lois dans une province. L'article 88 porte sur l'application des lois provinciales d'application générale. Rien ne change avant la date d'entrée en vigueur, fixée par une loi du Parlement et une loi provinciale, et comme nous l'avons vu, le tout doit recevoir la sanction royale et être promulguée.

L'article 88 concerne l'application des lois provinciales, sous réserve d'une loi du Parlement. Cette loi du Parlement fait référence aux lois provinciales. En vertu de l'article 88, ces lois provinciales auraient préséance en quelque sorte. Cet article peut devenir nul parce qu'il est supplanté par les dispositions sur la gouvernance, l'accord bilatéral et trilatéral, ce qui permet à la nation de Sioux Valley d'adopter ses lois. La question de l'application des lois fédérales ou provinciales sera traitée sous réserve de l'accord. Elles s'appliquent toujours, sauf que la nation de Sioux Valley peut les supplanter. Comme on l'a expliqué, soit les lois de la nation de Sioux Valley auront préséance en cas de non-concordance, soit la loi fédérale ou provinciale s'appliquera.

Pour répondre à votre question précisément, la situation change à la date d'entrée en vigueur.

Le président : Rapidement s'il vous plaît.

Mr. Slusar : Quelle était votre deuxième question? Vous avez parlé des négociations du cadre. C'est un processus à part qui n'a rien à voir. Ce n'est d'ailleurs pas le premier protocole d'entente. Le ministre a déjà signé un protocole, il y a plus d'un an, avec d'autres nations Dakota. Pour la nation de Sioux Valley, c'est une priorité. Maintenant, elle souhaite, c'est logique, enchaîner avec les questions hors réserve. Nous espérons entamer ces discussions d'ici une semaine à peu près. Je pense que c'était tout, n'est-ce pas, sénateur Watt?

The Chair: It has to be it. I'm sorry. I'm an imperious chair.

Senator Meredith, could you save your questions for tomorrow?

As to whether we make witnesses available, I'm going to refer that to steering. We're meeting this afternoon, and we will take your comments into view.

I'd like to thank everyone very much. We covered a lot of ground, and there were excellent questions covering a lot of issues. I would like to ask senators if they could remain for a few moments for a photo that has been requested by Sioux Valley.

Thank you very much, Chief, and your colleagues. Good day.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, February 26, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 6:53 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Dennis Glen Patterson (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, ladies and gentlemen. I welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or via CPAC or the web.

I'm Dennis Patterson, chair of the committee, from Nunavut. Our mandate is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. This evening we will continue consideration of Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts.

Yesterday we heard from the Sioux Valley Dakota Nation and Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. Three of the five individuals who testified before us yesterday were able to arrange their schedules to be here again today. I would like to thank them, on behalf of the committee, for accommodating our request that they appear again, especially on such short notice.

Before proceeding to the witnesses, I'd like to go around the table and ask members of the committee to please introduce themselves.

Senator Dyck: Lillian Dyck, deputy chair of the committee, from Saskatchewan.

Senator Watt: Charlie Watt from Nunavik.

Le président : Il faut s'arrêter là. Je suis désolé. Je suis un président impérieux.

Sénateur Meredith, pourriez-vous garder vos questions pour demain?

Pour ce qui est de la disponibilité des témoins, nous allons en discuter en comité de direction. Nous nous rencontrons cet après-midi, et nous prendrons vos commentaires en compte.

J'aimerais vous remercier, tout un chacun. Nous avons été productifs, et vos questions nous ont permis d'examiner un grand nombre d'enjeux. À la demande du chef de Sioux Valley, je voudrais demander aux sénateurs de rester quelques instants pour une séance photo.

Chef, merci à vous et vos collègues. Bonne journée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 26 février 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, qui a été saisi du projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence, se rencontre aujourd'hui, à 18 h 53, pour faire l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Dennis Glen Patterson (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, mesdames et messieurs. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs, ainsi qu'aux membres du public qui suivent la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur place, sur CPAC ou sur le Web.

Je suis Dennis Patterson, président du comité, et je suis du Nunavut. Notre mandat consiste à examiner les dispositions législatives et les questions générales touchant les peuples autochtones du Canada. Aujourd'hui, nous allons poursuivre l'étude du projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence.

Hier, nous avons entendu des gens de la nation dakota de Sioux Valley et d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Trois des cinq témoins d'hier ont pu s'organiser pour être de retour aujourd'hui. Au nom du comité, je les remercie d'avoir accédé à notre demande de revenir malgré le bref préavis.

Avant d'entendre les témoins, j'aimerais que les membres du comité se présentent.

La sénatrice Dyck : Lillian Dyck, vice-présidente du comité, de la Saskatchewan.

Le sénateur Watt : Charlie Watt, du Nunavik.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Ngo: Senator Ngo from Ontario.

Senator Meredith: Senator Don Meredith, Ontario.

Senator Boisvenu: Senator Boisvenu from Quebec, replacing Senator Tannas.

Senator Wallace: John Wallace from New Brunswick.

Senator Martin: Yonah Martin from British Columbia.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from British Columbia.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak from Ontario.

The Chair: Thank you, colleagues. We have with us tonight Mr. Stephen Peltz, Senior Negotiator, Negotiations — Central, from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada; and Mr. Lee Webber, Legal Counsel, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada Legal Services; and Mr. Bruce Slusar, Tribal Attorney, Sioux Valley Dakota Nation.

Gentlemen, the committee has asked me to ask some questions on their behalf to aid in our consideration of this bill, and it flows somewhat from our discussions yesterday.

The first question, which I'd like to direct to Mr. Slusar, has to do with consultation with the community. I understand that the consultation was largely undertaken by the Sioux Valley Dakota Nation. The chief mentioned in his testimony yesterday that there were some dissidents. I think that was the word he used. There was some discussion with the committee about whether we should be concerned about hearing from those who might not be in favour of the agreement.

I wonder if you could explain to us how the consultation worked, what kind of support there was for the agreement, and how significant were the so-called dissidents, please.

Bruce Slusar, Tribal Attorney, Sioux Valley Dakota Nation: Certainly. Thank you.

Good evening, honourable senators. It's good to be back here this evening to answer further questions.

In terms of the process by which the agreements were approved by Sioux Valley Dakota Nation, the process was very formal. In a sense, it was an all-party process. Early on, it was certainly understood that this process would be very, very important. This is a significant step for any First Nation to take in terms of becoming self-governing. As a result, the process was a negotiated understanding or agreement that preceded the conclusion of the agreement, and this process is ultimately described — I believe it's Schedule J of the governance agreement — so it's there to be reviewed.

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Ngo : Sénateur Ngo, de l'Ontario.

Le sénateur Meredith : Sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

Le sénateur Boisvenu : Sénateur Boisvenu, du Québec, en remplacement du sénateur Tannas.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Beyak : Sénatrice Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le président : Merci, chers collègues. Ce soir, nous accueillons M. Stephen Peltz, négociateur principal, Négociations — Centre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et M. Lee Webber, conseiller juridique, Services juridiques des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, ainsi que M. Bruce Slusar, avocat tribal, nation dakota de Sioux Valley.

Messieurs, dans le sillage de nos discussions d'hier, les membres du comité m'ont demandé de poser en leur nom certaines questions dont les réponses nous aideront dans l'examen du projet de loi.

La première question que j'aimerais adresser à M. Slusar porte sur la consultation de la collectivité. Si j'ai bien compris, la consultation a été réalisée dans une grande mesure par la nation dakota de Sioux Valley. Quand il a fait son exposé, hier, le chef a mentionné qu'il y avait des dissidents. Je pense que c'est le terme qu'il a utilisé. Les membres du comité ont discuté de la pertinence d'entendre les gens qui sont peut-être contre l'accord.

Je me demande si vous pouvez nous expliquer le fonctionnement de la consultation, le soutien manifesté pour l'accord et l'étendue de la prétendue dissidence, s'il vous plaît.

Bruce Slusar, avocat tribal, Nation des Dakota de Sioux Valley : Bien sûr. Merci.

Bonjour, honorables sénateurs. Je suis ravi d'être de retour ce soir pour répondre à d'autres questions.

Nous avons recouru à un processus très formel pour obtenir de la nation dakota de Sioux Valley l'approbation des accords. Toutes les parties ont en fait collaboré. Dès le début, il était entendu que le processus serait très important. C'est une étape considérable pour toute Première Nation qui se dirige vers l'autonomie gouvernementale. Un accord négocié a donc précédé la conclusion de l'accord, et ce processus est décrit dans l'annexe J de l'accord sur la gouvernance, je pense. Alors tout est là.

The process was, again, undertaken by all three parties, so that all three parties had a hand, first of all, in developing the process. A lot of thought went into that process, and in fact the process was largely begun based on other processes that had been undertaken in other parts of the country with respect to other agreements of a similar nature. This wasn't anything that was, in a sense, reinvented from the beginning; there was already an established process by which the agreements largely — and mostly, I would suggest probably — relating to settlements of a large scale involving land with a self-government component were established and community approval gained in those processes.

This process basically followed that, with the exception, of course, that there was an opportunity — again, because it's a process with respect to another First Nation, autonomous First Nation — to have input. In terms of that process, where other processes were about three months in length, Sioux Valley Dakota Nation had decided that they wanted to have an extra month. They felt that three months was probably doable, but four months would be better. Again, that was an all-party decision to have an extra month, so there was that extra period of time.

That facilitated extra meetings. Meetings took place both within the community of Sioux Valley Dakota Nation, as well as in communities outside of Sioux Valley Dakota Nation, where it had been determined that there was a significant number of members who had resided, or were residing, or capable of attending. Those meetings took place within Manitoba, in larger centres outside of Sioux Valley Dakota Nation, in Saskatchewan, and in Alberta as well. A significant component of energy was spent on being inclusive with respect to those members who not only resided on but particularly off or outside of Sioux Valley Dakota Nation.

Ultimately, the process was guided by an all-party communications committee that met from time to time and oversaw compliance with the process that was outlined in Schedule J. Those processes were formalized in terms of any decision making. They were recorded, and ultimately there was a lot of planning to assure that in fact the process was complied with to the letter, as I understand it. So it was a very formal process, ultimately resulting in a significant approval rate within the community.

In terms of the numbers, I can certainly get those to be absolutely accurate, but roughly speaking, I believe that in terms of the numbers in favour — and I can again access those numbers — something like 458 votes were in favour and something like 200, 211, I believe, were not in favour.

There were a number of spoiled ballots — not necessarily the ballots spoiled, but as I understand it there was a very technical requirement with respect to the actual submission of mail-in ballots. I believe those referenced a mail-in ballot, because there was a mail-in component as well. I think there was a little tab or something that potentially needed to be part of the process and it was not, or something to that effect, which unfortunately resulted in the spoilage of those ballots. Otherwise, therein lies the

Je le répète, les trois parties sont intervenues dans le processus et, avant tout, elles ont contribué à la conception du processus, lequel est le fruit de profondes réflexions. En réalité, il s'est fondé dans une grande mesure sur les processus suivis ailleurs au pays pour d'autres accords de même nature. On n'a pas réinventé la roue; il existait déjà un processus employé généralement — et probablement la plupart du temps, je pense — pour établir des accords de grande portée visant des terres et ayant un volet d'autonomie gouvernementale, et pour obtenir l'approbation de la collectivité.

En gros, ce processus découle de la possibilité, sauf exception, de contribuer, encore là parce qu'il s'agit d'un processus qui vise une autre Première Nation, une Première Nation autonome. Alors que les autres processus duraient trois mois, la nation dakota de Sioux Valley a décidé d'y ajouter un mois. On estimait que c'était faisable en trois mois, mais que c'était mieux en quatre mois. Encore là, toutes les parties ont accepté d'y ajouter un mois.

Cela a facilité la tenue de réunions supplémentaires, tant au sein de la collectivité de la nation dakota de Sioux Valley que dans les autres collectivités où l'on estimait qu'il y avait suffisamment d'anciens ou d'actuels résidents, ou de membres capables d'y assister. Les réunions ont eu lieu au Manitoba, dans les centres plus importants à l'extérieur de la collectivité de la nation dakota de Sioux Valley, ainsi qu'en Saskatchewan et en Alberta. On a consacré une bonne part de l'énergie à inclure les membres qui résidaient dans la collectivité de la nation dakota de Sioux Valley, mais aussi à l'extérieur.

En fin de compte, le processus a été dirigé par un comité de communication englobant toutes les parties qui se réunissaient de temps en temps et veillait à ce que le processus énoncé dans l'annexe J soit suivi. Les processus de prise de décisions ont été officialisés. Ils ont été consignés et il y a eu, à terme, beaucoup de planification pour garantir le strict respect du processus, d'après ce que j'ai pu comprendre. C'est donc un processus très officiel qui a mené à un taux élevé d'approbation au sein de la collectivité.

Pour ce qui est des nombres, je peux vous obtenir des nombres très précis, mais en gros, je crois que quelque 458 personnes étaient pour, et autour de 200, 211 personnes étaient contre.

Il y a eu des bulletins de vote annulés, pas nécessairement parce qu'ils étaient gâtés, mais si j'ai bien compris, il y avait des exigences très techniques concernant les bulletins transmis par la poste. Je pense qu'il était question des bulletins transmis par la poste, car il y avait cela aussi. Je pense qu'il y avait un petit onglet, ou une chose du genre, qui devait faire partie du processus et qui n'y était pas, ce qui a malheureusement causé l'annulation de ces bulletins de vote. Quoi qu'il en soit, c'est de là que sont

overwhelming support and, as well, the ultimate approval, which again was in compliance with the process that was set out. Again, that process is Schedule J, I believe, of the agreement.

The Chair: What did the process require for approval of the agreement? Did the process require a certain percentage of votes in favour?

Mr. Slusar: Yes. Typically under the Indian Act and in other processes, there was a time — and my colleagues can probably speak to this better than I. As I understand it, there was a process at one point in time whereby the required threshold with respect to voting was 50 per cent plus 1 of eligible voters. I think we can all appreciate that, whether it is nationally, provincially or municipally, an eligible voter turnout neither meets nor exceeds 50 per cent. We know that within Canada, oftentimes elections are held and that doesn't take place. Likewise, I believe south of the border, in the United States, they don't necessarily achieve 50 per cent plus 1.

There are processes within the Indian Act — designation, for example — that still require that 50 per cent plus 1 threshold. In my experience, it's very often not met. It's a significant threshold to meet.

Of course, of the 50 per cent plus 1, you can appreciate a majority of that is 25 per cent plus 1 in order to pass something. So 25 per cent plus 1, being a majority of 50 per cent plus 1, would typically pass something by way of a majority vote.

In this case, there was an agreement that instead of being concerned with the threshold of eligible voters at 50 per cent plus 1, what was really of significance was that there potentially be a majority of those, which would be 25 per cent plus 1, to pass. There was no requirement with respect to the eligible voters turning out to be in excess of 50 per cent or more. The threshold was in excess of 25 per cent plus 1 of the voters to pass, and of course that was exceeded by a significant number. That was the threshold required in order to pass this vote.

That, again, is not unique to this table. As we understand it, that's been the standard for some time.

The Chair: My rough math — and I hope I've got this right — is about 68 per cent.

Mr. Slusar: That's what I recall, yes.

The Chair: Flowing from that, is there a dissident group that is organized? When the chief was talking about dissidents, was he just referring to some individuals?

Mr. Slusar: He was referring to some individuals. I know from time to time the number that has come up — again, if one were to do the math, it is something like less than half of 1 per cent. I think what's significant is that some of these individuals are not members of Sioux Valley Dakota Nation. It's very important to stress that. There are some individuals within the region. I invite you to read the local newspapers. These people are involved in activities not relating to self-government. They've been in the news of late, largely in proceedings within provincial court. Those

venus l'appui massif et l'approbation de l'accord — tout cela en conformité du processus énoncé. Je le répète : le processus figure à l'annexe J de l'accord, je crois.

Le président : Quelles exigences le processus comportait-il pour mener à l'approbation de l'accord? Le processus exigeait-il un pourcentage donné de votes pour l'accord?

Mr. Slusar : Oui. Normalement, en vertu de la Loi sur les Indiens et dans le cadre d'autres processus, il y a eu, à une époque... Mes collègues pourraient vous l'expliquer mieux que moi. D'après ce que je comprends, il y a déjà eu un processus selon lequel il fallait que les personnes admissibles votent dans une proportion de 50 p. 100 plus 1. Je pense que nous admettrons tous qu'à l'échelle nationale, provinciale ou municipale, le pourcentage de personnes qui vont voter se situe autour de 50 p. 100. Nous savons que souvent, au Canada, cela ne se produit pas lors d'élections. C'est la même chose aux États-Unis, où ils n'obtiennent pas nécessairement 50 p. 100 plus 1.

Il existe, en vertu de la Loi sur les Indiens, des processus qui exigent toujours 50 p. 100 plus 1. À ma connaissance, on n'atteint pas souvent ce résultat. C'est un seuil élevé.

Bien entendu, sur 50 p. 100 plus 1, vous comprenez que la majorité équivaut à 25 p. 100 plus 1. Donc, si 25 p. 100 plus 1 équivaut à la majorité de 50 p. 100 plus 1, l'adoption d'une décision se ferait à la majorité des voix.

Dans le cas qui nous intéresse, on s'est entendu pour ne pas nous arrêter au seuil de votants admissibles de 50 p. 100 plus 1 et de plutôt nous assurer d'avoir la majorité de ces personnes, soit 25 p. 100 plus 1, pour approuver l'accord. Rien n'exigeait que les votants admissibles représentent au moins 50 p. 100 de la population. Il fallait 25 p. 100 plus 1 de personnes votant pour l'accord, et nous avons obtenu nettement plus que cela. C'est le seuil qu'il fallait dépasser pour que l'accord soit approuvé.

Encore là, ce n'est pas un cas unique. C'est la norme depuis un moment, semble-t-il.

Le président : D'après un calcul rapide — et j'espère ne pas me tromper —, c'est environ 68 p. 100.

Mr. Slusar : C'est bien cela, je crois.

Le président : Cela dit, existe-t-il un groupe de dissidents organisé? Quand le chef parlait de dissidents, parlait-il d'une poignée de particuliers?

Mr. Slusar : Il parlait de quelques personnes. Je sais qu'on a dit, à l'occasion, qu'un nombre a été prononcé — encore là, s'il fallait calculer, ce serait moins de la moitié de 1 p. 100. Je pense que ce qui compte, c'est que certaines de ces personnes ne sont pas membres de la nation dakota de Sioux Valley. Il est important de le souligner. Ce sont des gens de la région. Je vous invite à lire les journaux. Ces personnes s'adonnent à des activités qui n'ont aucun rapport avec l'autonomie gouvernementale. Ils font les nouvelles dernièrement, surtout pour des poursuites en cour

are the individuals he is speaking of. Again, I think many of them are not members. Some of them certainly are not members, some of the particularly vocal ones.

The Chair: Thank you.

Mr. Peltz, did you want to elaborate on that or add to that?

Stephen Peltz, Senior Negotiator, Negotiations — Central, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Yes, if you don't mind, please, chair. Thank you.

This is an area where there's significant federal policy interest as well. Obviously, we want to know when a vote like this takes place that the result is legitimate. When Mr. Slusar talks about Schedule J that sets out the process by which this community approval process will play out — and it was a negotiated process — the federal interest there is to make sure at the end of the day we have a valid result. We're certainly satisfied that we achieved that.

In terms of the voting threshold, we've given some thought about the threshold for different kinds of agreements. We still do, in some cases, require that there be 50 per cent plus 1 of eligible voters who vote in favour. That would be in the case of agreements that modify or make changes to Aboriginal rights, which of course are particularly significant. We believe there should be a higher threshold if you're dealing with a treaty that's going to modify or surrender some of their Aboriginal rights; we would need a very strong mandate for that change to take place.

The self-government agreement is certainly a significant step, as Mr. Slusar indicated. But on the other hand, as the committee is aware, this particular agreement does not modify or there's no surrender of Aboriginal rights associated with it, so the Government of Canada is comfortable with a lower threshold.

The threshold we used for this particular agreement is kind of a two-part threshold, and it's always a little difficult to explain. I find it's easiest if we use concrete numbers by way of illustration.

Let's assume there are 400 eligible voters. With Sioux Valley, the numbers are higher than that, but I want to make the math easy. We require that there be a minimum of 25 per cent of eligible voters who vote in favour. If there are 400 eligible voters, we would require a minimum of 100 who have to vote in favour of the agreement.

Then the second part of the threshold is there has to be more "yes" votes than "no" votes. Obviously, if you had 105 "yes" votes but 110 "no" votes, that would not be approval of the agreement. On the other hand, using the 400 number for illustrative purposes, if you had 90 people who voted "yes" and you had no "no" votes, it would still not pass because it didn't meet that threshold of a minimum of 25 per cent voting in favour of the agreement.

provinciale. Ce sont les personnes dont nous parlons. Encore là, je pense que bon nombre de ces personnes ne sont pas des membres. Parmi les plus démonstratifs, il y en a qui ne sont pas des membres.

Le président : Merci.

Monsieur Peltz, vouliez-vous ajouter quelque chose à cela?

Stephen Peltz, négociateur principal, Négociations — Centre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Oui, s'il vous plaît, si ça ne vous dérange pas, monsieur le président. Merci.

C'est un aspect d'un grand intérêt pour le gouvernement fédéral aussi. Nous voulons manifestement savoir, lors de la tenue d'un tel vote, que le résultat est légitime. Quand M. Slusar parle de l'annexe J, qui comporte le processus mis en œuvre pour obtenir l'approbation de la collectivité — un processus négocié —, le gouvernement fédéral veut s'assurer d'un résultat valable au bout du compte. Nous avons la certitude d'avoir réalisé cela.

Pour ce qui est du seuil de votants, nous nous sommes penchés sur les seuils applicables à divers types d'accords. Nous exigeons toujours, dans certains cas, une proportion de 50 p. 100 plus 1 de personnes qui votent pour. C'est le cas des accords qui modifient les droits des Autochtones, ce qui est très important, bien entendu. Nous croyons qu'il faudrait un seuil plus élevé pour tout traité qui modifie certains droits des Autochtones ou qui les oblige à renoncer à certains droits; il nous faudrait un mandat très fort pour un tel changement.

L'entente d'autonomie gouvernementale est certainement une étape importante, comme M. Slusar l'a indiqué. D'un autre côté, comme vous le savez, les droits ancestraux liés à l'entente ne sont pas cédés ou modifiés. Donc, le gouvernement du Canada est à l'aise avec un seuil inférieur.

Dans le cas de cette entente, nous nous sommes servis d'un seuil qui comprend deux parties, et c'est toujours un peu difficile à expliquer. Je trouve que c'est plus facile à faire en utilisant des exemples concrets pour en illustrer le fonctionnement.

Admettons que nous avons 400 votants admissibles. Dans le cas de la nation de Sioux Valley, il y en avait beaucoup plus, mais les calculs seront plus faciles ainsi. Nous exigeons qu'au moins 25 p. 100 des votants admissibles appuient l'entente. Donc, sur les 400 votants admissibles, il faut qu'au moins 100 personnes votent pour l'entente.

Ensuite, la deuxième partie du seuil est qu'il faut qu'il y ait plus de « oui » que de « non ». Évidemment, si le résultat est 105 votes pour et 110 votes contre, l'entente n'est pas approuvée. Par contre, pour reprendre l'exemple avec 400 votants admissibles, si vous avez 90 votes pour et aucun vote contre, l'entente ne serait toujours pas acceptée, parce que le seuil n'est pas atteint, à savoir qu'au moins 25 p. 100 des votants admissibles doivent approuver l'entente.

In this case, I think the overall turnout was much higher than that 25 per cent threshold. As mentioned, the vote was about 2 to 1 “yes” compared to the “no” vote. It was quite a strong mandate.

There was also a period of time after the vote for an appeal period. If somebody in the community felt there was something irregular about the process, they had an opportunity to come forward and say as much, and then there would be some analysis done as to whether the process was regular or irregular.

At the end of the day, from the perspective of the Government of Canada, the threshold was met. It was not a narrow majority; it was a 2 to 1 vote in favour. No one challenged the legitimacy of the process, so at the end of the day we’re comfortable that it was an appropriate threshold for this kind of agreement and that the process and result were legitimate.

Mr. Slusar: Just to add to that, Mr. Chair, as my friend pointed out, there was also an appeal period that was allowed as part of the process. To my knowledge, I don’t believe there were any appeals.

Mr. Peltz: No, there were none.

Mr. Slusar: There were no appeals.

The Chair: Okay. Thank you very much.

Now, on behalf of the committee, I’d like to ask you another question that perhaps needs some clarification. I think I’ll start again by directing this at Mr. Slusar as counsel for the Sioux Valley Dakota, and that is with respect to section 35 of the Constitution of Canada. This did come up in the evidence and questions yesterday, and the committee is still in need of clarification.

There is reference in the preamble of the bill to the governance agreement that was negotiated and the government-to-government relationship that it envisions within the framework of the Constitution of Canada. I think some members of the committee are concerned about the Aboriginal rights of the Sioux Valley Dakota Nation members. The simple question would be: What is the relationship between this self-government agreement, as legislated in Bill C-16, and section 35 of the Constitution Act? Is there a relationship? Could you explain how they connect?

There was some reference to a process. A memorandum of understanding was drafted that would allow for further negotiation relating to, as we understand it, these constitutionally protected rights. It has been fairly clearly said to us that Bill C-16 does not implicate those rights. It is not a treaty. It does not surrender Aboriginal rights, and there will be another process. Some members of the committee, in our discussions, were wondering where that other process will lead. Will there possibly be future legislation? Is this the end or the beginning?

Dans le cas qui nous concerne, je crois que le taux de participation était de loin supérieur au seuil de 25 p. 100. Comme on l’a déjà mentionné, il y a eu environ deux fois plus de « oui » que de « non ». C’était un résultat sans équivoque.

Après le scrutin, il y avait aussi une période pour contester le résultat du vote. Si un membre de la collectivité avait l’impression que le processus contenait des irrégularités, il avait l’occasion de nous en faire part, puis nous aurions examiné le tout pour nous assurer de la conformité du processus.

Au final, du point de vue de gouvernement du Canada, le seuil a été atteint. Le vote n’était pas serré; deux fois plus de gens ont voté pour l’adoption de l’entente. Personne n’a mis en doute la légitimité du processus. Bref, nous sommes convaincus que le seuil était adéquat pour ce genre d’entente et que le processus et le résultat du vote étaient légitimes.

M. Slusar : Monsieur le président, j’aimerais ajouter quelque chose. Comme mon ami l’a souligné, le processus incluait aussi une période pour contester le résultat du vote. Je crois que personne ne s’en est prévalu.

M. Peltz : Non. Personne.

M. Slusar : Personne n’a contesté le résultat.

Le président : D’accord. Merci beaucoup.

Au nom du comité, j’aimerais vous poser une autre question qui nécessite peut-être certaines précisions. Je vais encore une fois m’adresser d’abord à vous, monsieur Slusar, en votre qualité d’avocat pour la nation dakota de Sioux Valley. Ma question porte sur l’article 35 de la Constitution du Canada. Cet aspect a été soulevé hier pendant la séance, et nous avons encore besoin de quelques précisions.

Dans le préambule du projet de loi, on parle de l’accord sur la gouvernance qui a été négocié et de l’intention d’établir une relation de gouvernement à gouvernement dans le cadre de la Constitution du Canada. Je crois que certains membres du comité craignent pour les droits ancestraux des membres de la nation dakota de Sioux Valley. Ma question est simple. Quel est le lien entre la présente entente d’autonomie gouvernementale, comme le prévoit le projet de loi C-16, et l’article 35 de la Constitution du Canada? Y a-t-il un lien? Pourriez-vous nous expliquer le lien entre ces deux éléments?

Il a été question d’un processus. On a rédigé un protocole d’entente qui permettrait d’autres négociations au sujet de ces droits protégés par la Constitution, si nous avons bien compris. On nous a dit très clairement que le projet de loi C-16 ne vise pas ces droits. Ce n’est pas un traité. Il n’est pas question de renonciation aux droits ancestraux, et il y aura un autre processus. Certains membres du comité, lors de nos discussions, se demandaient où mènera cet autre processus. Y aura-t-il probablement d’autres mesures législatives? Est-ce que c’est la fin ou le commencement?

I don't know if I'm making myself clear, but it's that relationship between this bill and Aboriginal rights as protected under section 35 of the Constitution of Canada. Can you help us to understand that, please, Mr. Slusar?

Mr. Slusar: I will try. Obviously, sometimes one underestimates the complexity, potentially, of some of these things, particularly when we're talking about section 35. I think one of the things we need to understand, and that's what we've been trying to stress here, is that the self-government process, or this process by which the self-government agreements and arrangements began, this process of negotiating self-government, began before the concept of dealing with the off-reserve Dakota claim or claim for rights to be recognized off reserve.

First and foremost, this self-government agreement ultimately builds upon the foundation, if we want to call it that, that section 35 of the Constitution Act provides. We can think of section 35 of the Constitution Act as a foundation for self-government, which again applies to Sioux Valley lands that are defined as the reserve lands of Sioux Valley Dakota Nation, or potentially those lands that Sioux Valley may acquire and add to its reserve. Subsection 35(1) recognizes, in a sense, the Aboriginal rights, and potentially treaty rights. So this negotiation is built upon that foundation for the purpose of recognizing Sioux Valley Dakota Nation as having that opportunity to be self-governing. We're talking about self-government.

What happened during the course of the negotiation, and later on, certainly towards the end of negotiating this self-government agreement, was that some letters were ultimately written by Canada. This had nothing to do with self-government. This had to do with the recognition of the Dakota people within Canada. The Dakota people have a significant history of being in Canada, and that history predates Confederation. The question becomes: To what extent, ultimately, do the Dakota people have these rights recognized within Canada? Those would be indigenous or Aboriginal rights. Not only do they predate Confederation, but from the perspective of the Dakota they go back to time immemorial. That's very separate from this self-government initiative. There have been letters written based on history that is actually post-Confederation, relating to events in history in which some Dakota were involved in matters that took place post the boundary between the United States and Canada, hence having come north following these events. That doesn't mean, of course, that from the Dakota's perspective this wasn't territory in southwestern Manitoba that they had always used and occupied over time, but therein lies the question.

Because of the position that Canada was taking, and because of some of the labels that Canada was placing on these people, and because of the processes, largely based on laws that have been adopted from Europe and then ultimately evolved here in North America, and because of limitations of actions, statutes, and because of doctrines that have their foundation in British law,

Je ne sais pas si je me fais bien comprendre, mais je parle de la relation entre ce projet de loi et les droits ancestraux protégés en vertu de l'article 35 de la Constitution du Canada. Pouvez-vous nous aider à comprendre, monsieur Slusar, s'il vous plaît?

M. Slusar : Je vais essayer. Parfois, on sous-estime la complexité de certaines de ces questions, en particulier lorsqu'il est question de l'article 35. Je pense que l'une des choses que nous devons comprendre, et c'est ce que nous tentons de souligner ici, c'est que le processus d'autonomie gouvernementale, ou le processus de négociation des accords sur l'autonomie gouvernementale, a commencé avant que l'on traite de la revendication de la nation dakota pour la reconnaissance des droits à l'extérieur des réserves.

D'abord et avant tout, cet accord sur l'autonomie gouvernementale prend appui sur le fondement, si on peut l'appeler ainsi, que prévoit l'article 35 de la Loi constitutionnelle. Nous pouvons considérer l'article 35 de la Loi constitutionnelle comme un fondement à l'autonomie gouvernementale, qui s'applique aux terres de Sioux Valley définies comme étant les terres de réserve de la nation dakota de Sioux Valley, ou les terres que la nation de Sioux Valley pourrait acquérir et ajouter à sa réserve. Le paragraphe 35(1) reconnaît, en un sens, les droits ancestraux et possiblement les droits issus de traités. Cette négociation prend donc appui sur ce fondement pour reconnaître la possibilité de la nation dakota de Sioux Valley de se gouverner. Nous parlons d'autonomie gouvernementale.

Au cours du processus de négociation, et plus tard, vers la fin des négociations relatives à cet accord sur l'autonomie gouvernementale, des lettres ont été écrites par le gouvernement du Canada. Cela n'avait rien à voir avec l'autonomie gouvernementale. Cela avait trait à la reconnaissance du peuple dakota au Canada. La Nation dakota était présente au Canada bien avant la Confédération. La question est maintenant : Dans quelle mesure, en fin de compte, les droits de la nation dakota sont-ils reconnus au Canada? Ce sont des droits ancestraux. Non seulement ils sont antérieurs à la Confédération, mais du point de vue de la nation dakota, ils remontent à des temps immémoriaux. Cela n'a rien à voir avec cette initiative sur l'autonomie gouvernementale. Des lettres ont été rédigées en fonction de ce qui s'est passé après la Confédération, relativement à des événements de l'histoire dans lesquels des membres de la nation dakota ont été mêlés à des affaires qui ont eu lieu après la mise en place de la frontière entre les États-Unis et le Canada; ils sont donc remontés au Nord après ces événements. Cela ne veut pas dire, évidemment, que selon la nation dakota, ce n'était pas un territoire du sud-ouest du Manitoba qu'elle avait toujours occupé, mais voilà la question.

À cause de la position prise par le Canada, du fait que le Canada marquait ces gens de certaines étiquettes, des processus, fondés principalement sur des lois adoptées en Europe puis introduites ici, en Amérique du Nord, de la prescription extinctive, des lois, et des doctrines qui reposent sur le droit britannique, dont le délai préjudiciable, et parce que le Canada a

ones called laches, et cetera, and because of Canada starting to actually avail themselves of these in matters pertaining to claims by indigenous groups and First Nations, and in some cases with some success, the Sioux Valley Dakota Nation decided, in spite of the fact it was negotiating self-government, which again was in a rights-neutral atmosphere, that in order that they would not be prejudiced potentially because of some of the letters that had come forth from the minister's office, they had no choice but in fact to commence an action. So they did so. That, therefore, began this process of considering their rights within Canada apart from the self-government process, which applies on reserve.

It's in that context that ultimately Canada has become willing to consider an opportunity to discuss potentially a path, as we had indicated, towards an enduring reconciliation, and that process is, again, separate and apart from this process and this bill.

You asked whether this is the end or the beginning. It's a question of what is "this." If we're talking about self-government, pretty much self-government is already codified. It's codified within the agreements. We don't need to define a self-governing First Nation any more than stating it's a First Nation that has a self-government agreement. Sioux Valley has that, bilateral with Canada and trilateral with the Province of Manitoba.

At the same time, it has legislation that will give life to this agreement because Canada will recognize this agreement and Sioux Valley's status. Likewise, Manitoba will recognize Sioux Valley's status pursuant to legislation that Sioux Valley is a government, a legal entity, and it can now create laws and operate through Sioux Valley Dakota Oyate government, something that is very important, significant and different from what is now under the Indian Act. In a sense, I'm not so sure we will necessarily need to be back with respect to that part of the equation, but that's Sioux Valley self-government on reserve.

Is this the beginning? With respect to the off-reserve issues that have been daunting for decades and decades — and again, it's only recently that Sioux Valley Dakota Nation decided, because of that potential for being prejudiced or having its claim jeopardized, having launched its action — the answer is that it's just the beginning. We've just entered into a memorandum of understanding to discuss the development of a process and hopefully a framework within which a negotiation can take place to settle these outstanding issues. Hopefully one day that will result in a settlement. It will result in an enduring settlement, which again, if we use the test of reconciliation, will in fact be enduring. That's, of course, a significant challenge. We don't know how long that will take, but the important thing is the opportunity is there.

The other thing that's really exciting about this is that Sioux Valley Dakota Nation, being self-governing, having that recognition of working together with Canada, working together

commencé à s'en servir dans les affaires concernant les revendications des groupes autochtones et des Premières nations, dans certains cas avec succès, la nation dakota de Sioux Valley a décidé, malgré le fait qu'elle négociait en vue de l'autonomie gouvernementale, dans une atmosphère neutre sur le plan des droits, qu'afin de ne pas risquer d'être désavantagée par certaines lettres provenant du cabinet du ministre, elle n'avait d'autre choix que d'intenter une action en justice. C'est ce qu'elle a fait. C'est à partir de là qu'on a commencé à considérer ces droits au Canada comme distincts du processus d'autonomie gouvernementale, qui s'applique dans les réserves.

C'est dans ce contexte qu'au bout du compte, le Canada a été disposé à envisager la possibilité de discuter de la voie à suivre, comme nous l'avons indiqué, pour arriver à une réconciliation durable, et le processus est, encore une fois, distinct de ce processus et du projet de loi.

Vous demandez si c'est la fin ou le commencement. Il s'agit de savoir à quoi « c'est » fait référence. Si nous parlons de l'autonomie gouvernementale, elle est déjà à peu près codifiée à l'intérieur des accords. Nous n'avons pas davantage besoin de définir une Première Nation autonome que d'affirmer que c'est une Première Nation qui a conclu un accord sur l'autonomie gouvernementale. La nation de Sioux Valley a un accord bilatéral avec le Canada et un accord trilatéral avec la province du Manitoba.

Parallèlement, une mesure législative donnera vie à cet accord, car le Canada reconnaîtra cet accord et le statut de la nation de Sioux Valley. De la même façon, le Manitoba reconnaîtra son statut conformément à la loi qui prévoit que la nation de Sioux Valley est un gouvernement, une entité juridique, et qu'elle peut maintenant créer des lois et mener ses activités par l'entremise du gouvernement dakota oyate de Sioux Valley, ce qui est très important et différent de ce qui est prévu actuellement dans la Loi sur les Indiens. En un sens, je ne suis pas sûr que nous devrons nécessairement revenir en ce qui concerne cette partie de l'équation, mais il s'agit de l'autonomie gouvernementale de Sioux Valley dans la réserve.

Est-ce le commencement? En ce qui concerne les problèmes à l'extérieur des réserves qui persistent depuis des décennies — et encore une fois, ce n'est que récemment que la nation dakota de Sioux Valley a décidé, en raison de cette possibilité de subir un préjudice ou que sa revendication soit compromise, d'intenter une action —, je répondrai que ce n'est que le début. Nous venons juste de conclure un protocole d'entente afin de discuter de l'élaboration d'un processus et, idéalement, d'un cadre dans lequel nous pourrons négocier pour régler ces questions non résolues. Il est à espérer qu'un jour, cela aboutira à un règlement. Cela donnera lieu à un règlement durable, si nous nous servons du critère de la réconciliation. C'est un défi de taille, évidemment. Nous ignorons combien de temps il faudra, mais l'important, c'est que ce soit possible.

Il y a un autre élément qui est vraiment intéressant, et c'est le fait que la nation dakota de Sioux Valley, en étant autonome, en ayant la possibilité de travailler avec le Canada, avec la province

with the Province of Manitoba, developing those good relationships, has every opportunity to succeed where others have not. That's largely through the hard work, as we heard from Chief Tacan yesterday, of building those good relationships.

Getting back to section 35, it provides the foundation upon which to build relationships. Some might argue that section 35 is a parameter within which to define relationships. We opted for building on the foundation rather than defining of parameter, and therein lies the difference, potentially, in terms of the approach.

The Chair: I think that was a very helpful explanation. There may be some questions.

Mr. Webber, I understand you wanted to add to that.

Just for clarification, this agreement, this nascent MOU, is between Canada and the Sioux Valley Dakota only, right? Shall I hear from Mr. Webber?

Senator Sibbston: On a point of order, I think all of this is very interesting. It's historical, but I think the question that we had today dealing with this bill, and it's been said, is that it's not a modern land claims agreement. It's not a treaty. It doesn't have the protection of section 35. That's what we wanted to know. If you could elaborate on that point we will be satisfied, I think.

Mr. Slusar: Thank you. That was considered, Senator Sibbston.

As I think I alluded to yesterday, there was a point during the negotiation, going back a number of years, where it was raised at the table: Do we want — and when I say "we," the question was posed to Sioux Valley Dakota Nation, and it was considered by Canada, and we discussed it at length. The question was: Do we, as all parties, want this to be a treaty? For the very reason that you've already pointed out, which is, of course, under section 35, it would then have the protection, whatever that means, of section 35. In a sense, what it means is that it would be very difficult to change. It would be pretty much codified as constitutionally protected and difficult to change.

In order to achieve that, all parties discussed it — Manitoba, of course, was part of that discussion — and determined that we would then have to embark on very specific definitions and defining the jurisdictions, and that that was going to be an onerous task, obviously, but perhaps unnecessary. If we were to determine a broad statement of jurisdiction and then descriptors as to what that might entail — ultimately the standards that might have to be applied and agreed to and then a way to resolve any inconsistencies — if that was all that was required to facilitate the Sioux Valley Dakota Nation becoming self-governing, we didn't necessarily need to have this achieve treaty status.

du Manitoba, d'établir de bonnes relations, a toutes les chances de réussir là où d'autres ont échoué. C'est en grande partie grâce aux efforts soutenus, comme nous l'a dit hier le chef Tacan, pour établir ces bonnes relations.

Pour en revenir à l'article 35, il sert de fondement à l'établissement des relations. Certains diront que l'article 35 est un paramètre à l'intérieur duquel on définit les relations. Nous avons choisi de prendre appui sur le fondement plutôt que de définir en fonction du paramètre; voilà en quoi l'approche est différente.

Le président : Je pense que c'est une explication très utile. Il y a peut-être des questions.

Monsieur Webber, je crois que vous vouliez ajouter quelque chose.

Par souci de clarté, cet accord, ce nouveau protocole d'entente, c'est uniquement entre le Canada et la nation dakota de Sioux Valley, n'est-ce pas? Monsieur Webber?

Le sénateur Sibbston : J'invoque le Règlement. Je pense que tout cela est très intéressant, historique, mais la question dont nous traitons aujourd'hui concernant ce projet de loi, et ce qu'on a dit, c'est qu'il ne s'agit pas d'un accord moderne sur les revendications territoriales. Ce n'est pas un traité protégé par l'article 35. C'est ce que nous voulions savoir. Si vous pouviez nous en dire un peu plus à ce sujet, nous vous en serions reconnaissants.

M. Slusar : Merci. Nous nous sommes penchés sur cette question, sénateur Sibbston.

Comme je l'ai mentionné hier, à un certain moment durant la négociation, il y a nombre d'années, nous nous sommes demandé si nous voulions — et quand je dis « nous », je veux dire que la question a été posée à la nation dakota de Sioux Valley, qu'elle a été examinée par le Canada, et que nous en avons discuté longuement. La question était la suivante : Voulons-nous, toutes les parties, qu'il s'agisse d'un traité? Pour la même raison que vous avez déjà soulignée, soit qu'il serait protégé en vertu de l'article 35, peu importe ce que cela signifie. En un sens, cela signifie qu'il serait très difficile d'effectuer des changements. Il serait protégé par la Constitution et difficile à changer.

Pour répondre à cette question, toutes les parties en ont discuté — évidemment, le Manitoba a pris part à cette discussion — et ont déterminé que nous aurions alors à mettre au point des définitions très précises et à définir les compétences, ce qui serait une tâche très lourde, évidemment, mais peut-être aussi une tâche inutile. Si nous devions établir un énoncé général de compétence et des descripteurs quant à ce que cela pourrait entraîner — au bout du compte, les normes qui pourraient devoir être appliquées et acceptées, puis un moyen de résoudre les incohérences —, si c'était tout ce qui était requis pour faciliter l'autonomie gouvernementale de la nation dakota de Sioux Valley, nous n'avions pas nécessairement besoin que cela ait le caractère d'un traité.

The second thing, though, and this was very important to the people of Sioux Valley Dakota Nation, is that their understanding of “treaty” was that they would have to give up something with respect to achieving treaty status. That, to them, is something they’re not prepared to do. One of the reasons they’re not prepared to do that is because of these other outstanding issues off reserve.

Really, Sioux Valley Dakota Nation is not prepared, and they’re fully aware that this is not a treaty. That’s why the agreement states specifically that this is not a treaty. It does not create; it certainly doesn’t abrogate, derogate; it doesn’t have anything to do, in a sense, with Aboriginal rights, other than perhaps the right to be self-governing. But it’s certainly something that has been discussed at length, and the decision was made that this would not be a treaty.

Having said that, the opportunity potentially was there, but I dare say we would probably still be negotiating with probably no end in sight. That’s why it’s important that these two processes be kept separate and apart.

Senator Sibbston: I think what I wanted to hear, and I think what we want to hear, is that this agreement and this legislation won’t have the force of section 35 of the Constitution. The difference is that the agreement and this bill can be amended by Parliament. In this case, Parliament is supreme in terms of changing it.

But in a different one, where section 35 is involved, where the agreement is protected and recognized under section 35 of the Constitution, Parliament is not supreme. Section 35 of the Constitution is supreme and would protect the agreement, so there’s a difference. It’s not as weighty or enforceable as a treaty or a modern land claim that has the protection of section 35. There’s a real difference, and this is lighter, in a sense.

Mr. Slusar: Absolutely; there’s no question. Sioux Valley Dakota Nation is certainly cognizant of that.

One of the things that had been raised was that as we move forward with respect to the off-reserve issues, for example, if an agreement is made and becomes enduring and people are all satisfied and comfortable with it, there’s still an opportunity that it could potentially be a treaty, and this could then be a part of that.

I say that because, again, Sioux Valley Dakota Nation, as my colleague Mr. Peltz referred to yesterday, is one of about eight Dakota, and there’s a Lakota First Nation on the Prairies. Some of them have sat at tables in other areas of the country contemplating why they potentially were not historically approached to enter into treaty, whether it be into treaty or adhering to treaty. They have considered that. Sioux Valley Dakota Nation is aware of that.

One of the advantages to perhaps to not having this arrangement be a treaty also is that it provides flexibility. While there’s the term “protection,” along with the term “protection”

La deuxième chose, qui était très importante pour les membres de la nation dakota de Sioux Valley, c'est que selon leur compréhension d'un « traité », ils devraient renoncer à quelque chose relativement aux droits issus de traités. C'est une chose qu'ils ne sont pas prêts à faire, notamment en raison des autres problèmes non réglés à l'extérieur des réserves.

La nation dakota de Sioux Valley n'est pas prête, et elle est bien consciente que ce n'est pas un traité. C'est pourquoi l'accord dit expressément qu'il ne s'agit pas d'un traité. Il ne crée pas, il n'abroge certainement pas les droits ancestraux ni n'y déroge; il n'a rien à voir, en un sens, avec les droits ancestraux, sauf en ce qui concerne le droit à l'autonomie gouvernementale. Mais c'est certainement une chose dont on a discuté de façon approfondie, et il a été décidé que ce ne serait pas un traité.

Cela dit, l'occasion était là, mais j'oserais dire que nous serions probablement encore en train de négocier, sans solution à l'horizon. C'est pourquoi il est important que ces deux processus demeurent distincts.

Le sénateur Sibbston : Je pense que ce que je voulais entendre, et ce que nous voulons entendre, c'est que cet accord et ce projet de loi n'auront pas une force équivalente à l'article 35 de la Constitution. La différence, c'est que l'accord et le projet de loi peuvent être modifiés par le Parlement. Dans ce cas-ci, le Parlement détient l'autorité suprême pour les modifier.

Mais si l'accord est protégé et reconnu en vertu de l'article 35 de la Constitution, ce n'est pas le Parlement qui prime, c'est l'article 35 de la Constitution, qui protégerait l'accord. C'est donc différent. Cela n'a pas autant de poids ni de force exécutoire qu'un traité ou un accord moderne sur les revendications territoriales qui est protégé en vertu de l'article 35. C'est nettement différent, et en un sens, c'est plus léger.

M. Slusar : Tout à fait; cela ne fait aucun doute. La nation dakota de Sioux Valley en est bien consciente.

L'un des points qui avaient été soulevés, c'est qu'à mesure que nous progressons sur le plan des enjeux à l'extérieur des réserves, par exemple, si un accord durable est conclu et que les gens en sont satisfaits, il est encore possible que ce soit un traité, et cela pourrait alors en faire partie.

Je le mentionne parce que la nation dakota de Sioux Valley, comme mon collègue M. Peltz l'a dit hier, est l'une des quelque huit nations dakota, et il y a une Première Nation lakota dans les Prairies. Quelques-unes d'entre elles ont pris part à des discussions dans d'autres régions du pays pour savoir pourquoi on ne leur a jamais demandé de conclure un traité ou d'adhérer à un traité. Elles ont réfléchi à cette question. La nation dakota de Sioux Valley le sait.

Le fait que cet accord n'est pas un traité offre des avantages; il laisse notamment une certaine marge de manœuvre. Le terme « protection » s'accompagne d'un coût. Quel est ce coût?

comes a cost. What is the cost? Potentially that inflexibility. That has to be weighed and balanced with where the Sioux Valley Dakota Nation is at this time in its history.

Right now it's satisfied with undertaking these jurisdictions pertaining to the agreement, becoming self-governing, continuing to evolve and work on these other processes. They are very significant and may well still afford the opportunity, as we've seen with the agreements, of being inclusive of a much larger agreement down the road.

Senator Sibbston: If it ever changes, if someday the Sioux Nation wants this to be a treaty, there would have to be another bill which, right to the very top of it, recognizes Aboriginal rights and protections emanating from section 35. There would have to be a new bill recognizing that there's a modern treaty under section 35. Am I right on that, do you think?

Mr. Slusar: You are correct.

The other thing is there's language in this bill that contemplates exactly what you've said. If Sioux Valley Dakota Nation wishes at some point in time to visit this in the context of it becoming a treaty, again, that opportunity has presented itself.

On the one hand, we have this: It's a foundational thing, something to be built upon, and it could certainly result in a treaty. That has been contemplated. Right now the people of Sioux Valley Dakota Nation have spoken very clearly that they're not prepared for this bill to be a treaty at this point in time. There are historical reasons for that.

Senator Raine: Thank you very much for clarifying. I feel very confident that we're moving in the right direction.

I would like to move that we now go to clause-by-clause consideration of this bill.

The Chair: We have a motion. I'd like to ask the committee, having hopefully answered the questions that the committee had: Is it agreed that we proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-16, An Act to give effect to the Governance Agreement with Sioux Valley Dakota Nation and to make consequential amendments to other Acts?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

If I can draw the committee members' attention to the bill, shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Possiblement l'inféxibilité. Cela doit être évalué en tenant compte de la place qu'occupe la nation dakota de Sioux Valley à cette période de son histoire.

Actuellement, elle est satisfaite de mettre en place les compétences dans le cadre de l'accord, d'atteindre l'autonomie gouvernementale, de continuer à évoluer et à travailler à ces autres processus. Ils sont très importants et pourraient bien encore donner la possibilité, comme nous l'avons vu avec les accords, d'inclure un accord beaucoup plus vaste par la suite.

Le sénateur Sibbston : Si cela vient à changer, si un jour la nation Sioux souhaite que ce soit un traité, il devra y avoir un autre projet de loi, qui reconnaîtra, par-dessus tout, les droits ancestraux et les protections prévues à l'article 35. Il faudrait qu'il y ait un nouveau projet de loi reconnaissant qu'il y a un traité moderne en vertu de l'article 35. Selon vous, est-ce que j'ai raison?

M. Slusar : Oui, vous avez raison.

De plus, le libellé de ce projet de loi prévoit précisément ce que vous dites. Si la nation dakota de Sioux Valley souhaite, à un moment donné, en discuter afin que l'accord devienne un traité, encore une fois, ce sera possible.

D'une part, il y a un fondement, une chose sur laquelle prendre appui, et il pourrait certainement en résulter un traité. Cela a été envisagé. Mais à l'heure actuelle, les membres de la nation dakota de Sioux Valley affirment très clairement ne pas souhaiter que ce projet de loi soit un traité. Cela s'explique par des raisons historiques.

La sénatrice Raine : Je vous remercie beaucoup de ces éclaircissements. Je suis persuadée que nous avançons dans la bonne direction.

Je propose que nous procédions maintenant à l'étude article par article de ce projet de loi.

Le président : Nous avons une motion. Étant donné que les membres du comité ont obtenu, je l'espère, des réponses à leurs questions, j'aimerais maintenant leur poser la question suivante : Est-il convenu que nous procédions à l'étude article par article du projet de loi C-16, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley et modifiant certaines lois en conséquence?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

J'attire l'attention des membres du comité sur le projet de loi. L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'étude du préambule est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'étude de l'article 1, le titre agrégé, est-elle reportée?

Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
I think we're getting into the meat of it. Shall clause 2 carry?	Je pense que nous entrons dans le vif du sujet. L'article 2 est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Shall clause 3 carry?	L'article 3 est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Senator Sibbeston: You can lump them together, Mr. Chairman.	Le sénateur Sibbeston : Vous pouvez les regrouper, monsieur le président.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Senator Sibbeston: How many are there?	Le sénateur Sibbeston : Combien y en a-t-il?
The Chair: There are 21.	Le président : Il y en a 21.
Senator Sibbeston: You can lump them together. I don't want to say "agreed" 21 times.	Le sénateur Sibbeston : Vous pouvez les regrouper. Je ne tiens pas à dire 21 fois « d'accord ».
The Chair: All right. If it's agreed, shall clauses 4 to 9 carry?	Le président : Très bien. Dans ce cas, les articles 4 à 9 sont-ils adoptés?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Shall clauses 10 to 15 carry?	Les articles 10 à 15 sont-ils adoptés?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Shall clauses 16 to 21 carry?	Les articles 16 à 21 sont-ils adoptés?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Shall the schedule carry?	L'annexe est-elle adoptée?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Shall clause 1, which contains the short title, carry?	L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Shall the preamble carry?	Le préambule est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Shall the title carry?	Le titre est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.
Shall the bill carry?	Le projet de loi est-il adopté?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried.	Le président : Adopté.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

Senator Dyck: Senator Sibbeston, why don't you put in your comments, the distinctions between this bill and the previous ones? I think that distinction you made was very clear. You don't want to do that?

Senator Sibbeston: No. I'm satisfied with the bill as it is.

Senator Watt: I think it's important to make sure that — I know it's going to go through, so don't worry. If the other groups of First Nations in this country choose to go through another avenue, I don't want to see this become a stumbling block, being set as a precedent that there's no way the government will agree to you unless you go through that avenue.

I would like to see that statement basically saying that we are not setting a precedent for the other nations. In other words, this is not necessarily the model that would fit all.

As legal counsel, are you in agreement with that? Do you think your people would be prepared to —

Mr. Slusar: Absolutely, Senator Watt. This is a bill. This is an agreement with Sioux Valley Dakota Nation. This negotiation never set out nor does it today intend to set any precedent for anyone else. In fact, the language in the agreement, I think, speaks to that very thing as well. This is specific to Sioux Valley Dakota Nation, and we're certainly satisfied with that.

Senator Watt: On that account, I would be prepared not to vote against it, but I most likely will abstain.

The Chair: Thank you, Senator Watt.

Mr. Webber, I believe you wanted to make a comment.

Lee Webber, Legal Counsel, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada Legal Services, Department of Justice Canada: Yes. Thank you, Mr. Chair.

In response to Senator Watt's concern that this not be regarded as some sort of a binding precedent, the senators generally might find it useful to refer to the Government of Canada's inherent right policy. That is the policy pursuant to which Canada engaged in these negotiations, or at least most of the years of these negotiations. That is the policy that governs the Government of Canada's participation in self-government negotiations at multiple tables.

In that policy, it is very clearly spelled out that a range of possible mechanisms can be adopted by the parties at negotiation tables as they see fit. They can treaty protect an agreement. They can create a contract. They can have legislation. There is this

Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Des voix : Non.

La sénatrice Dyck : Sénateur Sibbeston, pourquoi n'ajoutez-vous pas vos observations au sujet des distinctions entre ce projet de loi et les projets de loi précédents? Je crois que la distinction que vous avez faite était très claire. Vous ne voulez pas le faire?

Le sénateur Sibbeston : Non. Je suis satisfait du projet de loi dans sa forme actuelle.

Le sénateur Watt : Je pense qu'il est important de s'assurer que... Je sais qu'il sera adopté, alors ne vous inquiétez pas. Si les autres groupes des Premières nations de ce pays choisissent d'emprunter une autre voie, je ne veux pas que cela devienne une pierre d'achoppement, qu'il soit établi comme précédent que jamais le gouvernement ne donnera son approbation à moins que l'on emprunte cette voie.

J'aimerais que l'on dise en fait que nous n'établirions pas de précédent pour les autres nations. Autrement dit, ce n'est pas nécessairement le modèle qui conviendrait à tous.

En tant qu'avocat, êtes-vous d'accord sur ce point? Pensez-vous que votre peuple serait prêt à...

M. Slusar : Tout à fait, sénateur Watt. C'est un projet de loi. C'est un accord avec la nation dakota de Sioux Valley. Cette négociation n'a jamais établi de précédent pour les autres et n'a pas pour but de le faire actuellement. En fait, le libellé de l'accord en témoigne également, je crois. Il se rapporte expressément à la nation dakota de Sioux Valley, et nous en sommes satisfaits.

Le sénateur Watt : À cet égard, je serais prêt à ne pas voter contre, mais je vais sans doute m'abstenir.

Le président : Merci, sénateur Watt.

Monsieur Webber, je crois que vous vouliez faire un commentaire.

Lee Webber, conseiller juridique, Services juridiques, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, ministère de la Justice Canada : Oui. Merci, monsieur le président.

Pour répondre au sénateur Watt qui dit craindre que ce ne soit considéré comme une sorte de précédent faisant autorité, les sénateurs trouveront peut-être utile de consulter la politique du gouvernement du Canada sur le droit inhérent. Il s'agit de la politique en vertu de laquelle le Canada a pris part à ces négociations, du moins durant la plupart des années où ces négociations ont eu lieu. C'est la politique qui régit la participation du gouvernement du Canada aux négociations sur l'autonomie gouvernementale à de nombreuses tables.

Dans cette politique, on indique clairement que les parties peuvent adopter de nombreux mécanismes à la table de négociation. Elles peuvent protéger un accord par traité. Elles peuvent créer un contrat. Elles peuvent avoir une mesure

menu of possibilities, and it is in the policy explicitly that essentially there's no one-size-fits-all approach.

I hope, Senator Watt, that provides some comfort.

Senator Watt: I think basically what you're stating is the fact that that's already within the policy.

Mr. Webber: Yes.

Senator Watt: There is nothing wrong with repeating that again within the context of this legislation, just to make sure, for clarity. The government usually asks for clarity. We're asking for clarity also, from the Aboriginal perspective. That's important to us. It's important to you and it's important to us.

The Chair: Thank you, Senator Watt.

I think it's very clear from the record in this committee that this is not binding or intending to set a precedent for anyone else, in keeping with the Government of Canada's inherent right policy.

I think this has been a very useful further discussion of a complex subject, and I'd like to thank the witnesses for their participation.

In closing, is it agreed that I will report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Senator Sibbston: Mr. Chairman, maybe you could provide information to our witnesses, and also to the First Nation and all the viewers: When is this bill likely to become law and assented to? I think they're very interested in having that happen. What do you think?

The Chair: We're very fortunate. We have the Deputy Leader of the Government with us here tonight.

Welcome to our committee. Can I defer to you, Senator Martin, to answer Senator Sibbston's question on behalf of the government?

Senator Martin: Yes. I feel like my timing is perfect, and I'm happy to be here today.

We hope that once it is reported in the chamber and it's at third reading — sometimes when there is such agreement, the sponsor or the critic may rise and speak briefly. If there is unanimous adoption, then once it's adopted at third reading, it is ready for Royal Assent. So it could happen as quickly as tomorrow.

Senator Dyck: You want me to do two speeches tomorrow, is what you're saying.

législative. Il y a toute une série de possibilités, et il est explicitement indiqué dans la politique qu'il n'y a pas de méthode unique.

J'espère que cela vous rassure, sénateur Watt.

Le sénateur Watt : Ce que vous dites, en fait, c'est que cela se trouve déjà dans la politique.

M. Webber : Oui.

Le sénateur Watt : Il n'y a rien de mal à le répéter dans le contexte du projet de loi, par souci de clarté. Le gouvernement demande habituellement de la clarté. Nous le demandons également, du point de vue autochtone. C'est important pour nous, et aussi pour vous.

Le président : Merci, sénateur Watt.

Je pense qu'il ressort très clairement que ce n'est pas exécutoire et que cela ne vise pas à établir un précédent pour quiconque, conformément à la politique du gouvernement du Canada sur le droit inhérent.

Je crois que ce fut une autre discussion très utile sur un sujet complexe et je tiens à remercier les témoins de leur participation.

Pour conclure, est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

Le sénateur Sibbston : Monsieur le président, pourriez-vous dire à nos témoins, ainsi qu'aux membres de la Première Nation et à toutes les personnes qui nous regardent, quand ce projet de loi prendra force de loi et recevra la sanction royale, selon vous? Je crois qu'ils ont très hâte que cela se produise. Qu'en pensez-vous?

Le président : Nous avons la chance d'avoir parmi nous ce soir la leader adjointe du gouvernement.

Soyez la bienvenue. Puis-je vous demander, sénatrice Martin, de répondre à la question du sénateur Sibbston au nom du gouvernement?

La sénatrice Martin : Oui. Je pense que je tombe à point et je suis heureuse d'être ici aujourd'hui.

Nous espérons que lorsqu'il sera fait rapport du projet de loi à la Chambre et qu'il en sera à l'étape de la troisième lecture — parfois, quand il y a une entente de ce genre, le parrain ou le porte-parole peut prononcer un bref discours. S'il y a adoption unanime, alors lorsqu'il sera adopté en troisième lecture, il sera prêt à recevoir la sanction royale. Ce pourrait donc être dès demain.

La sénatrice Dyck : Vous dites que vous voulez que je fasse deux discours demain?

Senator Martin: Since Senator Dyck is the critic, and we will be discussing this tomorrow morning with Senator Fraser, I hope that it can be sooner rather than later. It could be as soon as next week.

The Chair: But we could report the bill to the Senate tomorrow, February 27.

Senator Martin: Yes.

The Chair: And third reading would be subject to the readiness of the parties. We have the sponsor of the bill here in Senator Raine.

Senator Martin: And the critic.

The Chair: And I believe the critic of the bill will be Senator Dyck.

Senator Dyck: You want me to do another speech tomorrow, too.

The Chair: The short answer is “soon.”

Senator Martin: Yes. Thank you, Mr. Chair. “Soon.” You took the word right out of my mouth.

The Chair: With that, I would like to thank all honourable members of the committee for what I think was a very thorough discussion of the issues around this important bill.

I would like to suspend the meeting. If I can prevail on your goodwill, colleagues, we do want to go in camera to discuss our work plan for our infrastructure and housing study before we break tonight.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Tuesday, March 4, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:40 a.m. to study the challenges relating to First Nations infrastructure on reserves.

[English]

Marcy Zlotnick, Clerk of the Committee: Good morning, senators. As clerk of the committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absence of both the chair and the deputy chair and to preside over the election of an acting chair. I'm ready to receive nominations to that effect.

Senator Moore: Madam Clerk, in the absence of the chair and the deputy chair, I would like to nominate Senator Scott Tannas to serve as chair of our committee today.

Ms. Zlotnick: Thank you. It is moved by Senator Moore that Senator Scott Tannas be appointed acting chair.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Zlotnick: I declare the motion carried and invite Senator Tannas to take the chair.

La sénatrice Martin : Puisque la sénatrice Dyck est la porte-parole, et que nous en discuterons demain matin avec la sénatrice Fraser, j'espère que ce sera le plus tôt possible. Ce pourrait être dès la semaine prochaine.

Le président : Mais nous pourrions faire rapport du projet de loi au Sénat demain, le 27 février.

La sénatrice Martin : Oui.

Le président : Et la troisième lecture dépendra de la préparation des parties. Nous avons ici la marraine du projet de loi, la sénatrice Raine.

La sénatrice Martin : Et la porte-parole.

Le président : Et je crois que la porte-parole du projet de loi est la sénatrice Dyck.

La sénatrice Dyck : Vous voulez que je fasse un autre discours demain également?

Le président : En bref, la réponse est « bientôt ».

La sénatrice Martin : Oui. Merci, monsieur le président. Bientôt. Vous m'avez enlevé le mot de la bouche.

Le président : Sur ce, je remercie tous les membres du comité pour ce qui a été, à mon sens, une discussion très approfondie sur les questions concernant ce projet de loi important.

Nous allons suspendre la séance. Je fais appel à votre bonne volonté, chers collègues, car nous voulons discuter à huis clos de notre plan de travail pour notre étude sur l'infrastructure et le logement avant de terminer ce soir.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mardi 4 mars 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd’hui, à 9 h 40, pour examiner les problèmes liés à l’infrastructure dans les réserves des Premières Nations.

[Traduction]

Marcy Zlotnick, greffière du comité : Bonjour. En qualité de greffière du comité, j'ai le devoir de vous informer qu'en l'absence du président et du vice-président, je dois procéder à l'élection d'un président suppléant. Je suis prête à accepter des propositions de candidatures.

Le sénateur Moore : Madame la greffière, j'aimerais proposer que, en l'absence du président et du vice-président, le sénateur Scott Tannas préside notre réunion d'aujourd'hui.

Mme Zlotnick : Merci. Le sénateur Moore propose que le sénateur Scott Tannas soit nommé président suppléant.

Honorables sénateurs, souhaitez-vous adopter cette motion?

Des voix : D'accord.

Mme Zlotnick : La motion est adoptée. J'invite le sénateur Tannas à prendre place.

Senator Scott Tannas (*Acting Chair*) in the chair.

The Acting Chair: Thank you. Good morning. I'd like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, either here in the room or via CPAC or the Web.

I am Scott Tannas from Alberta, acting chair of the committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Most recently, we have been holding briefings where witnesses have provided general background information on the broad question of financing infrastructure on reserves, which could relate to capital projects, schools and housing, among other things.

Today, our focus will be on financing options for First Nations. This morning we will hear from two organizations: the Royal Bank and BMO Financial Group.

Before proceeding to testimony, I would like to go around the table and ask the members of the committee to introduce themselves.

Senator Moore: Wilfred Moore, senator from Nova Scotia.

Senator Watt: Charlie Watt from Nunavik.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Ngo: Senator Ngo from Ontario.

Senator Meredith: Don Meredith, Ontario.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from British Columbia.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak, Ontario.

Senator Wallace: John Wallace from New Brunswick.

The Acting Chair: Thank you. Gentlemen, the floor is yours. Who is speaking first?

Harry Willmot, Senior Manager, Aboriginal Market Development, RBC Royal Bank: Good morning, everybody. My name is Harry Willmot. I'm the senior manager for Aboriginal market development for RBC Financial Group. I am truly honoured to be here today to share some of my experiences. I am a long-term banker, almost 40 years in the industry now. I've been working with RBC in this particular market since 1989. I've had the privilege of going from coast to coast to coast. I've been to probably well over 100 reserves, many of them many times, and I am here to share some of my experiences. It's a challenge at times when you think of some of the things you see, and housing is something that's geared to RBC's heart.

Le sénateur Scott Tannas (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : Merci. Bonjour à tous. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et à tous ceux qui suivent nos délibérations, qu'ils soient ici présents ou qu'ils nous regardent sur CPAC ou sur le Web.

Je m'appelle Scott Tannas, je viens de l'Alberta, et je suis le président suppléant du comité. Notre comité s'intéresse à toutes les lois et à tous les dossiers relatifs aux peuples autochtones du Canada en général. Depuis quelque temps, nous organisons des réunions sur la question du financement des infrastructures des réserves, qui comprennent notamment les projets d'investissement, les écoles et le logement.

Aujourd'hui, nous allons discuter plus précisément des options de financement offertes aux Premières Nations, et ce, en présence des représentants de deux organisations : la Banque Royale et BMO Groupe financier.

Avant de donner la parole aux témoins, j'aimerais inviter chaque sénateur à se présenter, à tour de rôle.

Le sénateur Moore : Wilfred Moore, sénateur de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Watt : Charlie Watt, du Nunavik.

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Ngo : Sénateur Ngo, de l'Ontario.

Le sénateur Meredith : Don Meredith, de l'Ontario.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Beyak : La sénatrice Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le président suppléant : Merci. Messieurs, vous avez la parole. Lequel de vous deux veut commencer?

Harry Willmot, premier directeur, Expansion du marché autochtone, RBC Banque Royale : Bonjour à tous. Je m'appelle Harry Willmot. Je suis premier directeur de l'expansion du marché autochtone, à RBC Banque royale. Je suis ravi d'être ici aujourd'hui pour vous faire part de mon expérience. Je travaille dans le secteur bancaire en général depuis près de 40 ans, et chez RBC, dans ce créneau précis, depuis 1989. J'ai eu la chance de parcourir le Canada de long en large. J'ai dû me rendre dans une bonne centaine de réserves, souvent à de nombreuses reprises, et je suis ici pour vous parler de mon expérience. Il y a des cas où la situation est vraiment difficile, et le logement est assurément un secteur qui intéresse RBC au plus haut point.

I think what I should do is maybe share a story with you. RBC opened its first full-service branch on-reserve, about 20, 21 years ago now, in Oshweken Six Nations in Ontario. We were approached by Chief Montour after we had opened the branch up, and he said, "Harry, why can't I get a mortgage?" He said, "If I lived across the street, off the reserve, I could get a mortgage, but because I'm on the reserve, I can't." As some of you may know, because of section 89 of the Indian Act, financial institutions cannot take collateral on-reserve. We explained to the chief our mortgage programs and why we couldn't apply this particular product. He said, "If you can't take a mortgage on-reserve, then would you accept our guarantee?" We thought about that for a while. In 1996, we introduced a program called our On-Reserve Housing Loan Program — and I did distribute a package on that — where the First Nation, in lieu of our being able to take a mortgage, would step in and provide us with a guarantee.

Today we have approximately 85 First Nations across the country that have adopted this program. We have approximately \$120 million out in this particular program as well. It's a great success. The bank continues to give us opportunities to grow this portfolio. I can tell you that we've never called upon our guarantee. I don't pretend to think there aren't delinquencies or slow payments, but it's a true partnership. RBC takes the responsibility of qualifying the individuals the same way we would qualify somebody living off-reserve. The First Nation steps in with their guarantee.

It's been a great program, and it's not to take away from the other programs that are currently being used. I'm not sure what you know or don't know, but, currently, if you're on-reserve, CMHC products are probably the key components to building homes — section 95 for social housing and section 10 for home ownership. There's also the First Nations Market Housing Fund, which has recently been introduced, and some communities even have their own programs that they distribute.

When I sit down with chief and council and talk about housing, how we accelerate housing in their communities, it's very easy to walk through our programs and all the others and sit down with council and build a long-term plan as to what we can do to resolve the housing crisis across the country. There is lots more to be done, but at the end of the day, we feel that we're doing our very best to try to mitigate the risk but at the same time accelerate the construction of homes.

Je vais commencer par vous raconter une petite anecdote. RBC a ouvert sa première succursale à service complet sur une réserve il y a une vingtaine d'années, et c'était dans la réserve des Six Nations d'Oshweken, en Ontario. Peu de temps après l'ouverture, le chef Montour est venu me voir pour savoir quand il aurait le droit d'obtenir une hypothèque, car, a-t-il ajouté, s'il habitait de l'autre côté de la rue, en dehors de la réserve, il pourrait demander une hypothèque, mais étant donné qu'il habitait dans la réserve, il n'en avait pas le droit. Comme vous le savez, l'article 89 de la Loi sur les Indiens interdit aux établissements financiers de prendre un nantissement sur une réserve. Nous avons donc expliqué au chef en quoi consistaient nos programmes hypothécaires et pourquoi on ne pouvait pas les appliquer dans ce cas-ci. Il m'a alors répondu : « si vous ne pouvez pas consentir d'hypothèque sur une propriété d'une réserve, pouvez-vous accepter une garantie de notre part? » Nous y avons réfléchi pendant quelque temps, et en 1996, nous avons lancé le Programme de prêts résidentiels aux Autochtones des réserves. Je vous ai fait distribuer de la documentation à ce sujet. C'est un programme qui permet à la Première Nation de nous fournir elle-même une garantie, plutôt que ce soit la banque qui prenne un nantissement.

À l'heure actuelle, environ 85 Premières Nations du pays ont adopté ce programme, dans lequel nous avons investi aux alentours de 120 millions de dollars. C'est un grand succès. Et la banque nous donne les moyens de développer encore davantage ce portefeuille. Je peux vous assurer que nous n'avons jamais été obligés de procéder à une mobilisation de la garantie. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de défaillances ou de retards de paiements, mais c'est un véritable partenariat. D'un côté, RBC assume la responsabilité de déterminer l'admissibilité des demandeurs de prêts, comme elle le ferait pour ceux qui habitent en dehors d'une réserve. Et d'un autre côté, la Première Nation propose une garantie.

C'est un programme qui marche très bien et qui n'enlève rien aux autres programmes que nous continuons d'administrer. Vous ne le savez peut-être pas, mais à l'heure actuelle, dans les réserves, ce sont les produits de la SCHL qui sont les plus utilisés pour la construction de logements — l'article 95, pour les logements sociaux, et l'article 10, pour l'accès à la propriété d'un logement. Il y a aussi le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations, qui a été mis sur pied récemment. Il y a même des communautés qui se sont dotées de leurs propres programmes.

Quand je discute du problème du logement avec le chef et le conseil, pour voir comment on peut accélérer la construction résidentielle dans leur communauté, c'est très facile de passer en revue tous les programmes que nous avons, et bien d'autres, et d'arrêter un plan à long terme pour trouver une solution à la crise qui sévit dans ce secteur. Il y a encore beaucoup à faire, mais tout bien considéré, nous estimons que nous faisons de notre mieux pour minimiser les risques tout en accélérant la construction de logements.

There's one more thing I'd like to say too because, as the senator mentioned, infrastructure is really important. You can't build homes without infrastructure. RBC has been quite successful over the years in building current infrastructure — water and sewer treatment plants, roads, bringing power into the communities, schools, hospice health centres. This is the infrastructure that is needed in the community, and we play a major role in financing that infrastructure as well.

I'm a little long-winded, so I could talk forever. However, I recognize that my colleague Mr. Cameron has some comments to make too, so I'll leave that to him.

The Acting Chair: Thank you, Mr. Willmot. I must apologize, gentlemen, for not properly introducing you to the senators here. We just heard from Harry Willmot, who is Senior Manager of Aboriginal Market Development for Royal Bank, and next we'll hear from Jason Cameron, Director, Aboriginal Banking, Ontario Regional Division at BMO.

Then once we've heard from you, Mr. Cameron, we'll turn it over for questions from the senators and hopefully get a good discussion going.

Jason M. Cameron, Director, Aboriginal Banking, Ontario Regional Division, BMO Financial Group: Thank you, Mr. Chairman. Perhaps I could start off by giving a little bit of background on myself. I'm a member of the Madawaska Malaseet First Nation, outside of Edmundston, New Brunswick. I too have been with the bank for a long time. Not as long as Mr. Willmot, but I've been with BMO for 18 years in various lines of business, retail and commercial, and have been in our Aboriginal banking unit for a little over seven years. I have exposure to commercial financing, Aboriginal banking and retail banking, so I have a vast network of general banking.

I'd like to stick to some of my remarks, if it pleases the committee, just to ensure the message is there; and then open up to any general questions that I would be happy to answer.

On behalf of BMO Financial Group, I'm pleased to join today's discussion on challenges relating to First Nations infrastructure on reserves and, more specifically, to discuss the On-Reserve Housing Loan Program. BMO Financial Group's Aboriginal banking unit was created in 1992 to serve the unique banking and financing needs of First Nation communities. Over the past 20-plus years, with a national focus on regional representation across the country, we have successfully opened the bank's first on-reserve branch within Akwesasne's traditional territory in 1993. BMO's now pleased to have 14 on-reserve branches and community banking outlets across the country. We have been successful in creating the first On-Reserve Housing Loan Program. We have become the first and only major financial institution involved in the First Nations Market

J'aimerais ajouter quelque chose, car, comme l'a dit le sénateur, les infrastructures sont très importantes. Sans elles, vous ne pouvez pas construire des logements. Au fil des ans, RBC a largement contribué à la construction des infrastructures actuelles — des usines de traitement de l'eau et des effluents, des routes, le réseau d'électricité, des écoles, des centres de soins palliatifs et des services de santé. Ce sont là les infrastructures dont une communauté a besoin, et notre banque participe activement à leur financement.

Je parle beaucoup, et je pourrais continuer pendant des heures, mais je sais que mon collègue, M. Cameron, a lui aussi des choses à dire, et je vais lui laisser la parole.

Le président suppléant : Merci, monsieur Willmot. Je vous prie de m'excuser, messieurs, de ne pas vous avoir dûment présentés aux sénateurs ici présents. Nous venons d'entendre Harry Willmot, premier directeur, Expansion du marché autochtone, Banque Royale, et nous allons maintenant écouter Jason Cameron, directeur des services bancaires aux Autochtones, division régionale de l'Ontario, chez BMO.

Une fois que vous aurez terminé, monsieur Cameron, nous passerons aux questions des sénateurs, pour un échange qui sera certainement animé.

Jason M. Cameron, directeur, Services bancaires aux Autochtones, Division régionale de l'Ontario, BMO Groupe Financier : Merci beaucoup, monsieur le président. Permettez-moi, pour commencer, de vous dire qui je suis. Je suis membre de la Première Nation Madawaska Malaseet, qui se trouve dans les environs d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Même si mon expérience du secteur bancaire n'est pas aussi longue que celle de M. Willmot, je travaille chez BMO depuis 18 ans. Après être passé par différents services, dans le détail aussi bien que dans le commercial, j'occupe, depuis un peu plus de sept ans, un poste dans les services bancaires aux Autochtones. J'ai l'expérience du financement commercial, des services bancaires aux Autochtones et des services bancaires de détail. J'ai donc une vaste expérience des services bancaires en général.

Cela dit, si vous le voulez bien, je vais m'en tenir au texte que j'ai préparé, pour être sûr de ne rien oublier. Ensuite, je serai ravi de répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

Au nom de BMO Groupe financier, je suis heureux de prendre part à la discussion d'aujourd'hui sur les enjeux liés aux infrastructures des réserves des Premières Nations et, plus particulièrement, de présenter notre Programme de prêts résidentiels destinés aux réserves. Les Services aux Autochtones, de BMO Groupe financier, ont été créés en 1992 dans le but de répondre aux besoins bancaires et financiers particuliers des communautés des Premières Nations. Au cours des 20 dernières années, dans le cadre d'un effort national pour accroître la représentation régionale, nous avons mené à bien plusieurs initiatives. Nous avons ouvert la première succursale de la banque dans une réserve, sur le territoire traditionnel d'Akwesasne, en 1993. BMO Banque de Montréal s'enorgueillit de compter 14 succursales à service complet et comptoirs de

Housing Fund. We've been successful in developing a lending directive that clearly outlines how to get beyond the barriers of the Indian Act with regard to lending, in particular with infrastructure loans. We continue to provide unique and innovative financing products to Aboriginal communities.

At BMO Financial Group, we've been providing infrastructure financing to First Nation communities for over 20 years for various projects such as education and training centres, administration buildings, emergency and social services facilities, sports and recreation facilities, and road and bridge projects. Recent examples where BMO assisted include two significant infrastructure projects: a \$60-million-plus water treatment facility and a health services building that includes a dialysis clinic on-reserve.

As the bank understands the importance of housing as part of a First Nation's infrastructure, BMO developed two programs specifically dedicated to on-reserve housing: our On-Reserve Housing Loan Program and our On-Reserve Home Renovation Loan Program. Together, they provide innovative on-reserve housing financing alternatives without government involvement. They're designed to reflect the specific requirements of the First Nation and provide financing for the construction, purchase and/or renovation of single family homes on-reserve. These programs help to provide loans that enable the purchase of property, the construction of property and/or the renovation of property. To be eligible for the program, the property must be a single family home on land held under a certificate of possession or title on-reserve. The lot must be serviced by roads, hydro, water and septic system.

We provide loans to borrowers who are qualified members of the First Nation and meet the bank's usual credit requirements. To determine the amount of the loan, we would consider the maximum individual limits that are set by the First Nation and, obviously, the borrower's ability to repay. One feature of our loan is that we require a minimum down payment of 5 per cent of the total project cost or purchase price. Other features of our on-reserve loan program include prepayment privileges, where any amount can be prepaid at any time without penalty; a maximum amortization of up to 25 years; and term periods ranging between one and five years.

Instead of a traditional mortgage or charge over the property, as Mr. Willmot indicated, we work with the First Nation's chief and council, who would provide a guarantee with supporting

services bancaires à la collectivité dans des réserves de partout au pays. Nous avons mis sur pied les premiers programmes de prêts résidentiels destinés aux réserves au Canada. Nous sommes la première et la seule institution financière engagée dans le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. Nous avons élaboré une directive d'octroi de crédit qui précise clairement comment surmonter les obstacles de la Loi sur les Indiens dans nos pratiques d'octroi de crédit, plus précisément en ce qui a trait aux prêts pour travaux d'infrastructures. Nous continuons d'offrir des produits de financement innovateurs en exclusivité aux communautés autochtones.

À BMO Groupe financier, nous procurons du financement d'infrastructures aux communautés des Premières Nations depuis plus de 20 ans, pour divers projets comme des centres d'enseignement et de formation, des édifices administratifs, des installations d'urgence et de services sociaux, des installations de sports et de loisirs, des infrastructures routières et des ponts. Plus récemment, BMO a participé à deux importants projets d'infrastructures : une station d'épuration des eaux de plus de 60 millions de dollars, et un bâtiment de services de santé abritant une clinique de dialyse.

Comme BMO Banque de Montréal comprend l'importance du logement comme infrastructure d'une Première Nation, nous avons créé deux programmes spécifiquement destinés à l'habitation dans les réserves : notre Programme de prêts résidentiels destinés aux réserves, et notre Programme de prêts-rénovations destiné aux réserves. Ensemble, ces deux programmes offrent des options innovatrices de financement à l'habitation indépendant des administrations publiques. Ils sont conçus pour répondre aux besoins précis d'une Première Nation. Ils offrent du financement pour la construction, l'achat ou la rénovation de résidences unifamiliales sur les réserves. Ces programmes permettent d'offrir des prêts favorisant l'achat, la construction ou la rénovation d'une propriété. Pour être admissible à notre programme de prêts, la propriété doit être une maison unifamiliale, construite sur un terrain détenu en vertu d'un certificat de possession, et le lot doit être desservi par les routes ainsi que par les services d'électricité, d'eau et de fosse septique.

Nous offrons des prêts aux emprunteurs membres en règle de la Première Nation qui satisfont aux normes de crédit habituelles de BMO. Pour déterminer le montant du prêt, nous prenons en compte les limites individuelles maximales établies par la Première Nation et, bien sûr, la capacité de payer de l'emprunteur. L'une des caractéristiques de nos prêts consiste à exiger une mise de fonds minimale correspondant à 5 % du coût total du projet ou du prix d'achat. Les autres caractéristiques de notre programme de prêts destinés aux réserves comprennent des privilégiés de remboursement qui font en sorte que tout montant peut être remboursé en tout temps, sans pénalité, sur une période d'amortissement maximal de 25 ans et avec des termes de 1 à 5 ans.

Au lieu d'une hypothèque ou d'une sûreté sur la propriété, que la Banque ne peut prendre en raison des restrictions contenues dans la Loi sur les Indiens, le chef et le conseil de la Première

band council resolution to support each loan. In most cases, the homeowner would assign the right or title to their certificate of possession back to the First Nation until the loan is repaid.

With respect to our renovation loan program, the features are very similar to our housing loan program, except the loans range between \$5,000 and \$25,000; we do not require a down payment; and we lend at our BMO fixed personal lending rates. At BMO we work very closely with the housing department or housing authority, including providing ongoing reporting on the housing portfolio. Currently, BMO has 73 programs in place with over \$90 million in housing loans across Canada.

Mr. Chair, BMO's strong 20-year legacy of dedicated service to Aboriginal communities has informed the design of both our On-Reserve Housing Loan Program and our On-Reserve Home Renovation Loan Program. We are proud of our deep relationships with First Nation communities across Canada, and we look forward to continuing to provide a high quality of service to our customers.

On behalf of BMO, I'm pleased to be here today, and I would be happy to answer any questions you may have. Thank you.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Cameron and Mr. Willmot.

Senator Meredith: Thank you, gentlemen, for your presentations. Mr. Willmot, thank you for sharing that story with respect to those who desire to have homes on First Nations. I'm delighted that RBC has taken the lead on this, as well as Mr. Cameron and BMO.

I was looking at your rate sheets. In terms of the interest rate charged to First Nations people, is that the standard rate applied right across Canada, or is there a different interest rate charged to them?

Mr. Willmot: No, they are standard posted rates. In fact, we're even competitive if we need to be on those rates. The same rates offered to you living off-reserve apply to our community members on-reserve.

Senator Meredith: You talked about the infrastructure that you bring, as we're doing our study on infrastructure on reserves and First Nations, and you talked about financing roads, hospitals and schools. Can you elaborate on how that is formulated? Does the band and council say they need to bring a road in? Mr. Cameron, feel free to comment on that as well.

We understand that that has been problematic for First Nations with respect to roads and other infrastructure that they need. You talk about housing and renovation loans that you've

Nation offrent une garantie se fondant sur une résolution du conseil de bande, à l'appui de chaque prêt. Dans la plupart des cas, le propriétaire cède son droit sur le certificat de possession à la Première Nation jusqu'au remboursement du prêt.

Les caractéristiques de notre Programme de prêts-rénovations sont très semblables à celles de notre Programme de prêts résidentiels, sauf que les montants octroyés varient entre 5 000 \$ et 25 000 \$, que nous n'exigeons pas de mise de fonds, et que nous prêtons au taux de crédit personnel fixe de BMO. À BMO, nous travaillons en étroite collaboration avec le service du logement des réserves, pour faire le suivi de la gestion du portefeuille de logements. Soixante-treize programmes de la Banque ont été déployés dans toutes les régions du Canada, pour un total de plus de 90 millions de dollars en prêts à l'habitation.

Monsieur le président, 20 années de loyaux services aux communautés autochtones ont inspiré à BMO la mise sur pied de son Programme de prêts résidentiels destinés aux réserves et de son Programme de prêts-rénovations destinés aux réserves. Nous sommes fiers des relations étroites que nous entretenons avec les communautés des Premières Nations de partout au Canada, et nous entendons continuer à offrir un service de très haute qualité à notre clientèle.

Je suis heureux de représenter BMO aujourd'hui, et c'est avec plaisir que je répondrai à toutes vos questions.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Cameron et monsieur Willmot.

Le sénateur Meredith : Je vous remercie, messieurs, de vos déclarations liminaires. Monsieur Willmot, je vous suis reconnaissant de nous avoir raconté cette anecdote à propos des membres des Premières Nations qui veulent être propriétaires de leur logement. Je me réjouis que RBC ait pris des initiatives dans ce secteur, tout comme d'ailleurs M. Cameron et BMO.

J'ai jeté un coup d'œil aux taux d'intérêt que vous accordez, et j'aimerais savoir si le taux d'intérêt que vous offrez aux Premières Nations est celui qui s'applique dans le reste du Canada, ou bien s'il est différent?

Mr. Willmot : Non, ce sont les mêmes taux qui s'appliquent partout. En fait, nous pouvons même faire mieux, si c'est nécessaire. Les taux qui vous sont offerts, à vous qui vivez en dehors des réserves, s'appliquent aussi à ceux qui vivent dans les réserves.

Le sénateur Meredith : Vous avez parlé des infrastructures que vous financez dans les réserves — les routes, les hôpitaux et les écoles —, et c'est justement l'objet de notre étude. Pourriez-vous nous expliquer comment ça se passe? Est-ce que la bande et le conseil viennent vous voir pour vous dire qu'ils ont besoin de construire une route? Monsieur Cameron, n'hésitez pas à intervenir.

Nous avons entendu dire que les Premières Nations avaient du mal à trouver le financement dont elles ont besoin pour construire des routes et d'autres infrastructures. Vous avez dit que vous avez

given out and the fact that sometimes these homes are in disrepair because of improper infrastructure and coding and so forth. I would love to have you elaborate on that for me.

Mr. Willmot: Banking is relationship-driven. I've been doing this for quite some time. We at RBC, and I assume my colleague is the same, sit down with our clients on a regular basis and map out chief and council's vision for the future. Often it includes building a new school, upgrading a water sewer treatment plant or putting in a new subdivision. Our goal is to work with the client day in and day out as they progress to build these infrastructures. It's a partnership. We work in tandem with our partners at the Department of Indian Affairs.

There is a major capital plan in place, which we get a chance to review on a regular basis, that assigns resources to build schools or upgrade water sewer treatment plants or bring whatever infrastructure is required to the community. We sit down and find revenue streams with the client that we can tap into and, in turn, work with our partners at the federal government to build these infrastructures. We have been doing this for quite some time. In all fairness, it's a matter of understanding the client's needs and finding the proper resources to build these structures to advance forward.

Are they complicated? They can be, depending on where they are, what revenues have been identified to advance some of these projects and what time of year it is. In the remote North, you've only got a short window of time to bring in the resources and supplies you need to build those homes or schools over the ice roads. A lot of planning takes place.

Our role is to monitor the financing of that and to move those projects forward. I don't know what else to say about that. That's what we've been doing for the last 20 to 30 years.

Senator Meredith: With respect to codes, do you have any influence? Do you stipulate in your financing agreements the type of contractors brought in to build these infrastructures? Obviously, at the end of the day, there is collateral against this particular building or there's payment for that. Do you have any influence over who comes in, given the fact that there's been an absence of codes and regulations on First Nation reserves?

Mr. Willmot: Are we talking about housing?

Senator Meredith: Yes, for housing or any building, for that matter.

Mr. Willmot: We insist that the minimum standards be applied, and the minimum standards for housing are through CMHC. Each province has their standards, but those are the

accordé des prêts résidentiels et des prêts-rénovations et que, parfois, les logements en question sont en mauvais état, notamment à cause d'infrastructures inadéquates. Pourriez-vous nous en dire davantage?

M. Willmot : La banque, c'est essentiellement une question de relation entre le banquier et le client. Je fais ça depuis un certain temps. Chez RBC, et je suppose que c'est la même chose chez BMO, on rencontre nos clients à intervalles réguliers pour discuter des plans d'aménagement envisagés par le chef et le conseil. Ces plans comprennent souvent la construction d'une école, la mise en conformité d'une station d'épuration des eaux, ou la création d'un lotissement. Notre rôle à nous, c'est d'accompagner le client dans la construction de ces infrastructures. C'est un partenariat. Nous travaillons en tandem avec nos partenaires du ministère des Affaires autochtones.

Le plan d'immobilisations qui a été arrêté, et que nous revoyons à intervalles réguliers, prévoit l'allocation de ressources à la construction d'écoles, à la mise en conformité de stations de traitement de l'eau et des effluents, ou à l'aménagement des infrastructures nécessaires à la communauté. Nous examinons avec le client les différentes sources de revenus possibles pour financer ces projets, et nous collaborons ensuite avec nos partenaires du gouvernement fédéral pour construire les infrastructures en question. C'est ce que nous faisons depuis un certain temps déjà. En fait, l'essentiel, c'est de comprendre les besoins du client et de trouver les ressources nécessaires pour construire les structures prévues.

Est-ce que c'est compliqué? Ça peut l'être, selon l'endroit, les revenus prévus pour le financement du projet et la période de l'année.

Notre rôle consiste à encadrer le financement de ces projets et à faciliter leur réalisation. Je ne vois pas ce que je pourrais vous dire de plus. C'est ce que nous faisons depuis 20 ou 30 ans.

Le sénateur Meredith : S'agissant des codes, est-ce que vous précisez dans vos accords de financement le type d'entrepreneurs qui pourront participer à la construction de ces infrastructures? Parce qu'au final, il faut bien comprendre qu'il y a un nantissement ou un paiement en jeu. Avez-vous une influence sur les entrepreneurs qui seront retenus, vu l'absence de codes et de règlements dans les réserves des Premières Nations?

M. Willmot : Parlez-vous du logement?

Le sénateur Meredith : Oui, et de tout autre projet de construction, en fait.

M. Willmot : Nous insistons pour que les normes minimales soient appliquées, et en matière de logement, ce sont celles de la SCHL. Chaque province a ses normes, mais ce sont là les minima

minimums we require. Lots of training is going on for First Nations to bring that capacity and the inspectors up to date. Those building codes need to be followed and adhered to.

Resources are available. I can speak to Ontario specifically, primarily where my market is. We work hand-in-hand with the Ontario First Nations Technical Services Corporation, which does training for water maintenance and water supplies. They do housing inspections and that type of thing. It's truly a partnership. It's a collaboration of a variety of initiatives that come together to build these homes. The minimum standards that apply in Ontario are the ones that we adhere to.

Mr. Cameron: To extend a little bit upon what Mr. Willmot has said, because BMO and RBC operate in the same manner, of course, when we look at the infrastructure for a housing development, such as the roads and the water and sewer and power, the first step is obviously understanding the capital plan and their strategic plan and sitting down with the community and the related partners, with the province and/or the federal government, to determine the size of the project, what's appropriate and what the logistics are and some timing. There are some challenges with access. We develop a plan and then determine from that how much capital is required to finance this and what the potential cash flows are that may come. Is this going to be a rental unit subdivision or homes that will be built by the First Nation and then sold to the members? We work out that plan. To Mr. Willmot's point, it's about bringing in the partners on a collaborative basis to determine where the bank can assist and what the First Nation's needs are.

Specific to your question around quality and standards, when it comes to our housing loan programs or any construction of any homes on-reserve, we work with the First Nation and the housing department to determine the minimum standards. In a lot of cases, First Nation communities have standards above that, and we work in partnership with them to determine what those are. We customize our housing loan programs for those members that are buying them that are specific to the community's needs, not just with the loan amounts but also the minimum construction requirements. Do they get pre-screened by the First Nation housing authority or the housing department? How much participation do they assist with the banks through perhaps a construction process? Do they require fixed-price contracts on the construction? That all gets worked out in what I determine to be the plan from the beginning of the infrastructure piece all the way through until the end user ends up going into the home.

Mr. Willmot: On a larger project, if you're building something that is significant, we insist on a project monitor as well, a third party independent that will come in and monitor the project as the construction takes place.

que nous exigeons. Toutes sortes de programmes de formation sont en cours pour doter les Premières Nations des capacités nécessaires, notamment pour ce qui est des inspecteurs. Il faut que les codes du bâtiment soient rigoureusement observés.

Les ressources sont disponibles. Je parle de l'Ontario en particulier, où se trouve l'essentiel de mon marché. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Ontario First Nations Technical Services Corporation, qui organise des formations dans le domaine du traitement de l'eau et de l'approvisionnement en eau. Cette entité fait également des inspections de logements, entre autres. C'est vraiment un partenariat. La construction de ces logements est le résultat de la convergence d'initiatives diverses. Nous appliquons les normes minimales qui s'appliquent en Ontario.

M. Cameron : J'aimerais ajouter quelques mots à ce qu'a dit M. Willmot, car, s'agissant des infrastructures nécessaires à un nouveau projet domiciliaire, comme le réseau routier et les services d'électricité, d'eau et d'égout, BMO et RBC fonctionnent bien sûr de la même façon. Nous voulons d'abord comprendre le plan d'immobilisations et le plan stratégique, et pour cela, nous rencontrons les représentants de la communauté et des partenaires du projet, ainsi que ceux de la province et/ou du gouvernement fédéral, afin de définir la taille du projet, la logistique et les échéanciers. Nous discutons des problèmes d'accès. Puis nous arrêtons un plan, et nous calculons le financement nécessaire ainsi que les revenus qui pourront en être tirés. S'agit-il d'un lotissement de logements locatifs ou de logements que les Premières Nations veulent construire pour les vendre à leurs membres? Voilà le genre de plan que nous arrêtons. Pour en revenir à ce que disait M. Willmot, l'objectif est d'amener les partenaires à collaborer pour définir l'aide éventuelle de la banque et les besoins des Premières Nations.

Pour ce qui est de la qualité et des normes, puisque c'était votre question, je peux vous dire que, lorsqu'il s'agit de consentir un prêt résidentiel ou un prêt pour la construction de logements sur une réserve, nous collaborons avec la Première Nation et avec sa commission du logement pour définir les normes minimales. Dans bien des cas, les communautés des Premières Nations ont des normes supérieures à ça, et nous collaborons avec elles pour les définir. Nous personnalisons donc nos programmes de prêts résidentiels en fonction des besoins des membres qui achètent les logements et des besoins de la communauté, pas seulement en ce qui concerne le montant du prêt, mais aussi en ce qui concerne les normes de construction minimales. Y a-t-il une présélection par la commission du logement de la Première Nation? Quel est leur degré de participation, avec les banques, au processus de construction? Existe-t-il des contrats à prix fixe pour la construction? Tout ça est prévu dans le plan, à partir du début de la construction jusqu'à l'installation du client dans son logement.

M. Willmot : Pour les projets de construction plus importants, nous insistons pour avoir un surveillant de projet, une tierce partie indépendante qui pourra surveiller les travaux au fur et à mesure.

Senator Raine: I appreciate the experience both of you have. I can see this is a relatively new field, mid-1990s to now, so you've got 30 years of experience in this field. Are the other major banks in Canada also offering on-reserve programs, or just BMO and RBC?

Mr. Willmot: It's just the two of us at this point in time. If this were the platform, I would encourage other financial institutions to do the same.

Senator Raine: Between the two of you, you currently serve 159 out of the 600 some odd plus First Nations in Canada, so obviously not every First Nation would qualify for programs such as this?

Mr. Willmot: That's true, but we're open to work with all our clients, all First Nation communities. You talked about qualifications. If for whatever reason they're not qualified, we'll work with them and help them build those resources and that capacity. That's basically a transfer of the knowledge and skill we have. Our key priority in the marketplace is the transfer of financial knowledge and skill, and it has served us well to be there for the client. I can't tell you how many times the client will pick up the phone and just give me a call with a question that he or she would perhaps be intimidated to share with someone else. We have a relationship with our client, so we've built that confidence, that comfort level, to engage us. Our goal is to be that financial advice and counsel to chief and council, not to make decisions for them but to provide them the tools and skills they need to make those key decisions.

Senator Raine: Are there First Nations across the country that are doing housing projects without involving financial institutions in the development?

Mr. Cameron: Again, I serve specifically the Ontario market, but my colleagues across the country share experiences. From my experience, some First Nations are still doing their allotted home construction with government funding. They may not have a separate on-reserve housing loan program or other alternative, but I think the shift is that they're looking at multiple solutions to service a different part of their, in this case, housing portfolio.

Mr. Willmot: Senator, I'm not aware of any.

Senator Raine: Obviously, with the increase in population on reserves and the housing shortage that we've been hearing about, the federal government's pot of money allocated for housing

La sénatrice Raine : Je constate que vous avez tous les deux une solide expérience dans ce secteur, qui est relativement nouveau puisqu'il n'existe que depuis le milieu des années 1990. Ça vous fait donc une expérience d'une trentaine d'années dans ce domaine. Est-ce que les autres grandes banques canadiennes offrent elles aussi des programmes de prêts dans les réserves, ou vos deux banques sont-elles les seules à le faire?

M. Willmot : Pour le moment, BMO et RBC sont les seules à le faire. Si c'était une tribune appropriée, je profiterais de l'occasion pour encourager les autres établissements financiers à nous emboîter le pas.

La sénatrice Raine : Actuellement, vos deux banques desservent, à elles deux, 159 Premières Nations, sur les 600 et quelques qui existent au Canada. J'en conclus que les Premières Nations ne sont pas toutes admissibles à ce genre de programmes?

M. Willmot : C'est exact, mais nous sommes prêts à travailler avec tous nos clients, c'est-à-dire toutes les communautés des Premières Nations. On a parlé d'admissibilité. Si, pour quelque raison que ce soit, elles ne sont pas admissibles, nous travaillons avec elles pour les aider à acquérir les ressources et les capacités nécessaires. Concrètement, il s'agit d'un transfert de connaissances et de compétences. Notre objectif principal, sur le marché, est d'assurer ce transfert de connaissances et de compétences financières, et le fait d'être proche du client est une bonne chose pour nous. Combien de fois ai-je reçu un appel téléphonique d'un client qui voulait simplement me poser une question qu'il n'aurait probablement pas osé poser à quelqu'un d'autre! Nous établissons une relation avec notre client, et un certain niveau de confiance, si bien que le client se sent à l'aise pour nous solliciter quand il a besoin de notre aide. Notre objectif est d'être un conseiller financier pour le chef et le conseil, pas pour prendre les décisions à leur place, mais pour leur fournir les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour prendre ces décisions.

La sénatrice Raine : Y a-t-il des Premières Nations qui font de la construction domiciliaire sans l'appui d'établissements financiers?

M. Cameron : Je vous rappelle que je ne m'occupe que du marché ontarien, mais mes collègues établis ailleurs nous font part de leur expérience. Personnellement, j'ai constaté que certaines Premières Nations continuaient de financer la construction des logements qui leur étaient accordés avec des crédits du gouvernement. Elles n'ont pas nécessairement un programme de prêts résidentiels pour des propriétés dans les réserves, ou un autre outil, mais je pense qu'elles ont de plus en plus tendance à envisager différentes solutions pour répondre à leurs besoins en matière de logement.

M. Willmot : Sénatrice, je ne connais pas de communautés dans cette situation.

La sénatrice Raine : Il est évident qu'avec l'augmentation de la population des réserves et la pénurie de logements dont nous entendons parler, les crédits consentis par le gouvernement fédéral

doesn't go far enough to catch up to the shortages, so involving financial institutions in sharing that is very important.

Can you explain to me and to our listeners how it works? How do you analyze whether or not the band would qualify to guarantee the housing loans that you are giving to the band members? I understand how you would qualify an individual person, which would be similar to any other client of the bank, but how do you qualify the First Nation? What kind of guaranteed revenue streams do they need to qualify for this? If both of you could answer that, that would be very helpful.

Mr. Cameron: I see two pieces of housing, the First Nation-owned housing and the individual members. Going specifically to your question on providing a guarantee to the individual members who might be applying, it's sort of the same process as if we were lending to the First Nation if they were acting as the builder or developer. We would look at the financial strength of the First Nation. This is a guarantee facility or a contingent liability facility, not a direct liability. Therefore, due diligence is a little bit different.

One thing I will say, though, is that in our experience in the now 73 communities, we have had one small loss. To Mr. Willmot's point, there are always arrears, but it has been a very successful portfolio. Our experience in the market has been strong. We can share stories with certain communities on what we've learned.

When we look at the due diligence of a First Nation community to look at a housing portfolio, we take into consideration the size of the portfolio. We take into consideration the average cost to build on the reserve. That's where it gets very customized to the First Nation. We have a bit of a template, but each program is specific to the First Nation, and that goes through with the due diligence process that we go through.

Mr. Willmot: There's a similar process from RBC's side. We look at the financial strength of the community and the political stability of the community as well. Some of the things I would look at myself are whether the community has established a proper housing authority. Has it been separated from chief and council? Does the housing authority stand on its own? What success do they have currently with their rent collections? If they are currently unable to collect their rents, then at the end of the day I don't know if a housing program is ready to be introduced into that community. We look at the waiting lists of the community. Some communities have hundreds of families waiting to get into the community.

ne suffisent pas à résorber cette pénurie. Il est donc particulièrement important que les établissements financiers puissent intervenir.

Pouvez-vous m'expliquer, à moi et à ceux qui nous écoutent, comment tout cela fonctionne? Comment faites-vous pour déterminer que la bande est en mesure de vous donner une garantie pour le prêt résidentiel que vous consentez à l'un de ses membres? Je n'ai pas de problème à comprendre comment vous déterminez l'admissibilité d'une personne en particulier, car c'est la même chose que pour n'importe quel autre client de la banque, mais comment faites-vous pour déterminer l'admissibilité d'une Première Nation? Doit-elle justifier des revenus réguliers garantis? J'aimerais bien que les deux témoins répondent à cette question.

M. Cameron : Il y a deux catégories de logements, ceux qui appartiennent à la Première Nation et ceux qui appartiennent à des membres à titre personnel. S'agissant de la garantie que la Première Nation donne pour les membres qui demandent un prêt, le processus est le même que si nous accordions le prêt à la Première Nation et que celle-ci était le constructeur ou le promoteur du projet. Nous prenons en considération la solidité financière de la Première Nation. Ce dont il est question, c'est d'un passif éventuel, et non pas d'une obligation directe. Par conséquent, on ne prend pas tout à fait le même genre de précautions.

Sur les 73 communautés avec lesquelles nous avons travaillé, nous n'avons enregistré qu'une perte légère. Pour revenir sur ce que disait M. Willmot tout à l'heure, il y a toujours des paiements en retard, mais c'est un portefeuille qui marche très bien. Nous avons acquis une solide expérience du marché, dont nous nous servons dans les autres communautés.

S'agissant des précautions que nous prenons lorsque nous examinons le parc de logements d'une communauté d'une Première Nation, nous tenons compte de la taille de ce parc et du coût de construction moyen sur la réserve. C'est là que le prêt est vraiment taillé sur mesure, en fonction des besoins de la Première Nation. Bien sûr, nous avons un gabarit général, mais chaque programme est adapté aux besoins de la Première Nation, et ça fait partie des précautions que nous prenons tout au long du processus.

M. Willmot : À RBC, nous suivons un processus similaire. Nous prenons en considération la solidité financière et la stabilité politique de la communauté. Personnellement, je vérifie aussi que la communauté a une commission du logement appropriée, séparée du chef et du conseil et fonctionnant en toute indépendance. Et si la commission a des difficultés pour la perception des loyers, il faut se demander si le moment est bien choisi pour introduire un programme de construction domiciliaire dans cette communauté. Nous cherchons également à savoir s'il y a des listes d'attente, car dans certaines communautés, il y a des centaines de familles qui sont en attente d'un logement.

These are all things we take into consideration as we review applying our program, this particular program or, for that matter, that community adopting the program. What policies are in place? We really do take a hard look at where they stand from a political and financial perspective.

Senator Raine: Thank you.

Senator Sibbston: My question is about the clientele or group of First Nations people on-reserve that would want a mortgage. I presume the situation with most people on-reserve is that they would go into a house that is built or provided by the First Nation from the federal government.

Is there a group of people who are now seeking to simply build their own houses stand-alone, a whole house, or is there a combination of programs where the band or government would put in a certain amount of money and then other people would look to top that up? Instead of building an ordinary house, you can build a very good house. Could you talk about that, please?

Mr. Willmot: Absolutely. Building homes in the community is really sitting down and mapping out that long-term plan, taking advantage of all of those tools. Yes, our program is specifically to give the end user — the family — something different than they're currently receiving at CMHC, to give them the flexibility to build something on their own. In fact, I would say that most of the mortgages that we have out in this particular program are stand-alone, build-alones. They've not been part of subdivisions. They're not so much band- or community-owned; they're individual, family-owned.

The other point I'd like to make is that we're starting to see in communities a market starting to develop, where homes are coming up for sale in the community and starting to change hands. That was part of the intent from the very beginning. We wanted to be able to create a market in the community, where a person of my age could say, "My family is grown up now, so I don't need this big home anymore. My wife and I want to move to something a little smaller, put our house up for sale in the community and let another family come in, to keep turning those homes around and to draw my equity back out of that home." We're really starting to see some of this happening now, and I don't see anything but positive things in the future for that, too.

Senator Sibbston: That is significant because I have live in the Northwest Territories where there's a certain amount of social housing, but there are people who just simply borrow the money. There are no reserves in the North except for Hay River, so the bank is able to loan money to individuals to build or provide their own homes. It seems like there's a real difference. People can say, "I can just get a government house, and I don't have to pay anything except a certain amount of rent every month maybe." Simply getting your own house and your own mortgage, there's a

Ce sont là les éléments que nous prenons en considération lorsqu'une communauté demande à participer à ce programme. Nous cherchons également à savoir quelles politiques sont en vigueur, car les considérations politiques et financières sont très importantes pour nous.

La sénatrice Raine : Merci.

Le sénateur Sibbston : J'aimerais poser une question au sujet de votre clientèle ou plutôt des membres d'une Première Nation qui demandent une hypothèque. Je suppose que, dans la plupart des cas, les habitants de la réserve emménagent dans des logements qui ont été construits ou qui sont fournis par la Première Nation, à même les crédits du gouvernement fédéral.

Je voudrais savoir s'il y a des gens, aujourd'hui, qui veulent faire construire une maison séparément, une maison individuelle, ou s'il existe des programmes selon lesquels la bande ou le gouvernement avance une certaine somme d'argent, libre ensuite à la personne de verser un complément. De cette façon, au lieu d'avoir une maison ordinaire, la personne peut se faire construire une plus belle maison. Que pouvez-vous répondre à cela?

M. Willmot : Construire des maisons dans une communauté consiste au départ à définir un plan à long terme, en faisant appel à tous les outils disponibles. En effet, notre programme s'adresse au client, c'est-à-dire à la famille, qui veut quelque chose de différent de ce que lui offre la SCHL, pour pouvoir faire construire la maison qu'il veut. En fait, la plupart des hypothèques que nous avons consenties dans le cadre de ce programme concernent des maisons indépendantes, qui ne font pas partie d'un lotissement. Et ce sont surtout des maisons qui appartiennent à une famille plutôt qu'à une bande ou à une communauté.

J'aimerais ajouter que nous observons, à l'heure actuelle, l'émergence d'un nouveau marché, celui de la revente. Autrement dit, les maisons sont remises en vente et changent de propriétaire. C'était d'ailleurs l'objectif recherché dès le départ. Nous voulions créer un marché dans la communauté de façon à ce qu'une personne de mon âge, par exemple, puisse revendre la grande maison dont elle n'a plus besoin parce que les enfants sont partis. De cette façon, le couple qui se trouve dans cette situation peut décider de mettre sa maison sur le marché, dans la communauté, et la vendre à une autre famille, ce qui lui permet de récupérer son investissement et ce qui permet aussi de stimuler l'activité immobilière. Nous commençons donc à observer ce phénomène, non sans une certaine satisfaction, car il ne peut avoir que des conséquences positives.

Le sénateur Sibbston : C'est intéressant, car j'habite dans les Territoires du Nord-Ouest où il y a beaucoup de logements sociaux, mais les gens empruntent tout simplement l'argent. Il n'y a pas de réserves dans le Nord, sauf à Hay River, par conséquent, la banque peut prêter de l'argent aux particuliers pour qu'ils fassent construire leur propre maison. C'est vraiment une grande différence. Les gens se disent qu'ils peuvent avoir une maison du gouvernement sans avoir rien à payer, si ce n'est un loyer mensuel. Mais le fait d'avoir sa propre maison et sa propre hypothèque,

real difference. I'm curious to know whether there is a growing trend for First Nations people on-reserve to simply want to be independent and basically buy their own homes.

Mr. Willmot: I would agree with that. I've witnessed that myself. People want something different. They want to build a home that they can feel proud of. I think the difference is that pride of ownership; you can really see it. Mr. Cameron and I have travelled to many communities over the years. You can really see the pride of ownership when someone has their own home and has this legacy they can turn over to their family. They've built equity up. I see that trend improving.

Mr. Cameron: If I can add to what Mr. Wilmot is saying, senator, when we start off with a discussion with the First Nation communities, we look at what the housing need is on the reserve on an aggregate basis, and we work with them to determine what percentage of homeowners will be in rental homes and what percentage will be in home ownership. We try to fill the gap. Our On-Reserve Housing Loan Program is set up so that the individual member can construct or purchase a home, be the end homeowner and have pride of ownership, but we also find ways to build those homes potentially for rental or interim rent. Some communities we've worked with have done a rent-to-own basis. The community will build 10 homes. They have 10 renters. There may be a portion of income as rent. It may not be the complete level to service a loan on its own, but they build up to that. So they build their credit history. They have a rental home, and then they can rent to own.

We look at the housing portfolio of a First Nation community to determine where we can assist with the First Nation's needs, so it's not just our On-Reserve Housing Loan Program. It's how can we get these homes constructed? What's the need, and how can we get the individual members into the homes? Again, this is along with the other programs through CMHC, through section 95 and section 10, which have been around for some time.

Senator Moore: Thank you, gentlemen, for being here. In both of your programs, the applicant must have a certificate of possession issued by the minister, correct?

Mr. Cameron: Usually we have title or access to a parcel of land. It can be in the form of a certificate of possession. That's probably common in Ontario and across the country.

Senator Moore: I'm just wondering, do these certificates of possession have a term attached to them? Is it for 10 years, or must they be at least as long as the amortization period of the mortgage?

c'est complètement différent. Je serais curieux de savoir si, dans les réserves, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir être indépendants et à vouloir acheter leur propre maison.

M. Willmot : J'ai l'impression que oui. Je l'ai personnellement constaté. Les gens veulent quelque chose de différent. Ils veulent faire construire une maison dont ils puissent être fiers. La fierté d'être propriétaire, ça fait toute la différence. Elle est palpable. M. Cameron et moi, nous nous sommes rendus dans de nombreuses communautés au fil des ans. Et cette fierté d'être propriétaire, on la sent chez les gens qui ont leur propre maison parce qu'ils savent qu'ils pourront la transmettre à leurs enfants. Ils sont fiers de faire fructifier leur investissement. Je l'ai constaté, en effet.

M. Cameron : Permettez-moi d'ajouter, sénateur, que lorsque nous commençons des discussions avec des communautés des Premières Nations, nous essayons de déterminer les besoins en logements pour l'ensemble de la réserve, ainsi que le pourcentage d'occupants de logements locatifs et le pourcentage de propriétaires-occupants. Nous essayons de combler les lacunes. Notre Programme de prêts résidentiels destinés aux réserves est conçu de façon à permettre aux simples particuliers de faire construire ou d'acheter une maison, d'en être le propriétaire réel et d'en tirer une certaine fierté. Mais il est aussi possible de faire construire des maisons à des fins locatives. Certaines communautés ont adopté la formule de la location-vente. Cela leur permet de construire 10 maisons et d'avoir 10 locataires. La communauté tire un revenu des loyers versés, et même si ça ne couvre pas complètement ses paiements de remboursement, elle accumule du capital. Autrement dit, la communauté se construit une solvabilité. Elle peut mettre le logement en location, et ensuite elle peut le mettre en location-vente.

Nous prenons en considération le parc de logements de la communauté pour déterminer si nous pouvons l'aider à satisfaire ses besoins, donc notre rôle ne se limite pas au Programme de prêts résidentiels destinés aux réserves. Nous essayons de voir avec elle comment on peut faire construire ces maisons, quels sont les besoins, et comment on peut faciliter l'installation des membres de la réserve dans ces logements. Tout cela se fait en parallèle avec d'autres programmes dispensés par la SCHL, conformément aux articles 95 et 10, qui sont en vigueur depuis déjà quelque temps.

Le sénateur Moore : Je vous remercie, messieurs, de comparaître devant notre comité aujourd'hui. Pour chacun de vos deux programmes, le demandeur de prêt doit avoir un certificat de possession émis par le ministre, n'est-ce pas?

M. Cameron : Généralement, nous demandons un titre ou un droit sur une parcelle de terrain. Ça peut être un certificat de possession. C'est sans doute ce qui est le plus courant en Ontario et dans le reste du pays.

Le sénateur Moore : J'aimerais savoir si ces certificats de possession ont une durée limitée. Sont-ils émis pour 10 ans, ou doivent-ils être valables pendant au moins toute la période d'amortissement de l'hypothèque?

Mr. Willmot: Royal Bank does not require a CP.

Senator Moore: You do not?

Mr. Willmot: No.

Senator Moore: Okay. When your bank gets a guarantee from the First Nation chief and council, if the chief or the council changes, does that first guarantee stay in place, or can it be shortened or altered at all by a following new council and new chief?

Mr. Willmot: In my experience, the band council resolution that supports our guarantee has always been honoured by any new council that has come in.

Senator Moore: Is that the same in your experience, Mr. Cameron?

Mr. Cameron: Yes, it's the same in my experience. One thing I will add is that there have been instances or situations where a newly elected chief and council will come in, and before they will issue a new guarantee or supporting BCR, band council resolution, for that guarantee, they will review the program to ensure they're comfortable with it. We then go and sit down and review the program, explain to them the nature of the guarantee, et cetera, just so that they understand how the program operates, and we walk them through the process.

To Mr. Wilmot's point, we've had tremendous success with the succession of chiefs and councils, specifically in Ontario, in supporting these types of programs because they are offering access to capital to their members without providing the capital.

Senator Moore: So you do sit down and go over the program with them?

Mr. Cameron: Yes.

Senator Moore: But they know that they can't change it. You're educating them on the process and the program, but they know that they can't —

Mr. Cameron: At any point in time, though, we can sit down to renegotiate a particular term within the program. This is not iron-clad, set in stone forever. A guarantee is in place for the term of the loan — and that would not change — but perhaps a term of the program may be amended after two, three, four years, depending on the needs of the community. An example would be if the average cost of construction went up and they needed a higher maximum per borrower. We could easily change something like that.

It's important that each time there's any succession of chief and council or staff in the housing department or the administration, we sit down to explain to them how the program works and make sure that they're comfortable with it.

Senator Moore: I was interested, Mr. Willmot, in the skip a payment and the double-up programs within the Royal Bank's offerings. Does anybody take advantage of those things?

M. Willmot : La Banque Royale n'exige pas de certificat de possession.

Le sénateur Moore : Ah bon?

M. Willmot : Non.

Le sénateur Moore : Bien. Si votre banque a obtenu une garantie du chef et du conseil d'une Première Nation et que ce chef ou ce conseil sont remplacés, la garantie initiale reste-t-elle intacte ou le nouveau chef peut-il en raccourcir la durée ou la modifier?

M. Willmot : Que je sache, la résolution du conseil de bande qui accompagne notre garantie a toujours été respectée par un nouveau conseil.

Le sénateur Moore : Et c'est ce que vous avez constaté aussi, monsieur Cameron?

M. Cameron : Oui, c'est la même chose. J'ajouterais qu'il y a eu des cas où un nouveau chef élu et son conseil ont demandé, avant d'émettre une nouvelle garantie ou une nouvelle résolution du conseil de bande à cet effet, d'examiner le programme afin d'être sûrs qu'il leur convenait. Dans ce cas-là, nous leur présentons le programme, nous leur expliquons en quoi consiste la garantie, et cetera, afin qu'ils comprennent bien comment cela fonctionne, et nous les accompagnons tout au long du processus.

À propos de ce que disait M. Willmot, je peux vous assurer que notre programme est extrêmement populaire auprès des chefs et des conseils et de leurs successeurs, surtout en Ontario, parce qu'il offre à leurs membres un autre moyen d'avoir accès à des capitaux.

Le sénateur Moore : Donc, vous les rencontrez pour leur expliquer en quoi consiste le programme, et cetera?

M. Cameron : Oui.

Le sénateur Moore : Mais ils savent qu'ils ne peuvent pas le modifier. Vous leur expliquez comment fonctionne le programme, mais ils savent qu'ils ne peuvent rien changer.

M. Cameron : À n'importe quel moment nous pouvons renégocier une modalité ou une autre. Ce n'est pas coulé dans le béton. La garantie est valable jusqu'à l'échéance du prêt — et ça, ça ne change pas —, mais on peut modifier une modalité en particulier au bout de trois ou quatre ans, compte tenu des besoins de la communauté. Par exemple, si le coût de construction moyen augmente soudain et qu'il faut relever le maximum pouvant être accordé à un emprunteur, nous pouvons facilement changer ce genre de chose.

Ce qui est important, c'est qu'à chaque changement de chef, de conseil ou de personnel de la commission du logement, nous soyons là pour leur expliquer en quoi consiste le programme, pour qu'ils soient à l'aise avec.

Le sénateur Moore : Certaines modalités de votre programme permettent de sauter un paiement ou au contraire de le doubler, et j'aimerais savoir, monsieur Willmot, si les gens s'en prévalent.

Mr. Willmot: Absolutely, yes.

Senator Moore: What sort of percentage?

Mr. Willmot: I think one of the big differences between the Bank of Montreal's program and ours is that ours is truly a mortgage, so all of the options available to the end user — the family — off-reserve are available to the individuals on-reserve.

Come December, if your furnace goes and you need to skip a payment to repair that furnace, it's allowed. Not often do people take advantage of that, but we have come across some.

Flexibility on mortgage involves the terms, the amortization and the payments. They sit down with their banker and flesh that all out so that the cash flow of the individual family makes sense to them. Our goal is to keep the family in the home and let them build equity in their home.

Senator Moore: That's great. In the example you mentioned about somebody's furnace going on the fritz and having to skip a payment, who does the homeowner speak to in that regard? Is there a branch on the reserve or a housing office on the reserve? Who do they see to seek that relief?

Mr. Willmot: Just remember that skipping a payment means it's tacked on at the end.

Senator Moore: That's right.

Mr. Willmot: They go to their banker to negotiate. Would we notify the guarantor? Not necessarily, but it's definitely a relationship between the individual family and their banker.

Senator Beyak: Thank you, gentlemen, for a very informative presentation. I was very gratified to hear it's working so well, even though you said there have been a few problems, including payback problems. Generally, it's working well and has a great history.

Could you explain more about the foreclosure and default procedures, if they occur?

Mr. Willmot: As part of the partnership, our responsibility is to follow up on the collections and to monitor payments. We take that responsibility, not the guarantor. We notify our guarantor if a client is behind over 30 days — put them on notice — but we work with the client. The goal is to keep the family in the home, as I said. Clearly, options are available to the First Nation if they need to step in. Choices would range from supporting the family to bringing their payments up to date. As I mentioned earlier, we're starting to see homes come on the market. If someone loses their job, maybe it's time to put the house on the market and draw their equity back out.

M. Willmot : Bien sûr.

Le sénateur Moore : Quel pourcentage?

M. Willmot : Ce qui distingue nettement notre programme de celui de la Banque de Montréal, c'est que le nôtre est vraiment une hypothèque, et que toutes les options offertes aux clients qui habitent en dehors des réserves sont aussi offertes aux particuliers qui habitent dans les réserves.

Si, en plein mois de décembre, votre chauffage tombe en panne, vous pouvez sauter un paiement pour le faire réparer. Vous en avez le droit. Il n'y a pas beaucoup de gens qui s'en prévalent, mais ça arrive.

Ce que le client peut négocier, ce sont les modalités et la durée d'amortissement de l'hypothèque, ainsi que le montant des remboursements. Il en discute avec son banquier pour s'assurer qu'il lui restera, à lui et sa famille, suffisamment de revenu disponible. Notre objectif est d'aider la famille à rester dans la maison et à se constituer un patrimoine.

Le sénateur Moore : Parfait. Vous avez donné l'exemple de la chaudière qui tombe en panne, mais à qui s'adresse le propriétaire de la maison pour pouvoir sauter un paiement? Avez-vous une succursale ou un comptoir bancaire sur la réserve? À qui doit-il s'adresser pour pouvoir sauter un paiement?

M. Willmot : Il ne faut pas oublier que si la personne saute un paiement, la somme due est ajoutée à la fin de la période d'amortissement.

Le sénateur Moore : C'est exact.

M. Willmot : Donc, il va voir son banquier pour négocier. Celui-ci n'en informe pas nécessairement le garant, c'est vraiment une question de relations entre la famille et son banquier.

La sénatrice Beyak : Je vous remercie, messieurs, de nous avoir présenté des exposés fort instructifs. Je me réjouis que ce programme fonctionne aussi bien, même si vous dites avoir eu quelques problèmes, notamment en ce qui concerne les paiements de remboursement. Dans l'ensemble, je constate que ça marche bien, et depuis un certain nombre d'années déjà.

Pourriez-vous nous expliquer ce qui se passe en cas de forclusion ou de défaut de paiement?

M. Willmot : Dans le cadre du partenariat, c'est à nous qu'incombe la responsabilité de surveiller que les remboursements sont effectués régulièrement. C'est nous qui l'assumons, pas le garant. Certes, nous informons ce dernier si un client est en retard de plus de 30 jours — nous lui envoyons un avis —, mais c'est avec le client que nous travaillons. L'objectif, comme je l'ai dit, est de permettre à la famille de rester dans la maison. Des options sont offertes à la Première Nation si elle doit intervenir pour, par exemple, aider la famille à payer ses versements en retard. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, nous commençons à voir des maisons qui sont remises en vente, et si quelqu'un perd son emploi, c'est peut-être le moment pour lui de mettre sa maison sur le marché pour récupérer sa mise.

I've not come across this, but often the First Nation will step in, take the property over, and add it to their rental portfolio. We've never had to foreclose or call upon our guarantee. We've always been able to intervene in the short term to make it work for the client.

Mr. Cameron: Yes. Our process of course is quite similar. We have regular reporting, so each month the local branch provides a detailed report by borrower — an amount as to what portfolio is outstanding at the end of each month. That report also shows any arrears and how long they've been outstanding. If it's more than 30 days, then the bank, as Mr. Willmot said, would contact the individual member to try to resolve it and bring the payments up to date. If there are any issues or delays with that, then we also approach the housing department or the housing authority to work with them to understand the circumstances and what might be going on with the member and to look at solutions to assist. If it goes beyond an extended period of time of 90 to 120 days, prior to that the bank works with the housing department and chief and council to look at alternative solutions.

I've been involved in similar situations where the First Nation assumed the loan and became a rental property to that member. One thing I will say, though, is that both the First Nation and the bank do a good job of the due diligence of the member to ensure that they repay because we don't want to put the First Nation chief and council at risk and just get a guarantee without qualifying the borrower. We have a lot of confidence in the member's ability to repay to start with; we have ongoing monitoring throughout that process; and we work closely with the housing department and hopefully chief and council to look at situations.

One challenge that is a common theme is enforcement on-reserve because, obviously, chief and council don't want to evict somebody. As Mr. Willmot also mentioned before, the bank understands the authority levels of the First Nation. Does the housing authority have the authority to enforce payment or rent or what have you? Is it separate from the chief and council, which could be more political? It's our job as the financial institution to understand how the First Nation operates and to set up a program or financing that accommodates those needs to ensure that we can avoid those situations as much as we can.

Senator Beyak: I'm very impressed — this is great hope for First Nations people. There's nothing like the pride of ownership.

Senator Meredith: I have a quick supplementary on own-source revenues on First Nations, some of which are entrepreneurial. Where are these individuals getting their income from? Is it assistance? Is it entrepreneurial? Is it what they have in their own businesses? Where are these funds coming from, as you tied into

Je n'ai jamais eu de cas de ce genre, mais il arrive souvent que la Première Nation prenne possession de la propriété et l'ajoute à son parc de logements à louer. Je n'ai jamais eu de cas de forclusion ou de réclamation de la garantie. Nous avons toujours réussi à intervenir rapidement pour trouver une solution pour le client.

M. Cameron : Nous procémons d'une façon assez similaire. Nous faisons des rapports réguliers, et chaque mois, la succursale locale fournit un rapport détaillé pour chaque emprunteur — le montant de ce qui reste impayé à la fin de chaque mois. Le rapport indique également tout paiement en retard, et depuis combien de temps. Si le retard est de plus de 30 jours, la banque, comme l'a dit M. Willmot, contacte le client pour essayer de trouver une solution. S'il y a d'autres problèmes ou d'autres retards, nous contactons également la commission du logement afin d'en savoir davantage sur les difficultés du client et d'essayer de l'aider. Tant que les retards ne dépassent pas 90 à 120 jours, la banque essaie de trouver une solution avec la commission du logement, le chef et le conseil.

J'ai eu des cas où la Première Nation a décidé d'assumer le remboursement du prêt et de permettre à l'ancien propriétaire de louer la propriété. Je dirai cependant que la Première Nation et la banque prennent toutes les précautions pour que le client soit en mesure de payer, car nous ne voulons pas que le chef et le conseil de la Première Nation s'exposent à des risques en donnant une garantie alors que l'emprunteur n'est pas admissible. Nous partons du principe que le client a la capacité de rembourser. Nous surveillons régulièrement les remboursements, et, en cas de problème, nous collaborons étroitement avec la commission du logement et éventuellement le chef et le conseil pour trouver une solution.

Le problème auquel nous nous heurtons souvent, cependant, c'est l'exécution d'une décision, car il est évident que ni le chef ni le conseil ne veulent chasser une famille de leur maison. Comme l'a dit M. Willmot, la banque est parfaitement consciente de la hiérarchie décisionnelle au sein d'une Première Nation. Mais la commission du logement a-t-elle le pouvoir d'obliger le propriétaire ou le locataire à payer son hypothèque ou son loyer, par exemple? Est-elle indépendante du chef du conseil, sinon ça devient un problème beaucoup plus politique? C'est pour cela qu'il est important que notre banque sache comment fonctionne la Première Nation, pour être en mesure d'offrir un programme ou un financement qui répond réellement aux besoins, tout en évitant ce genre de situation.

La sénatrice Beyak : Je suis très impressionnée. C'est vraiment quelque chose d'intéressant pour les Premières Nations. Il n'y a rien de tel que de posséder sa maison.

Le sénateur Meredith : J'aimerais poser une petite question supplémentaire au sujet des revenus autonomes des Premières Nations, sachant que certains de ces revenus proviennent d'activités commerciales. D'où vos clients tirent-ils leurs revenus? De l'aide sociale? D'activités commerciales? De leur

the rate of individuals being delinquent and potentially having to exercise working with the chief and council to ensure that is resolved? However, in those cases where they go delinquent, can you explain where those revenues are coming from?

Mr. Cameron: Yes. Obviously everyone knows there are different employment opportunities. Some work for the chief and council; some are entrepreneurs; some work off-reserve but live on-reserve. As we all know, there are various cases and circumstances, so there's no one recipe. The bank would look at the individual's income. Both RBC and Bank of Montreal do one thing: If the individual is tax-exempt and can validate that, we will gross up their income so that they're on an equal playing level. We look at the debt serviceability of the individual similar to somebody we would look at off-reserve. We take that income level, whether it be employment income or entrepreneurship or business for self and make the assessment on that basis.

Mr. Willmot: Yes. The individual family, the mortgagee, is qualified through the bank. Gainful employment is key — their cash flow is key.

In my experience, fortunately, we've never had to foreclose. We've never had to go down that path. We are aware that it could happen. As I stated before, our goal is to see the family in the home. If for whatever reason the family loses their income — the job disappeared or something else happened — tough decisions for the family have to be made, and it may mean getting rid of the home and reaping the benefit of whatever equity they have in the house and moving to a rental property. Clearly, qualifying the family up front in the same way you would qualify anyone else — their character and ability to service their debt — is taken into consideration prior to advancing the funds.

Senator Wallace: Gentlemen, as I listened to your presentations, from both BMO's and RBC's perspective, providing funding for reserve housing seems to be a positive experience. You're optimistic, and I'm pleased to hear that.

A number of witnesses have appeared before us. My perception of what they said is that a severe housing crisis exists on certain reserves across the country and that to a large extent it exists because insufficient capital is being provided to meet the housing needs of those living on-reserve.

Could each of you indicate from your perspective what you would see as the most significant obstacle to increasing private sector funding that would help to alleviate or satisfy this housing crisis? I know there are a number of issues, but what are the big ticket items that we should think about when we're writing our report?

Mr. Willmot: From my perspective, housing is just one strand of a broader spider web. For you to be able to apply for a home or to apply for a mortgage, you need gainful employment, so job

proper entreprise? En cas de défaut de paiement, si vous devez aller rencontrer le chef et le conseil pour trouver une solution, il est important de savoir d'où proviennent les revenus du client.

M. Cameron : Bien sûr, il existe toutes sortes d'emplois. Certaines personnes travaillent pour le chef et le conseil, d'autres sont des entrepreneurs, d'autres encore travaillent en dehors de la réserve, mais vivent dans la réserve. Bref, il y a toutes sortes de situations différentes, et il n'existe pas de solution unique. La banque prend en considération le revenu de la personne. RBC, tout comme BMO, vérifie si la personne est exonérée d'impôt, et si c'est le cas, nous ajustons son revenu à la hausse pour qu'elle soit traitée de la même façon qu'un autre client. Nous examinons sa capacité de rembourser, tout comme nous le ferions pour un client habitant en dehors des réserves. Et, compte tenu du niveau de revenu, qu'il provienne d'un emploi, d'une activité commerciale ou d'une entreprise, nous faisons notre évaluation.

M. Willmot : C'est la famille qui devient le créancier hypothécaire, c'est elle que la banque déclare admissible. Avoir une activité rémunératrice, une source de revenu régulier, est donc un facteur clé.

J'ai la chance de ne jamais avoir dû procéder à une forclusion. Je n'ai jamais eu à aller jusque-là. Mais je sais que c'est une possibilité. Comme je l'ai dit, notre objectif est d'aider la famille à rester dans la maison. Si, pour quelque raison que ce soit, la famille perd sa source de revenu — l'emploi disparaît ou un autre événement se produit —, elle doit prendre une décision, y compris celle de vendre la maison et d'opter pour un logement locatif. C'est dire que, tout comme nous le ferions pour un autre client, nous tenons compte de la réputation de la famille et de sa capacité de rembourser avant de décider d'accorder le prêt.

Le sénateur Wallace : Messieurs, j'ai écouté attentivement vos exposés sur le financement de la construction domiciliaire par vos deux banques, et je constate que c'est une expérience positive à la fois pour BMO et pour RBC. C'est réconfortant, et je suis ravi d'apprendre tout ça.

Nous avons entendu un certain nombre de témoins, et, d'après ce que j'ai compris, la pénurie de logements qui sévit dans certaines réserves est due principalement à l'insuffisance des capitaux mis à la disposition de ceux qui ont besoin de trouver un logement dans les réserves.

Pourriez-vous me dire, l'un et l'autre, quel est l'obstacle principal qui empêche le secteur privé d'investir davantage dans la construction résidentielle, ce qui serait pourtant souhaitable si l'on veut atténuer voire résorber la crise du logement? Je sais qu'il y a un certain nombre d'obstacles, mais j'aimerais savoir quels sont les principaux, en vue de la rédaction de notre rapport final.

Mr. Willmot : De mon point de vue, le logement n'est qu'un maillon de toute la chaîne. Pour pouvoir demander un prêt résidentiel ou une hypothèque, il faut avoir un emploi

creation, business development, infrastructure in the community and access to more capital are all things that would help accelerate the construction of homes in the community.

What I witness myself is that as you move further north away from major urban centres, job opportunities are not available, or they are few and far between, and the opportunity for us to apply this particular program in those communities is limited at the best of times.

If I was to give you that thought, you can't look at it in isolation. It's got to be looked at from a broader perspective. There's a circle of things that really need to be addressed: education, business development and job creation. These are all fundamental to home ownership and healthy communities. For us to look at housing in isolation is just not fair. You really have to look at a broader understanding of what the issues are and what the challenges are.

From my perspective, it's an opportunity to participate in the Canadian economy, to have meaningful employment and to be able to be proud to be contributing. No one wants to be on social assistance. Everyone I come across wants to be gainfully employed, wants to be participating and wants to have a meaningful life and to be contributing. I think if there's anything that you take away today, it's don't look at it in isolation. There's such a broad range of needs that must be addressed.

Mr. Cameron: If I could add to that, you can't take it in isolation, but if we were to try to address the housing issue, it's definitely a consistent message that is heard in Aboriginal communities across Canada. I think that that's where it comes down to looking at what the housing needs are. If there are individuals who are in homes whereby capital is provided by the First Nation, perhaps that could be redirected and funded through a bank and they can provide the housing to lower-income individuals or others. It's just redeploying that capital and looking at a strategic plan, not just from the housing perspective but also from the general infrastructure needs of a community.

Mr. Willmot mentioned the education and the economic development. Continually I have meetings with First Nations who are now looking at developing their economic development corporation to look at business opportunities that start with employment and return on their capital so that it generates within the reserve and creates employment so that those individuals can then look at applying for homes and/or home ownership. I think it starts with a strategic plan with the First Nation community and identifying those needs and where the gaps are, because it is part and parcel all the way from education to employment, which is what generates payment.

rémunérateur. Par conséquent, la création d'emplois, l'expansion économique, le développement des infrastructures de la communauté et l'accès au capital sont tous des facteurs qui accélèrent la construction résidentielle dans la communauté.

Ce que j'observe, c'est que, au fur et à mesure que vous vous éloignez des grandes villes et que vous allez vers le nord, les possibilités d'emploi se raréfient et nos chances d'utiliser ce programme dans les communautés sont de plus en plus limitées.

Je veux dire par là qu'il faut examiner la situation dans son ensemble, car tout se tient : l'éducation, le développement économique et la création d'emplois. Ce sont là les conditions qui favorisent l'accès à la propriété et la création de communautés dynamiques. Il ne faut pas examiner la question du logement séparément, il faut essayer de comprendre la situation d'ensemble, ses enjeux et ses défis.

Personnellement, j'estime que c'est gratifiant de contribuer au développement de l'économie canadienne, d'occuper un emploi rémunérateur et d'en tirer une certaine fierté. Personne ne veut vivre de l'aide sociale. Tous ceux que je connais veulent avoir un emploi rémunérateur, contribuer à l'économie, avoir des conditions de vie décentes, et participer à la société. Il ne faut surtout pas examiner ce problème séparément, c'est l'ensemble des besoins qu'il faut s'employer à satisfaire.

M. Cameron : C'est vrai qu'il ne faut pas examiner ce problème séparément, mais en ce qui concerne la crise du logement, c'est vraiment le message que j'entends constamment dans les communautés autochtones du Canada. Il faut vraiment prendre la mesure des besoins. S'agissant des logements dont le financement est assuré par la Première Nation, on pourrait envisager de le confier à une banque, de sorte que la Première Nation s'occupera de loger les plus démunis ou d'autres groupes à faible revenu. Cela reviendrait tout simplement à redéployer les capitaux disponibles, dans le cadre d'un plan stratégique qui engloberait l'ensemble des besoins d'une communauté, aussi bien dans le domaine du logement que dans celui des infrastructures en général.

M. Willmot a parlé de l'éducation et du développement économique. Je rencontre constamment des Premières Nations qui cherchent le moyen de renforcer leur société de développement économique afin de mieux tirer parti des débouchés possibles, de façon à créer des emplois, à faire fructifier le capital et, par ricochet, à permettre aux gens de devenir propriétaires de leur logement. Il faut donc commencer par définir un plan stratégique avec la communauté de la Première Nation, dans lequel les besoins de cette dernière sont clairement définis, car tout ça se tient : l'éducation, le développement économique et l'emploi, et c'est comme ça que les gens acquièrent l'autonomie nécessaire pour effectuer leurs remboursements.

Senator Wallace: In the banking business, it's all about assessment of risk. That's the basis on which you make your decisions to loan funds. If there were no risk, then there would be no reluctance to provide loans. If, for example, the federal government were to extend guarantees to bands and councils, both in respect of constructing housing units and infrastructure, I guess that would remove the risk that the banks would have in extending loans. Is that a major part of the issue? The creditworthiness of the bands themselves is an issue; therefore, you would not provide the funding directly, and the government is not providing sufficient guarantees?

Mr. Cameron: It's difficult to provide a blanket generalization of all the First Nation communities, as we all know. Looking at it on a case-by-case basis, I don't think it's necessarily about the lack of guarantees and capital. I think it should be approached on a collaborative basis so that the First Nation and the different levels of government can come together to understand what the needs of the First Nation are to find out where the bank can participate or assist, and the various levels of government. I'm very hesitant to answer a generic solution without understanding the particular needs of a community or region. In my view, anyway, the success we've had is when we have good partnership with the First Nation, with their consultants and with the various levels of government to look at a long-term plan as opposed to just a simple loan on day one.

Senator Wallace: Do you find that a significant number of reserves do not have these plans in place? You do not see that long-term planning; therefore, it discourages you as a private-sector lender from participating in funding housing in those reserves?

Mr. Cameron: In some cases, but going back to what Mr. Willmot reiterated, one of our responsibilities, at least from my role, is bringing in or introducing the expertise in various areas, whether that be with another First Nation community that has gone through similar experiences, whether it be a lack of project management or consulting services or whatever, to bring the expertise to do that planning, perhaps. It just depends on the need. I hope that answers your question.

Mr. Willmot: It should also be noted that the particular programs that we are talking about do not require federal government guarantee. These are stand-alone programs. We do not involve CMHC. We do not ask for a federal government guarantee. To Mr. Cameron's point, it's built on relationships with that particular nation.

We do sit down and do long-term plans. Not everyone wants to adopt this type of program. We've had many communities say, "No, it's not for us. We're going to continue to build our homes through the current tools available to us," primarily through

Le sénateur Wallace : Dans le secteur bancaire, tout gravite autour de l'évaluation du risque. C'est en fonction du risque que vous décidez d'accorder ou non le prêt demandé. Quand il n'y a pas de risque, vous n'hésitez pas à l'accorder. Si, par exemple, le gouvernement fédéral décidait d'offrir davantage de garanties aux bandes et aux conseils, pour la construction de logements aussi bien que d'infrastructures, il n'y aurait plus de risque pour les banques et elles pourraient plus facilement accorder des prêts. Est-ce que ça réglerait une grande partie du problème? On sait que la solvabilité des bandes est parfois un problème, et que c'est la raison pour laquelle vous ne pouvez pas leur accorder un financement direct. On sait aussi que le gouvernement ne donne pas suffisamment de garanties.

M. Cameron : C'est difficile de généraliser quand on parle des communautés des Premières Nations, car on sait bien qu'elles ne sont pas toutes dans la même situation. Si on fait une analyse au cas par cas, on se rend compte que ce n'est pas nécessairement le manque de garanties et de capitaux qui est la source du problème. Je crois plutôt qu'il faut dès le départ jouer la carte de la concertation afin que la Première Nation et les divers paliers de gouvernement s'entendent sur les besoins de la communauté et sur le rôle que peuvent jouer les banques et les différents paliers de gouvernement. J'hésiterais beaucoup à appliquer une solution unique, sans connaître les besoins particuliers d'une communauté ou d'une région. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que notre succès, nous le devons surtout aux bonnes relations que nous entretenons avec la Première Nation, avec ses consultants et avec les divers paliers de gouvernement pour l'élaboration d'un plan à long terme, et moins à notre décision d'accorder le prêt.

Le sénateur Wallace : Savez-vous s'il y a encore beaucoup de réserves qui n'ont pas de plan à long terme? Quand il n'y a pas de planification à long terme, il me semble que cela n'encourage pas une banque à prêter de l'argent pour financer la construction de logements dans les réserves?

M. Cameron : Ça arrive, mais pour en revenir à ce que M. Willmot a dit et répété, l'une de nos responsabilités, en tout cas c'est la mienne, consiste à faire profiter la Première Nation de mes connaissances et de mes compétences dans divers domaines, par exemple en lui expliquant ce qu'a fait une autre Première Nation dans le même genre de situation, ou en lui conseillant de se doter de services de gestion de projet ou de services de consultants pour mener à bien ce travail de planification. Mais tout dépend des besoins. J'espère avoir répondu à votre question.

M. Willmot : J'aimerais aussi rappeler que les programmes dont nous discutons aujourd'hui n'exigent pas de garantie du gouvernement fédéral. Ce sont des programmes autonomes, qui ne font pas intervenir la SCHL. Nous ne demandons pas de garantie du gouvernement fédéral. Comme l'a dit M. Cameron, tout repose sur les relations que nous entretenons avec la Première Nation.

Nous travaillons avec des communautés qui veulent se doter d'un plan à long terme, mais un grand nombre nous ont dit qu'elles n'en voulaient pas, qu'elles préféraient continuer de construire leurs logements avec les mêmes programmes

CMHC support and, in turn, a federal government guarantee. In my experience, we have not had any challenges with regard to building CMHC homes through the federal government guarantee, but to me it's just one tool. You as chief and council or your housing authority should be able to pick and choose from a smorgasbord of products and services to help bridge that gap.

Can more be done? Absolutely. You talked about crisis. It's a huge crisis out there. Tens if not hundreds of thousands of homes need to be built, and many homes that I've seen are in dire need of repair. You can see it. You can see it first-hand. At the end of the day, it is improving. Are we catching up to fill that gap? I don't think we are.

One of the senators mentioned the young and growing population, and absolutely there's a huge opportunity for us to build more homes. We are going to continue to do that and grow our portfolio, but using all those opportunities and programs available to the community. If they're not aware of it, then our goal is to make sure that education process takes place as well.

Senator Wallace: If the band and council are creditworthy, then I would think the banks would be only too eager to lend them money. At the end of the day, that's what it's about?

Mr. Willmot: Yes.

Senator Wallace: The financial strength of the bands and councils.

Mr. Willmot: Yes.

Senator Watt: Thank you for your presentations. I believe we still have a huge number of Aboriginal people across the country who have been impacted by flooding and are still looking for homes. I for one know a certain number of them are still living in a hotel today. Could you enlighten me in that area? What do you do if there is an emergency case such as this and the people require not only housing but the whole infrastructure requirement in the community?

Is there a department within the bank that is able to work with the community, such as the ones impacted by the floods or whatever disaster there may be, at the same time having a working relationship with the Government of Canada, especially the Department of Aboriginal Affairs? Could you enlighten me in that area to see what your area of responsibility is, if any?

Mr. Cameron: Perhaps, without trying to get too granular, I can explain an example of a situation where the bank is assisting the First Nation community with the remediation and restoration of homes damaged through a flood in addition to a lot of the renovations to look at preventive maintenance on that. As well, a piece of that is new construction.

qu'aujourd'hui, c'est-à-dire l'aide de la SCHL et une garantie du gouvernement fédéral. Que je sache, nous n'avons pas de difficultés à faire construire des logements de la SCHL au moyen d'une garantie du gouvernement fédéral, mais ce n'est qu'un mécanisme parmi d'autres. J'estime que le chef et le conseil, ou la commission du logement, devraient pouvoir choisir, parmi la gamme de produits et services qui leur sont offerts, ceux qui répondent le mieux aux besoins de leur communauté.

Peut-on faire plus? Bien sûr. Vous avez parlé de crise. C'est une crise d'une très grande ampleur. Il va falloir construire des dizaines voire des centaines de milliers logements. Quant aux logements actuels, il y en a beaucoup qui ont grand besoin d'être rénovés. Ça crève les yeux. Certes, nous avançons, mais la crise est toujours là, bien présente.

Un sénateur a parlé des jeunes et de la démographie à la hausse, et c'est vrai que ça nous offre des occasions extraordinaires de construire encore plus de logements. Et c'est ce que nous allons continuer de faire, pour développer notre parc domiciliaire, en faisant appel à tous les outils et programmes qui sont mis à la disposition de la communauté. Lorsque celle-ci n'est pas au courant de l'existence de ces programmes, nous nous faisons un devoir de l'en informer.

Le sénateur Wallace : Lorsque la bande et le conseil sont solvables, je pense que les banques sont tout à fait disposées à leur prêter de l'argent. C'est comme ça que ça marche, n'est-ce pas?

M. Willmot : Oui.

Le sénateur Wallace : L'important, c'est la solidité financière des bandes et des conseils.

M. Willmot : Oui.

Le sénateur Watt : Je vous remercie de vos déclarations. Il y a un très grand nombre d'Autochtones au Canada qui n'ont toujours pas de logements, à la suite des inondations. J'en connais personnellement plusieurs qui sont encore installés dans un hôtel. Qu'avez-vous à dire à ce sujet? Que fait votre banque dans des situations d'urgence comme celle-ci, quand les gens ont besoin non seulement de logements, mais de toutes sortes d'infrastructures communautaires?

Existe-t-il un service, dans votre banque, qui puisse venir en aide à la communauté sinistrée, suite à une inondation ou à une autre catastrophe, et qui puisse en même temps collaborer avec le gouvernement du Canada et plus particulièrement le ministère des Affaires autochtones? Pourriez-vous me préciser quel est votre champ de responsabilité à cet égard?

M. Cameron : Sans trop entrer dans les détails, je peux vous parler d'un cas où la banque aide une communauté des Premières Nations à remettre en état des logements qui ont été inondés, et à faire les travaux nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise. Cela inclut également des travaux de construction.

We assist the community and we work very closely with Aboriginal Affairs, with the First Nations consultant, on the project for the restoration. We assist in partnership with AANDC's new construction capital to fill that gap to look at that.

The bigger challenge they have, according to the First Nation, is the lack of proper infrastructure to avoid its happening again. They're going through an analysis on the cost of the last two incidents versus a preventive maintenance approach of infrastructure up front to avoid this type of financing. I think that's where it's important. I refer to it as a collaborative basis to look at these types of large infrastructure projects on a community-to-community basis, where there are issues of flooding because the cost to redeploy members out of the community and then come back, not to mention the impact it has had on the community as economic development or operations of a First Nation, is huge.

We are working as closely as we can on developing a plan, strategy and analysis to look at a long-term infrastructure to avoid this type of flooding in a particular community.

Mr. Willmot: Senator, it is a similar situation for us. We have established many relationships with communities and we step in when we're called upon, and we often are. Whether it be from a philanthropic perspective or a financing perspective, RBC has always stepped forward and provided support where needed, especially in a case of emergency.

If a community is flooded out and damage is done, our role is to provide the capital required to move forward. The circumstances and the communities are all very different, so it's difficult to paint one picture to answer the question.

Our responsibility is providing the capital, the financing, and working with the client as they develop a plan to get out of the situation they're in or to remedy a problem that may have been created.

When you talk about flooding, often diking is taken into consideration. Sometimes you question whether or not you should be applying assets in some of these situations. Those are not decisions that I make — that's for sure — or the bank makes, for that matter. These decisions are made by our clients and their partners. If resources are needed, then we will step in and provide those resources.

Senator Watt: In relation to deciding on the location, because some of those communities probably have to be relocated altogether to another location, and I would imagine that as a bank that wants to get back with an investment they have made, you are going to make sure it is the right location if they ever relocate to another site, which might be on higher ground than lower ground.

Nous apportons notre aide à la communauté, et nous travaillons en étroite collaboration avec Affaires autochtones et avec le consultant de la Première Nation à la remise en état des logements. En collaboration avec le ministère, qui a un budget pour les nouvelles constructions, nous aidons à répondre aux besoins.

D'après ce que nous a dit la Première Nation, le pire est de ne pas avoir les infrastructures adéquates pour éviter que ça ne se reproduise. Elle est en train de faire une analyse des dépenses occasionnées par les deux dernières inondations pour les comparer au coût de construction d'une infrastructure de prévention, ce qui lui éviterait d'avoir à engager à nouveau de telles dépenses. À mon avis, c'est ça qui est important. Lorsqu'une communauté est exposée à des risques d'inondation, il faut qu'elle puisse entreprendre de vastes projets d'infrastructures pour prévenir les inondations et éviter de devoir financer l'évacuation et ensuite le retour des membres dans la communauté, sans parler de l'impact délétère que de telles inondations peuvent avoir sur le développement économique et les activités de la Première Nation.

Nous collaborons donc étroitement avec la communauté pour mettre au point une stratégie de construction d'infrastructures durables pour éviter d'autres inondations.

M. Willmot : Sénateur, notre expérience est tout à fait similaire. Nous avons établi de solides relations avec les communautés, et nous intervenons dès qu'elles font appel à nous, ce qui arrive souvent. Que ce soit pour apporter une aide humanitaire ou pour offrir un financement, RBC n'a jamais hésité à intervenir lorsque cela était nécessaire, surtout en situation d'urgence.

Lorsqu'une communauté est inondée, notre rôle consiste à dégager les capitaux nécessaires pour lui venir en aide. Les circonstances varient d'une communauté à l'autre, par conséquent je ne peux pas vous donner une réponse générale.

Nous sommes prêts à dégager les fonds nécessaires et à collaborer avec le client à l'élaboration d'un plan qui lui permettra de sortir de la crise ou de trouver une solution au problème.

Quand on parle d'inondations, on pense tout de suite à la construction de digues. Les gens se demandent parfois s'il faut vraiment investir dans ce genre de projet. Ce n'est pas moi qui prends ce genre de décision, ni la banque d'ailleurs. Ce sont nos clients et leurs partenaires, et s'ils décident d'entreprendre les travaux de construction et qu'ils ont besoin de notre aide, nous leur fournissons les ressources nécessaires.

Le sénateur Watt : Lorsqu'il faut décider d'un nouvel emplacement, parce qu'il arrive que certaines communautés doivent être déplacées, est-ce que la banque, dans le but de rentabiliser son investissement, tient à participer au choix de cet emplacement afin de s'assurer qu'il est plus sur les hauteurs?

The capital would be heavily required, and I don't imagine that the bank would go along without guarantees from the government, especially on an area that was flooded in the past, even if it's another location.

Would you have some influence over the government in regard to location because the capital is an important part that you will be investing into the community?

Mr. Willmot: Not in my experience, senator.

Mr. Cameron: No.

Senator Watt: No, what?

Mr. Willmot: I don't provide any influence at all in the decision process. It's not my place.

Senator Watt: Is there anything we can do as a committee in that field, when we finally start writing the report? The report has to go to a minister at some point, maybe even several ministers. What would you recommend to us, if we have to handle something in the case of an emergency? If we don't have a mechanism in place, we are going to continue facing the problem we face today. People are still living in hotels and have no homes, and they probably don't have any capital whatsoever to help themselves.

Mr. Cameron: That's the key question, I think. Does the bank have influence with Aboriginal Affairs? No. But I would like to say that we would like to see the strengthening of that collaboration so that when we look at situations such as communities in lowland areas, flood risk and other things, I would welcome the opportunity to speak with representatives of Aboriginal Affairs to develop a long-term plan for relocation.

It has to be a thought-out process and an implementation process that works. To answer your question as directly as I can, I would welcome an opportunity to discuss these types of options with members of Aboriginal Affairs and the various levels of government to look at solutions, specific to certain communities, because it's not always the case, of course, across Canada.

Senator Watt: Would both of you be prepared to hand us something in writing in terms of the request you think is necessary at this point?

Mr. Cameron: I think from our perspective, I could take that away and provide a written response once I've had a chance to speak with my colleagues. I welcome that opportunity, and I think it would be a great option for the bank to look at, have a discussion and see where that goes.

Mr. Willmot: I would offer the same, in all fairness.

I'll share one story. I won't mention the community, but being there in the springtime in this diked community and watching an iceberg, which would be about 20 feet above my head, floating by the river, that community shouldn't be there. In the summertime it's a trap; it's where all the flies come in. That community should

Une relocalisation exige beaucoup de capitaux, et je suppose que la banque demande alors des garanties au gouvernement, surtout si la communauté a déjà été inondée dans le passé, même si c'était ailleurs.

Avez-vous une influence sur le gouvernement en ce qui concerne le choix de l'emplacement, étant donné tous les capitaux que vous allez investir dans la communauté?

M. Willmot : Pas que je sache, sénateur.

M. Cameron : Non.

Le sénateur Watt : Non quoi?

M. Willmot : Je n'ai aucune influence sur la décision. Ce n'est pas mon rôle.

Le sénateur Watt : Y a-t-il quelque chose que notre comité pourrait indiquer dans son rapport, à propos de cette question? Notre rapport sera soumis à un ministre, et peut-être même à plusieurs ministres. Avez-vous des suggestions sur ce qu'il faudrait faire en cas d'urgence? S'il n'y a pas de mécanismes en place, nous allons toujours nous retrouver en face des mêmes problèmes. Les gens qui n'ont plus de logement vont rester dans les hôtels, et ils n'auront probablement pas assez d'argent pour se retrouver un logement.

M. Cameron : C'est une question importante : la banque a-t-elle une influence sur le ministère des Affaires autochtones? Non. En revanche, j'aimerais bien que notre collaboration s'intensifie de façon à ce que, lorsque des situations d'urgence se produisent, que ce soit des inondations dans les zones de faible altitude ou d'autres catastrophes, nous puissions rencontrer des représentants du ministère pour élaborer un plan de relocalisation à long terme.

Il faut y réfléchir sérieusement et prévoir un processus de mise en œuvre réaliste. Pour être franc, je vous dirai que je serais ravi d'avoir l'occasion de discuter de tout cela avec des représentants du ministère des Affaires autochtones et des divers paliers de gouvernement, afin de trouver des solutions qui répondent aux besoins de chaque communauté, car ce n'est pas toujours ce qui se passe.

Le sénateur Watt : Pourriez-vous tous les deux nous faire parvenir des suggestions par écrit sur ce qu'il faudrait inclure dans le rapport?

M. Cameron : Personnellement, je vous ferai parvenir une réponse écrite dès que j'aurai eu l'occasion d'en parler avec mes collègues. Il serait tout à fait souhaitable que la banque puisse avoir ce genre de discussion. Ensuite, on verra bien.

M. Willmot : Je suis prêt à faire la même chose.

Je vais vous parler d'un cas réel. Je ne citerai pas le nom de la communauté, mais elle est entourée de digues. Je m'y suis trouvé au moment de la fonte des neiges, et j'ai vu un iceberg à une vingtaine de pieds au-dessus de ma tête, qui flottait sur la rivière. La communauté ne devrait pas être implantée à cet endroit. En

not be there. They should be relocated or moved somewhere that's more appropriate. That's one of a number that I can think of.

Is that my decision to make? No. Do I have influence over that from a financial perspective? No.

Our goal, and Mr. Cameron has already mentioned this, is to work with our partners, work with the client, their support mechanism and their partners. If they decide that's where they want to be, we're there. That's our responsibility.

Mr. Cameron: If I may ask, through Mr. Chair, if you could provide me with some context as to the nature of what you're looking at from BMO and our participation, I would be more than happy to provide a response and get back to you.

The Acting Chair: We will ask the clerk to craft something out of the transcript here to guide you.

Mr. Cameron: Just something basic to give some context. I appreciate that. Thank you.

The Acting Chair: I will ask a question and then we will move to round two.

Mr. Cameron, I want to ask a little bit about the First Nations Market Housing Fund. You are a participant at BMO. We understand that around 50 loans have been granted out of this program. It sounds robust and innovative and so on.

Could you give us some observations, first of all, on why you think there have been only 50 loans so far, how the relationship is with the fund, and maybe give us some cause for optimism in the future?

Mr. Cameron: Absolutely. My colleague had initial discussions with the First Nations Market Housing Fund from the beginning. I think at least Bank of Montreal saw this as an additional opportunity to have participation and support as another program. We are currently going through an internal process to formalize a policy around participation in the First Nations Market Housing Fund. What it has done for us and our community — one of our larger communities in Quebec, in particular — is that it not only has provided support for a housing and loan program, but it has also provided similar support for a development of 20 new single-family units. That's given us and the bank that little added comfort level to extend beyond perhaps what we normally would have done.

It's been an ongoing process. We work very closely with the First Nations Market Housing Fund. Why are there only 50 loans? I think part of it has to do with the participation of the fund; the process may take a little bit longer than if we were doing it on a stand-alone basis. We potentially have to do the due diligence with CMHC, so they need their time to do their due diligence. The First Nations Market Housing Fund has done the

plus, en été, c'est un lieu qui est envahi par les moustiques. Il est clair qu'elle ne devrait pas être implantée à cet endroit. Elle devrait être déplacée vers un endroit plus approprié. Et elle n'est pas la seule.

Est-ce à moi de prendre cette décision? Non. Est-ce que je peux intervenir à titre d'investisseur? Non.

Notre objectif, et M. Cameron l'a déjà mentionné, c'est de travailler avec nos partenaires et avec notre client, compte tenu des outils disponibles. S'ils décident de s'installer à tel endroit, c'est leur choix, et notre rôle, c'est de les aider.

Mr. Cameron : Puis-je vous demander, monsieur le président, de me donner un peu plus de précisions sur ce que vous attendez de BMO? Cela m'aidera à préparer une réponse et à vous la faire parvenir.

Le président suppléant : Nous allons demander à la greffière de préparer quelque chose à partir de la transcription, et cela vous aidera à formuler votre réponse.

M. Cameron : Quelque chose de très succinct, simplement pour situer le contexte. Je vous remercie d'avance.

Le président suppléant : Je vais poser une question, après quoi, nous passerons à la deuxième ronde.

Monsieur Cameron, j'aimerais que vous nous parliez un peu du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. Vous travaillez chez BMO, et nous savons qu'une cinquantaine de prêts ont été accordés dans le cadre de ce programme efficace et novateur, semble-t-il.

Pourriez-vous nous dire pourquoi, à votre avis, seulement 50 prêts ont été accordés jusqu'à présent? Comment ça se passe exactement avec les administrateurs de ce fonds? Est-ce qu'il y a des raisons d'être optimiste?

Mr. Cameron : Tout à fait. Mon collègue a eu des discussions avec les représentants du Fonds dès sa création. La Banque de Montréal considérait que c'était une nouvelle occasion d'apporter sa contribution à un autre programme. Nous sommes en train d'officialiser notre politique quant à notre participation au Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. Pour nous et notre communauté — qui est l'une des plus importantes au Québec —, ce fonds a permis de financer non seulement un programme de prêts résidentiels, mais aussi la construction de 20 nouvelles unités unifamiliales. Ça nous a permis, à nous et à notre banque, d'aller un peu plus loin que ce que nous faisons normalement.

Les discussions se poursuivent. Nous collaborons étroitement avec les administrateurs de ce fonds. Pourquoi n'ont-ils accordé que 50 prêts? C'est peut-être dû aux modalités du fonds; les formalités sont peut-être un peu plus longues que s'il s'agissait d'un fonds autonome. Nous devons respecter certaines formalités avec les programmes de la SCHL, et comme ils doivent en faire autant, cela prend du temps. Mais je pense que c'est pratiquement

bulk of their due diligence, but then they need to provide their support under the program based on the parameters that are outlined with the community.

The long and short of it is that perhaps it's a bit of a longer process, but I think also it may not be leveraged as much as it should be. I'm not sure of the exact answer. Perhaps not as many communities are aware of the program or think they would benefit from the program, so it's our job to bring in that option when we have our discussions.

The Acting Chair: Mr. Willmot, you're not in it. Can you tell us about the thinking behind not being in it?

Mr. Willmot: First of all, you're correct, senator, we're not in it at this point in time. We are in negotiations. I see the First Nations Market Housing Fund as another option for council. Clearly there is a trend or a growing curve here. I think one of the values of the First Nations Market Housing Fund is to put in place some of that infrastructure that both Mr. Cameron and I would look for internally from a community, to have those policies and that housing authority in place. The First Nations Market Housing Fund is a great resource for communities to build that capacity, so I see that as having great value.

My understanding is that Royal Bank is currently in negotiations with the First Nations Market Housing Fund to continue to talk this through, and hopefully at some point in time we'll perhaps be a little more active with that particular program. I see it as having great value. The fact that they have only 50 loans outstanding at this point in time, I think that's just the tip of the iceberg and that it will grow. That's my personal opinion.

The Acting Chair: Great. Thank you very much.

Senator Meredith: Gentlemen, there are 612 bands across Canada, approximately. The numbers keep changing as bands split away and so forth.

Mr. Cameron, you talked about 73 programs, \$90 million outstanding in mortgages.

Mr. Willmot, you talked about 85 programs and \$180 million. Obviously, RBC is leading the way.

Comparing the two banks, are there more stringent criteria with BMO as opposed to RBC with respect to approvals? Can you elaborate on that for me? Then I will put a challenge to you as well, in my next question.

Mr. Cameron: From my perspective, we have the benefit of competing against one another all the time, so we have communities that have both our programs.

Senator Meredith: He's obviously kicking your butt.

Mr. Cameron: RBC is a strong player in the Aboriginal market. Where we have a bit of an advantage is that we have a national office as a national focus to guide us across the country.

terminé et que maintenant, il ne reste plus aux administrateurs du fonds qu'à débloquer les financements en fonction des paramètres établis avec la communauté.

En résumé, cela prend peut-être un peu plus de temps, mais je pense que le fonds devrait recevoir plus de financement. Je ne sais pas exactement. Peut-être aussi que certaines communautés ne sont pas au courant de l'existence de ce fonds, ou qu'elles pensent ne pas y être admissibles. C'est donc à nous de les en informer quand nous discutons avec leurs représentants.

Le président suppléant : Monsieur Willmot, vous n'y participez pas. Pour quelle raison?

M. Willmot : Vous avez raison, sénateur, nous n'y participons pas pour l'instant. Nous sommes en négociation. Je considère que le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations est un outil supplémentaire pour le conseil. La tendance est très nette, elle est à la hausse. L'avantage du fonds, c'est qu'il permet de mettre en place le genre de dispositif que M. Cameron et moi-même souhaitons pour chaque communauté, c'est-à-dire des politiques et une commission du logement. Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations est un excellent moyen pour les communautés de se doter de ces capacités, et par conséquent je trouve que c'est une bonne idée.

Je crois savoir que la Banque Royale poursuit ses négociations avec les administrateurs du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations, et peut-être qu'un jour nous participerons davantage à ce programme que je crois très prometteur. Personnellement, je pense que, même si nous n'avons accordé que 50 prêts jusqu'à présent, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg et qu'il va y en avoir bien d'autres. C'est ce que je pense.

Le président suppléant : Parfait. Merci beaucoup.

Le sénateur Meredith : Messieurs, il y a environ 612 bandes au Canada aujourd'hui, mais ce chiffre varie constamment en raison des scissions ou autres.

Monsieur Cameron, vous avez parlé de 73 programmes, et vous avez dit que l'encours des hypothèques s'élevait à 90 millions de dollars.

Monsieur Willmot, vous avez parlé de 85 programmes, et d'un encours de 180 millions de dollars.

Je compare les chiffres des deux banques et je me demande si les critères de BMO sont plus sévères que ceux de RBC en ce qui concerne l'approbation des prêts. Pouvez-vous me le dire? Ensuite, je vous mettrai au défi avec une autre question.

M. Cameron : Je vous dirai que nos deux banques sont en concurrence l'une contre l'autre constamment, et que de ce fait, il y a des communautés qui ont accès à nos deux programmes.

Le sénateur Meredith : Manifestement, il a pris les devants.

M. Cameron : RBC est un acteur important sur le marché autochtone. Mais nous avons un léger avantage en ce sens que nous avons un bureau national qui guide nos démarches dans tout le pays.

Specifically to answer your question, we customize our program to the needs within the community. Our process is somewhat standardized with the application process. We require a 5 per cent down payment or an equity component within our program. We feel that provides enough equity or stake in the transaction that people take pride in that ownership. We want to ensure that the individual has the wherewithal for a down payment.

That may be one difference between the criteria with Royal Bank's program and our program, but I don't think there's anything more material, other than maybe a few different things. I think it's just the visibility and branch network availability of a Royal Bank in one community, versus closer to BMO in another community. It's also about distribution of the branch network and also where those communities are situated.

Mr. Willmot: Not to correct you, senator, but it's roughly just over \$120 million that we currently have outstanding in the program. It has been a great success, but we do qualify those individuals exactly the same way. All the various ratios, whether it is the Gross Debt Service ratio or the Total Debt Service ratio, they are the same ratios we apply in the mainstream. There is a rigour and a due diligence done by our branch staff that qualifies these families.

As I mentioned, it is a mortgage. It's not a fixed-rate term loan. So it does have all the flexibilities of a mortgage as well, and there is a list of those that go on.

There is no increased or lessened rigour that we apply to someone on-reserve or off-reserve. The goal all along was to level the playing field, to make sure they had equal access to the resources, and the experience, for that matter. It's part of our mantra. We are out there in front of the client, in front of the community, to support their needs, whether it is a family's need or a community's need at large. The rigour is there.

Senator Meredith: I guess part of your take-away as well is that over the last several years or several quarters, RBC has made record profits, and BMO as well. Obviously, they're outpacing you, so I guess changes need to be made to catch up.

However, when I look at all of this and see the crisis across this country, and we see the various floods that have taken place in Attawapiskat and other communities that are severely disadvantaged, from a strictly corporate sense of responsibility, what programs have both of your banks employed with respect to education and showcasing the opportunity to have a piece of the Canadian dream, of having home ownership, in terms of educating the other band members across this country? What have you done in that regard? What have you done also in terms of your giveback — not from a profit perspective, because I know

Pour répondre précisément à votre question, je dirai que nous adaptons notre programme en fonction des besoins de la communauté. Nos formalités de demande sont assez uniformisées. Pour notre programme, nous exigeons une mise de fonds de 5 % ou une partie du capital de financement. Nous estimons qu'avec ça, l'emprunteur apporte une contribution suffisante pour se sentir propriétaire du logement et en tirer une certaine fierté. Nous voulons nous assurer qu'il a les ressources nécessaires pour faire une mise de fonds.

C'est peut-être à ce niveau-là que nos critères sont différents de ceux de la Banque Royale, et à part quelques autres petites différences, il n'y a rien de bien tangible. À mon avis, c'est simplement dû au fait que, dans une communauté donnée, la Banque Royale peut être plus présente ou avoir plus de succursales que la Banque de Montréal, et l'inverse dans une autre communauté. Ça dépend aussi de la configuration du réseau de succursales et de l'emplacement des communautés.

M. Willmot : Permettez-moi d'apporter une légère correction, sénateur, mais l'encours de notre programme dépasse tout juste 120 millions de dollars. C'est un programme qui marche très bien, mais nos critères d'admissibilité sont exactement les mêmes. Nous appliquons les mêmes ratios que pour d'autres prêts, qu'il s'agisse du coefficient du service de la dette brute ou de l'amortissement total de la dette. Notre personnel fait preuve d'une grande rigueur et d'une grande prudence pour qualifier ces familles.

Comme je l'ai dit, il s'agit d'une hypothèque, et pas d'un prêt à taux fixe. Par conséquent, l'emprunteur profite de toutes les facilités offertes par une hypothèque, et il y en a toujours de nouvelles.

Nous observons la même rigueur, ni plus ni moins, que s'il s'agissait d'un emprunteur habitant en dehors des réserves. Notre objectif a toujours été de traiter tous les clients de la même façon, pour qu'ils aient le même accès aux ressources disponibles et aux services de personnes expérimentées. Ça fait partie de notre devise. Nous sommes présents dans la communauté pour aider les clients à subvenir à leurs besoins, que ce soit les besoins d'une famille ou ceux de l'ensemble d'une communauté. Nous observons toujours la même rigueur.

Le sénateur Meredith : Mais c'est payant, puisqu'au cours des dernières années et même des derniers trimestres, RBC a engrangé des profits records, tout comme BMO d'ailleurs. Mais là, manifestement, ils vous ont devancés, alors vous allez devoir faire le nécessaire pour rattraper votre retard.

Cela dit, quand je vois que cette crise perdure, que des communautés très défavorisées comme Attawapiskat sont en plus dévastées par des inondations, je me demande ce que vos deux banques, en tant qu'entreprises citoyennes, font réellement dans le domaine de l'éducation, pour mieux informer les membres des autres communautés du pays des possibilités qui leur sont offertes de réaliser leur rêve de posséder une maison? Que faites-vous à cet égard? Que leur donnez-vous en retour — je ne parle pas de vos profits, car rien ne se fait sans espoir de profit, et je sais bien que vous devez accorder un minimum d'hypothèques pour que le

things are always driven by profits: What can we do, and how many homes can we get mortgages on so we can be profitable? But from a purely "This is what we're doing, as RBC, to give back to these communities and individuals who are marginalized so they can have a fighting chance," what have your banks done in that regard?

Mr. Cameron: Perhaps I can give the committee a bit of context from Bank of Montreal's point of view and strategic direction.

We have support right from our CEO. In fact, Bill Downe was out with Chief Atleo on a cross-country visit to our communities, and there's a high priority within the Aboriginal market within BMO. One thing we have participated in since the inception through the Canadian Council for Aboriginal Business is a Progressive Aboriginal Relations, PAR, program, where we are considered to be the ISO of institutions dealing with Aboriginal markets. It looks at the four pillars. We've been pleased to have the fourth consecutive gold PAR. We were the first financial institution. It involves community involvement in infrastructure in banking and also our sponsorship and involvement. We participate in various scholarships for education. We participate, along with RBC, in the Capital for Aboriginal Prosperity and Entrepreneurship, CAPE, Fund and various other things. We have a very holistic approach when it comes to the strategy in the Aboriginal market.

Without trying to cite numbers for sponsorship dollars, we have various programs that we offer and support, not only on a First Nation feet-on-the-street basis but also with government organizations. We're a big player with the Aboriginal Financial Officers Associations of Canada on a national and regional basis, as well as, of course, the Canadian Council for Aboriginal Business.

Mr. Willmot: RBC is the only financial institution that has adopted the Assembly of First Nations Corporate Challenge. We report to the AFN on an annual basis through a report called *A Chosen Journey*. There are four pillars highlighted in *A Chosen Journey*: economic and social development, procurement of services and goods, access to capital and financial services, and to be an employer of choice. We report annually to the AFN on our successes and challenges.

Last year RBC, from a philanthropic perspective, granted over \$2 million to Aboriginal initiatives across the country. This is the third year in a row that we've topped \$2 million in grants. We have a specific focus on employment and training at this time. We have, as our colleagues have, scholarship programs. We have a stay-in-school program and an undergraduate program. Our goal is to bring First Nations people into the financial industry.

programme soit rentable. Non, je veux parler d'autre chose, de ce que la RBC fait en contrepartie pour ces communautés et ces gens qui sont marginalisés, afin qu'ils aient une meilleure chance de s'en sortir. Que font vos deux banques à cet égard?

M. Cameron : Permettez-moi de vous donner quelques précisions sur la perspective et l'orientation stratégique de la Banque de Montréal.

Nous avons l'appui total de notre PDG. En fait, Bill Downe s'est rendu avec le chef Atleo dans les différentes communautés que nous desservons, et je peux vous dire que le marché autochtone est une des grandes priorités de BMO. Par l'intermédiaire du Conseil canadien pour le commerce autochtone, nous participons, depuis sa création, au programme des Relations autochtones progressives (RAP), et nous sommes considérés comme un établissement modèle en ce qui concerne nos relations avec les entreprises autochtones. Ça repose sur les quatre piliers. Et pour la quatrième année consécutive, la Banque de Montréal a reçu le prix RAP de niveau or. Nous avons été le premier établissement financier à recevoir ce prix qui souligne notre participation aux infrastructures bancaires et aux activités de la communauté. Nous contribuons à diverses bourses d'études. Comme RBC, nous participons aux Capitaux pour la prospérité et l'entrepreneurship autochtones, le fonds CAPE, et à d'autres initiatives. Notre stratégie pour le marché autochtone se fonde sur une approche très globale.

Sans entrer dans les détails, je vous dirai que nous avons divers programmes de commandites, non seulement au niveau de la communauté, mais aussi avec les organisations gouvernementales. Nous jouons un rôle important au sein de l'Association des agents financiers autochtones du Canada, au niveau national et au niveau régional, et au sein, bien sûr, du Conseil canadien pour le commerce autochtone.

M. Willmot : RBC est le seul établissement financier à avoir adopté le Défi aux entreprises de l'Assemblée des Premières Nations. Chaque année, nous adressons un rapport à l'APN qui s'intitule « Un chemin tracé ». Ce rapport s'articule autour de quatre grands piliers : le développement social et économique, la fourniture de biens et de services, l'accès aux capitaux et aux services financiers, et la volonté d'être un employeur de choix. Chaque année, nous adressons un rapport à l'APN sur nos réalisations et nos difficultés.

L'an dernier, RBC a généreusement versé plus de 2 millions de dollars pour financer des initiatives autochtones dans tout le pays. C'est la troisième année d'affilée que nous dépassons les 2 millions de dollars de subventions. À l'heure actuelle, nous nous intéressons principalement à l'emploi et à la formation. Comme nos collègues, nous avons des programmes de bourses d'études. Nous avons aussi un programme anti-décrochage et un programme de bourses d'études pour les Autochtones. Notre objectif est d'attirer des jeunes membres des Premières Nations dans le secteur financier.

At any First Nations house across the country, I often ask: Who is in commerce or who is taking finance? You rarely see those individuals. The reason is that not many of their peers have taken these vocations. We see them in social services, law and education, but that trend is starting to change as well. We're starting to see more and more people getting into commerce, finance and business administration; and we support them in that.

Senator Meredith: What about the entrepreneurial? Can you expand on folks on-reserve trying to start businesses?

Mr. Willmot: As I mentioned earlier, our goal is to level the playing field so they have equal access to those resources and experiences. The first priority from RBC's perspective is the transfer of financial knowledge and skill. We participate with a number of groups across the country, and, for that matter, in the province here.

For example, through sponsorship and others, we support the Waubetek Business Awards, the Nishnawbe Aski Nation Business Awards and the Toronto Aboriginal Business Association Awards. Next week, I will speak at the TABA Awards on Aboriginal Business Day specifically about small business and what a banker expects from you and what you should expect from your banker. These are some of the things I do to break down those barriers. For some reason, bankers seem somewhat intimidating, and there's no reason for that at all. We're just humans and our goal is to see that our clients succeed. Being able to take that skill and knowledge and transfer it to my community is a big bonus for me.

We're often told that we're given a gift, and if that's so, we have a responsibility to share that gift. I struggled for many years trying to figure out what my gift is. With 40 years of banking experience, it just clicked in. About two decades ago, I said that I should be able to share this; and I've run with it for my career. I'm in front of clients on a regular basis. My phone is always buzzing with regard to, "Harry, can you give me an idea of what I need to do to turn this no into a yes and to be able to work with those clients?" We've been quite successful in that matter.

More always needs to be done, and we could do more. At the end of the day, I'm quite proud of RBC. We've got a great story to tell, specifically on this market.

The Acting Chair: You've told it well, sir.

Senator Raine: It's nice to see that you are so enthusiastic and that you see a bright future — it's not all hardship and suffering.

Quand je vais voir les gens chez eux, dans les communautés autochtones, je demande souvent : « Qui fait des études en commerce? Qui fait des études en finance? » Et je n'ai pas beaucoup de réponses. C'est souvent parce que les jeunes ne connaissent pas d'autres jeunes qui ont choisi ces professions. Ils s'orientent plutôt vers les services sociaux, le droit et l'éducation, mais les choses commencent à changer. Ils sont de plus en plus nombreux à s'intéresser au commerce, à la finance et à l'administration, et nous les encourageons dans cette voie.

Le sénateur Meredith : Et les entrepreneurs? Que pouvez-vous nous dire de ceux qui essayent de démarrer une entreprise dans les réserves?

M. Willmot : Comme je l'ai dit tout à l'heure, notre objectif est d'assurer à tous un accès égal aux ressources et aux compétences. Pour RBC, ce qui est prioritaire, c'est le transfert des connaissances et des compétences financières. C'est ce que nous faisons auprès d'un certain nombre de groupes au Canada, en l'occurrence en Ontario.

Par exemple, au moyen de commandites et d'autres subventions, nous contribuons aux Waubetek Business Awards, aux Nishnawbe Aski Awards et aux Toronto Aboriginal Business Association Awards. La semaine prochaine, je vais prendre la parole à la remise des TABA Awards, à l'occasion de l'Aboriginal Business Day, pour expliquer aux petits entrepreneurs ce qu'un banquier attend d'eux et ce qu'ils doivent attendre de leur banquier. Ça fait partie des choses que je fais pour essayer de faciliter les contacts. Pour une raison ou pour une autre, les gens sont souvent intimidés par les banquiers, et il n'y a vraiment pas de quoi. Nous sommes des êtres humains, et notre objectif est de voir nos clients réussir. Pour moi, c'est très important d'être capable de transférer mes connaissances et mes compétences à la communauté.

On nous dit souvent que nous avons un talent inné. Si c'est le cas, nous nous devons d'en faire profiter les autres. Pendant des années j'ai essayé de comprendre ce qu'était ce talent inné. Et au bout de 40 années dans le secteur bancaire, j'ai eu le déclic. Il y a une vingtaine d'années, je me suis dit qu'il fallait que je transmette ces connaissances, et c'est ce que je fais depuis. Je rencontre régulièrement des clients. On m'appelle constamment pour me demander : « Harry, que dois-je faire pour que le non devienne un oui et que je sois capable de travailler avec ces clients? ». Nous avons pas mal réussi sur ce plan-là.

Comme toujours, il y a encore beaucoup à faire, et c'est de l'ordre du possible. Mais au bout du compte, je suis très fier de RBC. Nous avons beaucoup de réalisations à notre crédit, surtout sur ce marché-là.

Le président suppléant : Vous êtes très éloquent, monsieur.

La sénatrice Raine : Votre enthousiasme me réjouit, et surtout votre vision de l'avenir, qui est tout à fait positive. C'est réconfortant.

I want to ask both of you. The First Nations Financial Management Board is doing training in financial literacy and certification of First Nations. Are you aware of that? Do you support what they're doing? Are they on the right track?

Mr. Cameron: Perhaps I can speak to that, senator. I recently came back to Aboriginal banking about a year ago. My colleague Stephen Fay, who is our head of Aboriginal banking across Canada, has been involved with the First Nations Finance Authority from the beginning. We work with a lot of those communities on the program and the capital that's available to help launch that. It was Steve Fay who introduced our capital markets group to look at the issuance of the bond to go to market. It's a great option for a community.

Some of the feedback we've been hearing is that it can be restrictive at times just because of how the model is set up. One could argue it has some challenges, but it's a good avenue for capital for infrastructure to First Nation communities. It seems that it may not fit all communities across Canada; and that seems to be a bit of the message.

Senator Raine: That's probably common in most programs because communities are so different.

Mr. Cameron: Absolutely.

Senator Raine: Mr. Willmot, did you have a comment as well?

Mr. Willmot: No.

Senator Raine: In housing, is there any difference between financing a traditionally built home and a modular home? Do you see any future for the financing of modular homes, especially in remote communities?

Mr. Cameron: Yes. We are approached a lot by First Nations looking at providing more units at a lower cost base. We look at these, and I won't say on a one-off basis, but we're just beginning to develop this with a lot of our First Nations communities because it seems to be more and more relevant to some of the other communities, so we are doing it.

Mr. Willmot: RBC as well finances modular homes. It's part of the package, but I don't see a lot of it. The trend is that we'll start to see more of that in the future, only because of costs. At this time, I would say that of the 100 mortgages on our books, maybe one would be a modular home. Just in my travels and hearing what's going on in the marketplace, I see that trend coming.

Senator Raine: Do I understand that the maximum loan from RBC is \$150,000?

J'aimerais adresser ma question aux deux témoins. Le Conseil de gestion financière des Premières Nations organise des formations en littératie financière ainsi que des programmes de certification. Êtes-vous au courant? Pensez-vous que ce soit une bonne chose?

M. Cameron : Permettez-moi de répondre à votre question, sénatrice. Il y a tout juste un an que je suis de retour dans les services bancaires pour les Autochtones, mais mon collègue Stephen Fay, qui est chef des services bancaires pour les Autochtones à l'échelle du Canada, travaille depuis le début avec l'Administration financière des Premières Nations. Nous collaborons avec un grand nombre de communautés dans le cadre de ce programme, et c'est Steve Fay qui a demandé à notre groupe des marchés financiers de planifier l'émission de l'emprunt. C'est une option intéressante pour la communauté.

On nous a dit que les conditions étaient parfois contraignantes, simplement en raison de la configuration du modèle. C'est vrai que ça peut présenter des difficultés, mais c'est un moyen efficace pour canaliser des capitaux vers les infrastructures des communautés des Premières Nations. Il semblerait toutefois que ça ne convient pas à toutes les communautés du Canada.

La sénatrice Raine : Ça vaut sans doute pour beaucoup de programmes, car les communautés sont bien différentes les unes des autres.

M. Cameron : Absolument.

La sénatrice Raine : Monsieur Willmot, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Willmot : Non.

La sénatrice Raine : S'agissant des prêts résidentiels, y a-t-il une différence entre le financement d'une maison traditionnelle et le financement d'une maison modulaire? Pensez-vous que le financement des maisons modulaires va se développer, surtout dans les communautés éloignées?

M. Cameron : Oui. Beaucoup de Premières Nations nous ont approchés parce qu'elles veulent construire des unités à moindre coût. Nous examinons ces demandes, et nous commençons tout juste à mettre sur pied quelque chose avec nos communautés, car il semble que ce type d'unités soit une bonne solution dans d'autres communautés.

M. Willmot : RBC finance elle aussi des maisons modulaires. Je reçois régulièrement des demandes, mais pas beaucoup. J'ai l'impression toutefois que c'est une tendance qui va s'accentuer, ne serait-ce que parce que ces maisons sont moins chères. À l'heure actuelle, je dirais que sur 100 hypothèques que nous avons consenties, il y en a peut-être une qui concerne une maison modulaire. Mais au cours de mes déplacements et de mes rencontres, j'ai pu constater que la tendance était en train de s'accentuer.

La sénatrice Raine : Si j'ai bien compris, le prêt maximum qui est accordé par la RBC est de 150 000 \$?

Mr. Willmot: That's correct, but there is some flexibility. Once we sit down with chief and council, they establish the range. They tell us the maximums and minimums they will accept. More recently, in certain communities we have gone over \$150,000 on an exception basis, but everyone is involved in that decision-making process.

In all fairness, as we move to the future, that range will have some flexibility as well. Clearly, the cost of building a home today as opposed to 15 years ago has increased significantly. We've been flexible enough to move that range as well, but currently it's \$150,000. That's sort of our standard.

Senator Raine: Can you tell me what size of a home you can build with a mortgage like that?

Mr. Willmot: Yes. I just built my house, so I can tell you firsthand. Mind you, I built it myself, but at the end of the day, for 1,300 square feet, it cost me probably \$120,000.

Senator Raine: So about \$100 a square foot?

Mr. Willmot: No, it depends. If you're up in the North, there's a big difference there, for a variety of reasons, such as the base you're putting the house on. Do I dig a basement? Is there a foundation? Am I in bedrock? Transportation costs alone are significant, so for me to build a home on the island in Parry Sound is different from going to somewhere in central Ontario where you've got to fly in or use the winter roads to move building material. I would suggest that a similar-sized home in the North would probably cost me another \$50,000.

Senator Raine: The products you're offering are really one part of the picture. To address the housing crisis we have, we need to get creative in terms of having more units being able to be financed by the banks. Are you looking creatively at maybe moving into modular homes or opportunities for First Nations to build modular homes on the reserves?

Senator Meredith: If I may interject, even new technologies as well, in terms of lowering the cost, producing those units quicker so the need can be satisfied?

Mr. Willmot: Absolutely. We are in tune with the innovations that are coming down the pipe. We know that a traditional, what I call stick-built home, which I built, is not necessarily the most efficient way to build homes, especially as you move further north into some of the more remote communities. Some of the materials being used nowadays are significant compared to the old wood frame home that is traditionally built, and at a lesser cost, too. We're very much in tune with the trends and innovations that are coming up.

M. Willmot : C'est exact, mais ça peut varier. Nous rencontrons le chef et le conseil, et c'est eux qui nous disent quels sont les maximums et les minimums qu'ils peuvent accepter. Récemment, nous avons dépassé exceptionnellement le plafond de 150 000 \$ dans certaines communautés, mais tout le monde prend part à la décision.

Je pense que nous allons continuer de faire preuve d'une certaine flexibilité, car les coûts de construction d'une maison ont beaucoup augmenté depuis 15 ans. Pour l'instant, le plafond est à 150 000 \$, c'est en quelque sorte la norme, mais nous faisons preuve d'une certaine flexibilité.

La sénatrice Raine : Avec une hypothèque de ce montant, vous pouvez construire une maison de quelle superficie?

M. Willmot : Je suis bien placé pour vous répondre, car je viens de construire une maison. C'est vrai que je l'ai construite moi-même, mais tout compris, ça m'a coûté 120 000 \$ pour 1 300 pieds carrés.

La sénatrice Raine : Ça fait donc à peu près 100 \$ le pied carré?

M. Willmot : Ça dépend. Dans le Nord, c'est très différent, et pour toutes sortes de raisons. Prenez, par exemple, la base sur laquelle vous construisez votre maison. Est-ce que vous voulez un sous-sol? Est-ce que vous allez faire des fondations? Est-ce que vous construisez sur de la roche? Les coûts de transport sont aussi très importants, et quand j'ai construit une maison sur l'île, à Parry Sound, ce n'était pas du tout la même chose que si je l'avais construite dans le centre de l'Ontario, où il faut transporter les matériaux par avion ou emprunter les routes d'hiver. Je pense qu'une maison de même superficie dans le Nord me coûterait 50 000 \$ de plus.

La sénatrice Raine : Les produits que vous offrez ne sont qu'une partie de l'ensemble. Pour résoudre la crise du logement, il va falloir que les banques trouvent le moyen de financer davantage d'unités. Envisagez-vous de nouvelles façons de financer la construction de maisons modulaires et de permettre aux Premières Nations de construire des maisons modulaires dans les réserves?

Le sénateur Meredith : Si vous me le permettez, il faut aussi inclure les nouvelles technologies qui permettent de réduire les coûts et de fabriquer ces unités plus rapidement, afin de mieux répondre aux besoins?

M. Willmot : Tout à fait. Nous sommes au courant des innovations qui sont en préparation. Nous savons bien que la construction d'une maison traditionnelle n'est pas nécessairement la méthode de construction la plus efficiente, surtout dans le Nord et dans les communautés les plus isolées. Certains des matériaux utilisés aujourd'hui sont très sophistiqués si on les compare aux maisons à ossature de bois traditionnelles, et ils coûtent aussi moins cher. Nous sommes très au courant des nouvelles tendances et des nouveaux matériaux.

We do accept modular homes, there's no doubt about it, if that's what the community wants. We are not here to dictate to the community what type of home they have or how to build that home. Our responsibility is to provide the financing for it and to ensure that they meet proper standards that have been set out through codes.

Mr. Cameron: We're seeing that same mind shift. Even further to that, we're seeing their buildings being pre-built through companies like ATCO or whoever that would take the modular home concept and create or pre-build, whether it be an administration building or a sports arena. I've seen various examples with my colleagues, more so out in the Alberta area where it's a lower-cost product, and if it's a fly-in community they don't have to do the transportation back and forth. It's still expensive, of course, but it's pre-assembled. It comes on the site and they can design the particular architecture from that frame or from that building.

We are seeing other lower-cost opportunities out there that communities are investigating to reduce the cost of construction or reduce the cost of capital. We're seeing some of those where there are other entities like ATCO or whoever that are building these types of product in a controlled environment, whatever type of product it is.

Senator Wallace: It has been suggested to us that increasing the number of multi-family units on reserves would be an effective way of, in part, addressing the housing shortage that exists on-reserve. From a private lender's perspective, do you see particular challenges or obstacles that would make it difficult to increase the number of multi-family units or the appropriateness of multi-family units on reserves?

Mr. Cameron: Can I perhaps clarify? Are you referring to one unit with multiple families in it?

Senator Wallace: Yes, as opposed to single-family units.

Mr. Cameron: What is the question related to that?

Senator Wallace: As a private sector lender, do you face challenges or obstacles that would make it difficult to increase and finance multi-family units on reserves? Is it because it would be on-reserve, do you face other obstacles or restrictions that would make it difficult for you to increase the funding for multi-family units on-reserve? Do you understand what I'm saying?

Mr. Willmot: Just for my clarification, too, are you talking about, for example, row homes, where a number of families would live in a larger complex but each family would have their own unit? Is that what we're thinking of?

Senator Wallace: It could be, or it could be building vertically. It could be a six-unit building, as opposed to the discussion we've had, each person occupying their own individual, separate, free-standing single unit.

Nous acceptons de financer les maisons modulaires, c'est évident, si c'est ce que veut la communauté. Ce n'est pas à nous à lui imposer un type de maison ou une méthode de construction. Notre rôle consiste à fournir le financement et à nous assurer que la maison répond aux normes prescrites dans les codes.

M. Cameron : Nous observons les mêmes tendances. Je dirai même que certains bâtiments modulaires sont maintenant préfabriqués par des entreprises comme ATCO, que ce soit un bâtiment administratif ou un stade. J'en ai vu plusieurs exemples avec mes collègues, surtout en Alberta où ce produit coûte moins cher, et si c'est une communauté accessible uniquement par avion, ils n'ont pas besoin de faire la navette. Ça coûte cher quand même, mais c'est préassemblé. Les matériaux sont livrés sur le site, et on peut finir l'assemblage comme on veut.

Les communautés expérimentent d'autres façons de réduire les coûts de construction et de financement. C'est le cas avec des entreprises comme ATCO, qui construisent ce type de maison dans un environnement contrôlé.

Le sénateur Wallace : On nous a dit que la construction d'unités multifamiliales serait une bonne façon de régler, en partie, le problème de la pénurie de logements dans les réserves. Du point de vue du prêteur, pensez-vous que la construction d'unités multifamiliales risque de poser des problèmes?

M. Cameron : Voulez-vous parler d'unités abritant plusieurs familles?

Le sénateur Wallace : Oui, par opposition aux unités unifamiliales.

M. Cameron : Quelle était exactement votre question?

Le sénateur Wallace : En tant que prêteur du secteur privé, pensez-vous qu'il vous serait plus difficile de financer un plus grand nombre d'unités multifamiliales? Parce qu'elles seraient situées dans les réserves, pensez-vous que vous aurez des difficultés à en financer un plus grand nombre? Vous comprenez ce que je veux dire?

Mr. Willmot : J'ai besoin moi aussi de précisions. Voulez-vous parler de maisons en rangée, par exemple, où plusieurs familles occupent le même bâtiment, mais ont chacune leur unité? C'est à ça que vous faites allusion?

Le sénateur Wallace : C'est une possibilité. Ça pourrait aussi être un immeuble à la verticale, un immeuble de six unités, plutôt que ce dont on parlait tout à l'heure, où chaque famille aurait sa propre unité indépendante.

Mr. Willmot: We have seen that type of construction going on in Atlantic Canada. There is a little bit in Ontario, not a lot. Is there a trend towards this type of a home? I don't see a lot of it, but I know it has been applied in a variety of communities, and we don't have any issues with that at all.

Mr. Cameron: I reiterate the same point. We don't see a lot of it but we are seeing more interest because you have economies of scale when you build a six-unit home. I was just in discussions with one community that is looking at a six-unit, multi-unit building because it's to house a certain demographic of the community that can live in the multi-unit. The young, just out of school, just getting their first job want a small one-bedroom or two-bedroom, and they can build six units to service that. I've seen examples, and I think communities are exploring that. It's just based on the need of the community, because obviously you can't put elders in a six-unit, three-storey multi-unit facility.

Senator Watt: To continue on with what is being talked about, you used the house that you have built on your own as an example. I wanted to mention the fact that when dealing with the North, you're dealing with a much higher requirement. For example, a three-bedroom bungalow in my area is \$350,000 to \$400,000. That's because of the high cost of transportation and the high cost of goods. When you're dealing with a community such as that, they have very little purchasing power, if they have any.

What do you do with an area that has made a request to you for financial assistance, knowing that they are isolated communities, remote communities, with the high cost of transportation? Do you at times have to turn down the request being made? If so, what is the solution if you run into that problem?

Mr. Cameron: From my perspective, as I said before, we are going through an opportunity with a First Nation that has three projects — restoration, renovation and new construction. Their cost per unit was more in the area of \$275,000 per unit. They ran into a significant cost overrun because they missed the winter road and it changed the entire budget. The bank worked with the community and, more important, with Aboriginal Affairs.

When we go into a project with a community, regardless of the average cost to build the home, we need to look at the fundamentals of the project and who is participating in it. Is there going to be a portion of capital provided by AANDC? Are there other sources of capital? Does the community have any equity? What sort of gap can the banks fill with respect to that capital or financing to see if it makes sense? That is, if it doesn't make sense and it's for a proposed 20 new units, or whatever, perhaps it could be 10 units as phase 1, or perhaps look at other

M. Willmot : On a vu des constructions de ce genre dans la région de l'Atlantique. Il y en a aussi un peu en Ontario, mais pas beaucoup. Vous voulez savoir si c'est une tendance? Je n'en vois pas beaucoup, mais je sais que plusieurs communautés ont choisi cette solution, qui ne nous pose d'ailleurs aucun problème.

M. Cameron : Ma réponse est la même. On n'en voit pas encore beaucoup, mais ça suscite un certain intérêt parce que la construction d'un bâtiment de six unités permet de faire des économies d'échelle. Je discutais justement avec les membres d'une communauté qui envisage de construire un bâtiment de six unités, dans le but d'accueillir une certaine catégorie de la population qui est prête à vivre dans ce genre d'unités multifamiliales. Quand ils quittent l'école, les jeunes qui viennent de trouver leur premier emploi n'ont besoin que d'un petit appartement d'une ou deux Chambres, et c'est à ces gens-là que s'adresserait ce bâtiment de six unités. J'en ai vu quelques exemples, et je pense que c'est une solution à laquelle songent certaines communautés. Tout dépend de leurs besoins, car bien évidemment, vous ne pouvez pas loger des aînés dans un bâtiment de trois étages abritant six unités.

Le sénateur Watt : Toujours sur le même sujet, j'aimerais revenir sur l'exemple que vous avez donné de la maison que vous avez construite vous-même. Je voudrais simplement signaler que, dans le Nord, ça coûte beaucoup plus cher. Par exemple, un bungalow de trois Chambres coûte entre 350 000 \$ et 400 000 \$ dans ma région. C'est à cause du coût élevé des transports et des matériaux. Or, dans ce genre de communauté, les gens ont un pouvoir d'achat très limité, quand ils en ont un.

Que faites-vous lorsqu'une communauté isolée et éloignée vous soumet une demande d'aide financière, étant donné le coût élevé des transports? Vous arrive-t-il de rejeter une demande? Et à ce moment-là, quelle est la solution?

M. Cameron : Je vais revenir sur l'exemple que j'ai déjà donné, celui de la Première Nation qui a trois projets en cours — un projet de restauration, un projet de rénovation et un projet de construction. Dans ce cas-là, le coût par unité était prévu aux environs de 275 000 \$. Malheureusement, ils ont eu d'importants dépassements de budget parce qu'ils n'ont pas fini les travaux avant la fin de la route d'hiver, et ça a modifié considérablement les coûts. Dans ce cas-là, notre banque a collaboré étroitement avec la communauté et, surtout, avec le ministère des Affaires autochtones.

Quand nous étudions un projet domiciliaire avec une communauté, quel que soit le coût de construction moyen, nous commençons par définir les fondamentaux du projet et les différents participants. Autrement dit, le ministère des Affaires autochtones va-t-il en financer une partie? Y a-t-il d'autres sources de capitaux? La communauté va-t-elle investir des capitaux propres? Quel financement devraient fournir les banques pour que le projet tienne debout? Si c'est un projet de 20 nouvelles unités et qu'on se rend compte que ça ne tient pas

options if that's not feasible. What's the purpose of the homes? Will there be any form of rental income or any sort of subsidy coming in to help assist with the debt repayment?

As I've said many times, we look at the project as a whole. One thing the banks don't want to do is put a First Nation at any undue risk. We're not going to do a loan to an Aboriginal organization or member just because there's a guarantee or some sort of backing or support. In those cases, we try to work with the community to determine maybe a smaller-scale project or other alternatives. Perhaps it means asking the community to see if AANDC could provide additional capital and look at solutions. It's never just, "Here's what's presented to us. It's a no. Thank you." It's "Let's do the analysis, look at the project and see what other options are available if it doesn't make sense at the time."

Mr. Willmot: There's a similar approach from RBC. The only reason we would turn down a request for financing is if the individual just didn't qualify. The fact that it does cost significantly more to build in certain regions than others is usually understood within the region, the cost of that home, and it's taken into consideration as we advance the community's vision and the community's long-term plan. Again, the only reason we would turn that down is if the individual just did not qualify from a financial perspective.

It is the same as with Mr. Cameron. We would sit down with council if there's a shortcoming and ask, where can we look to bridge that gap? It may be other partners. We may find other revenues within the community to tap into fill that particular need.

Senator Watt: One short question for my personal interest, I guess. Do you have any borrowers from the Arctic at this point, or are you dealing only with First Nations at this point?

Mr. Cameron: My apologies. I don't have the information handy, but I can certainly gather that.

Senator Watt: In the Arctic, I imagine they would qualify for the same programs that you people are administering.

Mr. Willmot: There is a difference.

Senator Watt: That's why I raised the issue of the high cost of transportation, because of distance and things of that nature. I want to know whether that is falling through the cracks or is it workable.

Mr. Willmot: My experience has been with First Nations, so I don't have an answer for you there. I do know that we are the bankers for the Nunavut government, and we are very active in

debout, il faudra peut-être envisager la construction de 10 unités dans un premier temps, ou carrément envisager d'autres options. Quelle utilisation sera faite de ces logements? Des revenus seront-ils générés par des loyers ou par d'autres sources de subventions, qui faciliteront le remboursement de la dette?

Je l'ai dit et répété, nous examinons le projet dans son ensemble. Ce que les banques veulent avant tout éviter, c'est d'exposer une Première Nation à des risques excessifs. Nous n'accordons pas un prêt à une organisation autochtone ou à un simple particulier simplement parce qu'il y a une garantie ou une subvention quelconque. Dans ces cas-là, nous essayons de voir avec la communauté s'il ne vaudrait pas mieux opter pour un projet à plus petite échelle ou carrément pour d'autres solutions. Ça nécessite parfois que la communauté demande au ministère d'augmenter son financement et d'envisager d'autres solutions. Ce que je veux dire, c'est que nous ne disons jamais d'emblée non à un projet. Nous proposons d'en faire l'analyse ensemble, et de voir éventuellement s'il ne vaudrait pas mieux choisir d'autres options.

M. Willmot : À RBC, nous faisons la même chose. Nous refusons une demande de financement uniquement lorsque le demandeur n'est pas admissible. Tout le monde sait, dans le Nord, que le coût de construction est nettement plus élevé dans certaines régions que dans d'autres, et on en tient compte lorsqu'on examine les projets et le plan à long terme d'une communauté. Je le répète, le seul motif de rejet d'une demande de financement est la non-admissibilité du demandeur.

Nous faisons la même chose que M. Cameron. Si la communauté n'a pas les ressources suffisantes, nous essayons de voir, avec les membres du conseil, où on pourrait les trouver. Il se peut qu'il y ait d'autres partenaires. Il se peut qu'il y ait d'autres sources de revenus, au sein même de la communauté, qui puissent servir à financer le projet.

Le sénateur Watt : Je vais vous poser une petite question, qui m'intéresse personnellement. Avez-vous des emprunteurs dans l'Arctique, ou traitez-vous pour l'instant uniquement avec des Premières Nations?

M. Cameron : Je suis désolé, mais je n'ai pas cette information sous la main. Je pourrais vous la faire parvenir.

Le sénateur Watt : Dans l'Arctique, je suppose qu'ils seraient admissibles aux programmes que vous administrez.

M. Willmot : Il y a une différence.

Le sénateur Watt : C'est pour ça que j'ai parlé du coût élevé des transports, de la distance et d'autres facteurs de ce genre. Je voudrais savoir si ça déborde du cadre de ces programmes, ou bien si c'est envisageable.

M. Willmot : Jusqu'à présent, je n'ai fait affaire qu'avec des Premières Nations, et je ne peux donc pas vous donner une réponse. Je sais que nous sommes les banquiers du gouvernement

the territory from a variety of perspectives, but I can't speak to that first-hand, senator. I just don't know.

Senator Watt: You are not in the housing market there?

Mr. Willmot: I'm saying that I'm not familiar with it, but, again, I can provide details about it if you wish.

The Acting Chair: Maybe they can confirm if they have any housing lending programs in the Arctic.

We've come to the end of our time, gentlemen. Thank you very much on behalf of all of the senators for your time here, your testimony and your wisdom. We deeply appreciate it. One of your competitors used to have a television commercial about frontier banking and they'd be giving money out of the back of a train.

Mr. Willmot: I remember that day.

The Acting Chair: Even though you've been at this for a while, we get the feeling that we're at some kind of frontier. You're there every day, and we thank you for that. We're adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, March 5, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:49 p.m. to study the challenges relating to First Nations infrastructure on reserves; and for the consideration of a draft budget.

Senator Dennis Glen Patterson (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: The purpose of this session is to seek a motion to approve the budget and authorize steering to make final edits and approve the final submission.

It is moved by Senator Sibbston. We don't need a seconder. Is there any further discussion?

The question has been called. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed?

Carried.

We will allow the witnesses to come in, and I will ask Senator Tannas to sit in the chair, please. Thank you very much.

du Nunavut et que nous sommes très actifs sur ce territoire dans bien des secteurs, mais je ne peux pas répondre à votre question, sénateur, parce que je n'en sais rien.

Le sénateur Watt : Vous n'investissez pas dans la construction résidentielle là-bas?

Mr. Willmot : Je dis simplement que je ne connais pas la situation, mais je peux vous faire parvenir cette information si vous le souhaitez.

Le président suppléant : Nous pouvons leur demander de confirmer plus tard s'ils ont des programmes de prêts résidentiels dans l'Arctique.

C'est la fin de notre réunion, messieurs. Au nom de tous les sénateurs, je vous remercie de vos témoignages et de vos bonnes paroles. Nous vous en sommes très reconnaissants. Je me souviens d'un message publicitaire d'un de vos concurrents, à propos des services bancaires dans le Nord, dans lequel on voyait des billets de banque s'échapper du dernier wagon d'un train.

M. Willmot : Je me souviens de cette époque.

Le président suppléant : Même si vous y travaillez depuis un certain temps, j'ai l'impression que c'est un secteur encore assez peu connu. Mais vous êtes fidèle à votre poste, chaque jour, et nous vous en remercions. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 5 mars 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 49, afin d'étudier les problèmes liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations et pour examiner une ébauche de budget.

Le sénateur Dennis Glen Patterson (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : L'objectif de cette séance est d'obtenir une motion visant à approuver le budget et à autoriser le comité directeur à y apporter des modifications finales et d'approuver la version finale.

La motion est proposée par le sénateur Sibbston. Nous n'avons pas besoin de quelqu'un pour l'appuyer. Souhaitez-vous en discuter?

Passons au vote. Pour?

Des voix : Pour.

Le président : Contre?

C'est adopté.

Nous allons permettre aux témoins de prendre place, et je vais demander au sénateur Tannas d'assumer la présidence, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Senator Scott Tannas (Acting Chair) in the chair.

The Acting Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or via CPAC or the Web.

I am Scott Tannas from Alberta, and I'm the acting chair of the committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Tonight we are hearing testimony on a specific order of reference authorizing us to examine and report on the challenges and potential solutions relating to the infrastructure on reserves including housing, community infrastructure, and innovative opportunities for financing and more effective collaborative strategies.

This evening we will hear from two organizations: the Ontario First Nations Technical Services Corporation, and the First Nations of Alberta Technical Services Advisory Group.

Founded in 1995, the Ontario First Nations Technical Services Corporation was the first Aboriginal organization in the country with the mandate to provide professional, technical and advisory services to First Nations communities.

Similarly, the First Nations of Alberta Technical Services Advisory Group provides support and training to First Nations technical services staff in Alberta to enable them to advise Alberta chiefs on matters including housing and infrastructure.

Before we proceed to testimony, I would like to go around the table and ask the members of the committee to introduce themselves.

Senator Moore: Good evening; I am Wilfred Moore from Nova Scotia.

Senator Sibbeston: I am Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Ngo: I am Senator Ngo from Ontario.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak from Dryden in northwestern Ontario.

Senator Meredith: Don Meredith from Toronto.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Raine: I'm Senator Nancy Greene Raine from B.C.

The Acting Chair: Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses from the Ontario First Nations Technical Services Corporation: Mr. Bob Howsam, Executive

Le sénateur Scott Tannas (président suppléant) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : Bonsoir. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs ainsi qu'aux membres du public qui assistent à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones en personne dans la salle, sur CPAC ou sur le Web.

Je m'appelle Scott Tannas de l'Alberta et je suis le président suppléant du comité.

Le mandat de ce comité est d'examiner des projets de loi et des questions qui ont trait aux peuples autochtones du Canada en général. Ce soir, nous allons entendre des témoignages sur un ordre de renvoi précis nous autorisant à étudier, en vue d'en faire rapport, les problèmes et les solutions possibles en matière d'infrastructure dans les réserves, ce qui comprend le logement, l'infrastructure communautaire, les possibilités novatrices de financement et de stratégies de collaboration plus efficaces.

Ce soir, nous allons entendre deux organisations : l'Ontario First Nations Technical Services Corporation ainsi que le Groupe consultatif sur les services techniques des Premières Nations de l'Alberta.

Fondé en 1995, l'Ontario First Nations Technical Services Corporation est la première organisation autochtone au pays dont le mandat consiste à fournir les services professionnels, techniques et consultatifs aux collectivités des Premières Nations.

Parallèlement, le Groupe consultatif sur les services techniques des Premières Nations de l'Alberta offre de l'aide et de la formation au personnel des services techniques des Premières Nations de l'Alberta afin de leur permettre de conseiller les chefs de l'Alberta sur les questions relatives au logement et à l'infrastructure.

Avant d'entendre les témoignages, j'aimerais demander aux membres du comité de faire un tour de table et de se présenter.

Le sénateur Moore : Bonsoir, je suis Wilfred Moore, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Sibbeston : Je suis Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Ngo : Je suis le sénateur Ngo, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Sénatrice Lynn Beyak, de Dryden, au nord-ouest de l'Ontario.

Le sénateur Meredith : Don Meredith, de Toronto.

Le sénateur Wallace : John Wallace, Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Raine : Je suis la sénatrice Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le président suppléant : Je demanderais aux membres du comité de se joindre à moi afin d'accueillir nos témoins de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation :

Director; and Mr. Wes Bova, President. Joining them at the table from the First Nations of Alberta Technical Services Advisory Group, we have Mr. Vaughn Paul, Chief Executive Officer.

Gentlemen, we are very much looking forward your presentations, which will be followed by questions from the senators. Please proceed.

Bob Howsam, Executive Director, Ontario First Nations Technical Services Corporation: I think I got the short straw so I'm going first.

Mr. Chair and honourable members, on behalf of the Ontario First Nations Technical Services Corporation we would like to thank you for the opportunity to provide a technical perspective and highlight some of the challenges that First Nations encounter when delivering infrastructure to meet the needs of their citizens.

We need to remind you that our presentation is from a technical perspective only and is not intended to replace the perspectives of the Assembly of First Nations, Chiefs of Ontario and Ontario First Nation leaders regarding issues such as consultation, financial issues, Aboriginal land and treaty rights that have been raised by the leadership in Ontario.

As stated, in cooperation with Ontario First Nation communities and affiliated tribal council technical units, we deliver advice and support on infrastructure issues to address the evolving needs of First Nations. The following is a list of services we provide: water and waste water engineering services; water and waste water operator training through the Circuit Rider Training Program; environmental services; project planning and development; fire safety and protection; and housing and infrastructure.

We understand you've asked us here to provide you with a technical perspective on challenges that First Nations face in the area of housing and community infrastructure, as well as opportunities for improvement, either through financing alternatives or more effective strategies for existing resources.

Let us begin by trying to quantify the challenges that First Nations communities face. Ontario communities range from Six Nations of the Grand River with an on-reserve population of 15,000 people, to a wonderful community called Long Dog, or Wawakapewin, which is a small fly-in community accessible only by float plane in the summer and winter road in the winter, and their on-reserve population at maximum is about 80 people. Each of these communities and the other 132 communities in Ontario face unique challenges and opportunities. It's dangerous to generalize the challenges and solutions, but we're going to try to do that, at your request.

M. Bob Howsam, directeur exécutif, et M. Wes Bova, président. À leur côté, se trouve M. Vaughn Paul, président-directeur général du Groupe consultatif sur les services techniques des Premières Nations de l'Alberta.

Messieurs, nous avons bien hâte d'entendre vos déclarations, suite à quoi mes collègues vous poseront des questions. Vous avez la parole.

Bob Howsam, directeur exécutif, Ontario First Nations Technical Services Corporation : Je crois que j'ai tiré la courte paille, alors j'irai en premier.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, au nom de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation, je vous remercie de nous avoir invités à vous exposer notre point de vue technique et à attirer votre attention sur certains défis que doivent relever les Premières Nations pour mettre en place l'infrastructure dont ont besoin leurs citoyens.

Il nous faut vous rappeler que notre exposé ne porte que sur l'aspect technique et ne représente nullement le point de vue de l'Assemblée des Premières Nations, des chefs de l'Ontario, ni des dirigeants des Premières Nations de l'Ontario concernant la consultation, les questions financières, les terres autochtones et les droits issus de traités, autant de questions soulevées par ces groupes.

Tel qu'indiqué, en collaboration avec les collectivités des Premières Nations de l'Ontario et les unités techniques des conseils tribaux affiliés, nous offrons des conseils et un soutien sur des questions liées à l'infrastructure afin de répondre aux besoins changeants des Premières Nations. Voici une liste des services que nous offrons : eau potable et eaux usées — ingénierie; eau potable et eaux usées — formation des opérateurs par l'entremise du Programme de formation itinérante; services environnementaux; planification et exécution de projets; sécurité-incendie; logement et infrastructure.

Si nous avons bien compris, vous souhaitez entendre un point de vue technique concernant les défis que les Premières Nations doivent relever dans les domaines du logement et de l'infrastructure communautaire ainsi que les améliorations qu'il serait possible d'apporter grâce à des solutions financières novatrices ou des stratégies plus efficaces d'utilisation des ressources.

Pour commencer, essayons de quantifier ces problèmes. Les Premières Nations de l'Ontario comptent, dans leurs réserves, une population oscillante entre 15 000 résidents, dans les cas des Six Nations, et 80 habitants à Long Dog ou Wawakapewin, une petite localité accessible uniquement par hydravion l'été et par route de glace l'hiver. Chacune de ces collectivités ainsi que les 132 autres que compte l'Ontario ont des problèmes et des possibilités propres à chacune. Bien conscient qu'il peut être dangereux de généraliser les problèmes et les solutions, nous tenterons quand même de le faire, à votre demande.

We feel that housing is a crucial part of communities being strong and families having an opportunity to succeed. There are a number of challenges, mostly around money. The current funding formulas are dated. In Ontario, CMHC's residential rehabilitation program in 2012 covered 159 units in Ontario with a budget of \$3.1 million.

In addition to resource challenges, program design limitations impact the community's ability to use that funding and use it in an effective way.

The First Nations Market Housing Fund is a new reality for Ontario First Nations. It does work for some communities and some families: We estimate probably about 20 per cent of communities in Ontario. However, limiting the capacity development portion of that programming to communities that sign up for the program is a constraint on how effective that program and amount of money could be.

Another issue is that budget announcements and program design do not always coincide with construction seasons, particularly in the remote communities where winter roads are the only time to mobilize construction. Obviously summer is the only time to build a house.

Other challenges include lack of qualified tradespeople, mould caused by overcrowding and a number of other issues, and a lack of resources for maintenance. The reality unfortunately is sometimes outside contractors will come and build a house or a community building and leave without providing the support they should to follow up on their work.

Another challenge is the tribal councils that provide inspections of housing, for instance, and support services to most communities are challenged due to recent funding cuts, which will impact them as of April 1.

Some communities have well-developed building codes and solid inspection services. I would say the majority of communities, however, are challenged in the areas of internal capacity and access to certified professionals. We always talk about the chief and council as the authority having jurisdiction in the area of housing, but many are limited in their ability to exercise that jurisdiction.

To summarize around housing, four challenges really are areas needing improvement. The first is clarity around legislation, as well as programming and what the "authority having jurisdiction" means and how it translates into action.

The second relates to new issues around training and certification of inspectors and the ability of supporting institutions such as tribal councils to provide assistance in the area of housing inspections.

Nous sommes d'avis que les logements jouent un rôle essentiel dans le renforcement des collectivités et l'épanouissement des familles. Il y a un certain nombre de problèmes, principalement d'ordre financier. Les formules actuelles de financement sont dépassées. En Ontario, le Programme d'aide à la remise en état des logements de la SCHL s'est appliqué, en 2012, à 159 unités avec un budget de 3,1 millions de dollars.

En plus des problèmes liés aux ressources, les restrictions relatives à la conception des programmes réduisent la capacité des collectivités à utiliser les fonds de façon efficace.

Le Fonds pour les logements du marché destiné aux Premières Nations est une nouvelle réalité pour les Premières Nations de l'Ontario. Il fonctionne pour certaines collectivités et certaines familles : nous estimons que c'est probablement environ le cas de 20 p. 100 des collectivités de l'Ontario. Or, en limitant le volet consacré au développement du potentiel des collectivités qui s'inscrivent au programme, on réduit l'efficacité de ce dernier ainsi que les montants en jeu.

Un autre problème, c'est que les mesures annoncées dans le budget et la manière dont le programme est conçu ne coïncident pas avec les raisons de la construction, surtout dans les collectivités éloignées où les routes d'hiver sont le seul moyen de mobiliser le matériel de construction. De toute évidence, on ne peut y construire une maison qu'en été.

D'autres problèmes sont à signaler : la pénurie de gens de métier qualifiés, la moisissure causée par le surpeuplement et un certain nombre d'autres problèmes ainsi que le manque de ressources pour l'entretien. Malheureusement, force est de constater que parfois, les entrepreneurs de l'extérieur construisent un logement ou un bâtiment communautaire sans fournir l'aide nécessaire pour assurer le suivi des travaux.

Un autre problème, c'est que les conseils tribaux qui offrent des services d'inspection et de soutien à la plupart des collectivités, par exemple en matière de logement, traversent une période difficile en raison des récentes restrictions budgétaires qui les toucheront à partir du 1^{er} avril.

Certaines collectivités se sont dotées de codes de construction rigoureux et de services d'inspection. Cependant, je dirais que la majorité manque de ressources internes et a difficilement accès aux services de professionnels accrédités. On dit souvent que les chefs et les conseillers sont les autorités ayant compétence en matière de logement, mais bon nombre d'entre eux sont limités dans leur capacité d'exercer ces compétences.

Pour résumer les problèmes liés au logement, quatre grands domaines exigent des améliorations. Premièrement, il faut clarifier la loi et les programmes et définir clairement ce qu'on entend par « autorité ayant compétence ».

Le deuxième trait au nouveau problème lié à la formation et à l'accréditation des inspecteurs. Il faut régler le problème et donner aux institutions comme les conseils tribaux les moyens d'offrir leur aide dans le domaine de l'inspection des logements.

The third concerns capital and maintenance funding to support communities is a huge challenge. We estimate there is probably a 12,000-unit backlog for houses in the 134 communities in Ontario. Section 95 funding from CMHC in the fiscal year that's just finishing accounted for 79 units, with a budget of \$25 million.

The other big issue of course is the quality of housing. That includes maintenance, overcrowding, mould and big challenges around energy efficiency, particularly in northern communities where obviously the weather is not as hospitable as it is in beautiful Ottawa, Ontario.

That's our summary around housing.

In terms of infrastructure, at the request of the Ontario regional chief, we completed an infrastructure gap analysis for Ontario First Nations. The analysis indicates a 20-year shortfall of \$8 billion for Ontario communities, and we are leaving a summary document behind which gives you a little more detail on that class D estimate that we produced.

The recent federal budget announcement around the extension of the First Nations Water and Wastewater Action Plan is positive news and will assist First Nations to continue operator training, to get facility upgrades and provide enhanced operations and maintenance funding for First Nations. However, permanent funding as opposed to a series of two-year extensions, which has been the history over the last eight years, I believe, would promote better planning.

AANDC has engineering reports from 2005 that were done in Ontario, the expert panel report, as well as the national engineering assessment that was completed by Neegan Burnside. All these studies indicate major investments must be made on a long-term basis around the area of water and waste water.

Significant capital investment into critical water and waste water assets is needed to address long-term boil-water advisories. However, the preference at the moment from our funder appears to be around focusing on the operation and maintenance of existing facilities.

Recent waste water regulations announced by Environment Canada and the incoming safe drinking water for First Nations legislation put First Nations leadership in a position of being liable for First Nation infrastructure assets, in particular water, regardless of the condition. Communities are becoming increasingly concerned about having the human and financial resources to deliver clean water.

Le troisième consiste à dégager des fonds pour les immobilisations et l'entretien afin de soutenir les collectivités, ce qui est un défi de taille. Selon nos estimations, il existe un arriéré de 12 000 unités de logement dans les 134 collectivités de l'Ontario. Au cours de l'exercice qui se termine en ce moment, le budget octroyé au titre de l'article 95 par la SCHL a permis de construire 79 unités avec un budget de 25 millions de dollars.

Un autre grand problème, c'est bien sûr lié à la qualité du logement. Il faut régler les problèmes liés à l'entretien, au surpeuplement, à la moisissure et à l'efficacité énergétique des logements, plus particulièrement dans les collectivités nordiques où le climat n'est pas aussi clément que dans la belle ville d'Ottawa, en Ontario.

Voilà pour ce qui est de notre résumé concernant le logement.

Pour ce qui est de l'infrastructure, à la demande du chef régional de l'Ontario, nous avons effectué une analyse des lacunes en matière d'infrastructure pour les Premières Nations de l'Ontario. L'analyse révèle un manque de 8 milliards de dollars sur 20 ans pour les collectivités de l'Ontario, et nous vous laisserons une copie de notre rapport afin que vous puissiez prendre connaissance plus en détail de cette estimation de classe D que nous avons produite.

Le renouvellement du Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations, annoncé dans le récent budget fédéral, est une bonne nouvelle, car il permettra aux Premières Nations de poursuivre la formation des opérateurs, de mettre à niveau les installations et de bonifier le financement destiné à l'exploitation et l'entretien pour les Premières Nations. Cependant, un financement permanent, au lieu d'une série de prolongations de deux ans, comme cela a été le cas au cours des huit dernières années, favoriserait, je pense, une meilleure planification.

AADNC dispose des rapports techniques produits depuis 2005 en Ontario, du rapport du groupe d'experts ainsi que du rapport de l'évaluation technique nationale produit par Neegan Burnside. Toutes ces études indiquent qu'il faut consentir des investissements majeurs sur une longue période dans le domaine de l'eau potable et du traitement des eaux usées.

Il est nécessaire d'investir dans les installations essentielles d'eau potable et de traitement des eaux usées afin d'en finir avec la publication constante d'avis concernant la qualité de l'eau potable. Or, il semble que l'accent soit plutôt mis en ce moment sur le budget de F&E de ces installations.

Le règlement sur le traitement des eaux usées récemment annoncé par Environnement Canada et la future loi sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations feront en sorte que les dirigeants des Premières Nations seront responsables de leurs biens d'infrastructure, plus particulièrement en ce qui a trait à l'eau, quel que soit leur état. Les collectivités se demandent avec une inquiétude croissante si elles auront les ressources humaines et financières requises pour garantir la salubrité de l'eau.

The same is true around the area of schools. Ontario First Nations continue to struggle to deliver quality education due to the overcrowding of on-reserve schools. Recent announcements for funding of school capital and operations are very positive. As those come on stream we feel it would greatly benefit communities if the contracting opportunities and project management and business spin-offs were able to remain on reserve as opposed to going back to the communities that are not First Nations communities.

Another big issue is consistent and reliable hydro access for First Nations residents; it continues to be an ongoing issue. There are 26 diesel-generated communities in northern Ontario that have no access to a power grid and rely on very expensive and difficult-to-maintain diesel generated power. Wes Bova, in his regular position with the Matawa Tribal Council, represents a number of those communities. Even in southern Ontario, three-phase power is an issue, and access and cost of electricity is a challenge that all communities face.

When new First Nation community buildings are constructed or expanded in the future, unfortunately fire protection review and inspection services, formerly performed by Labour Canada, have recently been eliminated. We're concerned that that places the assets and the people who use them at risk. Previous federal government oversight was a check and balance that will not be available in the future and will leave a gap in terms of service. The other reality we deal with is that on-reserve fire loss is dramatically higher than fire loss for off-reserve communities.

In terms of solutions, we think there are some. Obviously, the main one is around funding and the amount of funding. We feel there are some areas in housing and other areas that would be positive: National Housing Act reform to include special promotion and rules for First Nations housing projects; enforcement tools for First Nations managers and First Nations inspectors to apply a building code, either a national building code, or the Ontario Building Code in our case; and some kind of enforcement mechanisms either in the Indian Act or adopted by the community that would allow those codes to be developed and then having contractors live up to them.

In the areas of financing and funding, we think providing opportunities around comprehensive community planning is crucial so that the communities have up-to-date data and the support and resources required to do decent planning and have those communities in a state of readiness to proceed with plans to achieve long-term, sustainable community housing, infrastructure and economic development.

Greater flexibility in new and existing government programs is important. For example, government budget and funding commitments allowing for multi-year activities would solve the

Cette même réalité s'applique aussi aux écoles. Les Premières Nations de l'Ontario continuent à se battre pour offrir une éducation de qualité, à cause du surpeuplement des écoles situées dans les réserves. Les fonds récemment annoncés pour les immobilisations et l'exploitation pour les écoles sont une bonne nouvelle. Étant donné qu'il s'agit de fonds continus, nous pensons que les collectivités en bénéficieraient grandement à condition que les retombées des contrats et de la gestion des projets demeurent dans les réserves plutôt que de bénéficier à d'autres collectivités.

Un autre problème pour les résidents des Premières Nations, c'est le manque d'accès constant et fiable à l'électricité. Dans le Nord de l'Ontario, il y a 26 collectivités dont l'électricité est produite par des génératrices fonctionnant au diesel qui ne sont pas reliées au réseau électrique. Il faut donc compter sur des génératrices diesel très coûteuses et difficiles à entretenir. Wes Bova, dans le cadre de son poste au sein du conseil tribal de Matawa, représente un certain nombre de ces collectivités. Même dans le Sud de l'Ontario, le courant triphasé demeure un problème, et l'accessibilité et le coût de l'électricité est un défi auquel sont confrontées toutes les collectivités.

La récente suppression des services d'inspection et de protection des incendies, services fournis auparavant par le ministère du Travail, mettra à risque l'ensemble des nouveaux édifices communautaires des Premières Nations lorsque ceux-ci seront construits ou agrandis. L'ancien programme de surveillance du gouvernement fédéral qui tenait lieu de garde-fou ne sera plus disponible, ce qui constituera une lacune en matière de service. L'autre réalité à laquelle nous sommes confrontés, c'est que la perte du service des incendies est beaucoup plus grave dans les collectivités situées dans les réserves que pour les autres.

Pour ce qui est des solutions, nous pensons qu'il y en a quelques-unes. De toute évidence, la principale concerne le financement et le montant de celui-ci. Nous pensons que des solutions dans le domaine du logement et d'autres domaines seraient positives : amorcer une réforme de la Loi nationale sur l'habitation afin d'y intégrer les projets des Premières Nations en matière de logement; fournir aux gestionnaires et aux inspecteurs les outils dont ils ont besoin pour appliquer les codes du bâtiment, que ce soit le code national ou celui de l'Ontario dans notre cas; prévoir des mécanismes de mise en œuvre qui soient intégrés à la Loi sur les Indiens ou adoptés par les collectivités, ce qui permettrait l'élaboration de ces codes et obligeraient les entrepreneurs à les respecter.

En matière de financement et de budgets, nous pensons qu'il est essentiel d'offrir aux entrepreneurs des possibilités de planification communautaire globale afin qu'ils puissent avoir des données à jour ainsi que le soutien et les ressources nécessaires pour assurer une planification adéquate afin qu'ils aient la capacité de se doter de logements et d'infrastructure durable et de promouvoir leur développement économique à long terme.

Il est aussi important d'assouplir les programmes gouvernementaux actuels et futurs. Par exemple, les engagements budgétaires et financiers pris par le gouvernement

problem of northern communities having to mobilize in one fiscal year and build in the next fiscal year, whereas right now the rules generally require all of that to happen in one year.

Aboriginal capacity funding currently administered through Canada Mortgage and Housing Corporation could be redirected to First Nation organizations to take control of new training and skills development nationally or regionally. We feel the current approach is not as efficient as it could be.

Housing in First Nation communities requires a multi-partnership approach — federal, provincial, private and the First Nations — in seeking innovative funding arrangements. We feel these partnerships will enable communities to get their common goals developed.

Providing financial support and assistance to northern and remote communities to get clean and reliable energy would go a long way to those communities being more successful. There needs to be recognition by funders that the current infrastructure budgets and the operations and maintenance budgets are completely inadequate. A specific area, as the water legislation comes on board, is the First Nations being in control of regulation development around the regulations attached to that legislation.

We feel public-private partnerships, 3P initiatives, do not work well for First Nations communities. All First Nations, even groupings of them, would have difficulty coming up with the dollar values required for these projects to succeed from a funding point of view. The unique P3 approach for First Nations should be developed, such as alternative financing, bank financing, et cetera, that would be more flexible around those challenges.

Also, in terms of when assets are built, a First Nations-driven contracting and delivery process for capital projects — design build would be an example of that — would allow for more timely construction and reduce the money going to outside consultants and allow those communities to develop capacity.

Those are some of our thoughts. Thank you for your time.

The Acting Chair: Thank you.

Mr. Paul?

Vaughn Paul, Chief Executive Officer, First Nations of Alberta Technical Services Advisory Group: Thank you for hosting us this evening.

et portant sur des projets pluriannuels pourraient régler le problème lié au fait que les collectivités nordiques doivent mobiliser leurs ressources pendant un exercice et procéder à la construction au cours de l'exercice suivant, alors qu'à l'heure actuelle les règles exigent en général que tout cela ait lieu au cours d'un seul et même exercice.

Il faut confier aux organisations des Premières Nations le budget consacré au développement du potentiel des Autochtones, actuellement administré par la SCHL, afin qu'elles puissent prendre en charge les nouveaux programmes de formation et de développement des compétences, en Ontario et à l'échelon du pays. L'approche actuelle n'est pas suffisante.

Dans les pluriannuels des Premières Nations, la question du logement exige une approche à plusieurs partenaires, à savoir le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les intérêts privés et les Premières Nations, pour ce qui est de trouver des modalités de financement novatrices. Nous pensons que ces partenariats permettront aux parties de collaborer pour atteindre des objectifs communs.

Fournir un soutien et une aide financière aux Premières Nations du Nord et des régions éloignées afin qu'elles puissent avoir accès à de l'énergie propre et fiable, permettrait à ces collectivités de mieux s'en sortir. Les bailleurs de fonds doivent reconnaître que le financement destiné aux nouvelles infrastructures et aux activités de fonctionnement et d'entretien est tout à fait insuffisant. Plus précisément, avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'eau, il faut s'assurer que les Premières Nations aient leur mot à dire dans l'élaboration de la réglementation qui y est associée.

Nous sommes d'avis que les initiatives actuelles de PPP ne conviennent pas aux collectivités des Premières Nations. Toutes les Premières Nations, y compris les groupes de celles-ci, auraient de la difficulté à obtenir la valeur pécuniaire que ces projets exigent afin d'être financés de façon adéquate. Il y aurait lieu d'établir une approche de PPP propre aux Premières Nations, prévoyant notamment des solutions de financement différentes, du financement par les banques, et cetera, qui offrirait plus de souplesse afin de résoudre ces problèmes.

En outre, un processus de passation de contrat et d'exécution de projets, sous le contrôle des Premières Nations, pour les immobilisations — par exemple conception-construction — réduirait les retards de construction ainsi que le budget consacré aux consultants de l'extérieur. Cela permettrait aux collectivités de développer leur potentiel.

Voilà pour ce qui est de notre avis. Merci de votre temps.

Le président suppléant : Merci.

Monsieur Paul?

Vaughn Paul, président-directeur général, Groupe consultatif sur les services techniques des Premières Nations de l'Alberta : Merci de nous accueillir ce soir.

First off, it's my grandson's ninth birthday today. I know he's not watching, but his grandmother will force him to watch this part. I want to say happy birthday to Terrence. I love you, and I wish I was there.

Thank you for indulging me, ladies and gentlemen.

There's not much more that I can add to what Bob talked about, but I'll certainly give it a try.

Our organization, as he mentioned earlier, is a not-for-profit organization that delivers a number of services in training First Nations communities in Alberta. We are an organization that receives direction from a steering committee of chiefs and a board of directors whose goal is to enable communities and work towards self-sufficiency and economic prosperity.

TSAG provides services such as Asset Condition Reporting System inspections, the Circuit Rider Training Program, environmental management, fire protection and information technology services.

We operate under the governance of a volunteer board of directors comprised of individuals from across the three treaty areas in our province. They share commitment to the development of First Nation technical services and the health and safety of our members.

Our board meets throughout the year to monitor progress, discuss the budget and review opportunities. One of things I am most proud of as an organization is we have always been responsible for the funding we get. We have never had a bad audit. We've always managed the public funding that we get properly and within scope, and I think that's why we have a good relationship with our region, and we continue to do more and more work.

We undertook the Asset Condition Reporting System, or ACRS, in 2007 to produce and standardize asset condition reports that are required by INAC and Treasury Board. The reports provide First Nations with tools to improve the operation and maintenance of their community infrastructure. The cycle of reporting takes place over a three-year period. Our ACRS has already incorporated GIS features to identify the locations of assets and improve the database accuracy, plus have the ability to advise First Nations on its maintenance programs.

We are currently conducting a pilot project on a Web-based application for easy use and better planning for leadership.

ACRS recently incorporated annual inspections of the schools as part of its inspection process. The first year focused on mechanical systems and ensured that additional time was spent

Tout d'abord, aujourd'hui, c'est le neuvième anniversaire de mon petit-fils. Je sais qu'il ne nous regarde pas, mais sa grand-mère va l'obliger à regarder plus tard. Je tiens à souhaiter un joyeux anniversaire à Terrence. Je t'aime et j'aurais bien aimé être avec toi.

Merci de m'avoir permis ce petit écart, mesdames et messieurs.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce que Bob vient de dire, mais je vais quand même tenter de le faire.

Notre organisation, comme on l'a indiqué plus tôt, est une organisation sans but lucratif qui fournit un certain nombre de services de formation aux collectivités des Premières Nations de l'Alberta. Elle reçoit des ordres d'un comité directeur composé de chefs et d'un conseil d'administration dont l'objectif est de donner aux collectivités la capacité de devenir autonomes et d'atteindre la prospérité économique.

Notre groupe offre des inspections dans le cadre du Système de rapports sur la condition des biens, le Programme de formation itinérante ainsi que des services en gestion environnementale, en protection incendie et en technologie de l'information.

Nous fonctionnons sous la direction d'un conseil d'administration composé de bénévoles provenant des trois zones visées par traité dans notre province et qui se sont tous engagés à favoriser le développement des services techniques aux Premières Nations ainsi que de la santé et de la sécurité de nos membres.

Notre conseil d'administration se réunit tout au long de l'année afin de faire le suivi des progrès réalisés, de discuter du budget et d'examiner les occasions qui se présentent. L'une des choses dont notre organisation peut être la plus fière, c'est qu'elle a toujours été responsable du financement qu'elle obtient. Nous n'avons jamais fait l'objet d'un rapport de vérification négatif. Nous avons toujours géré de façon adéquate les fonds publics que nous recevons et dans le cadre de notre mandat, et je pense que c'est la raison pour laquelle nous avons de bonnes relations avec notre région, et nous continuons ainsi à abattre davantage de travail.

Nous avons mis en œuvre le Système de rapports sur la condition des biens ou SRCB en 2007 afin de produire des rapports sur l'état des biens de façon uniforme afin de répondre aux exigences d'AINC et du Conseil du Trésor. Ces rapports donnent aux Premières Nations des outils permettant d'améliorer le fonctionnement et l'entretien de leur infrastructure communautaire. Le cycle de rapports couvre une période de trois ans. Notre système intègre déjà des fonctionnalités du SIG afin de localiser les biens et d'améliorer la précision de la base de données tout en ayant la capacité d'informer les Premières Nations de leurs programmes d'entretien.

Nous effectuons actuellement un projet pilote sous forme d'une application Web simple à utiliser et destinée à permettre aux dirigeants d'assurer une meilleure planification.

Depuis peu, le SRCB intègre l'inspection annuelle des écoles dans le cadre de son processus d'inspection. La première année visait principalement les systèmes mécaniques et consistait à

onsite with the operators. That's one of the value-added services we provide over the system that existed previous to us undertaking this initiative.

The Circuit Rider program, as Bob talked about, is designed to train First Nation operators to certification levels to maintain water and sewage systems within communities and ultimately provide safe drinking water. We have eight staff who are certified operators and who provide training, oversight and emergency response in situations that require them.

In Alberta, we have a unique situation hearkening back to our relationship with the region. They fund us to provide an adult educator and a troubleshooter. Our estimate for this current fiscal year is that the troubleshooter has saved First Nations and the region over \$300,000.

Our Circuit Rider program has built a solid reputation with vendors, giving us the ability to secure preferred pricing and quality of service and products for the communities we work with. We have been able to provide prompt and efficient response to emergency situations to ensure better protection to the communities affected.

In 2010-11, with funding from AANDC, we installed remote water-monitoring systems in 58 water treatment plants across Alberta First Nations. This system allows us to be the first line of defence to ensure that systems monitored by TSAG and communities are providing safe drinking water.

Like our sister organization, we also provide fire protection and prevention. The program works closely with all levels of governments. Our initiative is to raise awareness of fire prevention in Alberta First Nations. Funds for the fire prevention program cover the inspections and investigations, fire reviews, fire flow tests and firefighter training.

Our program has one full-time employee. We certainly know there are not enough resources, human and financial, to service the Alberta First Nations communities, but he's doing the best he can.

Over the past five years, the Information Technology Services Department has built a reputation for providing secure, stable Internet service and support services to our stakeholders. Building on a foundation created with Health Canada for providing services to the community health centres, we have expanded the network footprint to include the only First Nations-owned fibre optic network that provides Alberta's band administration offices and water treatment plants with dedicated connectivity.

s'assurer que des heures supplémentaires étaient passées sur place avec les opérations. Il s'agit là de l'un des services à valeur ajoutée que nous fournissons dans le cadre de ce système en plus de ce qui était offert avant que nous prenions les rênes de cette initiative.

Le Programme de formation itinérante des opérateurs, dont Bob a parlé, est conçu pour former des opérateurs des Premières Nations afin de leur permettre d'atteindre les niveaux de certification requis pour entretenir les réseaux d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées dans les collectivités pour, au final, être en mesure d'offrir une eau potable de qualité. Nous avons huit membres du personnel qui sont des opérateurs certifiés et qui offrent de la formation, des services de contrôle et d'intervention en cas d'urgence lorsque c'est nécessaire.

En Alberta, nos relations avec la région nous placent dans une situation unique. Nous recevons d'elle du financement afin d'avoir un éducateur adulte et une personne qui s'occupe de la résolution des problèmes. Selon nos estimations pour l'exercice en cours, cette personne chargée de la résolution des problèmes a permis aux Premières Nations et à la région d'économiser plus de 300 000 \$.

Le Programme de formation itinérante des opérateurs s'est constitué une bonne réputation auprès des fournisseurs, ce qui nous permet d'obtenir de meilleurs prix et une meilleure qualité de service et de produits pour les collectivités avec lesquelles nous collaborons. Nous avons été en mesure d'intervenir de façon rapide et efficace dans des situations d'urgence pour assurer une meilleure protection des collectivités touchées.

En 2010-2011, grâce à du financement d'AADNC, nous avons installé des systèmes de surveillance de l'eau à distance dans 58 usines de traitement des eaux dans les Premières Nations de l'Alberta. Ce système nous permet de servir de premier rempart pour nous assurer que les systèmes surveillés par notre organisation et les collectivités livrent de l'eau potable de qualité.

Tout comme notre organisation sœur, nous offrons des services de prévention et de protection incendie. Le programme collabore étroitement avec tous les ordres de gouvernement. Notre initiative vise à sensibiliser les Premières Nations de l'Alberta à la prévention incendie. Des fonds destinés au programme de prévention incendie vise à assumer les coûts liés aux inspections et aux enquêtes, aux examens incendie, aux essais de pression incendie et à la formation des pompiers.

Notre programme compte un employé à temps plein. Nous savons bien sûr qu'il n'y a pas suffisamment de ressources humaines et financières pour desservir les collectivités des Premières Nations de l'Alberta, mais on fait de son mieux.

Au cours des cinq dernières années, le Secteur des services de technologie de l'information s'est bâti une bonne réputation pour ce qui est de fournir des services Internet sûrs et stables ainsi que de l'assistance à nos parties prenantes. En partant d'une fondation mise sur pied en collaboration avec Santé Canada pour fournir des services aux centres de santé communautaire, nous avons élargi l'influence du réseau pour inclure le seul et unique réseau à fibres optiques détenu par les Premières Nations

We provide a full suite of services to Health Canada on-reserve facilities across the province, such as a fully staffed help desk, enterprise-grade network operations centre, tele-health, media conferencing bridge management, and monthly scheduled on-site support visits.

AANDC has noted the advantages of leveraging the robust infrastructure by providing TSAG with funding to provide Internet connectivity, network support and on-site IT advisory services to delegated First Nation agencies and the Child and Family Services offices in Alberta.

We continue to be the regional management organization for the First Nations SchoolNet. That program provides connectivity to all First Nations schools in Alberta.

Listening to some of the challenges that Bob referred to earlier, everything that he is suggesting is very much similar. I don't want to bore you with our commitments and be redundant. Some of the things that we see in Alberta, in light of the good training that we provide with Circuit Rider Training Program, is that we lose all the good operators we have to industry. Fort McMurray can offer three and four times the wages that First Nations can offer. There's also the fear from the perspective of the operators who have moved on — the whole issue of liability and regulations are associated with that.

Over the last number of years, since the 2 per cent cap has been implemented, the costs of goods and services have risen significantly. To implement costly treatment processes, the costs of chemicals, hydro and natural gas have gone up exponentially. Oftentimes, a lot of our community's budget has been exhausted halfway through the year.

With the creation of new regulations and legislation, it seriously ties the hands of the leadership in trying to make sure and maintain that the systems are operating effectively and safely, more importantly, for its residents.

The concern that our leadership has — and I don't want to speak on their behalf, but information that I hear — is the regulations that we had talked about in this chamber previously are good. We certainly don't disagree that regulations aren't necessary. What we need is funding that adequately reflects that new level of regulations.

With respect to housing, similar developments can and should occur with respect to regulations we see. The cost of maintaining or looking after these homes after they've been poorly constructed

afin de desservir les bureaux administratifs des conseils de bande de l'Alberta ainsi que les usines de traitement des eaux à l'aide d'une connectivité spécialisée.

Nous offrons une gamme complète de services aux installations de Santé Canada situées dans les réserves partout dans la province, comme un centre d'aide bien doté en personnel, un centre d'exploitation des réseaux dignes du secteur privé, la télésanté, la gestion des ponts de conférence média et des visites régulières de soutien sur place.

AADNC a remarqué les avantages de bénéficier d'une infrastructure solide en donnant à notre organisation le financement nécessaire pour offrir de la connectivité Internet, du soutien réseau et des services consultatifs en matière de TI sur le terrain à des agences des Premières Nations déléguées et aux bureaux des services d'aide à la famille et à l'enfance de l'Alberta.

Nous continuerons à être l'organisation de gestion régionale responsable du Rescol des Premières Nations. Ce programme permet de connecter toutes les écoles des Premières Nations de l'Alberta.

À la lumière des difficultés auxquelles Bob a fait référence plus tôt, tout ce qu'il a proposé est relativement semblable à ce que nous entrevoyns. Je ne vais pas vous ennuyer avec nos engagements et répéter ce qui a été dit. Il y a plusieurs choses que nous voyons en Alberta à la lumière de la bonne formation que nous fournissons dans le cadre du Programme de formation itinérante des opérateurs. Entre autres, nous perdons tous les bons opérateurs que nous avons au profit de l'industrie. Fort McMurray peut garantir des salaires trois à quatre fois supérieurs que ce que les Premières Nations sont en mesure d'offrir. Il y a aussi la crainte du point de vue des opérateurs qui sont allés ailleurs — toute la question de la responsabilité et déréglementation qui y est associée.

Au cours des dernières années, depuis que le plafond de 2 p. 100 a été imposé, les coûts des biens et des services ont considérablement augmenté. Pour mettre en œuvre des processus de traitement coûteux, le prix des produits chimiques, des services d'électricité et du gaz naturel ont augmenté de façon exponentielle. Bien souvent, une bonne partie de notre budget communautaire est épuisé à mi-chemin en cours d'année.

La mise en œuvre de nouveaux règlements et de nouvelles lois lient les pieds et les mains des dirigeants qui souhaitent s'assurer que les systèmes continuent de fonctionner efficacement et de façon sûre, surtout pour leurs résidants.

Ce qui préoccupe nos dirigeants — et je ne veux pas parler en leur nom, mais ce sont des choses que j'entends —, c'est que les règlements dont nous avons parlé ici sont positifs. Il est certain que nous sommes d'accord sur le fait qu'ils sont nécessaires. Ce qu'il nous faut, c'est du financement qui les reflète adéquatement.

Pour ce qui est du logement, il faudrait une approche semblable à ce qu'on a adopté pour la réglementation. Le coût d'entretien de ces logements après qu'ils ont été mal construits

in some instances, and not inspected to the level that they should be — communities have to cover costs of going back and repairing, replacing with money that hasn't been allocated or that they'd have to take from another program, such as water treatment.

Then we have all the risks associated with health problems.

Part of the solution that we need to look at and one we're contemplating in Alberta is working a little more cohesively to develop a strategy where we identify roles and responsibilities with our tribal councils, with our First Nations and with AANDC.

In the last two months, we've had joint meetings of our staff and the AANDC staff to start to identify that process. How do we all work together? We're serving the same clients. How can we make the limited resources that are available work more effectively and efficiently?

Thank you for listening.

The Acting Chair: Thank you very much, sir. We'll open the floor to questions.

Senator Sibbston: I still don't understand everything, but I take it that in Ontario, technical services is a corporation and in Alberta it's an advisory group. In part, governments provide some funding to you so that you can provide the services.

Would you say that this is the federal government's attempt to provide expertise and help First Nations in our country by having groups such as yours in existence? You're the group that provides technical services. Could you say something about that, please?

Mr. Howsam: Our history is that when the federal government started to devolve services in the late 1980s and early 1990s, the vehicle they used was to set up tribal councils to deliver the services that were formerly performed by public servants in the Department of Indian Affairs.

In Ontario's case, the chiefs, in their wisdom, decided that not only did tribal councils have to be there to provide levels of service to communities within their tribal councils, but it would be smart to have an advisory group as well. For instance, we employ five engineers, whereas most tribal councils may have one or none; so a higher level of service, an advisory level of service.

The way it's evolved, we also provide direct service to 17 communities that are not affiliated with tribal councils.

To your original question, we are a corporation under the Ontario corporations legislation. We have a board of directors made up of reps from tribal councils, large First Nations and unaffiliated First Nations. We do receive the bulk of our funding from Indian Affairs.

dans certains cas et n'ont pas fait l'objet d'inspections aussi poussées qu'ils auraient dû l'être, ce coût doit être payé par les collectivités ainsi que le coût des réparations et du remplacement avec des fonds qui n'ont pas été affectés à ces fins et qui provenaient d'autres programmes comme celui du traitement des eaux.

Il y a aussi tous les risques associés aux problèmes sanitaires.

Une partie de la solution que nous devons examiner, et c'est quelque chose que nous envisageons en Alberta, consiste à collaborer davantage afin de mettre sur pied une stratégie qui permettra de mieux définir les rôles et les responsabilités de nos conseils tribaux, de nos Premières Nations et d'AADNC.

Au cours des deux derniers mois, nous avons organisé des réunions de notre personnel et de celui d'AADNC afin de commencer à parler de ce genre de processus. Comment pouvons-nous tous collaborer? Nous desservons les mêmes clients. Comment pouvons-nous mettre à profit les ressources limitées dont nous disposons de façon plus efficace et efficiente?

Merci de m'avoir écouté.

Le président suppléant : Merci beaucoup monsieur. Nous allons passer aux questions.

Le sénateur Sibbston : Je ne comprends toujours pas tout, mais il semble qu'en Ontario, il s'agit d'une société et qu'en Alberta, c'est un groupe consultatif. Les gouvernements fournissent un certain financement afin que vous puissiez offrir des services.

Diriez-vous que l'existence des groupes comme le vôtre représente l'effort du gouvernement fédéral visant à fournir de l'expertise et à aider les Premières Nations dans notre pays? Vous êtes le groupe qui offre les services techniques. Pourriez-vous nous en parler, s'il vous plaît?

Mr. Howsam : Lorsque le gouvernement fédéral a commencé à transférer la responsabilité des services à la fin des années 1980 et au début des années 1990, il s'est servi des conseils tribaux pour donner les services qui étaient auparavant offerts par les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes.

En Ontario, les chefs, dans leur sagesse, ont décidé que non seulement il fallait que les conseils fournissent un certain niveau de services aux collectivités, mais qu'il serait aussi sage d'avoir un groupe consultatif. Par exemple, nous employons cinq ingénieurs, alors que la plupart des conseils tribaux n'en ont qu'un ou pas du tout; alors, il s'agit d'un niveau de service plus élevé qui fournit des conseils.

Maintenant, nous offrons aussi un service direct à 17 collectivités qui ne sont pas associées aux conseils tribaux.

Pour revenir à votre question initiale, nous sommes une société en vertu de la loi ontarienne sur les sociétés. Nous avons un conseil d'administration où siègent des représentants des conseils tribaux, des grandes Premières Nations et de Premières Nations non associées. Le gros de notre financement vient d'Affaires indiennes.

Senator Sibbston: It is similar, I guess.

Mr. Paul: We're modelled after the Ontario First Nations Technical Services Corp. They're our big sister or brother. The organization is similar in scope.

Our chiefs of the day felt there was a need to increase the capacity. I can't speak on behalf of what the federal government's intentions were in the creation of this organization, but we certainly have seen the need for First Nation support on the technical services side.

We are a federally incorporated entity as well. The chiefs are the one shareholder of the not-for-profit corporation, and so they elect and appoint the board of directors and appoint the auditor to oversee the organization and the operation.

From our perspective, we look at ways to maximize the delivery of services. As an example, with the ARCS program we talked about in Alberta, a number of years ago when we first contemplated it, the Alberta advantage was going full bore. The communities that were requiring ACRS assessments weren't even getting quotes from some of the engineering firms, they were so busy in the oil fields and the oil sector. So the costs of doing business were relatively high.

We suggested to them that we could do the ACRS studies and we could do them far cheaper. Over the last six and a half years we've been doing them, we estimate that we've saved our region and hopefully First Nations almost \$4 million.

With the Circuit Rider Training Program, as I alluded to earlier with the troubleshooter, the small investment that has been made to have this troubleshooter who is a millwright, a mechanic and a water treatment plant operator — since we've had him, I'd estimate that we've saved First Nations and AANDC well over a million dollars by doing the work ourselves as opposed to contracting it out and getting people to come up and do it.

Senator Raine: By "ACRS," do you mean the Asset Condition Reporting System?

Mr. Paul: Yes.

Senator Raine: And that's a system for monitoring the different assets in place — the water treatment plants, the sewer systems and stuff — as well as staying on top of required maintenance and being on top of things so they don't break. Is that how it works?

Mr. Paul: It's more of a Treasury Board requirement that they're inspected to make sure that they are maintained to some degree.

The one issue that they had years ago was that an engineering firm went out. There was a fire; the community lost their school. The engineer that was hired to do it didn't even go to the community, and they were getting funded for their school that

Le sénateur Sibbston : J'imagine que c'est semblable.

M. Paul : Nous avons reproduit le modèle de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation. C'est notre grande sœur ou grand frère. Les activités de notre organisation sont semblables.

Les chefs de l'époque ont cru qu'il fallait accroître la capacité. Je ne peux pas parler des intentions du gouvernement fédéral lorsqu'il a créé cette organisation, mais nous avons certes constaté qu'il fallait appuyer les services techniques au profit des Premières Nations.

Nous sommes également une société constituée selon la loi fédérale. Les chefs sont l'unique actionnaire de l'organisation à but non lucratif, alors ils élisent et nomment les membres du conseil d'administration et nomment le vérificateur qui supervise l'organisation et ses activités.

Nous cherchons à améliorer au maximum la prestation des services. Par exemple, pour le SRCB dont nous avons parlé en Alberta, il y a un certain nombre d'années, lorsque nous y avons d'abord songé, les avantages en Alberta étaient évidents. Les communautés qui avaient besoin d'évaluation concernant le SRCB ne recevaient même pas d'estimation de certaines firmes d'ingénieurs qui étaient si occupées dans les champs pétrolifères et le secteur pétrolier. Alors, le prix à payer pour cela était relativement élevé.

Nous leur avons proposé de faire les examens dans le cadre du SRCB pour beaucoup moins cher. Nous en faisons depuis six ans et demi, et nous estimons que nous avons permis à notre région et probablement aux Premières Nations d'économiser près de 4 millions de dollars.

Avec le Programme de formation itinérante, auquel j'ai fait allusion plus tôt quand j'ai parlé de l'homme à tout faire, je pense que le petit investissement que nous avons fait pour avoir cet homme à tout faire, qui est monteur de machinerie, mécanicien et opérateur de station de traitement d'eau a permis aux Premières Nations et à AADNC d'économiser plus d'un million de dollars en faisant adopter cette solution plutôt que d'offrir le contrat à l'externe et de faire venir des gens pour exécuter les travaux.

La sénatrice Raine : Par « SRCB », voulez-vous dire le Système de rapports sur la condition des biens?

M. Paul : Oui.

La sénatrice Raine : Et c'est un système pour surveiller les différentes installations — les stations de traitement d'eau et les égouts notamment — et pour gérer l'entretien nécessaire afin que les choses ne cessent de fonctionner. Est-ce le cas?

M. Paul : C'est plutôt une exigence du Conseil du Trésor pour qu'il y ait des inspections afin qu'il y ait un minimum d'entretien.

Il y a quelques années, il y a eu un problème lorsqu'une firme d'ingénieurs est venue. Il y avait eu un incendie et la collectivité avait perdu son école. L'ingénieur qui avait été embauché pour s'en occuper n'est même pas allé dans la collectivité, et il recevait

was no longer operational. When the chief and council came and asked INAC to build them a new school, they looked at their ACRS report and said, "What do you want a new school for? You've got a perfectly good one."

So it's primarily to verify that the asset is still there and that the funding should flow in to provide the maintenance money that's required.

Senator Raine: So you're saying that, by doing it yourself as a group of First Nations and tribal councils, it's done properly. AANDC is getting the right information, and it's a lot more efficient.

Mr. Paul: And it's more value added in that they only fund us to look at AANDC-funded assets. Communities in Alberta have assets of their own that they've constructed over the years, and we provide that value-added service.

The other part is our guys have worked in First Nations communities in the past, and they have some experience and expertise. They'll go into a facility and work with the operator when they do these inspections. We provide value-added services in that they help them operate and maintain their boilers if they're not being looked after correctly. They look after their HVAC systems, help them to look after electrical panels and talk to them about getting fire inspections and sprinkler systems done. Not only are we saving money, but we also feel we're providing a better product.

Senator Raine: Great. Thank you.

Now, for the Circuit Rider Training Program, is that similar in Alberta and Ontario? I remember that we heard about the problem when we were doing a study on water systems a few years ago. You're training these people to be water technologists, and then they have this valuable skill. The next thing you know, they go down the road to another jurisdiction that can pay them more.

There were people living in the community who could be trained in those jobs, and they wouldn't leave because they had a husband and a family and were there permanently. They weren't the young ones who wanted to go off to where the biggest dollar was. Is that happening at all? There was a barrier at that time where you had to have Grade 12 to get into the training program, and we were wondering if that couldn't be adjusted. It's still a problem?

Wes Bova, President, Ontario First Nations Technical Services Corporation: I believe it was for the CET. As a requirement for all operators, they needed a minimum GED or Grade 12 education in order to be certified. It's not possible to forgive that requirement.

In terms of operator outflow, we experience the same. I myself am a professional engineer from Matawa Tribal Council out of Thunder Bay, Ontario. We have five remote communities and four road-accessible ones, but we do observe a high turnover of

du financement pour une école qui n'existe plus. Lorsque les chefs et le conseil sont venus demander à AINC de construire une nouvelle école, le ministère a consulté le SRCB et a demandé pourquoi ils voulaient une nouvelle école alors qu'ils en avaient déjà une.

Alors c'est surtout pour vérifier que l'actif existe toujours et qu'il y a du financement pour s'occuper de l'entretien nécessaire.

La sénatrice Raine : Alors vous dites que, en confiant cela au groupe de Premières Nations et de conseils tribaux, les choses sont bien faites. AADNC reçoit les bons renseignements, et c'est beaucoup plus efficace.

M. Paul : Et c'est une valeur ajoutée, car on nous paie pour examiner les biens financés par AADNC. Les collectivités de l'Alberta ont leurs propres installations qu'elles ont bâties au cours des années, et nous fournissons ces services à valeur ajoutée.

De plus, nos employés ont travaillé dans des collectivités de Premières Nations par le passé et possèdent une certaine expérience et expertise. Ils vont dans les installations et travaillent avec le responsable lors des inspections. Nous offrons des services à valeur ajoutée en les aidant à exploiter et entretenir les chaudières s'ils ne s'en sont pas bien occupés. On examine les systèmes de CVC, les aide à s'occuper des panneaux électriques et leur propose de faire des inspections de prévention des incendies et d'installer des gicleurs. Non seulement nous économisons, mais nous croyons offrir un meilleur produit.

La sénatrice Raine : Excellent. Merci.

Maintenant, est-ce que le Programme de formation itinérante se ressemble en Alberta et en Ontario? Je me souviens avoir entendu parler de ce problème dans le cadre d'une étude sur les réseaux d'alimentation en eau il y a quelques années. On forme des technologues en qualité des eaux et, une fois qu'ils ont acquis ces compétences utiles, ils déménagent ailleurs où on les paie plus.

Il y avait des gens dans la collectivité que l'on pouvait former pour ces emplois et qui ne partiraient pas parce qu'elles avaient un conjoint, une famille, et étaient installées là de façon permanente. Ce n'était pas les plus jeunes qui voulaient aller là où on pouvait faire le plus d'argent. Est-ce que l'on fait de telles choses? Il y avait un obstacle à l'époque, car il fallait avoir une 12^e année pour s'inscrire au programme, et on se demandait s'il était possible de faire des rajustements. Est-ce toujours un problème?

Wes Bova, président, Ontario First Nations Technical Services Corporation : Je crois que c'était pour les techniciens agréés en ingénierie. Il faut au minimum avoir un certificat d'équivalence d'études secondaires ou avoir terminé sa 12^e année pour être agréés. C'est une exigence.

En ce qui concerne l'exode des opérateurs, nous constatons la même chose. Je suis un ingénieur professionnel du Conseil tribal de Matawa, près de Thunder Bay en Ontario. Nous avons cinq collectivités éloignées et quatre sont accessibles par la route, mais

operators in our plants. Some leave for various reasons, but I find there's a higher incidence of it in First Nations communities than elsewhere.

In looking at the water operation side of it, I've been at Matawa for 10 years now, so I've seen the 2005 engineering reports that were mandated for Ontario. I participated in the expert panel discussions and in the national assessment that was conducted by Neegan Burnside. It's very frustrating, from my perspective, to see how little has been done over the course of 10 years but how much has been invested in investigating and finding the same thing year after year that the plants are getting worse because the significant capital investment that's required hasn't been made. Not only that, the operation and training that's required in order to make sure that our operators can operate those plants is not there as well. Those two things have to coincide in order to ensure safe water.

Now, AANDC and Health Canada utilize a boil-water advisory in order to designate the risk of a plant. I don't believe that that is a very efficient way to do it.

I say that because a lot of plants that I provide advisory services for were constructed maybe 15 or 20 years ago, so they're completely out of compliance with current regulation. Just because there isn't a boil-water advisory on that plant doesn't mean that that plant is up to current regulation. It just means that the water coming out at that point isn't a risk to human health.

Now, to quantify plants on that basis is not a safe assumption because at any given point there could be a positive incidence for E. coli that's detrimental to human health.

Senator Raine: Sounds like a difficult situation that must be discouraging if it's not getting any better.

Mr. Bova: It's consistent in that we're evaluating it and evaluating it, and you don't see any change made because of that. I'll have been there 10 years in May. I've gone through three cycles of us learning that the plants aren't sufficient.

Mr. Howsam: Three things really drive the risk level of a water treatment facility — the raw water, the operation of that plant and the plant itself.

To be fair, there has been large government investment in the training of operators. When Walkerton happened, in Ontario, we think there were eight or nine operators licensed to the level of their plant. Seven of them worked at Akwesasne and two at Kettle and Stoney Point. The other communities were at risk. That number is well over a hundred, so there has been some progress made.

However, Mr. Bova's point around the continuing challenges of facilities and the maintenance of those facilities is a big issue.

nous constatons un roulement élevé des opérateurs dans nos usines. Certains quittent pour diverses raisons, mais je pense que c'est plus fréquent dans les collectivités des Premières Nations qu'ailleurs.

Prenons les usines de traitement de l'eau. Je suis à Matawa depuis 10 ans. Donc, j'ai vu les rapports des ingénieurs de 2005 qui ont été faits en Ontario. J'ai participé aux discussions des groupes d'experts et à l'évaluation nationale menée par Neegan Burnside. C'est très frustrant de voir que si peu a été fait au cours des 10 dernières années, mais qu'on a investi tant d'argent dans des enquêtes qui disent la même chose chaque année, à savoir que les usines se dégradent parce qu'on n'a pas fait les investissements importants nécessaires. En plus, on n'a pas les opérateurs et on n'offre pas la formation nécessaire pour assurer le fonctionnement de ces usines. Ce sont deux choses qui sont nécessaires pour avoir de l'eau potable.

Actuellement, AADNC ainsi que Santé Canada se servent des avis d'ébullition de l'eau afin de désigner une usine à risque. Je ne crois pas que ce soit une manière efficace de procéder.

Justement, beaucoup des usines auxquelles je fournis des conseils ont été construites il y a peut-être 15 ou 20 ans. Donc, elles ne sont plus conformes aux règlements actuels. Ce n'est pas parce qu'une usine n'a pas fait l'objet d'un avis d'ébullition de l'eau qu'elle est conforme aux règlements. Cela veut simplement dire que l'eau produite par l'usine à ce moment-là ne pose pas de risque pour la santé des êtres humains.

Ce n'est pas une bonne idée d'évaluer les usines selon ce critère, parce que, à n'importe quel moment, il pourrait y avoir un cas d'E. coli qui soit dangereux pour la santé humaine.

La sénatrice Raine : C'est une situation difficile. Ça doit être décourageant de voir que la situation ne s'améliore pas.

M. Bova : C'est ce que nous constatons constamment, mais on ne voit aucun changement. Je suis là depuis bientôt 10 ans. J'ai passé par trois cycles, et ça fait trois fois que j'ai appris que les usines ne sont pas adéquates.

M. Howsam : Il y a trois aspects qui affectent le niveau de risque dans une usine de traitement de l'eau — l'eau brute, l'exploitation de l'usine et l'usine elle-même.

Il faut avouer que le gouvernement a fait des investissements importants en matière de formation des opérateurs. Au moment de l'incident à Walkerton en Ontario, on estime qu'il y avait huit ou neuf opérateurs qui avaient les permis nécessaires pour leurs usines. Sept d'entre eux travaillaient à Akwesasne, et les deux autres travaillaient à Kettle et Stoney Point. Les autres collectivités étaient à risque. Le nombre de collectivités se chiffre à plus de 100. Donc, certains progrès ont été faits.

Cependant, M. Bova a soulevé un problème important en abordant les problèmes dans les installations et l'entretien de ces installations.

Mr. Bova: One additional thing is the rising cost related to the operation and maintenance. I'll give you an example.

Today, I'm dealing with a community I serve in the remote North. They're looking at a shortfall of about \$700,000 for fuel. The reason is that they're only able to fly in fuel at any given point when we don't have a winter road. However, with the weather we've had this year, the ice is thick enough so that if they have the money they can truck in full loads of fuel in order to store it. It would generate substantial savings for the community. It is very expensive to fly in fuel to run your community generators.

Senator Raine: This situation arises because nobody can make a decision to use the winter roads, truck in more fuel and store it or because there isn't storage capacity?

Mr. Bova: At one point, they were restricted to only bringing in so much fuel. So you have a very limited window in which to mobilize that fuel over the winter road, if it's there. In recent years, we haven't had a full winter road season where the ice was strong enough for you to truck in full loads of fuel at a substantial savings for operations.

Senator Meredith: You said something about the capacity to store fuel, and it was due to the roads. What happens in those times when the roads are good and they could? To my colleague Senator Raine's point, why not store the fuel? Is there a limitation as to how much fuel can be stored in those communities at any given time, or is it just the capacity to be able to store that fuel?

Mr. Bova: Some of the communities have the ability to store large stores of fuel, but the limiting thing is winter road access. They need to drive across lakes and whatnot to truck it in. Otherwise, they're flying it in. When you're flying in stuff, it gets very cost prohibitive, even for construction of houses. If it's 50 cents a pound, it adds a lot to the cost of building a project.

I've also participated in a number of construction projects in my time at Matawa, and I can only report what I see. Costs that the contractors are putting out to remote First Nations tend to be extremely elevated compared to municipalities. I've worked for consultants in municipalities, too, so I've seen quite a full gamut of costs there across the board.

Senator Meredith: So it's not really going to the projects; it's going somewhere else.

Mr. Bova: There's a mindset that if it's a federally funded project, there's a lot more money.

Senator Meredith: They triple the price, right?

M. Bova : Un autre élément, c'est l'augmentation des coûts de fonctionnement et d'entretien. Je vais vous donner un exemple.

Aujourd'hui, je travaille avec une collectivité isolée dans le Nord, à qui il manque environ 700 000 \$ pour le carburant. Pourquoi? Parce qu'on ne peut que faire venir le carburant par avion à un certain moment lorsqu'il n'y a pas de route d'hiver. Cependant, avec le temps qu'il fait cette année, la glace est suffisamment épaisse pour qu'on transporte le carburant par camion pour ensuite le stocker. Cela pourrait générer des économies importantes pour la collectivité. Ça coûte très cher de transporter le carburant par avion pour mettre en marche les génératrices.

La sénatrice Raine : Est-ce que cette situation existe parce que personne ne peut prendre la décision d'emprunter les routes d'hiver, de faire venir le carburant par camion et de le stocker, ou bien parce qu'il n'y a pas de capacité d'entreposage suffisante?

Mr. Bova : À une certaine époque, la quantité de combustible qu'on pouvait apporter était restreinte. La période pendant laquelle on peut transporter du combustible par la route d'hiver est très limitée, à condition qu'il y ait une route. Ces dernières années, nous n'avons pas eu une route d'hiver pendant toute la saison parce que la glace n'était pas assez épaisse pour qu'on puisse transporter de pleins camions de combustible, ce qui aurait permis de réaliser des économies importantes.

Le sénateur Meredith : Vous avez dit quelque chose au sujet de la capacité de stocker le combustible, et il y avait un rapport avec les routes. Qu'arrive-t-il lorsque les routes sont praticables et que le transport de combustible est possible? Comme le demandait ma collègue, la sénatrice Raine, pourquoi ne pas stocker le combustible? Est-ce qu'il y a une limite à la quantité de combustible que ces collectivités peuvent stocker à un moment donné, est-ce simplement une question de capacité de stockage?

M. Bova : Certaines des collectivités ont la capacité de stocker de grandes quantités de combustible, mais le facteur limitant, c'est l'état des routes d'hiver. Il faut traverser des lacs, et cetera, en camion. Sinon, il faut le faire livrer par avion. Le coût du transport aérien est prohibitif même pour le matériau de construction de maisons. Cinquante cents la livre, cela fait augmenter de beaucoup le coût d'un projet de construction.

J'ai également participé à un certain nombre de projets de construction à Matawa et je peux simplement vous dire ce que j'ai vu. Les prix que les entrepreneurs imposent aux Premières Nations éloignées tendent à être extrêmement plus élevés que ce qu'ils demandent aux municipalités. J'ai travaillé pour des consultants au niveau municipal, également, et j'ai donc vu toute la gamme des coûts.

Le sénateur Meredith : Donc, cet argent ne va vraiment pas aux projets. Il va ailleurs.

M. Bova : Les gens semblent penser qu'il y a beaucoup plus d'argent lorsque les projets sont financés par le fédéral.

Le sénateur Meredith : Ils triplent le prix, n'est-ce pas?

Mr. Howsam, you spoke about the First Nations Market Housing Fund and the challenges around that. You said there was about 20 per cent estimated sort of utilizing this particular vehicle in order to get a home.

We had RBC in yesterday and also BMO, talking to us about their model of funding so that mortgages or securities can be provided so First Nations can get to own their own homes. Explain for me why you see that program not being effective.

Mr. Howsam: There are a number of issues there, a lot of them historical, a lot of them land tenure issues. In particular, in northern communities, the buildings are community owned and there is no land tenure system. Regrettably, you have massively high levels of unemployment in a lot of these communities. Even if you could deal with the land tenure issues, there isn't the economy to generate the money to repay the mortgages. That automatically shrinks where market housing works.

I don't want to be negative about it. It does work in some places. We have worked with both those banks that you mentioned in Ontario, and they have been relatively successful in mostly southern communities where there is an economy, people and ways of dealing with land tenure through certificates of possession, et cetera.

Senator Meredith: You also mentioned looking at economic development on these First Nations reserves and trying to get own-source revenues. The model being touted now across Canada and around the globe is a P3 model, and you feel that there is a sense that this is not working for First Nations. Why is that? How could we do a better job of educating them about this model that has been working and has been widely accepted as a way to develop projects when you talk about infrastructure, whether it be roads or schools? Can you elaborate for me as to why you feel it's ineffective, and what would you recommend to improve so that we can actually put this in our report and hopefully help these First Nations?

Mr. Howsam: I'm certainly not an expert in the field of P3, but my understanding is that you are talking of projects of a magnitude of several hundred million dollars or billions of dollars. I live in Brampton, Ontario. The hospital there was built on a P3 model, and it worked and there is solid, sustainable funding, et cetera. In Ontario, I'm guessing that there was probably \$20 million worth of water plants built last year. Even if you were to try to bundle together all the water plants in Ontario in a given year, you would never even come close to the scope required by P3. That's part of the challenge.

Guaranteeing the funding flow: If lenders are going to participate and large construction companies are going to operate in a design/build/operate world, they are dealing with

Monsieur Howsam, vous avez parlé des défis que pose le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. Vous avez dit que 20 p. 100 seulement des collectivités et des familles peuvent utiliser cet outil pour l'acquisition de logements.

Hier, nous avons reçu des représentants de RBC et de BMO qui nous ont parlé de leur modèle de financement par hypothèques ou valeurs mobilières qui permettra aux Premières Nations d'être propriétaires de leurs propres logements. Expliquez-nous pourquoi vous pensez que ce programme n'est pas efficace.

M. Howsam : Il y a plusieurs problèmes, dont bon nombre ont un caractère historique ou sont liés au régime foncier. Dans les collectivités du Nord, notamment, les immeubles appartiennent à la collectivité, et il n'y a aucun régime foncier. Malheureusement, le taux de chômage dans bon nombre de ces collectivités est extrêmement élevé. Même si on réglait les problèmes du régime foncier, l'économie n'est pas suffisante pour générer l'argent nécessaire pour rembourser des hypothèques. Cela limite automatiquement le fonctionnement de ce marché.

Je ne veux pas être négatif. Cela fonctionne à certains endroits. En Ontario, nous avons travaillé avec les deux banques que vous avez mentionnées et cela a assez bien fonctionné, surtout dans les collectivités du Sud où il y a une économie, des gens et des moyens de régler les problèmes du régime foncier par le truchement de certificats de possession, et cetera.

Le sénateur Meredith : Vous avez également parlé du développement économique dans ces réserves des Premières Nations qui essaient de générer leurs propres revenus. Le modèle préconisé à l'heure actuelle au Canada et dans le monde est celui des PPP, et vous pensez que cela ne fonctionne pas pour les Premières Nations. Pourquoi pas? Que pourrions-nous faire pour les informer davantage au sujet de ce modèle qui fonctionne et qui est généralement reconnu comme un bon moyen pour réaliser des projets d'infrastructure, que ce soit la construction de routes ou d'écoles? Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous pensez que ce modèle est inefficace et quelles améliorations est-ce que vous recommandez que nous fassions dans notre rapport dans l'espoir d'aider ces Premières Nations?

M. Howsam : Je ne suis certainement pas un expert en matière de PPP, mais il me semble qu'on y a recours pour des projets dont la valeur se chiffre en centaines de millions ou en milliards de dollars. J'habite à Brampton, en Ontario. L'hôpital a été construit par un PPP, et cela a bien fonctionné. Il y avait un financement solide et durable, et cetera. En Ontario, je pense qu'on a dû construire des usines de traitement des eaux d'une valeur d'environ 20 millions de dollars l'an dernier. Même si vous essayez de regrouper toutes les usines de traitement en Ontario, en une année, vous seriez encore loin du seuil nécessaire pour un PPP. C'est une partie du problème.

Garantir le versement du financement : pour que les prêteurs participent et que les grandes entreprises de construction fonctionnent dans un modèle conception/construction/

dollar values and planning horizons that simply don't work when, in essence, the vast majority of the funding flows on a yearly parliamentary vote to make that happen.

Senator Meredith: In communities that happen to have resources, like Attawapiskat and De Beers, who is a major player in that community, why are those models not working effectively, seeing that they have the resources? They have the diamonds they are extracting. Why are they not looking at those models and seeing how they could be worked in other communities as well where there are resources identified?

Mr. Howsam: I think the resource realities in northern Ontario provide opportunities, but you would be looking at, for instance, building a road to service a number of communities in northwestern Ontario as opposed to an individual community. You would have to bundle that in terms of hydro development, road development, resource development and all those kinds of things. It doesn't work in an environment where there are 134 communities with 134 decision-makers and those kinds of realities. I'm not sure how well P3 works for small municipalities in northern Ontario. To be honest, I suspect you face some similar challenges but with a lot more secure funding alternatives.

There are things that could be done if federal funding could be guaranteed over a number of years. I am aware of communities that have gone out and borrowed money to build a school, but with the understanding that that money would be there either to pay the interest or hopefully pay down the capital over a number of years.

Senator Meredith: Mr. Paul, thank you for your presentation. You talked about the absence of codes in these communities in terms of proper infrastructure. How receptive are the chiefs and councils to really making improvements with respect to ensuring that they are in compliance in terms of recommendations from your organization and codes and things they need to adhere to so that homes don't fall into disrepair? We have been hearing about homes not built to code and that there are further expenses in terms of repairs. What has been the response when you talk to these chiefs in terms of "this is where you are at, this is where you need to get to," and how are they to satisfy that, given the constraints they are facing financially?

Mr. Paul: I'm not going to speak on behalf of any chiefs and councils, or I'll be looking for a job.

Senator Meredith: I don't want you to criticize them or anything like that. You're interacting with them.

Mr. Paul: I understand.

Senator Meredith: You could always come to Ottawa. You could do something.

fonctionnement, il leur faut des valeurs pécuniaires et des horizons de planification qui n'existent tout simplement pas lorsque la vaste majorité des fonds dépendent d'un crédit parlementaire annuel.

Le sénateur Meredith : Dans les collectivités qui ont des ressources, comme Attawapiskat et avec De Beers, qui est un joueur important dans cette collectivité, pourquoi est-ce que ces modèles ne sont pas efficaces, étant donné que les ressources sont là? Il y a des mines de diamants. Pourquoi est-ce que ces collectivités ne cherchent pas à voir de quelle manière ces modèles pourraient fonctionner dans d'autres collectivités qui ont des ressources.

M. Howsam : Je pense que les ressources dans le Nord de l'Ontario créent des possibilités, mais il s'agirait, par exemple, de construire une route pour desservir un certain nombre de collectivités dans le nord-ouest de l'Ontario et non pas une seule collectivité. Il faudrait regrouper le développement hydroélectrique, la construction de routes, la mise en valeur des ressources, et cetera. Ça ne fonctionne pas lorsqu'il y a 134 collectivités et 134 preneurs de décisions. Je ne suis pas sûr à quel point les PPP sont efficaces pour les petites municipalités du Nord de l'Ontario. Honnêtement, je pense qu'elles doivent faire face aux mêmes difficultés malgré que leurs sources de financement sont beaucoup plus sûres.

Il y a des choses qui pourraient être faites si le financement fédéral était garanti pour un certain nombre d'années. Je sais qu'il y a des collectivités qui ont emprunté de l'argent pour construire une école, étant entendu qu'elles recevraient l'argent nécessaire soit pour payer les intérêts ou, espérons-le, pour rembourser le capital sur un certain nombre d'années.

Le sénateur Meredith : Monsieur Paul, merci pour votre exposé. Vous avez parlé de l'absence de codes pour l'infrastructure dans ces collectivités. Est-ce que les chefs et les conseils sont prêts à apporter des améliorations afin de se conformer aux recommandations de votre organisme ainsi qu'aux codes et autres normes nécessaires pour ne pas que les logements se détériorent? On nous a parlé de logements dont la construction n'est pas conforme au code, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires pour les réparer. Lorsque vous parlez à ces chefs et que vous leur dites : « Voici où vous en êtes, voici le niveau que vous devez atteindre », quelle est leur réaction et comment peuvent-ils atteindre cet objectif, étant donné leurs contraintes financières?

M. Paul : Je ne vais pas répondre à la place des chefs et des conseils, sinon je devrai me chercher un autre emploi.

Le sénateur Meredith : Je ne vous demande pas de les critiquer. Vous interagissez avec eux.

M. Paul : Je comprends.

Le sénateur Meredith : Vous pourriez toujours venir à Ottawa. Vous pourriez faire quelque chose.

Mr. Paul: Part of the discussion we have had in the past is they weren't satisfied with the regime as it had existed. I think that's about to change, especially on the housing side, in that the inspections were done — not code-compliant inspections. They were progress-payment compliant. If you saw other testimony, Keith Maracle earlier said exactly the same thing. If you built the walls, you got a cheque. If you built the roof, you got a cheque.

Senator Meredith: Even if the door is hung upside down, you still got a cheque.

Mr. Paul: If the shingles were put on sideways or upside down, you still got a cheque. That was a problem that our chiefs articulated to me in that we need to look at doing better, because we are going back and we have our people living in these houses and they are not necessarily safe. I don't think that code issues will be a problem.

Are resources going to be attached with the development of regulations? There are so many variables associated with regulations when they're implemented in First Nations communities, and anywhere, in particular in First Nations communities. Especially in Alberta, probably in Ontario too, we start getting into that whole jurisdictional quagmire. Who's going to be responsible and who's going to be the enforcement agency?

Don't get me wrong. In our Circuit Rider Training Program, we work within the Alberta regulations. All our certified operators are trained to the provincial standard. They write the provincial exams. We are operating under that regime already. The question or concern we will have is with regard to enforcement, penalties, liability, all of those things that are still being considered.

We certainly welcome from our perspective — I'm not going to get into that. I think we're open to that. We have to develop them in partnership, and from what my chief from down south says, that's how he understands we're going forward on regulations for drinking water, and we hope that's the direction we are going in.

Senator Wallace: Mr. Howsam, you told us that an infrastructure gap analysis was done for Ontario First Nations communities. Mr. Paul, you spoke about asset reports that have been done in Alberta. When I hear all of this, I wonder, where do you start? There's so much there to be done, and the answer we hear most often is it requires more money. It's just money; money will solve it, and I'm sure that will go a long way to improving it.

Sitting on this committee, where do we begin on all of this? There seem to be so many pieces and so much that needs to be done.

M. Paul : Ce qu'ils m'ont dit, c'est qu'ils n'étaient pas satisfaits du régime existant. Je pense que cela est à la veille de changer, surtout en ce qui concerne le logement, puisqu'on a fait des inspections pour déterminer la conformité aux codes. Ils recevaient des paiements progressifs selon leur niveau de conformité. Un autre témoin, Keith Maracle, a dit exactement la même chose. Lorsqu'ils construisent les murs, ils reçoivent un chèque. Lorsqu'ils construisent le toit, ils en reçoivent un autre.

Le sénateur Meredith : Même si la porte est installée à l'envers, ils reçoivent quand même un chèque.

M. Paul : Même si les bardeaux étaient installés de travers ou à l'envers, ils reçoivent quand même un chèque. C'est un des problèmes que les chefs m'ont mentionnés et que nous devons corriger, car nos membres vivent dans ces maisons qui ne sont pas nécessairement sans danger. Je ne pense pas que la question des codes soit un problème.

Est-ce que la réglementation sera accompagnée de ressources? Il y a tant de variables associées à l'application de la réglementation dans les collectivités des Premières Nations et n'importe où, bien sûr, mais surtout dans les collectivités des Premières Nations. Particulièrement en Alberta et probablement aussi en Ontario, la question des champs de compétence devient un vrai bourbier. Qui sera responsable? Quelle agence sera chargée de l'application?

Comprenez-moi bien. Dans le cadre de notre programme de formation itinérante, nous nous conformons à la réglementation albertaine. Tous nos opérateurs certifiés reçoivent une formation conforme à la norme provinciale. Ils passent les examens provinciaux. Nous fonctionnons déjà de cette façon. Notre question ou préoccupation concerne l'application, les sanctions, la responsabilité, et cetera, des aspects qui ne sont pas encore réglés.

De notre point de vue, nous serions certainement heureux... Je ne vais pas parler de cela. Je pense que nous gardons l'esprit ouvert. Nous devons les préparer en partenariat, et d'après ce que dit mon chef dans le Sud, c'est ainsi que nous allons faire en ce qui concerne la réglementation pour l'eau potable, et nous espérons continuer ainsi.

Le sénateur Wallace : Monsieur Howsam, vous nous avez dit qu'une étude des lacunes en matière d'infrastructure a été réalisée pour les collectivités des Premières Nations de l'Ontario. Monsieur Paul, vous avez parlé de rapports sur les biens en Alberta. Lorsque j'entends cela, je me demande par où il faut commencer. Il y a tellement de choses à faire, et la réponse que nous entendons le plus souvent, c'est qu'il faut plus d'argent. C'est seulement une question d'argent; l'argent va régler le problème, et je suis sûr qu'avec plus d'argent, on peut améliorer grandement la situation.

Par où notre comité doit-il commencer? Il semble y avoir tellement d'éléments et tellement de choses à faire.

When I hear you mention the gap analysis and the reports that have been done, maybe as a starting base, can you give us a sense in both Alberta and Ontario of how much groundwork has been done to establish on a reserve-by-reserve basis in those provinces what the current state of infrastructure is and what is needed to advance it to an appropriate level? When I speak about infrastructure, I'm thinking of water and sewerage facilities, roads, electricity and perhaps schools. As a starting point, what exists in the various provinces now to assess those needs?

Mr. Howsam: For our reality in Ontario, on the water and sewer side, I think we have a pretty solid handle on what is out there and what is required. Off the top of my head, I don't remember the Neegan Burnside number for Ontario. We thought it was probably light, but it was reasonable.

On the other assets, such as community buildings, linear structures, all those kinds of things, it's much harder to quantify. We have never claimed that our gap analysis is anything better than a class D estimate. I don't know if there's such a thing as a class F estimate, but that's probably what it is. It would be a best guess at what it is. We tried to quantify it around schools, housing, linear structures, water and sewer, et cetera.

Communities can probably tell you it would be much better. We talked about comprehensive community planning; if there was really solid planning work being done at each community, it would be better.

To answer your question, we've got a pretty solid sense of the challenges around water and sewer, less so around other kinds of infrastructure.

Senator Wallace: What about in Alberta?

Mr. Paul: A good non-answer and I'll follow it up with a good non-answer of my own.

We are required in our region to do APIs every year on water treatment plants and schools, as we talked about. I can't give you the number required. I can do some investigation and report back to the committee, but our water treatment plants and systems are in relatively good condition. We've got eight still considered high risk, and the biggest reason they are high risk is the raw water source. On a scale of 1 to 10, they are at 10 as per the raw water system. That's only going to get more troubling.

In Alberta, our chairman can probably attest that our lakes and source water isn't as good as it could be or should be. Optimizing and treating that water in order to provide clean, safe drinking water to our communities will be even more challenging. It's not something we can't achieve, but it's going to cost more money.

Vous avez parlé des analyses et des lacunes ainsi que des rapports qui ont été produits. Comme point de départ, pourriez-vous nous donner une idée du travail préparatoire qui a été fait en Alberta et en Ontario pour déterminer l'état actuel de l'infrastructure dans chacune des réserves et pour établir ce qu'il reste à faire pour atteindre un niveau approprié? Lorsque je parle d'infrastructure, j'évoque les installations de traitement de l'eau et les égouts, les routes, l'électricité et peut-être les écoles. Comme point de départ, qu'est-ce qui a été fait dans les diverses provinces pour déterminer les besoins?

Mr. Howsam : En Ontario, en ce qui concerne l'eau potable et les égouts, je pense que nous avons une très bonne idée de ce qui existe et de ce qu'il faudrait. Je ne me souviens pas des données de Neegan Burnside pour l'Ontario. Nous avions pensé que c'était probablement une sous-estimation, qui était tout de même raisonnable.

Pour ce qui est des autres biens, comme les immeubles communautaires, les structures linéaires, et cetera, c'est beaucoup plus difficile à quantifier. Nous n'avons jamais prétendu que notre analyse des lacunes valait mieux qu'une estimation du type D. Je ne sais pas s'il existe une estimation du type F, mais c'est probablement à cela que ça équivaudrait. On a fait la meilleure estimation possible. Nous avons essayé de quantifier les écoles, les logements, les structures linéaires, les installations d'eau potable, les égouts, et cetera.

Des collectivités pourraient probablement vous renseigner beaucoup mieux que moi. Nous avons parlé d'une planification communautaire globale; si chaque communauté faisait une solide planification, ce serait mieux.

Pour répondre à votre question, nous avons une idée assez claire des problèmes que posent l'eau potable et les égouts, mais elle est beaucoup moins claire pour les autres types d'infrastructure.

Le sénateur Wallace : Et en Alberta?

Mr. Paul : C'était une bonne non-réponse et je vais enchaîner avec une bonne non-réponse de ma part.

Dans notre région, nous sommes obligés d'inspecter chaque année les installations de traitement des eaux et les écoles, comme nous l'avons déjà mentionné. Je ne peux pas vous donner de chiffres. Je peux faire des recherches et fournir une réponse plus tard au comité, mais nos usines de traitement de l'eau sont en relativement bon état. Il y en a encore huit qui sont toujours considérés à risque élevé, principalement à cause de la source d'eau brute. Sur une échelle de 1 à 10, les sources d'eau brute sont à 10. C'est un problème qui n'est pas prêt d'être réglé.

En Alberta, notre président pourra probablement attester du fait que nos lacs et nos sources d'eau ne sont pas aussi propres qu'il pourrait ou devrait l'être. Ce sera encore plus difficile d'optimiser et de traiter cette eau afin de fournir à nos collectivités de l'eau potable. Ce n'est pas impossible, mais cela va coûter plus cher.

Regarding the question with respect to money, “if we had more money, it would solve all our problems,” we know that’s not the reality. With regard to a lot of our assets, our schools, they are in relatively good condition. Those APIs are a requirement every year to be inspected. We make sure we stay on top of that. We work with the operators of those facilities to ensure they meet the requirements that exist.

Senator Wallace: Would you have information that would cover all the reserves in Alberta and all the reserves in Ontario as to the condition of that infrastructure and what the shortfall is?

Mr. Paul: We do.

Senator Wallace: Could that information be made available to us?

Mr. Paul: INAC would have it, and I can’t provide it unless I have express permission from the First Nation.

Senator Wallace: Perhaps we’ll follow up on that, then.

!!! As far as the addressing the need, do you find that all or most of the reserves have plans, that the chiefs and councils have developed specific plans to address their infrastructure shortfalls? Or is it expected that some federal government department would prepare those plans?

Mr. Bova: In my own capacity at Matawa, we have undertaken a number of capital planning studies to plan for infrastructure growth for a 25-year time frame. At the end of the day, there are dollar figures associated with it.

I think one of the problems we have been experiencing is that everything seems to be in a silo. You can’t look at a community and say, “If we solved this one problem, everything will be better.” When you focus on one asset, other assets get pushed to the side and they decline. Right now the focus is water, so a lot of other infrastructure in the communities is being neglected because money is being focused on that one asset.

Senator Wallace: That makes sense, but what I’m trying to get a sense of is when you look at each of the reserves in Alberta and Ontario, would many or any of them have relatively comprehensive analyses of the state of infrastructure on the reserves and the needs, not just water and sewerage, but roads, power and schools? Does that exist?

It’s hard to plan how to move forward in order to correct what we believe the issues are if you don’t have accurate information to size up where it’s at today. That’s what I’m trying to understand.

Mr. Bova: That was the purpose of the board mandating us to complete this gap analysis as a whole for Ontario. We can get specific for each First Nation, if required. I could do that in my own capacity for the nine communities that I provide service for. I think I could be fairly accurate in an assessment of those assets, in terms of what’s required.

En ce qui concerne l’argent, nous savons que ce n’est pas vrai que, si nous en avions plus, tous nos problèmes seraient réglés. En ce qui concerne une bonne partie de nos biens, de nos écoles, ils sont en assez bon état. Nous devons faire ces inspections chaque année. Nous y veillons. Nous travaillons avec les opérateurs de ces installations pour nous assurer qu’ils respectent les exigences.

Le sénateur Wallace : Avez-vous de l’information sur l’état de l’infrastructure et sur les lacunes pour l’ensemble des réserves de l’Alberta et de l’Ontario.

M. Paul : Oui.

Le sénateur Wallace : Pourriez-vous nous fournir cette information?

M. Paul : AADNC l’aurait, et je ne pourrais pas vous la fournir à moins d’obtenir la permission des Premières Nations.

Le sénateur Wallace : Alors, nous verrons peut-être ce que nous pouvons faire.

Pour ce qui est de répondre aux besoins, est-ce que toutes les réserves ou la plupart d’entre elles ont des plans élaborés par les chefs et les conseils pour combler leurs lacunes en matière d’infrastructure? Ou est-ce qu’ils s’attendent à ce qu’un ministère fédéral s’occupe de préparer ces plans?

M. Bova : Chez nous, à Matawa, nous avons entrepris plusieurs études sur la planification des immobilisations en vue d’accroître l’infrastructure pour une période de 25 ans. Au bout du compte, cela coûte de l’argent.

Je pense que l’un de nos problèmes, c’est que tout est traité séparément. Vous ne pouvez pas dire à une collectivité : « Nous allons régler ce problème et ensuite tout ira mieux. » Lorsque l’on se concentre sur un bien, les autres sont négligés et commencent à se détériorer. À l’heure actuelle, la priorité, c’est l’eau, de sorte qu’une grande partie des autres éléments d’infrastructure des collectivités se trouvent négligés parce que tout l’argent est affecté à l’eau.

Le sénateur Wallace : Ça me semble raisonnable, mais j’aimerais savoir si chacune des réserves de l’Alberta et de l’Ontario a fait des analyses relativement complètes de l’état de leur infrastructure et de leurs besoins, pas seulement pour l’eau potable et les eaux usées, mais également pour les routes, l’électricité et les écoles? Est-ce que ces analyses existent?

C’est difficile de planifier l’avenir et de corriger ce que nous croyons être les problèmes sans avoir d’information exacte sur la situation actuelle. C’est ce que j’aimerais comprendre.

M. Bova : C’est pour cette raison que le conseil nous a chargés de faire cette analyse des lacunes pour l’ensemble de l’Ontario. Nous pouvons obtenir des renseignements sur chacune des Premières Nations, au besoin. Je pourrais le faire pour les neuf collectivités auxquelles je fournis des services. Je pense que je pourrais vous donner une évaluation assez précise des biens et des besoins.

Senator Wallace: With that information, have any of the chiefs and councils developed a plan to address the issue? If the information is there to assess what they're facing, are plans being implemented that tackle water and sewerage and roads in a comprehensive way? If they don't, who does?

Mr. Bova: I would say within the reality of the funding scheme, it is. But the way it's diverted now, it's not necessarily true that because you're planning to build your community and you're going to address your diesel generating station this year and we will do the water plant in year two and it will cost us \$6 million, the diesel generating station will cost \$12 million.

I had a community that, luckily, just completed repairs on their water treatment plant, their diesel generating station and their waste water plant, so they are sitting well compared to a lot of my other communities. I have one community that has been legislated for a diesel generating station overall since 2009. Unfortunately, their site is contaminated by fuel, which is a big road block to getting that project completed. You have to deal with that before any money will be put into doing capital upgrades for the plan.

Like I said, everything in First Nations communities is in a silo, and it needs to be looked at as a whole in order to address the problems, in my perspective.

Mr. Paul: To add to that, in Alberta we have comprehensive, long-term capital plans. There is not enough money to fund all the things that are required. Every community has them.

As part of that ACRS study, we go back and meet with the community, identify their deficiencies, work with them and help them develop their capital plans. It's part of our funding agreement; we have to have these comprehensive community plans.

I guess you can look at these for the next 25 years; unless you can find the resources to implement them, the assets sometimes deteriorate to the point where they have to be replaced. If we can get ahead of that, then we would save a significant amount of money.

Senator Wallace: I have one final question on the training of inspectors who would do the inspections on reserves, both for new capital construction and reviewing ongoing maintenance of existing infrastructure.

Do you find that the situation is improving? I realize both of your associations are involved in providing that kind of training. Do you find that it's improving, that there are more qualified inspectors now on the reserves? You spoke about some of the limitations and challenges with other job opportunities elsewhere. Is the situation improving in terms of qualified inspectors on reserves in your provinces, or is it basically stagnant and not improving?

Le sénateur Wallace : Est-ce que les chefs et les conseils ont utilisé cette information pour préparer un plan pour corriger le problème? Si l'information est nécessaire pour évaluer leur situation, est-ce qu'ils mettent en œuvre des plans pour régler les problèmes d'eau potable, d'eaux usées et de routes de manière globale? Si eux ne le font pas, qui s'en charge?

M. Bova : Je dirais qu'ils le font dans la limite de leurs moyens financiers. Mais, à cause de notre façon de faire à l'heure actuelle, si vous voulez renforcer votre collectivité, vous ne pouvez pas nécessairement prévoir... Si vous vous occupez de la centrale diesel cette année puis de l'usine de traitement des eaux dans la deuxième année, que vous allez payer 6 millions de dollars, la centrale diesel va en coûter 12 millions.

J'ai une collectivité qui, heureusement, vient de terminer les réparations de son usine de traitement de l'eau, de leur centrale diesel et de son réseau d'égout, de sorte qu'elle se compare avantageusement à bien d'autres collectivités. J'ai une collectivité qui attend une centrale diesel depuis l'adoption d'une loi à cet effet en 2009. Malheureusement, son site est contaminé par du combustible, ce qui est un obstacle de taille à l'achèvement de ce projet. Il faut qu'elle règle ce problème avant d'obtenir de l'argent pour la modernisation des immobilisations prévues dans son plan.

Comme je le disais, dans les collectivités autochtones, tout est traité séparément, alors qu'à mon avis il faudrait plutôt une vue d'ensemble afin de régler les problèmes.

M. Paul : J'ajouterais à cela qu'en Alberta nous avons des plans d'immobilisations complets à long terme. Il n'y a pas assez d'argent pour financer tout ce qu'il faudrait faire. Chaque collectivité a ses propres plans.

Dans le cadre du Système de rapports sur la condition des biens, nous allons dans chacune des collectivités pour déterminer leurs lacunes et pour travailler avec elles à l'élaboration de leurs plans d'immobilisations. C'est une condition de notre entente de financement; nous devons avoir ces plans communautaires complets.

Je suppose qu'on peut faire des plans pour les 25 prochaines années. À moins de pouvoir trouver les ressources nécessaires, les biens parfois se détériorent tellement qu'ils doivent être remplacés. Si nous pouvions empêcher cela, nous pourrions économiser beaucoup d'argent.

Le sénateur Wallace : J'ai une dernière question sur la formation des spécialistes qui sont chargés de faire les inspections des nouvelles constructions et l'entretien de l'infrastructure existante dans les réserves.

Trouvez-vous que la situation s'améliore? Je sais que vos deux associations contribuent à fournir ce genre de formation. Trouvez-vous que la situation s'améliore, qu'il y a maintenant davantage d'inspecteurs qualifiés dans les réserves? Vous avez parlé des limites et des difficultés que posent les autres possibilités d'emploi ailleurs. Est-ce qu'il y a davantage d'inspecteurs qualifiés dans les réserves dans vos provinces, ou est-ce que la situation stagne et ne s'améliore pas?

Mr. Paul: I think from our perspective there isn't enough work for the number of inspectors we have now. CMHC allocation for on-reserve construction last year in Alberta was 60 units. In order to have the level of expertise that we require, it is just not cost-effective.

If we go to the next level of safety codes or certified inspections and services, where is that extra money going to come from to cover that off? That's the concern we have going forward. If it's a requirement — and we understand it's a requirement April 1 — CMHC will require you have these certified inspectors to do those jobs before anything is released.

Part of the discussion we want to have in Alberta is how we train our own folks toward safety code officers. Looking at the current system as it now, it's going to take anywhere between two or three years to get guys to that level of certification. There are going to be a few challenges if it was to be implemented now. Certainly we haven't looked at it as thoroughly as we'd like to just yet, but this is new to us, as matter of fact.

Mr. Howsam: For Ontario I'd say probably status quo, maybe slight improvement. In Ontario, the people who do the housing inspections on reserve work for either tribal councils or for us. We provide direct service to a number of communities.

With regard to the challenges around the certification level of those individuals, I would say most of them are all CET educated, technician level. Whether or not they have passed or could pass the Ontario Building Officials Association, which is the standard in Ontario, it's probably a mixed bag. Certainly the people who work for us and for some of the tribal councils could become OBOA certified if they wanted to.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for coming.

In regard to your last answers to Senator Wallace in terms of building codes — having to meet those and the CMHC stipulation that as of April 1 this will be part of the deal — it sounds to me like this is news to you. But we were told in evidence that you were advised two years ago that this was coming. Is that not so?

Mr. Paul: News to me.

Senator Moore: Really?

Mr. Howsam: The letter was dated last week, I think.

Senator Moore: Last week? We could look it up, but I know we were told that the First Nations were advised at least two years ago that this was coming and you had to prepare to have people who were properly certified do the necessary inspections to meet the building codes. I thought, well, if that happened you would

M. Paul : Je pense que, de notre point de vue, il n'y a pas assez de travail pour occuper le nombre d'inspecteurs que nous avons à l'heure actuelle. L'an dernier, la SCHL avait prévu la construction de 60 unités en Alberta. Pour obtenir le niveau d'expertise dont nous avons besoin, ce n'est tout simplement pas efficace par rapport au coût.

Si nous passons au prochain niveau de codes de sécurité et d'inspections et de services certifiés, où va-t-on trouver l'argent additionnel? Ça, c'est le problème pour l'avenir. Si c'est une exigence — et nous croyons savoir que ce sera obligatoire le 1^{er} avril —, la SCHL nous obligera à avoir des inspecteurs certifiés pour accomplir ces tâches avant que le moindre versement soit effectué.

En Alberta, nous voulons discuter de la façon de former nos propres gens comme agents responsables du code de la sécurité. Étant donné le système actuel, il faudra de deux à trois ans pour que quelqu'un obtienne ce niveau de certification. Si cela devait entrer en vigueur maintenant, quelques problèmes surviendraient. Nous n'avons pas encore examiné la situation aussi attentivement que nous le souhaiterions, mais, en fait, c'est quelque chose de nouveau pour nous.

M. Howsam : En Ontario, je dirais que c'est le statu quo, avec peut-être une légère amélioration. Les personnes qui font les inspections de logement dans les réserves travaillent soit pour les conseils tribaux, soit pour nous. Nous offrons un service direct à un certain nombre de collectivités.

En ce qui concerne les défis entourant le niveau de certification de ces personnes, je dirais que la plupart d'entre eux ont suivi une formation de technicien spécialiste agréé en ingénierie. Je ne sais pas s'ils seraient tous en mesure de réussir l'examen de l'Association des officiers en bâtiments de l'Ontario, la norme provinciale. Je suis certain que ceux qui travaillent pour nous et pour certains des conseils tribaux pourraient obtenir l'agrément de l'AOBO s'ils le souhaitaient.

Le sénateur Moore : Merci, messieurs, d'être venus.

En ce qui concerne vos dernières réponses au sénateur Wallace au sujet des codes du bâtiment — relativement au respect de ces codes et des exigences de la SCHL à compter du 1^{er} avril —, j'ai eu l'impression que c'était une nouvelle pour vous. Or, d'autres témoins nous ont dit que vous en avez été informés il y a deux ans. N'est-ce pas le cas?

M. Paul : Je n'étais pas au courant.

Le sénateur Moore : Vraiment?

Mr. Howsam : La lettre est datée de la semaine dernière, je pense.

Le sénateur Moore : La semaine dernière : nous pourrions vérifier, mais je sais qu'on nous a dit que les Premières Nations ont été informées de cette nouvelle exigence il y a deux ans et que vous deviez prendre les mesures nécessaires pour avoir des personnes certifiées pour faire les inspections de conformité aux

have a couple years to hopefully train some of your own people, not have to hire people from down south or somebody else to do it. You just got a letter dated last week?

Mr. Howsam: I think the expectation has probably always been there, but in terms of impacts on funding, the notification was pretty recent.

Senator Moore: You never got a letter like that couple of years ago saying that this was going to be in place, et cetera?

Mr. Howsam: Not that I'm aware of.

Mr. Paul: No.

Mr. Bova: My understanding was that requirement has always been there, it's just never been enforced. Like Bob has indicated, there was a letter provided to First Nations that this was going to be in force within a span of a couple of months, effective April 1.

Senator Moore: Have either of your organizations made an effort to have people within your communities certified to be building inspectors? To me, this is a great business opportunity. Has that happened?

Mr. Paul: One of the things that we're considering is being an agency of the Alberta safety codes association. You're right, organizationally we're very entrepreneurial. Part of what we did on the technology side is create an arm's-length organization to provide technical services from an IT perspective. We did that over the last couple of years and we're doing quite well with it. We see an opportunity such as this and we know that where there are gaps, they need to be filled. We see an opportunity to provide building codes.

Senator Moore: Mr. Bova, with your qualifications and experience it seems to me it wouldn't take much for you to be certified to be a code inspector.

Mr. Bova: If I chose to be, yes.

Senator Moore: I don't know if you have the time to do it, but —

Mr. Bova: I also look after generating stations, water treatment plants, waste water plants, as well as the community infrastructure. I actually have a certified building inspector working for me at the tribal council.

With respect to your question on the opportunity to utilize this for capacity training, I am able to hire a person, a staff member, in order to do those inspections in nine communities. Given our allotment for CMHC funding for this RRAP program, and any of the communities that were successful in attaining CMHC section 95 new home construction, it's one person for nine communities that keeps them gainfully employed. It's not one person in a community because with the way we rotate the

codes du bâtiment. Je pensais que vous aviez eu ainsi deux ans, pour former vos propres gens plutôt que d'être obligés de recruter des gens du Sud ou quelqu'un pour faire cette inspection. Peut-être que vous venez tout juste de recevoir une lettre datée de la semaine dernière?

M. Howsam : Je pense qu'on s'y attendait probablement depuis toujours, mais pour ce qui est des effets sur le financement, ce n'est que tout récemment que nous en avons été informés.

Le sénateur Moore : Vous n'avez pas reçu de lettre il y a deux ans environ vous informant que ces nouvelles exigences allaient entrer en vigueur, et cetera?

M. Howsam : Pas que je sache.

Mr. Paul : Non.

Mr. Bova : Il me semble que cette exigence a toujours existé, mais n'a jamais été appliquée. Comme Bob l'a dit, les Premières Nations ont reçu une lettre les informant que ces mesures allaient entrer en vigueur d'ici deux mois, soit le 1^{er} avril.

Le sénateur Moore : Est-ce que l'une de vos organisations a fait un effort pour que des gens de vos collectivités soient agréés comme inspecteurs du bâtiment? Pour moi, il y a là une excellente occasion d'affaires. Est-ce que cela se fait?

M. Paul : Nous songeons à devenir une agence de l'Alberta Safety codes Association. Vous avez raison, notre entreprise est très active. Dans le secteur de la technologie, nous avons créé une organisation indépendante qui offre des services techniques en TI. Nous l'avons fait au cours des deux dernières années et les choses vont assez bien. Nous voyons de telles possibilités et, lorsque nous savons qu'il y a des lacunes, il faut les combler. Nous croyons qu'il est possible de fournir des codes du bâtiment.

Le sénateur Moore : Monsieur Bova, avec vos compétences et votre expérience, il me semble que vous pourriez facilement être agréé comme inspecteur du code.

M. Bova : Si je choisissais de l'être, oui.

Le sénateur Moore : Je ne sais pas si vous avez le temps de le faire, mais...

M. Bova : Je m'occupe également des centrales électriques, des usines de filtration de l'eau, des usines de traitement d'eau, de même que de l'infrastructure dans la collectivité. Il y a un inspecteur du bâtiment agréé qui travaille pour moi au conseil tribal.

En ce qui concerne votre question sur la possibilité d'utiliser cela pour le développement des capacités, je vais embaucher une personne qui fera les inspections dans les neuf collectivités. Étant donné les fonds que nous obtenons de la SCHL dans le cadre du PAREL et compte tenu qu'une collectivité peut obtenir la construction de nouvelles maisons en vertu de l'article 95 de la SCHL, on parle d'une personne avec un emploi rémunéré pour neuf collectivités. Ce n'est pas une personne par collectivité, car, à

funding, you may not have work for a couple of years in between when you're going to get our allotment to do some inspections on some rehabilitation on a structure or a new home.

That is the limitation in terms of being able to say that person is gainfully employed in a remote community; you can't guarantee they will have gainful employment.

Senator Moore: You need that critical mass of projects.

Mr. Bova: Right.

Mr. Howsam: We hired a gentleman two years ago named Nathan Hill from Six Nations who was a brand new certified engineering technology grad. As of today he has passed all his tests, et cetera, around wood energy, inspection processes, energy efficiency and all of those kinds of things. That is happening, but as Vaughn says, it doesn't happen quickly. It takes some time.

Senator Raine: Mr. Paul, in the notes we have here it says that you've had some experience with Habitat for Humanity. I'm wondering what your experience has been and do you think this is a potential in the future for building homes in First Nations communities?

Mr. Paul: I think we did it because Enbridge was a sponsor. We put two First Nation families in homes in Edmonton. We wouldn't be able to do it without the sponsorship we were able to achieve. The mindset from our perspective — my perspective. I can only use my community, but I think it might be a microcosm of Alberta First Nations. Housing is very frustrating in that we have only a small percentage of people who are interested in home ownership. Because of land tenure situations, the ongoing responsibility of maintaining those homes, the out-of-pocket costs, it's the most frustrating file for me. We actually don't do a lot of work on reserve housing.

Until our communities and our individuals in our First Nations make the decision to go towards rentals or home ownership, I don't want to spend a lot of my time treading water.

On the Habitat for Humanity side, we had a great opportunity. We enjoyed doing it. All of our staff participated in the build. We put in the hours, the sweat equity that is required for those two families, and we were able to satisfy them. But since then our relationship with Enbridge and Habitat is no longer going forward.

Senator Raine: We keep hearing that in Alberta there's lots of opportunity for jobs and careers in many different areas. Why do people not want to have ownership of their own home? Is there something standing in the way of them getting land tenure, or is that just not the way it's been?

cause de la rotation du financement, il n'y aura peut-être pas de travail pendant deux ans entre nos demandes d'inspection à la suite des rénovations sur une structure ou de la construction d'une nouvelle maison.

Voilà la limite pour offrir un emploi rémunéré à une personne dans une collectivité éloignée; on ne peut pas garantir cet emploi rémunéré.

Le sénateur Moore : Il faut une masse critique de projets.

M. Bova : C'est exact.

M. Howsam : Nous avons embauché un homme il y a deux ans qui s'appelle Nathan Hill, des Six Nations. C'était un technicien agréé en ingénierie récemment diplômé. Il a maintenant réussi tous ses tests concernant l'énergie du bois, les processus d'inspection, l'efficacité énergétique, notamment. C'est en cours, mais comme Vaughn l'a dit, cela ne se fait pas rapidement. Il faut du temps.

La sénatrice Raine : Monsieur Paul, dans nos notes, on indique que vous avez travaillé chez Habitat pour l'humanité. Je me demandais quelle a été votre expérience avec cette organisation et dans quelle mesure on pourra construire des maisons dans les collectivités des Premières Nations?

M. Paul : Je pense que nous l'avons fait parce que Enbridge était un commanditaire. Nous avons fourni des maisons à deux familles des Premières Nations à Edmonton. Nous n'aurions pas pu le faire sans la commandite reçue. Pour nous, pour moi, et je ne peux parler que de ma collectivité mais je pense qu'elle est peut-être un microcosme des Premières Nations de l'Alberta, la situation du logement est très frustrante parce qu'il n'y a qu'un petit pourcentage de gens qui veulent être propriétaires. À cause du régime foncier, des responsabilités en matière d'entretien et des différents frais, c'est le dossier que je trouve le plus frustrant. Le logement n'est pas une priorité dans les réserves.

Jusqu'à ce que les collectivités et les membres de nos Premières Nations décident d'aller vers la location ou l'accès à la propriété, je ne veux pas d'efforts en vain.

Pour ce qui est d'Habitat pour l'humanité, c'était une excellente occasion. Nous avons eu du plaisir à le faire. Tout notre personnel a participé à la construction. Nous avons consacré temps et efforts au profit de ces deux familles, et nous avons pu les satisfaire. Mais depuis, notre relation avec Enbridge et Habitat a pris fin.

La sénatrice Raine : On entend souvent qu'il y a beaucoup de possibilités d'emploi et de carrière dans différents secteurs en Alberta. Pourquoi les gens ne veulent-ils pas être propriétaires? Est-ce qu'il y a quelque chose qui les empêche de devenir propriétaires fonciers, ou est-ce simplement parce que les choses n'ont jamais fonctionné ainsi?

Mr. Paul: A lot of our elders or a lot of communities will suggest that there's a treaty right to housing. I'll probably get in a lot of trouble for this, but I haven't bought into it yet, or probably won't. I think that the programs as they exist, the social housing programs, are for people in need.

In my community, I see people with some pretty nice cars. They put their money into a nice vehicle and nice clothes. That house should be for people that need the assistance. So to me, I don't spend a lot of time in my community talking about housing because people know how I feel. That's a personal position.

I was a housing and public works manager in my community 20 years ago. To make people understand about sustainable housing programs was the most frustrating thing I've ever done, and I've got three boys that are a little bit troublesome.

I think that's all I am going to say to that.

Senator Raine: It's not easy, especially if people have an expectation that it should be given to them. We've heard from other groups saying that there should be a wide spectrum of opportunity for all kinds of housing, but obviously that doesn't happen everywhere.

Senator Meredith: Mr. Paul, you talk about technology and connecting your communities. Can you elaborate a little bit on how that took place? Are you using satellite? You talk about fibre optics. Have you engaged the young people?

You talk about the high employment on First Nations. How have you been able to wrap some of these young people who are graduating in the IT field into some of these programs, or to be able to keep them within their communities and provide them that opportunity for employment?

Mr. Paul: That's great. I'm glad you picked up on that.

Senator Meredith: I was listening.

Mr. Paul: A bit of a salesman pitch here now.

We've invested some of our own resources. We were able to get some funding out of the department, and then we went to the bank and borrowed some money to buy 51 per cent of a company that was providing a lot of the technology and support in our communities.

Over the last few years, through an investment that the Alberta government had made called the Alberta SuperNet, they plowed many miles of fibre cable into the ground. Our region initially connected from the edge of the reserve to the schools, every First Nations school. This was ten, twelve years ago.

But six or seven years ago, our regional Health Canada office approached us about connecting health centres, and we were able to do it in the span of one summer, one construction season. We were able to do it ahead of schedule, under budget. By November, we had every single health centre connected. In January, after we

M. Paul : Beaucoup d'aînés et de collectivités diront qu'il y a un droit au logement issu des traités. J'aurai peut-être des problèmes pour avoir dit ce qui suit, mais je n'ai pas encore accepté cela et je ne l'accepterai probablement jamais. Je pense que les programmes qui existent, les programmes de logements sociaux, sont pour les gens dans le besoin.

Dans ma collectivité, je vois des gens avec de très belles autos. Ils dépensent leur argent pour un beau véhicule et de beaux vêtements. Le logement devrait être pour ceux qui ont besoin d'aide. Alors, je ne passe pas beaucoup de temps dans ma collectivité à parler de logement, car les gens connaissent ma position. C'est un point de vue personnel.

J'ai été gestionnaire de logements et de travaux publics dans ma collectivité il y a 20 ans. Faire comprendre aux gens les programmes de logement durable a été la chose la plus frustrante de ma vie, et j'ai trois garçons qui me causent un peu de problèmes.

Je pense que c'est tout ce que je vais dire à ce sujet.

La sénatrice Raine : Ce n'est pas facile, surtout si les gens s'attendent à ce qu'on leur donne. D'autres groupes nous ont dit qu'il devrait y avoir une vaste gamme de possibilités pour toutes sortes de logements, mais évidemment, cela n'a pas lieu partout.

Le sénateur Meredith : Monsieur Paul, vous avez évoqué la technologie et parlé de relier vos collectivités. Pourriez-vous nous expliquer un peu plus comment cela s'est fait? Utilisez-vous des satellites? Vous parlez de fibre optique. Avez-vous fait participer les jeunes?

Vous avez parlé du nombre élevé d'emplois pour les Premières Nations. Avez-vous pu inclure dans ces programmes certains des jeunes diplômés du secteur des TI, pour les garder dans leurs collectivités et leur donner ainsi un emploi?

M. Paul : C'est excellent. Je suis ravi que vous en parliez.

Le sénateur Meredith : J'écoutais bien.

M. Paul : Je vais faire un petit discours de vendeur.

Nous avons investi certaines de nos ressources. Nous avons pu obtenir des fonds du ministère et nous sommes allés emprunter de l'argent à la banque pour acheter 51 p. 100 d'une entreprise qui fournissait une grande partie de la technologie et du soutien dans nos collectivités.

Au cours des dernières années, grâce à un investissement du gouvernement de l'Alberta qui s'appelait Alberta SuperNet, on a enterré de nombreux milles de fibre optique. Notre région s'est d'abord reliée du bout de la réserve jusqu'aux écoles, toutes les écoles des Premières Nations. C'était il y a 10 ou 12 années.

Mais il y a six ou sept ans, notre bureau régional de Santé Canada nous a demandé de relier les centres de santé, et nous avons pu le faire en un été, une saison de construction. Nous avons pu le faire plus tôt et pour moins cher que prévu. En novembre, chaque centre de santé était relié. En janvier, après

did all the testing, we lit up, and it just so happened to coincide with President Obama's inauguration. I was in one of the communities at the time, and everybody was around the desk watching the inauguration. It was the coolest thing.

Senator Meredith: Incredible.

Mr. Paul: So we took it another level, and we did some research. One of the things, of course, was around water treatment plants and everybody's concerns, liabilities, everything, with regard to that. We found a technology in Austria that monitors all our water treatment plants.

So the next logical step for us was to connect all the water treatment plants, and we put up towers. That served two purposes: to get us real-time information as to the quality of water before it goes out to the community, and then the other part was we could expand our residential Internet service provision to houses.

So we've got 2,500 clients. There are 10,000 First Nations homes. Our objective is to have all 10,000, because as I said earlier, we are a not-for-profit corporation, but we created this business venture that would —

Senator Meredith: Sustainable funding.

Mr. Paul: Exactly. Put money into our own organization, start looking at ways that we can keep that money in our economy, in our community.

Senator Meredith: It is almost like a loop. But in terms of just having that opportunity to be able do that, I commend you for that.

Now, how is that in terms of best practices? Are you sharing that with the 612 bands across Canada?

Mr. Paul: You bet.

Senator Meredith: As a committee, we sometimes get frustrated when we hear of good things that are happening but they're not being shared with other communities.

Mr. Paul: We want to share them because we want to sell our technology.

Senator Meredith: I think that's the way to go. You have been able to source that water treatment technology in Austria and bring it here, saying, "How can we get things in real time?" You're self-monitoring. The system monitors, and there are certain levels in terms of what's coming out of the water plant, so you can react to it quickly. If there's problem, you can probably send an electronic signal to shut it down as well. I think that's all built into your system.

These are the kind of things we want to see and put into our report. This is a good thing that can stretch across Canada with respect to the First Nations communities.

avoir fait tous les tests, nous avons mis en route le réseau, et cela coïncidait avec l'investiture du président Obama. J'étais dans l'une des collectivités à l'époque, et tout le monde était autour du bureau pour regarder l'investiture. C'était tout à fait formidable.

Le sénateur Meredith : Incroyable.

M. Paul : Alors, nous sommes allés plus loin et nous avons fait des recherches. Il y avait bien sûr les inquiétudes de tout le monde, les responsabilités, et cetera concernant les usines de traitement de l'eau. Nous avons trouvé une technologie en Autriche qui permet de surveiller toutes nos usines.

Alors, la prochaine étape consistait à relier toutes les usines de traitement de l'eau, et nous avons bâti des tours. Elles servaient à deux choses : nous envoyez de l'information en temps réel sur la qualité de l'eau avant qu'elle arrive à la collectivité, et nous permettre d'élargir notre offre de services Internet résidentiels.

Nous avons 2 500 clients. Il y a 10 000 foyers des Premières Nations. Notre objectif, c'est de rejoindre les 10 000, car comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes une société à but non lucratif, mais nous avons créé cette entreprise qui pourrait...

Le sénateur Meredith : Du financement durable.

M. Paul : Exactement. Investir dans notre propre organisation, chercher des façons de garder cet argent dans notre économie, notre collectivité.

Le sénateur Meredith : C'est presque un cercle. Je vous félicite d'avoir saisi l'occasion de faire cela.

Maintenant, qu'est-ce que cela représente comme pratiques exemplaires? Est-ce que vous communiquez ça aux 612 bandes au Canada?

M. Paul : C'est certain.

Le sénateur Meredith : Notre comité se sent parfois frustré lorsque nous entendons des exemples de pratiques exemplaires qui ne sont pas échangées avec les autres collectivités.

M. Paul : C'est ce que nous souhaitons faire parce que nous voulons vendre notre technologie.

Le sénateur Meredith : Je pense que c'est la chose à faire. Vous avez pu trouver cette technologie pour le traitement de l'eau en Autriche et vous l'avez apporté ici pour obtenir des renseignements en temps réel? Vous faites vous-même la surveillance. Le système surveille, et si certains niveaux sont atteints dans l'usine de traitement, vous pouvez réagir rapidement. S'il y a un problème, vous pouvez aussi probablement envoyer un signal électrique pour tout fermer. Je pense que c'est intégré à votre système.

Voilà le genre de choses que nous voulons voir et inclure dans notre rapport. C'est une pratique exemplaire qui pourrait être répandue partout au Canada au profit des collectivités des Premières Nations.

As I said, I commend you for that, but I think it is important that we begin to share this. That will be in our report as one of the nuggets we've learned from you coming here this evening.

The second part of my question was the youth component. Were you able to get a lot of youth involved in running cables, in terms of looking at this entrepreneurially as well? When a system goes down, you need to have technicians to be able to respond quickly.

In terms of provincially and federally, how were you able to get some of these youth involved in some training programs? We know that in our budgets we have announced skills training and so forth, and somehow there might be some opportunities there as well.

Mr. Paul: Through HRSDC and INAC, with a program called Skills Link, we're able to provide each community with a certain amount of dollars for youth 15 to 30, or whatever the program is. We've had good success over the last three years of using that program. People have been trained to be computer techs. A quarter of our staff does the installations in First Nations with regard to ISP clients. We have got guys that construct the towers and that do the service calls. All our in-house techs that repair computers and software and whatever else are all First Nation.

For us, that's another benefit. We still see opportunity going further along. So if you can include that as one of your nuggets, we'd greatly appreciate it, because we want this technology in every First Nation.

We know that it could mitigate and hopefully satisfy a lot of the concern around the liability, because we get — every three minutes that thing bounces back and sends us information as to the quality of that drinking water, within the parameters that any community can set. So if you can get Bob to buy all of those, it would be greatly appreciated.

Senator Meredith: Bob, I recommend that you buy that from Paul.

Mr. Howsam: We've already had discussions with the very entrepreneurial Mr. Paul.

Senator Meredith: Let's close the deal now.

Mr. Paul: We found the solution, but we're also the distributor for it in Canada. We'll sell it to anyone.

Senator Raine: Bob, are you looking at doing the same thing in Ontario?

Mr. Howsam: The organizations have evolved a little differently. We haven't got involved in connectivity. An organization called K-Net, which I'm sure people are aware of, has done some excellent work, with fibre going in, and satellites. But as Vaughn was saying, water and waste water is a big focus of

Comme je l'ai dit, je vous félicite, et je pense qu'il est important de partager ça. Cela sera un des faits saillants de notre rapport montrant ce que vous nous avez appris ce soir.

La deuxième partie de ma question concernait les jeunes. Est-ce que vous avez pu mettre à contribution beaucoup de jeunes pour l'installation des câbles, d'un point de vue d'entreprise également? Lorsqu'un système tombe en panne; il faut l'intervention rapide de techniciens.

Est-ce que vous avez pu faire participer certains de ces jeunes aux programmes de formation provinciaux et fédéraux? Des programmes de développement des compétences ont été annoncés dans les budgets. Il y a peut-être des possibilités de ce côté-là aussi.

Mr. Paul : Grâce au programme Connexion compétences de RHSDC et d'AADNC, nous pouvons fournir un certain montant à chaque collectivité pour les jeunes de 15 à 30 ans, ou selon les autres conditions du programme. Nous avons connu du succès au cours des trois dernières années avec ce programme. On a formé des techniciens en informatique. Le quart de notre personnel fait les installations pour les clients de notre FSI dans les collectivités des Premières Nations. Nous avons des gens qui construisent les tours et qui répondent aux appels de service. Tous nos techniciens à l'interne qui réparent entre autres les ordinateurs et le logiciel sont membres des Premières Nations.

Pour nous, c'est un autre avantage. Nous voyons la possibilité d'aller plus loin. Alors, si vous pouvez inclure ça comme l'un de vos faits saillants, nous vous en serions reconnaissants, parce que nous voulons que cette technologie se rende dans toutes les Premières Nations.

Nous savons que cela pourrait réduire et éliminer beaucoup d'inquiétudes concernant la responsabilité, parce que nous recevons des renseignements sur la qualité de l'eau potable chaque trois minutes, selon les paramètres établis par la collectivité. Alors, nous vous serions très reconnaissants si vous convainquez Bob d'acheter tout ça.

Le sénateur Meredith : Bob, je recommande que vous achetiez ce système de Paul.

Mr. Howsam : Nous avons déjà discuté avec M. Paul qui a beaucoup d'esprit d'entreprise.

Le sénateur Meredith : Concluons l'affaire maintenant.

Mr. Paul : Nous avons trouvé la solution et nous sommes le distributeur au Canada. Nous la vendrons à tout le monde.

La sénatrice Raine : Bob, songez-vous à faire la même chose en Ontario?

Mr. Howsam : Les organisations ont évolué de façon un peu différente. Nous ne nous occupons pas de la connectivité. Une organisation qui s'appelle K-Net, que vous connaissez sûrement, fait un excellent travail avec la fibre optique et les satellites. Mais comme Vaughn l'a dit, nous nous concentrerons sur l'eau potable et

ours. It makes more sense to have remote monitoring as opposed to an operator trying to look after a plant 24 hours in a small community.

We've already talked to Vaughn about using that technology, because there is a strong preference to go to First Nations suppliers who have some understanding of the challenges. You can be assured we'll be knocking on his door.

Senator Beyak: Both my questions were answered, by Senator Raine and Senator Meredith.

Senator Meredith: We understand there's competition. There's Shaw and Rogers. How do you compare in terms of being an ISP, in terms of providing to those 10,000 homes that you want to get into? Are you the only one; there's no competition?

Mr. Paul: We've got a lot of competition, and we're comparable.

A number of years ago, with the connectivity money that was rolled out from the federal government to different partners throughout Canada, the gas co-ops in Alberta started a company. They got \$20 million from the province and \$10 million from the federal government. We got some money from the federal government, but nowhere near \$30 million.

We have a gentlemen's agreement. They don't come into our territory and we don't go into their territory. But the reality is that if they wanted to put us out of business, they could. They have far superior technology.

Ours is good; don't get me wrong. We can still compete. What we're banking on is the loyalty of First Nations putting that money into their own company, which then, once we've paid off our bank loan, that money can go back to the community in some form or fashion.

This past year, our share of the profits was in excess of \$300,000. But we satisfied our bank loan and we continue to invest in our company. In three and a half years, once we've satisfied our conditions, then the rest is profit.

Senator Meredith: Excellent. I commend you for that. Thank you.

The Acting Chair: Gentlemen, on behalf of all the senators here, we want to thank you for taking the time to come and see us. We want to thank you for your candour and patience in educating us as we look at this incredibly important subject. Thank you again for your time.

(The committee adjourned.)

les eaux usées. C'est plus logique de faire la surveillance à distance plutôt que d'avoir un exploitant qui s'occupe de l'usine 24 heures sur 24 dans une petite collectivité.

Nous avons déjà parlé à Vaughn de l'utilisation de cette technologie, parce que nous préférons fortement utiliser un fournisseur d'une Première Nation qui comprend les défis. Soyez assurés que nous cognerons à sa porte.

La sénatrice Beyak : Grâce aux sénateurs Raine et Meredith, on a répondu à mes questions.

Le sénateur Meredith : Nous comprenons qu'il y a de la concurrence. Il y a Shaw et Rogers. En tant que FSI, comment votre position se compare-t-elle pour ce qui est d'offrir le service aux 10 000 foyers dont vous parlez? Êtes-vous le seul fournisseur? Il n'y a pas de concurrence?

M. Paul : Il y a beaucoup de concurrence, et nos services sont comparables.

Il y a quelques années, le gouvernement fédéral a offert de l'argent pour la connectivité à différents partenaires au pays, et les coopératives de gaz naturel de l'Alberta ont lancé une entreprise. Elles ont reçu 20 millions de dollars de la province et 10 millions de dollars du gouvernement fédéral. Nous avons reçu un peu d'argent du gouvernement fédéral, mais nous étions loin de ces 30 millions de dollars.

Nous avons un contrat d'honneur. Elles ne viennent pas sur notre territoire et nous n'allons pas sur le leur. Mais la réalité, c'est que, s'ils voulaient nous éliminer, ils le pourraient. Ils ont une technologie grandement supérieure.

La nôtre est bonne, ne vous y trompez pas. Nous pouvons leur faire concurrence. Nous nous fions à la loyauté des Premières Nations qui voudront investir dans leur propre entreprise qui, une fois notre prêt bancaire remboursé, pourra réinvestir dans la collectivité sous une forme ou une autre.

L'an dernier, notre part de profit a dépassé 300 000 \$. Nous avons remboursé notre prêt bancaire et nous continuons d'investir dans notre entreprise. Dans trois ans et demi, une fois nos conditions remplies, le reste sera du profit.

Le sénateur Meredith : Excellent. Je vous en félicite. Merci.

Le président suppléant : Messieurs, au nom de tous mes collègues, je vous remercie d'être venus nous voir. Nous vous remercions de la franchise et de la patience dont vous avez fait preuve pour nous informer dans le cadre de notre étude de ce sujet des plus importants. Merci encore d'être venus.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, February 25, 2014

Sioux Valley Dakota Nation:

Vincent Tacan, Chief;
Bruce Slusar, Tribal Attorney.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Stephen Peltz, Senior Negotiator, Negotiations — Central;
Blake McLaughlin, Senior Director, Negotiations — Central.

Department of Justice Canada:

Lee Webber, Legal Counsel, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada Legal Services.

Wednesday, February 26, 2014

Sioux Valley Dakota Nation:

Bruce Slusar, Tribal Attorney.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Stephen Peltz, Senior Negotiator, Negotiations — Central.

Department of Justice Canada:

Lee Webber, Legal Counsel, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada Legal Services.

Tuesday, March 4, 2014

BMO Financial Group:

Jason M. Cameron, Director, Aboriginal Banking, Ontario Regional Division.

RBC Royal Bank:

Harry Willmot, Senior Manager, Aboriginal Market Development.

Wednesday, March 5, 2014

Ontario First Nations Technical Services Corporation:

Bob Howsam, Executive Director;
Wes Bova, President.

First Nations of Alberta Technical Services Advisory Group:

Vaughn Paul, Chief Executive Officer.

TÉMOINS

Le mardi 25 février 2014

Nation des Dakota de Sioux Valley :

Vincent Tacan, chef;
Bruce Slusar, avocat tribal.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Stephen Peltz, négociateur principal, Négociations — Centre;
Blake McLaughlin, directeur principal, Négociations — Centre.

Ministère de la Justice Canada :

Lee Webber, conseiller juridique, Services juridiques, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Le mercredi 26 février 2014

Nation des Dakota de Sioux Valley :

Bruce Slusar, avocat tribal.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Stephen Peltz, négociateur principal, Négociations — Centre.

Ministère de la Justice Canada :

Lee Webber, conseiller juridique, Services juridiques, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Le mardi 4 mars 2014

BMO Groupe financier :

Jason M. Cameron, directeur, Services bancaires aux Autochtones, Division régionale de l'Ontario.

RBC Banque Royale :

Harry Willmot, premier directeur, Expansion du marché autochtone.

Le mercredi 5 mars 2014

Ontario First Nations Technical Services Corporation :

Bob Howsam, directeur exécutif;
Wes Bova, président.

Groupe consultatif sur les services techniques des Premières Nations de l'Alberta :

Vaughn Paul, président-directeur général.